N° 19
premier
semestre
2004

Mémoire Spiritaine

Histoire - Mission - Spiritualité

Haïti et les spiritains de 1843 à nos jours

Congrégation du Saint-Esprit,
30, rue Lhomond, 75005 PARIS

Mémoire Spiritaine

Histoire, Mission, Spiritualité

Revue semestrielle

La Congrégation du Saint-Esprit a commémoré en 2003 son troisième centenaire. Depuis trois siècles, elle a travaillé à la naissance de nombreuses communautés chrétiennes à travers le monde, notamment en Afrique, qui sont devenues de véritables Églises. Aujourd'hui, ces dernières se penchent sur leurs origines et veulent en connaître les sources. Dans cette perspective, *Mémoire Spiritaine* se propose à tous comme une revue d'histoire missionnaire largement ouverte sur l'ensemble de la diffusion et de l'inculturation du christianisme, à travers — notamment mais pas uniquement — l'histoire des spiritains.

Directeur : Paul Coulon. – *Administrateur* : René Charrier.
Comité de rédaction : Jean Ernoult, Michel Legrain, Srs Anita Disier et Paul Girolet, Gérard Vieira, Gilles Pagès.
Conseil de rédaction : Annie Bart (Bordeaux) - Joseph-Roger de Benoist, pb (Sénégal) - François Bontinck, cicm (Belgique) - Paule Brasseur (Paris) - Joseph Carrard, cssp (Suisse) - Gérard Cholvy (Montpellier) - Jean Comby (Lyon) - Philippe Delisle (Lyon) - Elisabeth Dufourcq (Paris) - Nazaire Diatta, cssp (Guinée) - Casimir Eke, cssp (Nigéria) - Sean P. Farragher, cssp (Irlande) - Jacques Gadille (Lyon) - David E. Gardinier (U.S.A.) - Johann Henschel, cssp (Tanzanie) - Philippe Laburthe-Tolra (Paris) - Jean Le Gall, cssp (France) - Gallus Marandu, cssp (Tanzanie) - Christian de Mare, cssp (France) - Henry F. Moloney, cssp (Irlande) - Gérard Morel, cssp (Gabon) - Adelio Torres Neiva, cssp (Portugal) - Vincent O'Toole, cssp (Rome) - Jean-Claude Pariat, cssp (Suisse) - Jean Pirotte (Belgique) - Bernard Plongeron (Paris) - Jacques Prévotat (Paris) - Claude Prudhomme (Lyon) - Gaétan Renaud, cssp (Canada) - Claude Soetens (Belgique) - Jean-Louis Vellut (Belgique) - Pierre Wauters, cssp (France)

Mémoire Spiritaine

Siège social : 30, rue Lhomond, 75005 Paris
Rédaction et administration :
12, rue du P. Mazurié, 94669 Chevilly-Larue Cedex
Téléphone et fax : 01 41 80 92 44 - E-mail : MemoireSpi@aol.com

Diffusion hors-abonnement :
Éditions Karthala, 22-24, boulevard Arago. F-75013 Paris
Tél. : (33) 01 43 31 15 59 - Fax : (33) 01 45 35 27 05
E. mail : karthala@wanadoo.fr

Abonnements :
France : 33 Euros - Autres pays : 37 Euros.
CCP : Mémoire Spiritaine. La Source 38.854 54 K

(Nous consentons le demi-tarif pour les abonnements à destination des pays de la zone CFA)
Paraissent en 2004 : n° 19 et 20
Les 18 premiers numéros de la revue sont disponibles, au prix de 16 € le numéro (port compris, pour la France)
Promotion Karthala : Les numéros 1 à 15 ensemble : 150 €

Imprimé par I.D.G. - 52200 Langres - Saints-Geosmes
N° d'imprimeur : 5570 - Dépôt légal : août 2004

ISSN : 1254-2520

Mémoire Spiritaine, n° 19, premier semestre 2004

Liminaire

3 *Paul Coulon :* Aux origines, les îles

Haïti et les spiritains de 1843 à nos jours

7 Haïti : petite chronologie avec cartes 1804-2004

13 *Eugène Tisserant*
Les îles de Bourbon [La Réunion] et de Saint-Domingue [Haïti] aux origines des missionnaires du Saint-Cœur de Marie (1842)

55 *Henry J. Koren*
Eugène Tisserant en Haïti (1843-1845) :
un diplomate inexpérimenté dans une situation chaotique

61 *Philippe Delisle*
Un fondateur oublié de l'Église haïtienne : le père Pascal (1860-1865)

75 *Philippe Delisle*
Les spiritains formateurs des élites antillaises au XIX^e^ siècle :
le cas du séminaire collège Saint-Martial en Haïti

90 *Émile Jacquot*
Les spiritains en Haïti sous le régime du docteur François Duvalier
Conflits et expulsion (1957-1969)

129 *Émile Jacquot*
Antoine Adrien (1922-2003), spiritain haïtien :
une vie de résistance et de service

139 *Sœur Paul Girolet*
Les spiritaines en Haïti :
une vigoureuse fondation en deux temps (1976-2004)

In Memoriam

151 *Charles Raymond Ratongavao :* Bruno Hübsch (1933-2003)
156 *Guy Pannier :* Robert Metzger (1940-2003)
165 *Oissila Saaidia, Claude Prudhomme :* Pierre Soumille (1926-2003)

« Là, en revanche, où le Français doit se défaire de ses souvenirs républicains, c'est devant la floraison [*en Haïti*] d'établissements privés (75 % de l'offre éducative) entraînée par la dégradation du système public, assemblage bariolé d'universités, d'écoles et d'instituts hétéroclites. Cette disparate, qui a pris dernièrement des allures de bazar à l'encan et sans contrôle étatique aucun (n'importe qui, à défaut d'inspecteur, pouvant, pour se faire un peu de sous, ouvrir dans un bidonville une école " Simone-de-Beauvoir " ou " Michel-de-Montaigne "), ne saurait cacher le rôle primordial qu'ont joué, depuis le Concordat de 1860, les congrégations religieuses d'origine française (et bretonne) dans la transmission de la langue et de la connaissance : spiritains, salésiens, frères et sœurs de Saint-Jacques, Sainte-Rose-de-Lima et Saint-Louis-de-Gonzague. Quoique vieillissantes et amaigries, il serait dommageable pour la France, au nom d'on ne sait quelle pruderie laïque et au vu de nos astreintes propres (salaire, statut, carrière de nos expatriés), de ne pas aider, matériellement s'il le faut, ces communautés de bénévoles au dévouement rare. Si en Haïti de nombreux intellectuels ou politiques sont d'anciens séminaristes, surtout quand ils sont " d'opinions avancées ", c'est à cette présence séculaire que nous le devons. »

Régis Debray
Haïti et la France.
« Rapport au ministre des Affaires étrangères, M. Dominique de Villepin, *du comité indépendant de réflexion et de propositions sur les relations franco-haïtiennes, janvier 2004 »*
Paris, La Table Ronde, 2004, p. 55-56.

Mémoire Spiritaine, n° 19, premier semestre 2004, p. 3 à p. 5.

Aux origines, les îles

Paul Coulon

Bien entendu, nous avions envisagé de faire mémoire par quelque article du bicentenaire de l'indépendance d'Haïti (1804-2004). Les événements du début de l'année se sont chargés de remettre Haïti sous les feux brûlants d'une actualité qui a relégué bien loin les flonflons prévus pour les commémorations officielles. Du coup, c'est tout un numéro que nous avons entrepris de consacrer à cette île si intimement liée à notre histoire libermannienne — avant que spiritaine — depuis 1843 (et même avant...) jusqu'à nos jours.

Réflexion faisant, il m'est apparu même qu'il fallait souligner, au-delà du cas haïtien, le rôle joué par *les îles* dans la naissance du projet missionnaire libermannien, devenu ensuite spiritain par héritage. En effet, si l'on prend l'acte de naissance de ce projet, le *Petit mémoire sur les missions étrangères* présenté par Libermann, le 27 mars 1840, à la Sacrée Congrégation *De Propaganda Fide* à Rome, on trouve suggérées par lui comme champs missionnaires de son choix *deux îles* : l'île de Saint-Domingue (Haïti) et l'île Bourbon (La Réunion), et même une troisième : Madagascar.

Le *Mémoire de M. Tisserant* : un texte de fondation

Aux origines donc, les îles ! Mais pourquoi ? La réponse se trouve dans le premier texte que nous proposons à nos lecteurs. Il est long, mais c'est un texte capital non seulement pour les spiritains mais pour tout historien qui s'intéresse au mouvement missionnaire au XIX^e^ siècle, puisqu'en définitive il

explique les origines historiques et spirituelles de la reprise de la mission pour les Noirs. La première contribution de ce numéro donne, en effet, le début du plus important document qui nous soit parvenu sur la naissance de la société des missionnaires du Saint-Cœur de Marie, document que l'on appelle habituellement *Mémoire de M. Tisserant*, du nom de l'un des trois fondateurs du Saint-Cœur de Marie (Libermann, Le Vavasseur et Tisserant). Prêtre depuis décembre 1840, Nicolas-Eugène Tisserant, créole d'origine haïtienne, rejoint, le 2 août 1842, le noviciat de La Neuville ouvert par Libermann le 27 septembre 1841. Son noviciat sera bref puisqu'il fera sa consécration le 28 octobre pour partir en décembre à la Martinique, Sainte-Lucie puis Haïti... En octobre 1842, Eugène Tisserant rédige un " Mémoire " sur les origines de la jeune congrégation à la demande du supérieur de l'œuvre, M. François Libermann, qui prend soin de relire et d'annoter le texte produit. L'intérêt extrême de ce texte vient de ce que nous y voyons comment est née l'*Œuvre des Noirs* à partir de deux séminaristes de Saint-Sulpice (l'un originaire de l'île Bourbon, Frédéric Le Vavasseur ; l'autre d'Haïti, par sa mère, Eugène Tisserant) hantés littéralement par la situation chrétienne de ces îles et singulièrement par le sort réservés aux Noirs. C'est dans et par ce *Mémoire de M. Tisserant* que nous ont été sauvegardés les tout premiers documents de l'*Œuvre des Noirs*, notamment le texte du projet missionnaire initial rédigé par Frédéric Le Vavasseur. Oui, Le Vavasseur a été l'initiateur, mais sa magnifique utopie évangélique ne prendra corps dans l'histoire que par le réalisme et la sainteté de Libermann, vrai fondateur.

Un vivant aperçu de la présence spiritaine en Haïti

La deuxième brève contribution d'*Henry J. Koren* nous montre précisément les essais (1843-1845) faits par Eugène Tisserant pour prendre pied en Haïti et y commencer un ministère sur lequel Rome compte beaucoup. Son échec renvoie à 1860 la reprise par les spiritains de leur travail apostolique en Haïti qui ne cessera plus jusqu'à leur expulsion par le Docteur François Duvalier en 1969 (mais ils reviendront...).

Philippe Delisle, en deux contributions, traite du XIX^e^ siècle : du père Pascal, fondateur oublié de l'Église haïtienne entre 1860 et 1865 ; puis du rôle des spiritains comme formateurs des élites haïtiennes par la plus célèbre institution scolaire de l'île, le petit séminaire collège Saint-Martial.

Le XX^e^ siècle est traité, de 1957 à nos jours, en deux contributions également, par *Émile Jacquot*. On reconnaîtra qu'elles se lisent avec

beaucoup d'intérêt en raison même des événements dramatiques dont elles traitent et la qualité des personnes que nous y rencontrons, comme le spiritain haïtien Antoine Adrien. Émile Jacquot fut un témoin direct, qui a passé, ces dernières années, beaucoup de temps à écrire cette histoire, la faisant relire et améliorer par tous les acteurs de cette période encore vivants. Le dernier article sur les spiritaines à Haïti, par *Sœur Paul Girolet*, a le grand mérite de nous parler de la vie des communautés chrétiennes haïtiennes d'aujourd'hui, jusqu'aux soucis de ces derniers mois de 2004.

Bref, sans être encyclopédique, ce numéro *" Spécial Haïti "* a le mérite de donner un vivant aperçu de l'action missionnaire spiritaine en Haïti de 1843 à nos jours. Il se termine par trois *In Memoriam* consacrés à des amis de longue date dont les signatures ont honoré notre revue et que nous aurions bien aimé retrouver encore longtemps sous d'autres rubriques...

Le 23e supérieur général de la congrégation du Saint-Esprit

En conclusion, nous pourrions dire, pour expliquer le retard de cette parution, que nous avons attendu, pour boucler ce numéro, que le Chapitre général de la congrégation du Saint-Esprit, tenu à Torre d'Aguilha (Portugal) du 20 juin au 17 juillet dernier, ait élu le nouveau supérieur général des spiritains afin de vous le présenter... Nous ne le ferons pas : nous sommes tout bonnement en retard... Mais à quelque chose malheur est bon : ce retard nous permet effectivement de présenter à nos lecteurs le nom et le portrait pas très bon, parce que pris sur le site internet du jour de l'élection — du 23e supérieur général de notre institut : *Jean-Paul Hoch*. En allant voir en page suivante l'encadré à lui consacré, vous ne saurez pas tout. Nous nous devons d'ajouter au moins une chose : c'est lui, comme supérieur provincial, qui a relancé les études historiques spiritaines en France. De la grande « Rencontre Histoire » convoquée par lui pour le 19 octobre 1993, devait sortir le Comité Histoire de la province de France. Celui-ci, dès le 5 avril 1994, proposait la création d'une revue spiritaine d'histoire : celle que vous avez sous les yeux, dont le premier numéro sortait en avril 1995. À cette naissance, puis à sa croissance, Jean-Paul Hoch a beaucoup contribué par sa foi en cette aventure, sa claire vision des enjeux, la fermeté de ses décisions et le soutien constant apporté — toutes choses reprises à leur compte par ses successeurs (qui furent aussi ses collaborateurs) mais dont il fut l'initiateur.

Jean-Paul HOCH, 23e supérieur général de la congrégation du Saint-Esprit

Le jeudi 8 juillet 2004, à Torre d'Aguilha, près de Lisbonne (Portugal), le Chapitre général de la congrégation du Saint-Esprit a élu le P. Jean-Paul HOCH, de la Province de France, comme 23e supérieur général. Il est né en 1945. Après sa profession religieuse en 1963, il a obtenu une licence en philosophie à Rome (1964-1967). Il a fait un stage au Congo Brazzaville (1967-1969), suivi d'une année comme surveillant à l'école apostolique de Saverne. Après un diplôme d'études supérieures en mathématiques à Strasbourg (1970-1975) et une licence en théologie à la même université, il a été ordonné prêtre en 1978, puis il a servi 10 ans en République Centrafricaine (1978-1988). De 1988 à 1991 il a été premier vicaire provincial en France et a été élu Supérieur provincial en 1991. Il a consacré l'année 1997, à Paris, à l'étude du chinois ; puis, en 1998, il a été affecté à la nouvelle équipe de Taiwan. Il parle le français, l'anglais, l'allemand et le chinois. *(Photo prise à Torre d'Aguilha et reprise du site internet mission-cssp.pcn.net.)*

Mémoire Spiritaine, n° 19, premier semestre 2004, p. 7 à p. 12.

Haïti : petite chronologie avec cartes 1804-2004

1er janvier 1804 : L'indépendance est proclamée. Le pays reprend l'ancien nom indien d'Haïti. Jean Jacques Dessalines est proclamé gouverneur général à vie de la nouvelle République, puis empereur.

1806 : Assassinat de Dessalines. Quelques semaines plus tard, Henri Christophe lui succède.

1807 : L'État haïtien se met en place mais le pays est déchiré par la rivalité entre Henri Christophe au nord et Alexandre Pétion au sud et à l'est. Début d'une longue guerre civile qui dure treize ans.

1807-1820 : Rébellion des cultivateurs de la Grand'Anse.

1811 : Christophe se proclame roi dans la partie de Haïti qu'il gouverne. Il est couronné le 2 juin suivant.

À partir de 1814 : Après la chute de Napoléon, Louis XVIII tente de récupérer l'ancienne colonie française de Saint-Domingue : des « missions diplomatiques » françaises se succèdent en Haïti. Échec de toutes ces missions, les dirigeants haïtiens refusant de transiger sur le principe même de leur souveraineté acquise par la victoire de 1803. Pétion propose simplement à la France (1816) de verser une indemnité aux colons français dépossédés de leurs biens.

1816 : Inversement, dans la partie qu'il gouverne, Pétion promulgue une constitution républicaine. Il est le fondateur de la république haïtienne.

1818 : Pétion meurt d'épuisement et de lassitude. Lui succède Jean-Pierre Boyer en tant que président à vie.

1820 : Suicide de Christophe. Les deux parties de l'île se réunifient en une seule et même république. La partie espagnole de l'île est annexée : Haïti contrôle la totalité de l'ancienne Hispaniola.

1825 : Dans un souci de normalisation des relations et par crainte de menaces sur l'indépendance du pays,

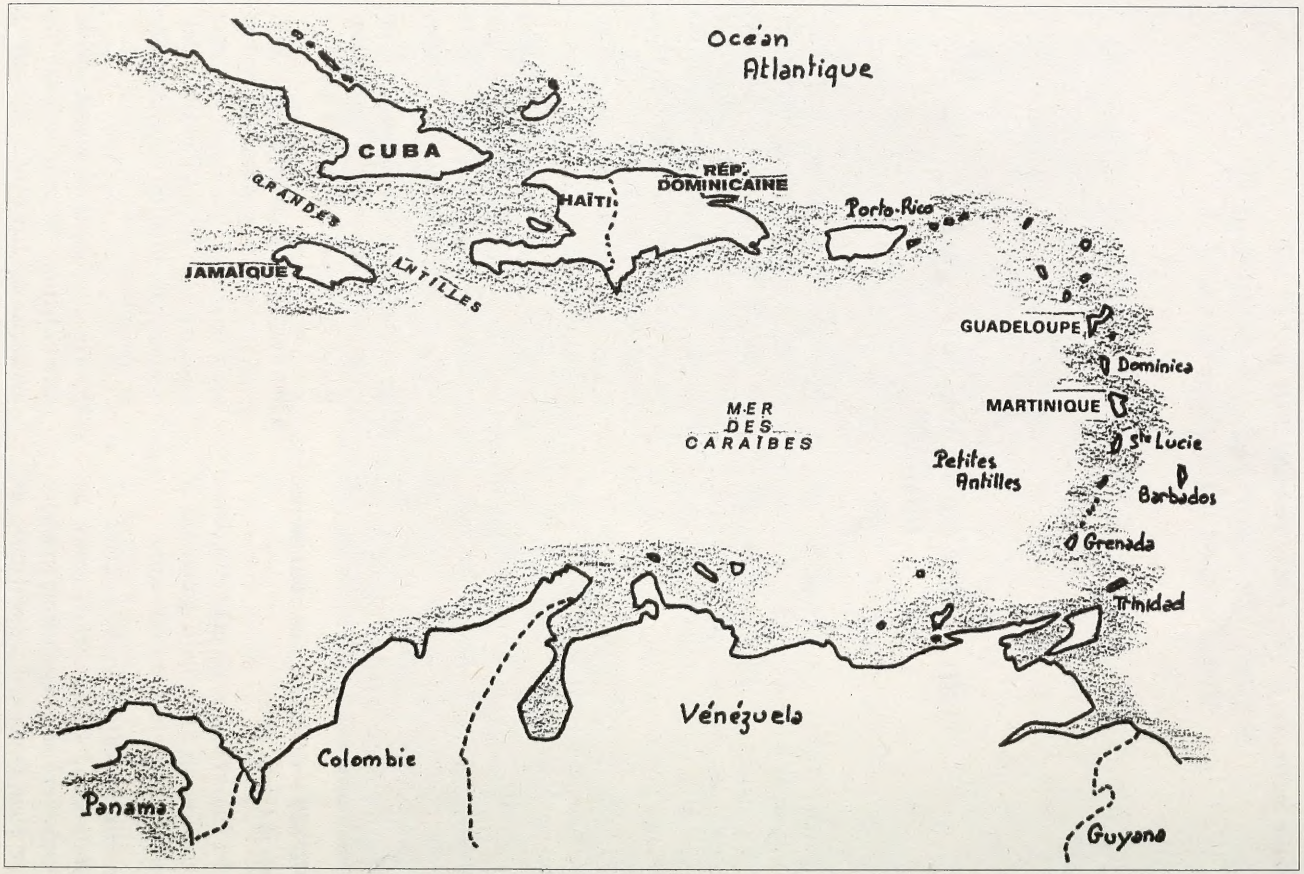

Entre l'Atlantique et la mer des Caraïbes, les Grandes Antilles – dont Haïti – et les Petites Antilles.

Boyer accepte de signer l'ordonnance de Charles X qui reconnaît l'indépendance de Haïti en échange du paiement d'une indemnité à la France. Fixée unilatéralement à 150 millions de francs, elle est ramenée en 1838 à la somme, encore pharamineuse de 60 millions de francs. Ce n'est qu'en 1883 que s'achève le remboursement ce qui est connu sous le nom de « dette de l'indépendance ».

1843 : Chute du président Boyer. Lui succède Charles Hérard dit Rivière.

1843 : Arrivée en Haïti d'Eugène Tisserant et des premiers missionnaires de Libermann. Ils repartiront en 1845, faute d'accord avec le gouvernement.

1844 : Après un demi-siècle de tribulations, l'île de Saint-Domingue est définitivement partagée en deux États, Haïti à l'ouest, la république Dominicaine à l'est.

1844-1848 : Nouvelle insurrection paysanne dans le Sud. Violente répression.

1847 : Faustin Soulouque prend le pouvoir.

1849 : Soulouque se proclame empereur.

1859 : Soulouque est renversé par Nicholas Fabre Geffrard. L'instabilité endémique du pays ne lui permet pas de développer la politique de réformes qu'il envisageait.

1860 : Concordat avec Rome. Le catholicisme devient religion d'État en Haïti. Les spiritains reviennent en Haïti en la personne du père Jean-Baptiste Pascal.

1862 : Les États-Unis reconnaissent officiellement l'indépendance d'Haïti.

1867-1869 : Nouveau soulèvement paysan. Chute de Geffrard qui est exilé. Les coups d'État se multiplient. Instabilité chronique.

1871 : Les spiritains prennent en charge le petit séminaire collège Saint-Martial à Port-au-Prince.

1881 : Création d'une banque nationale.

1910 : Deux citoyens des États-Unis obtiennent un bail de 99 ans pour des plantations de bananes.

1911-1920 : Insurrection des *Cacos*, paysans en armes du nord de l'Île.

1915 : Coup d'État du général Vilbrun Guillaume Sam dont la cruauté — il fait massacrer 167 prisonniers politiques — provoque un soulèvement populaire. Le dictateur est à son tour massacré. Les États-Unis, sur ce motif, envahissent Haïti. Cette occupation durera jusqu'en 1934.

1915-1934 :
Occupation américaine

— Dissolution de l'armée haïtienne.
— La monnaie locale, la gourde, est alignée sur le dollar.
— Augmentation de la dette extérieure du pays car la construction de routes, écoles et dispensaires à laquelle procèdent les Américains leur est imputée.
— Nouvelle constitution qui abolit l'interdiction faite aux étrangers d'acheter des terres.

HAÏTI
O C É A N A T L A N T I Q U E
ILE DE LA TORTUE
PORT-DE-PAIX
Môle St-Nicolas
CAP HAÏTIEN
Fort-Liberté
Trou du Nord
Ouanaminthe
PALAIS D'H. CHRISTOPHE
CITADELLE LAFERRIÈRE
St-Raphaël
Limbé
Milot
Plaisance
GONAÏVES
Ennery
St-Michel de l'Atalaye
FORT DE LA CRÊTE A PIERROT
Hinche
Artibonite
BARRAGE DE PÉLIGRE
Bellader
Mirebalais
St-Marc
Arcahaie
PORT-AU-PRINCE
Pétionville
Kenscoff
PLAGE DU Belle Anse
CARREFOUR RAYMOND
Jacmel
Petit-Goave
ILE DE LA GONAVE
G O L F E D E L A G O N A V E
R É P U B L I Q U E D O M I N I C A I N E
Miragoane
MINES DE BAUXITE
Aquin
St-Michel du Sud
GRANDE CAYEMITE
SAUT D'EAU
Jérémie
LES CAYES
ILE A VACHE
Port-Salut
Dame-Marie
Les Anglais
M E R D E S A N T I L L E S

— Dépossession massive des paysans qui partent en masse : 250 000 départs vers Cuba et la République dominicaine. Déjà, en 1918, c'est avec l'aide des marines nord-américains que la gendarmerie nationale a réprimé avec succès l'insurrection des Cacos et fait plusieurs milliers de victimes sur les 40 000 insurgés.

1934 : La paysannerie noire supporte très mal le nouvel assujettissement. Départ des Marines sur ordre du président Roosevelt. Les problèmes restent entiers et le pays est toujours aussi instable. Les gouvernements se succèdent.

1950 : Dictature du colonel Magloire. Politique ambitieuse de modernisation mais dans un contexte de crise économique.

1956 : Grève générale. Démission à contrecœur de Magloire faute de soutiens.

1957 : Prise du pouvoir par le docteur François Duvalier. Sa dictature dure jusqu'à sa mort en 1971.

1964 : Peu confiant dans l'armée officielle, Duvalier crée sa milice, les « Tontons macoutes ».

1969 : 15 août : Les spiritains sont expulsés du séminaire collège Saint-Martial sous prétexte d'alliance « avec des partis politiques clandestins prônant des idéologies subversives de la foi et de la morale chrétienne, cela dans le but de renverser l'ordre établi ».

Le Conseil général de la congrégation retire alors tous les autres spiritains travaillant dans les paroisses. Derniers départs le 19 septembre.

1971 : À la mort de François Duvalier lui succède son fils, Jean-Claude, connu sous le nom de « Baby Doc ».

1986 : Sous la pression populaire, chute de Baby Doc qui trouve refuge en France.

1986 : Les spiritains de retour en Haïti.

1986-1990 : Suit une phase d'instabilité marquée par deux putschs, par les généraux Henry Namphy et Prosper Avril entre lesquels s'intercale un intermède démocratique mais éphémère, celui de Leslie Manigat élu président en janvier 1988 mais renversé six mois plus tard.

1990 : Un curé à la popularité grandissante dans les quartiers pauvres, Jean-Bertrand Aristide, est élu président avec près de 70 % des voix.

30 septembre 1991 : Aristide est renversé par un putsch sanglant orchestré par le général Cedras. Il part en exil. Haïti s'enfonce toujours plus dans la misère, aggravée par l'embargo des grandes puissances, et le chaos marqué par de nombreux assassinats.

1994 : Retour des spiritains au collège Saint-Martial.

Septembre 1994 : Débarquement de troupes nord-américaines qui ramènent Aristide. Celui-ci retrouve son

pouvoir le 15 octobre suivant. Il l'utilise pour son compte personnel et sa formation politique, Lavalas.

2000 : Aristide est réélu président mais dans une consultation marquée par une faible participation. Multiplication des actes de violence de Lavalas, la formation d'Aristide.

3 avril 2000 : Assassinat de Jean Dominique, directeur de Radio-Haïti, commentateur politique le plus écouté dans le pays.

2001-2003 : Le chaos s'aggrave toujours : élections truquées, violences, démission et départ en exil de nombreux ministres qui se sentent floués par Aristide. L'opposition populaire grandit.

1er janvier 2004 : Célébration du bicentenaire qui met le feu aux poudres. Développement d'un mouvement insurrectionnel armé.

29 février 2004 : Chute d'Aristide.

8 mars 2004 : Investiture du nouveau Président provisoire haïtien, Alexandre Boniface.

12 mars 2004 : Nomination du nouveau premier ministre : Gérard Latortue.

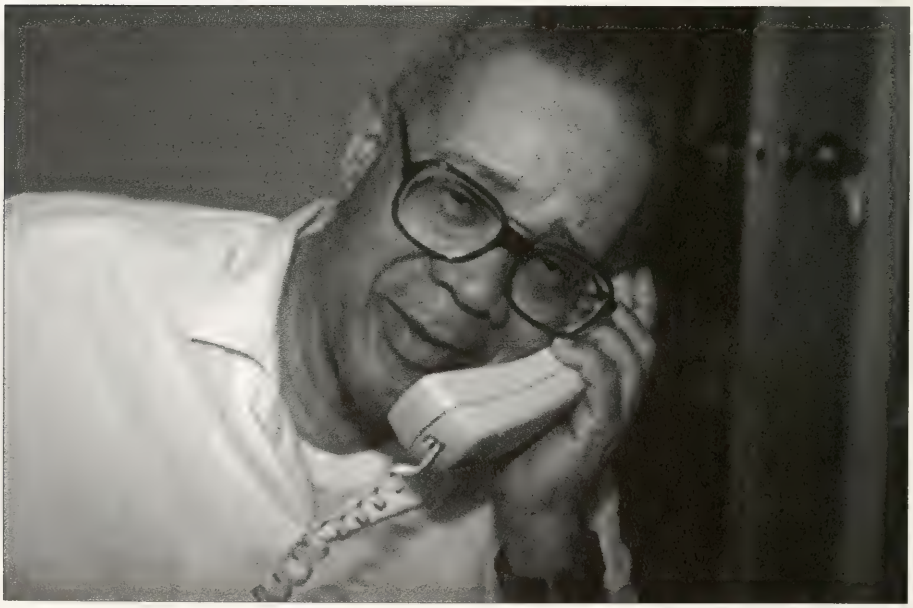

Le père Antoine Adrien (1922-20003), spiritain haïtien.
(Cliché Jean-Yves Urfié)

Mémoire Spiritaine, n° 19, premier semestre 2004, p. 13 à p. 54.

Les îles de Bourbon [La Réunion] et de Saint-Domingue [Haïti] aux origines des missionnaires du Saint-Cœur de Marie

Début du Mémoire *écrit par Eugène Tisserant en 1842*

Édition critique par Jean Ernoult
en collaboration avec Paul Coulon

Introduction : un document de fondation

Sur les origines de la société des missionnaires du Saint-Cœur de Marie, le document le plus important qui nous soit parvenu est celui que l'on appelle habituellement le *Mémoire de M. Tisserant*, du nom de l'un des trois fondateurs du Saint-Cœur de Marie (Libermann, Le Vavasseur et Tisserant). À la première page de son manuscrit, après l'indication de la date et une invocation au *Très Saint et Immaculé Cœur de Marie…*, M. Tisserant intitule modestement son travail : *« Quelques notes sur l'établissement de la pauvre petite Congrégation des Missionnaires du S^t^ Cœur de Marie* [1]. » On trouvera

1. Le document original, qui se trouve aux Archives de la congrégation de Saint-Esprit à Chevilly-Larue (Arch. Ssp : 3A1.12.1.1., anciennement 16-B-I), est protégé par une couverture où il est écrit : *Origine de la Congrégation du S^t^ Cœur de Marie*, par le P. Tisserant, en 1842. Mais ce sont là des ajouts postérieurs.

présentées plus loin les caractéristiques de ce cahier de 52 pages à l'écriture minuscule et serrée, conservé aux Archives spiritaines [2], et les médiocres conditions de sa première édition. Prêtre depuis décembre 1840, Nicolas-Eugène Tisserant, créole d'origine haïtienne par ses grands-parents maternels, n'a pu rejoindre le noviciat de La Neuville ouvert par Libermann [3] que le 2 août 1842. Son noviciat sera bref puisqu'il fera sa consécration le 28 octobre pour partir en décembre à la Martinique, Sainte-Lucie puis Haïti... Le 13 octobre 1842, « l'obéissance ne me laissant pour le faire que six jours », comme il le dit [4], sous les yeux de Libermann lui-même qui revoit et annote son texte, Tisserant écrit son « petit journal » dont le but, dit-il, « n'est pas de donner une histoire des commencements de la petite société » mais de « fournir [...] quelques matériaux utiles pour montrer que l'œuvre des missionnaires du Saint-Cœur de Marie est vraiment l'œuvre de Marie [5]. » On peut se demander si Tisserant s'est fixé lui-même ce but, mais il est certain que Libermann pratiquera souvent ce genre littéraire de « lecture de l'histoire » pour y trouver un sens, pour y montrer l'action de Dieu. Dans un certain nombre de ses textes, il fournit à la fois l'histoire — les faits — et la clé de l'histoire — l'interprétation — dans un sens théologique et spirituel [6].

Présentation du manuscrit et principes d'édition du texte

En octobre 1842 donc, M. Eugène Tisserant [7] rédige un « Mémoire » sur les origines de la jeune congrégation à la demande du supérieur de l'œuvre,

---

2. Archives CSSp : 3A1.12.1.1 (Anciennement : 16-B-I).

3. Le 27 septembre 1841.

4. *ND*, I, p. 590 (Texte légèrement modifié par rapport à la page 2 du manuscrit).

5. *ND*, I, p. 589 (Texte modifié par rapport à la page 1 du manuscrit).

6. *Cf.* la longue lettre que Libermann écrit à M. Desgenettes, curé de Notre-Dame des Victoires, pour lui parler du développement de sa société : *ND*, VI, 4-9 février 1844, p. 37-48. Non seulement les faits sont rappelés, mais en ce qui le concerne, Libermann décrit comment il les a vécus, quelles motivations le poussaient et quels fruits missionnaires apparaissent déjà en 1844.

7. **Eugène Tisserant** (missionnaire du Saint-Cœur de Marie), né à Paris, d'une mère haïtienne, le 15 novembre 1814 ; entré à Saint-Sulpice au commencement de 1834 ; passe quelques mois à la Grande-Trappe ; revenu à Saint-Sulpice en septembre 1835 ; prêtre à Paris le 21 décembre 1840 ; vicaire à Saint-Ambroise, puis à Saint-Eustache (avril-juillet 1841) ; sous-directeur de l'Archiconfrérie à Notre-Dame des Victoires ; entré à La Neuville le 2 août 1842 ; consécration le 28 octobre 1842 ; séjourne à la Martinique et à Sainte-Lucie,

M. François Libermann, qui prend soin de relire le texte produit : en font foi les corrections et les précisions qu'il a apportées de sa main, dans le texte ou en note. Commencé le 13 octobre 1842, le travail a été réalisé en moins de quinze jours, ce qui explique les nombreuses ratures et pourrait justifier certaines erreurs ou approximations. D'une écriture fine et serrée, le texte de M. Tisserant, sur les 52 pages d'un cahier de format 19 x 23 cm, occupe un peu plus que la moitié de la partie droite de chaque page, laissant à gauche une large place pour les notes. Ces notes sont, pour la plupart, de l'auteur lui-même : nous leur avons attribué l'indication : (E. T.). Ont aussi, à l'époque, lu et annoté le texte : M. François Libermann (F. Lib.), M. Frédéric Levavasseur [8] (F. L.), M. Ignace Schwindenhammer [9] (I. S.). Pour la clarté de la transcription, il était nécessaire de numéroter les notes, bien qu'elles ne le soient pas dans l'original. Par ailleurs, nous avons mis *en italiques* les notes du texte original, les autres notes documentaires ou explicatives étant de la rédaction.

---

décembre 1842 à août 1843 ; arrivé en Haïti après le 15 août 1843 ; préfet apostolique d'Haïti le 16 janvier 1844 ; rentré en France en septembre 1844 ; reparti pour Haïti en février 1845 ; de nouveau en France le 2 mai suivant ; préfet apostolique de la Guinée en octobre 1845 ; s'embarque à Toulon fin novembre ; meurt en mer par suite de naufrage, le 7 décembre 1845. (*ND*, t. XIII, Appendice, p. 73).

8. Nous avons gardé l'orthographe employée par M. Tisserant, bien que « Le Vavasseur » paraisse plus conforme aux actes de l'état-civil. **Frédéric Le Vavasseur** (spiritain), né le 25 février 1811 à l'île Bourbon. Il vient en France pour la première fois en 1829 ; prépare l'École polytechnique, échoue, suit les cours de droit, entre à Stanislas, fait un voyage à Bourbon, 1835-1836 ; admis à Issy comme élève de philosophie, 19 août 1836 ; prêtre, le 18 septembre 1841 ; au noviciat de La Neuville, 28 septembre 1841 ; consécration, 2 février 1842 ; part le 16 février ; missionnaire à Bourbon, juin 1842 à septembre 1849 ; arrive à Bordeaux le 13 février 1850 ; conseiller général, 13 juin 1850 ; préfet du séminaire des Colonies, septembre 1850 ; maître des novices à Mons-Ivry (février 1852), à Notre-Dame du Gard (septembre 1852), à Paris (septembre 1853) ; directeur du séminaire des colonies (novembre 1854) ; maître des novices Frères à Saint-Ilan, 1855 ; vice-provincial de France (Bretagne Auvergne), 1856 ; supérieur du séminaire des colonies, 2 octobre 1864 ; premier assistant de la congrégation, 1^er^ septembre 1869 ; provincial de France ; vicaire général, mars 1881 ; supérieur général, août 1881 ; mort à Paris, 16 janvier 1882. (*ND*, t. XIII, Appendice, p. 63).

9. **Ignace Schwindenhammer** (spiritain), né le 13 février 1818 à Ingersheim, diocèse de Strasbourg. Prêtre à Strasbourg le 10 août 1842 ; sous-directeur de l'Archiconfrérie de Notre-Dame des Victoires (1842-1843) ; entré à La Neuville le 8 septembre 1843 ; consécration le 19 mars 1844 ; professeur de théologie, supérieur de Notre-Dame du Gard, 1848 ; conseiller général, 1^er^ octobre 1849. Après la mort de François Libermann : vicaire général, 1852 ; supérieur général, 10 février 1853 ; mort à Paris, le 6 mars 1881. (*ND*, t. XIII, Appendice, p. 70).

Le P. Adolphe Cabon, secrétaire-archiviste de la congrégation du Saint-Esprit à partir de 1919 et pour de longues années, a transcrit ce qu'il appelle le *Mémoire du P. Tisserant* (qu'il intitule en tête : *L'œuvre des Noirs*) dans les trois premiers volumes de ses *Notes et documents...* (*ND*) [10]. Mais cette transcription a été faite « par coupures » [11], en y intercalant d'autres textes qui, sans doute, se rapportent au sujet, mais ne font pas partie du document original, rendant la lecture de celui-ci moins aisée du fait de son morcellement. De plus, le P. Cabon n'a pas hésité à intervertir certaines parties du manuscrit et à modifier (pour des détails qui n'en changent pas le sens) certaines phrases. *Notes et documents...* nous présente un texte dont le contenu est conforme à l'original sur le fond, mais qui s'en différencie nettement dans la forme : règles d'orthographe, emploi des majuscules, suppression des abréviations, ponctuation normalisée ; tout cela selon les usages modernes. Il a donc paru souhaitable de proposer de ce document une transcription qui, autant que possible, soit plus proche de l'original. Une édition critique en livre — souhaitable — se devrait d'être fidèle en tout cela au texte original, quitte à multiplier les notes ; toutefois, pour cette édition dans *Mémoire Spiritaine*, nous avons choisi de faciliter la lecture de ce texte capital en mettant en clair les abréviations trop nombreuses auxquelles recourt Tisserant (*cf.* plus bas). En revanche, il nous a semblé utile de donner les références à la pagination du manuscrit original par l'indication du changement de page sous la forme : **/2, /3, /4,** etc.

Le but de cette présentation n'est pas de faire une étude sur le contenu du *Mémoire de M. Tisserant* (en espérant qu'elle puisse se faire un jour). Sur la forme, on peut en relever quelques caractéristiques. Le style de M. Tisserant n'est pas toujours simple et aisé : il lui arrive de se sortir difficilement de phrases mal construites, et compliquées quelquefois d'incises plus ou moins longues. On serait alors tenté de lui appliquer l'ironique formule : « Pourquoi faire simple quand on peut faire compliqué » ! Il fait un usage fréquent

10. *Notes et documents relatifs à la Vie et à l'Œuvre du Vénérable François-Marie-Paul Libermann, Supérieur général de la Congrégation du Saint-Esprit* (désormais : *ND*), Paris, Maison-Mère, 1929-1956 : treize volumes, d'environ 500 pages chacun, plus deux *Appendices* et un volume de *Compléments*.

11. — *ND*, I, p. 589-598 ; 627-641 ; 647-654 ; 659-672 ; — *ND*, II, p. 1-41 ; 367-383 ; — *ND*, III, p. 1-16. Le père Libermann lui-même a continué ce Mémoire pour 1842-1843 : — *ND*, III, p. 17-26 ; — *ND*, IV, p. 22-26. Le père Thévaux a pris la suite pour 1843-1844 : *ND*, I, p. 27-42.

d'abréviations, en surabondance dans certaines lettres qu'il cite ; cela n'en facilite pas la lecture, et pour les lecteurs de *Mémoire Spiritaine* nous avons rétabli les mots dans leur entier dans bien des cas. Du point de vue orthographe, nous avons corrigé quelques fautes évidentes (s'il en reste, elles sont donc très probablement du fait de l'auteur). Nous avons gardé l'orthographe d'époque de certains mots [12], tels que *commencemens*, *parens*, *habitans*, *guères*... mais nous avons transposé les finales d'imparfait, *ois, oit, oient*, en *ais, ait, aient* : c'est d'ailleurs à cette époque que peu à peu disparaissent les anciennes formes devenues désuètes [13]. Dans l'emploi des mots (noms ou adjectifs) commençant par une majuscule, M. Tisserant ne semble pas suivre de règles précises [14]. Il en est de même pour la ponctuation, d'où, quelquefois, une difficulté à saisir le sens exact de certaines phrases ; il y faut un peu plus d'attention. Les passages soulignés le sont par l'auteur lui-même.

Les sous-titres, pour lesquels nous avons employé des caractères gras, sont de la rédaction (sauf le premier) et placés entre crochets. Il nous a semblé qu'ils pouvaient faciliter la lecture d'un texte dont l'original se présente en fait d'un seul tenant. Pour certains de ces sous-titres, nous avons repris ceux de la transcription du P. Cabon dans ses *Notes et documents.*

Ne sont données ici qu'un peu plus de 20 pages sur les 52 du *Mémoire* : celles précisément qui montrent la naissance de l'Œuvre des Noirs — d'où sortira la société des missionnaires du Saint-Cœur de Marie — à partir de la prise de conscience de la situation faite aux Noirs et à la religion dans les îles de Bourbon et de Saint-Domingue par deux hommes de cœur liés à ces îles, Le Vavasseur et Tisserant, conseillés par un troisième, Libermann. Dans cette livraison, nous laisserons ce dernier au moment où il va se rendre à Rome présenter leur commun projet missionnaire...

---

12. Nous n'avons pas, pour ces mots, porté l'indication « (sic) », pensant que le lecteur pouvait de lui-même les rétablir dans l'orthographie actuelle.

13. Maurice GRÉVISSE, *Le bon usage. Grammaire française*, douzième édition refondue par André GOOSSE, Duculot, 1988, p. 102 : « Il faut signaler que, dans les éditions successives de son Dictionnaire, l'Académie a admis un certain nombre de modifications. [...] Dans sa 6[e] édition (1835), qui marque parfois un retour en arrière, on notera surtout l'introduction du *t* dans les pluriels comme enfans et parens et, réforme que Voltaire avait tant réclamée, le remplacement de *oi* par *ai* dans paroître, anglois, françois..., dans les indicatifs imparfaits et conditionnels. »

14. Curieusement, dans son texte, « haïti » est toujours écrit avec *h* minuscule.

Eugène Tisserant (1814-1845)
(Photo : Arch. CSSp : Daguerréotype pris quelques jours avant son départ pour la Guinée à bord du *Papin*, dans le naufrage duquel il devait trouver la mort.)

Le texte du Mémoire

1842, 13 octobre.
Opus tuum nos ô Maria, vivifica illud [15] *!*

Au Très Saint et Immaculé Cœur de Marie refuge des pécheurs et mère de toutes les âmes délaissées, et par Marie à la plus grande Gloire de Notre Père Céleste, en Jésus Christ Notre Seigneur, et en union à son divin Esprit !

Quelques notes sur l'établissement de la pauvre petite Congrégation des missionnaires du S^t^ Cœur de Marie.

L'intention de celui qui écrit ces lignes n'est pas de donner une histoire des commencemens de la petite société dont il a malgré sa très grande indignité le bonheur de faire partie ; mais de fournir à ceux qui viendront après lui quelques matériaux qui pourront être de quelqu'utilité pour montrer que l'œuvre des missionnaires du S^t^ Cœur de Marie est vraiment l'œuvre de Marie. Car comme le disait encore il n'y a que quelques jours un des plus grands serviteurs de Dieu de notre époque, M. Pinault [16], tel est le caractère distinctif et particulier de notre institut. Chez les Jésuites on voit pour fondateur un Ignace, pour 1^er^ missionnaire un Xavier ; S^t^ François jette les fondements de son ordre en opérant mille œuvres merveilleuses et suivi d'une foule de disciples hommes à miracles, S^t^ Dominique, S^t^ Benoît, S^t^ Bernard, S^te^ Thérèse, && Ici rien de semblable. Pour une œuvre qui doit épouvanter plus peut-être que toutes celles existantes par son étendue et ses difficultés, point d'hommes à prodiges ou à grands talens parmi nous ; seulement des gens de bonne volonté, réunis ils ne savent trop comment, voyant la bénédiction divine suivre toutes leurs démarches ou plutôt n'en formant et ne pouvant en former aucune et se sentant comme entraînés par une force

15. « Nous sommes ton œuvre, Ô Marie, vivifie-la ! »

16. **Alexis Pinault** (sulpicien), né à Paris le 13 septembre 1793. Sorti de l'École Normale, il entre au séminaire le 11 octobre 1824. Prêtre en 1827. Après son passage à la Solitude, il est professeur à Issy. Il meurt le 12 mars 1870. (*ND*, t. XIII, Appendice, p. 87).

invisible qui les dirige et aplanit sous leurs pas les difficultés qui semblaient les plus insurmontables… c'est la main de Marie ! *digitus Mariae est hic* [17] *!*

La suite de ce récit montrera assez clairement la vérité de mon assertion. Puissiez-vous ô cœur de la meilleure des mères répandre votre bénédiction sur les paroles de votre pauvre fils, afin que tous les membres de la communauté des Prêtres du S[t] Cœur de Marie, présens ou à venir s'écrient avec moi dans l'effusion de leur reconnaissance envers celle à qui ils doivent tout après Dieu, *opus tuum nos ô Maria, vivifica illud !…* **/2**

Origine de l'œuvre
[Les fondateurs]

Comment Marie a-t-elle inspiré le désir de l'œuvre de nos missions ? Le voici en deux mots. Je crois inutile dans ce petit journal, que j'écris en toute hâte, l'obéissance ne me laissant pour le faire que 6 jours, au bout desquels je dois commencer cette précieuse retraite d'où je ne sortirai que pour aller porter la bonne nouvelle du salut à cette terre si désolée d'haïti, d'entrer dans des détails relativement à ceux sur lesquels Marie daigna jeter les yeux pour accomplir les premiers l'œuvre de sa miséricorde en faveur de la postérité maudite de Cham. Tout le monde sait parmi nous quels ils furent, mais ce que je ne crois pas indigne de remarque, ce sont les circonstances Providentielles où chacun d'eux se trouvait lorsque Marie daigna les appeler à l'apostolat que son cœur leur réservait.

[M. Frédéric Levavasseur]

M. Levavasseur natif de Bourbon qu'habitait sa famille, avait été selon la coutume des familles aisées de nos colonies envoyé en France pour y faire son éducation. Après avoir terminé ses Études au collège Stanislas à Paris, par où avait aussi passé notre bien aimé père [Libermann] et s'être présenté à l'école polytechnique, carrière à laquelle le destinaient ses parens, et où il était sur le point d'être admis [18] si le goût secret qu'il ressentait pour le joug du Seigneur ne l'eût porté à abandonner dès lors le monde pour entrer dans l'état

17. « Le doigt de Marie est là ! »

18. *Il avait passé un premier examen brillant où il aurait été reçu pour l'admission à l'école ayant été le second pour les mathématiques et répondu très convenablement sur toutes les autres matières, s'il n'eût été trouvé un peu faible pour la version latine* (E.T.).

Ecclésiastique ; M. Levavasseur, devenu clerc tonsuré [19], partit pour son pays dans l'espérance d'y rétablir sa santé. La violente ardeur avec laquelle il s'était livré aux sciences exactes pour lesquelles il avait une sorte de passion, l'avait fortement affaibli. Ce voyage sans avoir d'autre résultat pour son corps que d'aggraver son mal, devint pour son âme une occasion précieuse ménagée par la Providence pour faire connaître à ce pieux ouvrier le genre de travail que le Seigneur lui destinait un jour dans sa vigne : L'état de dégradation et surtout de délaissement des pauvres noirs esclaves de Bourbon, l'enflamma du désir de procurer quelques secours spirituels aux nègres de son pays ; il venait de voir de près l'abandon de ces âmes infortunées, et son cœur, pénétré dès lors qu'il était du prix infini de l'âme du dernier de nos frères aux yeux de Dieu avait été ému par ce triste spectacle. Revenu en France, dans le cours de l'été 1836, M. Levavasseur n'avait pas perdu le souvenir de l'impression de charité et de compassion que la grâce avait déposée dans son cœur : mais comment pouvait-il lui-même devenir utile à ces âmes ?... il l'ignorait. Il pensait que peut-être un ou plusieurs bons Prêtres de France, au récit de la misère spirituelle de ces pauvres gens serait ému comme lui, et consentirait à aller évangéliser ce peuple si enfoncé dans l'ignorance et le bourbier de ses vices. Mais qu'il fût destiné lui-même à cette œuvre, qu'il dût en être le 1[er] missionnaire, il était bien loin de s'en douter alors ; la seule pensée l'en eût fait sourire comme d'une chose absurde. À son retour à Paris, notre pieux confrère se hâte d'aller trouver l'ancien guide de sa conscience, le Père Genesseau Jésuite, pour lui faire part de ses inquiétudes : car si d'un côté il se sent enflammé du désir d'être utile à ses frères et de les arracher de l'abîme de perdition, comment avec une santé si délabrée, peut-il espérer de parvenir au Sacerdoce ? Il n'ose donc pas se présenter au Séminaire S[t] Sulpice où le portaient si vivement les anciens désirs de son cœur, car on lui avait dit que cette maison était la maison de Marie. Éclairé de l'esprit de Dieu, le sage directeur de M. Levavasseur entrevoit les desseins du bon Maître sur cette âme qui semble si impropre au service des autels ; et surtout à un ministère aussi actif que celui de courir après la brebis égarée : car s'il s'agit seulement de la récitation du petit office de la S[te] Vierge dont il est l'enfant si dévoué, le cœur est obligé de céder à la faiblesse du corps, il est trop fatigué, il éprouve des maux de tête affreux ; comment préparera-t-il ses classes de philosophie ou de théologie ? Dieu et Marie y pourvoiront a répondu le Père Jésuite ; et sur la parole de celui que notre cher confrère regarde comme l'organe de la volonté de Dieu sur lui, il sollicite son entrée à

19. *Il reçut la tonsure au collège Stanislas quelques jours avant son départ pour Bourbon.* (E.T.) *Ceci est inexact, il partit sans être tonsuré* (F.L.).

S[t] Sulpice, l'obtient et entre à Issy, le 19 août 1836, comme élève de philosophie. Ce n'est pas le lieu de parler des vertus que pratiqua /3 M. Levavasseur dans ce nouveau séjour ; tous ses condisciples de Séminaire en ont été embaumés, et en conserveront longtemps le précieux souvenir. Ce que je me contente d'indiquer en passant, c'est cette profonde humilité où le tenait l'incapacité de son esprit qui ne pouvait s'appliquer à rien. On ne savait, comment réussir à lui faire achever son cours de philosophie, et il était fort douteux qu'il pût continuer. Il avait prévu tout cela dès son entrée au Séminaire, et chérissait cette impuissance que Dieu lui imposait, parce qu'elle le forçait à ne plus se confier qu'en la providence, à remettre entre ses mains tout son avenir, et à lui sacrifier le désir même qui le consumait si vivement de se dévouer pour le service de ses frères. Je l'ai entendu plus d'une fois dire à moi ou à d'autres dans ces commencemens, qu'il bénissait de toute l'effusion de son âme N. S. de l'avoir mis dans un état qui chaque jour l'exposait, à quitter le séminaire comme incapable. Si Dieu ne fait un miracle en ma faveur ajoutait-il, je puis m'attendre au premier moment à être contraint d'en venir là : et alors le grand but de mes désirs serait d'être reçu par charité comme frère coadjuteur chez les Jésuites ou dans toute autre communauté, ou si on ne veut pas encore de moi en cette qualité, d'entrer comme portier ou comme domestique dans un Séminaire. Cet état d'incapacité absolue de M. Levavasseur persista deux ans environ depuis son entrée au séminaire ; et cependant malgré son infirmité il ne put perdre de vue le salut de ses pauvres esclaves et leur grand malheur. Tel était pourtant l'homme que Marie avait choisi le premier de tous pour venir au secours de ces âmes délaissées, et n'est-ce pas déjà le lieu de s'écrier : *Infirma mundi elegit Deux ut confundat fortia... et non glorietur omnis caro* [20].

[M. Eugène Tisserant]

Au même temps que M. Levavasseur se sentait si fortement entraîné vers les Esclaves de Bourbon ; car dans le principe ses vues ne se portaient que sur les nègres de son pays natal, Marie qui comme Dieu aime à choisir tout ce qu'il y a de plus petit et de plus méprisable pour l'exécution de ses desseins de miséricorde sur les hommes, s'était plu à déposer un attrait semblable dans le cœur d'un de ses condisciples. Lui aussi devait sembler bien impropre à une si grande œuvre. Entré en 1835 au Séminaire d'Issy ; après avoir été d'une

20. *Cf.* I Cor. 1, 27-28 : « Ce qui est faible dans le monde Dieu l'a choisi pour confondre ce qui est fort [...] afin qu'aucune créature ne puisse s'enorgueillir. »

faiblesse extrême dans ses Études de philosophie, et refusé pour la tonsure à ce sujet [21], quoiqu'on lui trouvât de la bonne volonté pour la piété ; les supérieurs se décidèrent enfin par motif de conscience à donner avis à Mgr l'archevêque de Paris [22] auquel appartenait ce séminariste de son incapacité pour les choses sérieuses. D'après un arrêté du conseil de l'archevêché, on lui retira donc la bourse qui servait à payer sa pension : et les directeurs dans l'intérêt qu'ils voulaient porter à son âme, ainsi que dans celui de l'Église que compromet si souvent l'ignorance des Prêtres, l'engagèrent fortement à ne plus poursuivre l'état Ecclésiastique, même dans les Séminaires de France où on aurait le plus besoin de sujets ; dans lesquels on lui offrait une place et une bourse. Dieu fit la grâce à cette âme de supporter ce coup qui mortifiait chez lui bien des affections : Marie lui fit bénir la main de Dieu qui avait frappé par miséricorde. Ne voulant pas se perdre dans le monde, craignant d'aller contre les ordres de Dieu en entrant contre le conseil de ses supérieurs dans un autre Séminaire, il se décida d'aller chez les Trappistes. Dieu après l'avoir gardé quelques mois dans cette solitude, lui ôta la santé dont il avait joui jusqu'alors ; et il lui fallu sortir de cette douce retraite. Revenu du désert, Marie seule était l'objet de son espérance ; et lui aussi peut dire que son espoir en elle n'a pas été confondu. Des circonstances si providentielles qu'elles tiennent du miracle par leur à propos lui ouvrirent de nouveau les portes du Séminaire S^t^ Sulpice. On l'y reçut à grand peine pour 10 jours au bout desquels il devait avoir trouvé entrée dans un autre Séminaire ; c'était un asile de charité qui lui était offert et rien de plus. Dans sa détresse il se tourna vers Marie ; et sans aucune démarche, sans sollicitation, les cœurs des Supérieurs et par suite des membres du conseil de l'archevêché se trouvèrent subitement changés. Ce séminariste était de retour au Séminaire d'Issy depuis deux mois lorsque M. Levavasseur y entra. Depuis plusieurs années la pensée de l'état si pitoyable des noirs de l'Île S^t^ Domingue lui était fréquente ; car né d'une mère créole de l'Île, il avait entendu souvent parler des vices de ce peuple, fruits de son ignorance et des pernicieux exemples des mauvais Prêtres qui s'y trouvent en si grand nombre et sont la cause de la perte d'une multitude d'âmes. Des personnes influentes dans l'île l'avaient pressé de venir s'y établir lorsqu'il serait devenu Prêtre pour y ranimer la foi et la confiance des gens du pays : mais il s'était contenté de gémir devant Dieu de tant d'excès et de prier Marie de jeter un regard de compassion sur ce

---

21. *Les Sulpiciens ont l'habitude de faire recevoir la tonsure aux séminaristes dont la vocation paraît décidée, et qui ont le degré de science requise, dès la 1^re^ année de philosphie* (E.T.).

22. **Mgr Hyacinthe de Quélen**, né à Paris, le 8 octobre 1878. Prêtre le 14 mars 1807. Vicaire général de Saint-Brieuc ; attaché à la Grande Aumônerie. Coadjuteur de l'archevêque de Paris, il lui succède le 20 octobre 1821. Mort le 31 décembre 1839 (Arch. CSSp).

peuple perverti par ceux qui devaient être ses guides dans la foi ; dans la crainte qu'en voulant porter secours aux âmes de ses frères son zèle ne fut présomption, et qu'il ne se perdit comme tant d'autres Ecclésiastiques ses devanciers. Une communauté de Prêtres eut été l'objet de toutes ses espérances pour ce pays ; mais c'était là un beau rêve qu'il croyait ne devoir se réaliser jamais. Que les pensées des hommes sont éloignées de celles de Dieu !... Ce pauvre séminariste, si dénué **/4** de tout ce que demande une telle entreprise, devait cependant, dans les desseins de la miséricorde du cœur de Marie sur l'infortuné peuple haïtien, être appelé à voir cette œuvre de ses désirs ; et avoir le bonheur de faire partie de cette communauté. *Ignobilia mundi elegit Deus, ut confundat fortia, et ea quæ non sunt, ut ea quæ sunt, destruat* [23].

[M. François Libermann]

Le 3[e] que Marie se choisit dans l'ordre des temps pour l'œuvre dont nous avons sous les yeux la réalisation était destiné à en devenir le Père et le guide. Il ne s'attendait guères assurément, à être appelé pour diriger cette grande entreprise. Dieu pour préparer cette âme à l'exécution des desseins qu'il avait formés sur elle pour le retour à la vertu et l'avancement dans la perfection d'un grand nombre le tint longtemps caché dans le sein de sa providence aux regards de ceux qui vivaient autour de lui. Entré à S[t] Sulpice en 1827, une année après que le Seigneur l'eut éclairé, et de Juif ardent et de bonne foi qu'il était lui eût ouvert les portes de la S[te] Église en revêtant son âme de cette belle robe d'innocence que bienheureux sont ceux qui n'ont pas ternie ; M. Libermann formé par Marie qui s'appliquait à faire revivre dans cette âme la vie de Jésus dont son cœur est la copie la plus fidèle passa 11 ans dans cette douce retraite ignoré à lui-même et à la plupart de ceux qui l'entouraient. Peu remarquable dans son cours de théologie, il l'était il est vrai beaucoup pour la piété ; mais le genre même de cette piété qui le portait à suivre la voie commune en tant qu'elle ne s'écarte pas des principes de la foi et à se cacher beaucoup était précisément ce qui contribuait à le laisser dans cette obscurité profonde qui faisait ses plus chères délices ; comme elle doit faire celles de toute âme qui ne désire vivre que pour Dieu. Il est vrai que Dieu qui n'agit d'ordinaire par une âme pour le bien des autres qu'autant qu'elle chérit cet état d'anéantissement qui la met à sa place véritable le néant ; puisque ce n'est qu'à mesure que nous

23. *Cf.* I Cor. 1, 28 : « Ce qui dans le monde est vil et méprisé, ce qui n'est pas, Dieu l'a choisi pour réduire à rien ce qui est. »

nous efforçons de disparaître en nous-mêmes que Dieu paraît en nous et par nos œuvres, ne permit pas que M. Libermann passât inconnu aux yeux de tous. Les Supérieurs ne furent pas sans remarquer et remercier Dieu des grâces qu'il avait déposées dans son cœur ; quelques condisciples de notre père se sentirent dès les premières années qu'il passa à S^t Sulpice portés à s'aider de ses conseils pour la vie spirituelle. Recevant des lumières de Dieu pour la conduite des âmes, il ne devait pas par une fausse humilité les laisser éteintes lorsque sa volonté était qu'elles fussent manifestées et qu'elles servissent à d'autres, d'ailleurs les lumières ne rendent pas l'homme saint, mais bien les bonnes œuvres auxquelles elles portent, si on est fidèle à la grâce. Durant les quatre années de théologie qu'il fît au séminaire de Paris, Dieu lui envoya une épreuve bien sensible : il ne put durant tout cet intervalle recevoir d'autre ordre que celui d'Acolyte à cause d'une maladie qui lui survint peu après son entrée à S^t Sulpice. Il tombait d'épilepsie, et le moment des approches de l'ordination était celui où d'ordinaire il faisait une rechute ; non qu'il redoutât le S^t ministère dont il se croyait toutefois si indigne, mais par une disposition particulière du Seigneur pour le tenir continuellement dans l'attente de sa providence dont plus tard la conduite à son égard devait lui apparaître si admirable et si miséricordieuse. *Attingit ad finem suaviter, sed fortiter* [24]. Ainsi se passèrent les 4 premières années de M. Libermann à S^t Sulpice.

Vers la fin de la dernière année qu'il devait passer comme Élève son infirmité persévérant toujours, un arrêté du conseil de Mgr de Paris dont il était diocésain lui ôta la bourse ; et il lui fut signifié par un membre du conseil, M. Carbon [25], qui s'acquittait à regret de sa triste mission, que n'ayant plus d'espoir de pouvoir jamais parvenir à la Prêtrise on l'engageait dans l'intérêt de son avenir à quitter le Séminaire et à profiter du reste de sa jeunesse pour prendre un état. Ce Monsieur qui l'aimait en père, et qui, à l'heure qu'il est, est l'un des protecteurs les plus zélés de la petite œuvre du Cœur de Marie lui offrit même de lui fournir les moyens qui pourraient l'aider à rentrer dans le monde. M. Libermann reçut de la main de la Providence cette nouvelle avec paix et reconnaissance ; et remerciant ce charitable Supérieur de ses bontés et du grand intérêt qu'il lui avait toujours porté, il se contenta de lui demander

24. *Sagesse*, 8, 1 : « La sagesse atteint son but en douceur, mais avec force. »

25. **Étienne Carbon** (sulpicien), né à Compiègne le 18 février 1795. Admis dans la compagnie de Saint-Sulpice en 1814. Supérieur à Bordeaux de 1817 à 1826. En 1826, directeur du séminaire Saint-Sulpice à côté de M. Garnier, Supérieur général. L'état d'infirmité où celui-ci fut réduit pendant les années qui précédèrent sa mort, fit que, pendant tout ce temps, M. Carbon eut à gouverner le séminaire et même la compagnie. En 1862 il demanda à être déchargé des fonctions de premier directeur. Mort le 25 juin 1863 (Arch. CSSp).

d'un air résigné de vouloir bien le prévenir du jour où il lui faudrait quitter le séminaire en ajoutant d'un ton calme : Mais pour le monde je ne puis y rentrer. Dieu, je l'espère, voudra bien pourvoir à mon sort. Ces dernières paroles touchèrent si vivement le cœur de ce bon Supérieur que tout ému de compassion, il se hâta d'assurer M. Libermann que puisque son attrait de ne jamais rentrer dans le monde était si ferme et si résolu, il allait user de tout son pouvoir pour faire en sorte que le Séminaire S^{t} Sulpice le prit à sa charge jusqu'à sa mort. M. Libermann fut donc à partir de cette époque aux frais de la compagnie de S^{t} Sulpice, qui voulut bien lui fournir les petites ressources dont il avait besoin jusqu'au moment pour lors si caché où Marie devait venir le prendre du milieu de son obscurité pour l'établir père de cette petite famille **/5** dont son cœur lui réservait la conduite. Que Marie, qui aime tant la société de S^{t} Sulpice ; et y est si fidèlement servie veuille bien devenir elle-même sa récompense pour le bien que cette compagnie nous a fait à tous en la personne de notre futur Père, alors sans asile !...

Les MM. de S^{t} Sulpice envoyèrent vers la fin de 1831 M. Libermann à Issy où il fut environ 15 ou 18 mois à n'avoir guères d'autre occupation que celle de son intérieur et de brosser les arbres : c'est ce qu'il m'avoua il y a très peu de temps. Les années suivantes furent moins infructueuses il est vrai : ému chaque jour, très souvent jusqu'à répandre des torrens de larmes à la vue de l'état de dissipation où le choléra et les crises politiques de cette époque avaient jeté le plus grand nombre des Séminaristes d'Issy et de Paris, il lui fut impossible de contenir plus longtemps le feu que Dieu allumait dans son cœur pour se rendre utile au prochain. Il demanda avec instances et une sorte d'importunité, et obtint des Supérieurs de Paris et d'Issy qu'il lui fut permis d'employer tous les efforts que le zèle de Dieu pourrait lui fournir pour ramener le véritable esprit de Notre Seigneur dans ces âmes destinées à devenir le canal de cet esprit à l'égard des peuples [26].

Et ce fut dans cet exercice caché, obscur, qui lui suscita bien des peines, où il trouva des difficultés de tout genres, et pour contradicteurs des hommes même remplis d'amour et de générosité pour Dieu, qui pensaient sérieusement servir sa cause en s'opposant aux moyens que M. Libermann avait si fortement à cœur d'établir pour faire revivre le véritable esprit du Sacerdoce dans ce Séminaire si cher à Marie et si précieux pour l'Église, petit apostolat qui s'il eut ses épines, eût aussi ses roses et ses consolations ; car Dieu daigna y donner bénédiction pour le bien de plusieurs, du nombre desquels Marie me réservait

26. *Il s'agit ici de l'établissement des bandes de piété au Séminaire S^{t} Sulpice qui furent le moyen le plus efficace dont se servit M. Libermann pour ramener la ferveur dans le Séminaire qui était sensiblement diminuée depuis plusieurs années* (E.T.).

dans sa miséricorde inexprimable le bonheur de faire partie, que s'écoulèrent les 5 dernières années du séjour de M. Libermann à S[t] Sulpice où il exerçait le modeste emploi de Sous-Économe du Séminaire d'Issy. Vers l'été de 1837 il quitta S[t] Sulpice et se rendit à Rennes auprès de M. Louis [27], Supérieur des Eudistes, dans l'espérance de faire dans cette Congrégation quelque bien pour le salut des âmes : M. Louis l'avait fortement prié de l'y suivre et l'y plaça deux mois après son entrée dans la charge de maître des Novices. Il trouva cette société malgré le zèle ; de celui qui la dirigeait dans un état de désordre fort grand ; et voyait le cœur tout navré de tristesse échouer tous ses efforts contre les moyens qu'il prenait ou indiquait pour remédier au mal. Il était dans cette communauté luttant depuis 16 mois environ contre toutes sortes de difficultés, accablé de peines et d'afflictions, et toujours sous le poids de sa cruelle infirmité qui semblait à jamais devoir lui fermer les portes du sanctuaire ; lorsque M. Levavasseur qui l'avait souvent entretenu du malheur et du délaissement de ses pauvres noirs de Bourbon lui écrivit en février ou mars 1839 pour le consulter sur le projet d'aviser aux moyens de venir au secours spirituel des Esclaves de cette colonie et des îles environnantes.

Après avoir indiqué quelques traits de la vie de M. Libermann pour montrer en peu de mots de quelle manière et par quelles voies secrètes Marie le préparait à devenir le guide de notre petite société, réflexions que j'ai cru pouvoir être utiles pour procurer l'édification de quelques-uns de mes frères du noviciat, et surtout de ceux qui viendront après nous ; je reprends la tâche que l'obéissance m'impose avant mon départ d'Europe, en priant mon bon Supérieur de me pardonner s'il croit trouver dans mes paroles à son égard quelques louanges qui fassent ombrage à son humilité. *Nemo bonus nisi Dominus* [28], je le sais ; et c'est pourquoi ces louanges ne s'adressent dans mon intention qu'à Dieu seul.

[Premières ouvertures]

Il s'agit maintenant de faire voir par quelles voies Marie daigna donner développement à l'œuvre des Prêtres missionnaires de son S[t] Cœur. C'est ce qui va faire la matière de toutes les pages qui vont suivre.

---

27. **Jérôme Loüis de la Morinière** (eudiste), né à Janzé (diocèse de Rennes), le 24 février 1790. Il succède au père Blanchard comme Supérieur général des eudistes, en 1830. Mort le 30 janvier 1849 (Arch. CSSp).

28. « Personne n'est bon sinon le Seigneur. » *Cf.* Marc 10, 18.

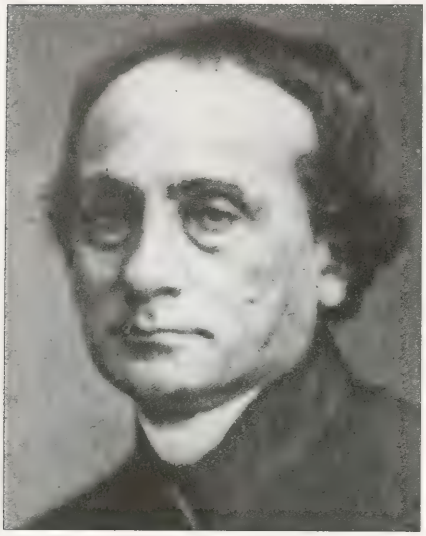

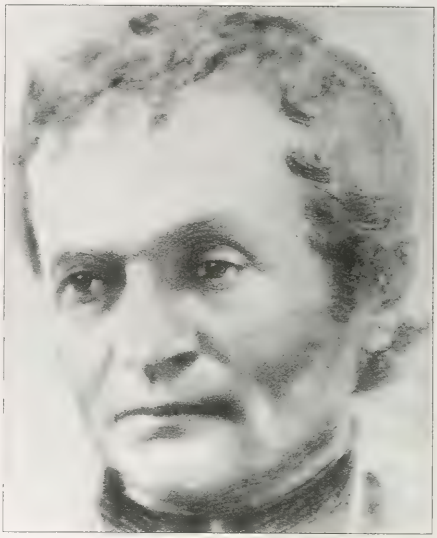

Les hommes de l'Œuvre des Noirs

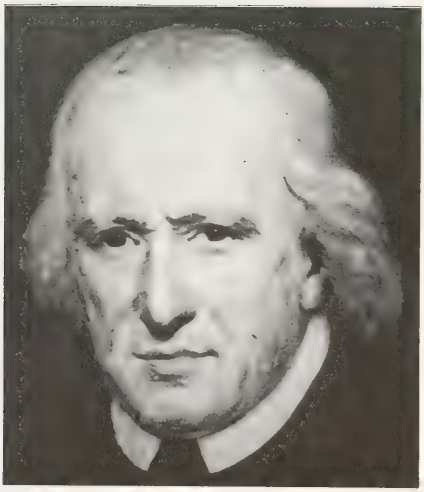

Ci-dessus, à gauche :
Frédéric LEVAVASSEUR (1811-1882), l'initiateur de l'Œuvre des Noirs avec Eugène TISSERANT (1814-1845).
(Photo Arch. CSSp)

Ci-dessus, à droite :
François LIBERMANN (1802-1852) le conseiller devenu fondateur.
(Photo Arch. CSSp)

Ci-contre :
Charles-É. DUFRICHE-DESGENETTES (1778-1860) fondateur de l'Archiconfrérie de Notre-Dame des Victoires, soutien de l'Œuvre des Noirs, devenu ami intime de Libermann.
(Photo Arch. CSSp)

[M. Levavasseur à Rennes, auprès de M. Libermann]

Dans la digression où j'ai cru utile d'entrer pour mettre plus à même mes chers frères d'admirer avec moi la marche si providentielle de Dieu pour accomplir dans le temps qu'il avait fixé de toute Éternité, les desseins de sa miséricorde sur la postérité si déchue de Cham, j'ai laissé notre pieux confrère Levavasseur avec le désir dont son âme était si embrasée, mais sans savoir comment ni quand il plairait à Dieu d'y donner réalisation. Son incapacité pour se livrer à toute Étude avait persévéré jusqu'à son entrée en théologie à Paris, où il vint après avoir fait deux années de philosophie au Séminaire d'Issy. Ce fut alors qu'il plut à Notre Seigneur lui rendre sa facilité d'autrefois. Marie allait écouter les soupirs de son cœur, et prendre compassion des pauvres nègres. Refuge des pécheurs, Mère de toutes les âmes délaissées, que vous êtes bonne ! O puisse toute langue vous remercier, vous louer et vous bénir dans toutes les générations !... **/6**

Les vacances qui précédèrent immédiatement l'entrée de M. Levavasseur au Séminaire de Paris comme Élève de Théologie, notre confrère était venu les passer à Rennes auprès de M. Libermann en qui il avait une très grande confiance, pour prendre de lui des conseils pour la vie spirituelle. Son attrait de voler près de ces Esclaves d'outre-mer qui lui étaient si chers le possédait trop, pour qu'il pût contenir dans le silence avec un autre lui-même ce qui se passait en son cœur. Aussi n'avait-il pas manqué de faire part à ce dernier de l'état pitoyable où ces âmes se trouvaient réduites. Chaque jour, presqu'à chaque instant, la bouche, qui parlait chez lui de l'abondance du cœur revenait sur cet article favori ; ce qui avait beaucoup ému M. Libermann et tout le Noviciat des Eudistes sur le malheur de ces pauvres abandonnés. Toutefois M. Levavasseur ne pensait point pour lors à une Communauté de Prêtres qui se destinassent par état au service de ces infortunés. Son but unique était de trouver quelques Prêtres isolés, gens à renoncement et à sacrifices qui voulussent s'occuper des Esclaves et rien de plus. M. Libermann n'entrevoyant pas lui-même le dessein ultérieur du bon Dieu, se contenta de l'engager fortement s'il réussissait à rencontrer quelques Ecclésiastiques qui prissent cœur à la chose, de faire en sorte de les décider à venir passer quelques mois de solitude et de retraite dans une communauté. Connaissant plus que personne le cœur si généreux de M. Louis, c'était le Supérieur des Eudistes, il offrit par avance en son nom sa Maison de Rennes pour M. Levavasseur et les compagnons qu'il aurait pu s'adjoindre, moyennant une modique pension qu'eussent donnée nos missionnaires. Les choses comme on le voit, étaient alors bien vagues et incertaines. L'on se sépara, en concluant de part et d'autre, qu'après avoir consulté Dieu et Marie par la prière, on demanderait les avis de M. Pinault, Sulpicien d'une haute sainteté, et auquel Dieu avait donné de grandes lumières.

M. Levavasseur revint donc pour commencer sa 1re année de Théologie à Paris, et par un attrait particulier, dont il ne sut probablement s'expliquer alors le motif, abandonna à Marie le soin de manifester elle-même quelles étaient ses volontés sur l'œuvre vers laquelle soupirait si ardemment le cœur de notre ami, et les voies qu'on aurait à prendre pour en assurer le succès.

[M. Tisserant et l'Archiconfrérie de Notre-Dame des Victoires]

Durant ces mêmes vacances que M. Levavasseur passait à Rennes, près de M. Libermann, j'avais eu le bonheur de connaître l'archiconfrérie du St et Immaculé Cœur de Marie pour la conversion des pécheurs, que je ne sus pas apprécier alors, j'en demande pardon à ma bonne mère... Il me fallut un ordre exprès et positif du vénérable Curé [29] que Marie avait placé à la tête de cette œuvre si féconde en merveilles de grâces et de conversions, et un ordre de la part de celle dont le nom me sera toujours si cher, puisque j'espère lui devoir un jour mon salut ; pour que je consentisse à joindre mon nom à celui des 4 mille confrères et consœurs [30] qui se trouvaient sur le registre. Le St Curé, par une inspiration particulière de Marie qu'il ne put s'expliquer lors de cette première visite, (je ne le connaissais nullement, et ne l'avais jamais vu), me tira à part pour me faire confidence, à moi pauvre séminariste, inconnu et tout surpris de voir un Prêtre si vénérable s'abaisser jusqu'à me regarder comme un intime ami, des miracles et prodiges que la Ste Vierge daignait opérer pour le salut de tant d'âmes égarées, par la dévotion à son cœur saint et immaculé. Il me raconta, ce bon vieillard, avec cette effusion de cœur qui le caractérise la voie toute merveilleuse dont Marie s'était servie pour lui inspirer de commencer cette œuvre ; cette voix intérieure si forte et pénétrante qui en le pressant de mettre sa paroisse sous la protection du cœur de celle qui est le refuge des pécheurs, lui reprochait en même temps son irrésolution, son espèce d'incrédulité à la parole de Marie ; le retour à Dieu si touchant de ce

29. **Charles Dufriche-Desgenettes**, né à Alençon en 1778. Prêtre en 1806, venu à Paris en 1819. En 1832, il est nommé curé de Notre-Dame des Victoires où il fonde (en 1836) l'Archiconfrérie du Très Saint et Immaculé Cœur de Marie. « Soutien dès le 2 février 1839 de l'" Œuvre des Noirs " qui germe dans l'esprit de Le Vavasseur et Tisserant [...], [il] devint un ami intime de Libermann et participa de façon active à l'expansion de sa société missionnaire : c'est lui qui ouvre l'Afrique aux hommes de Libermann en orientant vers La Neuville Mgr Barron, vicaire apostolique des Deux-Guinées [...] » (P. Coulon et P. Brasseur, *Libermann*, Paris, Cerf, 1988, p. 318). Il meurt à Paris, le 25 avril 1860 (Arch. CSSp).

30. *Sur ces 4 mille associés réunis en moins d'un an, étaient inscrits déjà 1800 hommes* (E.T.).

capitaine de l'ancienne garde, qui venait d'avoir lieu, il y avait 2 ou 3 jours, et dix exemples aussi frappans... Mais, dureté inconcevable de mon pauvre cœur, à la voix de Marie ; ému presque jusqu'aux larmes et bénissant Dieu des miracles que j'entendais, une piété malentendue voulait paralyser l'effet de la grâce ; ou plutôt ruse du démon qui aurait voulu me ravir ma grande planche de salut ; car sans les prières que l'archiconfrérie voulut bien adresser en ma faveur à la mère des miséricordes, ou je n'eusse pas persévéré dans les désirs que Dieu allait mettre dans mon âme, ou je n'eusse jamais pensé à m'adjoindre à la société qui a daigné m'admettre dans son sein. Je fais cette petite digression au sujet d'une œuvre si chère à tout Prêtre missionnaire du S^t^ Cœur de Marie pour montrer la coïncidence ménagée par Marie entre mon entrée dans /7 l'archiconfrérie, et les désirs que je commençai à sentir d'une vie que je consacrerais spécialement à m'occuper des restes si nombreux et si méprisés de la pauvre postérité de Cham, maudite par Dieu.

[Les hésitations de M. Tisserant]

J'ai dit que depuis plusieurs années, la pensée de l'état spirituel des habitans d'haïti venait m'attrister : c'était un resserrement de cœur, une peine bien vive il est vrai, de voir des Prêtres perdant par milliers les âmes que Dieu leur avait données à garder contre la rage de Satan, et devenus eux-mêmes pires que des démons ; mais non un désir d'aller me dévouer corps et âme pour le salut de ces âmes si dignes de pitié.

Ce dernier attrait, je ne le reçus de la bonté du cœur de notre mère qu'après mon admission dans l'archiconfrérie. Selon la marche commune de la Providence dans la conduite de nos âmes, je le portai quelque temps en moi-même sans le savoir ; le germe en avait été jeté par une miséricorde toute gratuite. Lorsque la veille du jour de la Présentation au temple de la T. S^te^ Vierge, fête patronale des Séminaires de S^t^ Sulpice, M. Levavasseur qui ne pouvait se douter en rien de ce qui se passait en mon âme, et n'était connu que de Dieu, se sentit porté de me faire cette demande si insolite dans la bouche de ce cher confrère, sans que je lui en eusse donné sujet : Mon cher, avez-vous quelque chose en vue pour l'avenir... j'ai toujours songé depuis le 1^er^ jour où je vous vis à Issy que Dieu vous voulait pour une certaine œuvre, et que par un mouvement que je n'ai jamais su m'expliquer l'arrêtant, je répondis moi-même, assurément pour la 1^re^ fois de ma vie, ces mots que ne prononcent guères d'ordinaire les esprits dévorés d'une curiosité impétueuse qui ne peut patienter un moment, et voilà ce que j'étais alors : Par le passé j'ai tout gâté pour avoir voulu prévenir les momens de Dieu, je ne veux rien savoir pour le

moment au sujet de ce que vous me proposez ; à ce moment dis-je, je ne savais encore quelle était l'œuvre qu'avait en vue M. Levavasseur pour moi, ni que Marie m'appelât à servir les pauvres nègres. Seulement mon cœur se trouvait alors flottant entre des sentimens dont il lui était impossible de se rendre compte. Un goût prononcé pour les missions m'était venu je ne sais comment, et je ne pouvais en distraire mon esprit ; c'était une pensée qui me poursuivait sans cesse. Ne pouvant soutenir un seul instant l'idée d'aller seul, je parcourais l'une après l'autre toutes les sociétés existantes, et je n'en trouvais aucune qui répondit au sentiment intérieur que je ressentais, et que je ne pouvais me définir à moi-même. Et puis il me semblait toujours que Dieu dans sa miséricorde me réservait à une vie plus méprisée, plus ignorée, et que je ne savais pas, et que je cherchais. C'était au milieu de cet état d'incertitude la plus complète que je me trouvais placé par la divine Providence lorsque M. Levavasseur me parla, sans que je comprisse pour lors sa pensée. Plusieurs jours ou plusieurs semaines s'étaient écoulées lorsque je reconnus que mon bon confrère avait peut-être eu l'intention de m'intéresser en faveur des noirs de Bourbon : mais cette pensée me faisait peu d'impression au sujet des Esclaves de cette colonie, et lorsqu'elle me revenait à l'esprit ranimait de suite celle du délaissement des noirs d'haïti : et toutefois bien que mes affections se fussent portées de préférence sur S^{t} Domingue à cause de la misère plus grande de ce peuple infortuné, et de la part que j'avais toujours prise à son malheur ; à dire vrai je n'étais touché ni de l'une ni de l'autre parce que l'idée d'aller seul à S^{t} Domingue ou à Bourbon, car je savais très bien que le désir de M. Levavasseur n'était pas de former une communauté, et qu'à Bourbon je serais livré à moi-même comme à S^{t} Domingue ; me faisait frissonner dans la crainte de me perdre sans sauver les autres. Cet entraînement secret vers l'une de ces îles, et d'un autre côté cette frayeur insurmontable d'entrer dans ce ministère isolé, devenait de jour en jour plus fort ; et pour ramener tout dans ce qui regarde ma vocation, comme à ce qui concerne notre petite société, à l'intervention de Marie à laquelle après Dieu je suis redevable de tout le bien qu'il a plu au Seigneur de me départir malgré mes infidélités de chaque jour, j'ajouterai, parce que j'en ai la conviction intime, que c'étaient là les premiers effets de la grâce de mon admission dans l'archiconfrérie. Quoiqu'associé depuis 5 mois à ce nombre déjà si étonnant d'âmes de l'un ou. de l'autre sexe qui s'étaient d'une extrémité du monde à l'autre empressées de venir solliciter pour eux-mêmes ou pour d'autres des grâces de repentir, de persévérance ou de pardon, du cœur de Marie ouvert si libéralement à tous pour répandre les largesses de sa bonté compatissante dans tous les cœurs ; il faut cependant en faire encore le triste aveu puisque cela me fournit l'occasion de faire admirer cette conduite si providentielle de notre bon Maître pour faire

exécuter dans le temps les desseins de sa miséricorde, hélas ! je me dégoûtai bientôt de ce nouveau lien qui m'unissait si étroitement au cœur de notre commune mère. À force de ne voir cette admirable dévotion que regardée avec une sorte d'indifférence **/8** par les âmes auxquelles je la proposais ; Dieu permettait même que des personnes d'une haute perfection à qui j'en avais fait part, ne comprissent pas pour lors cette œuvre, dont un peu plus tard elles sont toutes devenues les plus zélés propagateurs, je finis moi-même sans me rendre compte du pourquoi par en abandonner à peu près la pratique. Un jour, on était alors au commencement de Février, Dieu daigna me réveiller tout-à-coup de cette torpeur, dans ma négligence à faire connaître le culte du cœur de Marie, et à imprimer cette dévotion dans ma propre âme, je reconnus une ingratitude monstrueuse. J'avais dans tout le cours de ma vie tant reçu de cette tendre mère, devais-je répondre à ses bontés d'une manière si étrange ! et sur le champ je me sentis tout dévoré du désir de réparer ma faute en consacrant toute ma vie à répandre la connaissance et l'amour du cœur de Marie, vierge immaculée et refuge des pécheurs, par tous les moyens que Marie voudrait bien elle même m'en fournir. C'était ainsi que cette mère se vengeait de mon infidélité à son service, oh ! que Marie est bonne !... À partir de cette époque, je commençai donc à faire un peu de ce que j'eusse dû toujours pratiquer, après avoir supplié Marie de m'aider à faire connaître les richesses inexprimables de ce cœur qui est la voie unique pour aller à Jésus, je me livrai à l'impulsion que je recevais de sa bonté ; et N. S. voulait bien y donner bénédiction.

[Le projet de M. Levavasseur]

M. Levavasseur fut un des premiers qui à S[t] Sulpice s'empressa de toute l'ardeur de son âme envers celle qu'il aimait tant ; de prendre ces nouvelles livrées de Marie, et comme à une grâce accueillie par nous avec fidélité, Marie ne répond, à l'exemple de son adorable fils J. C., que par des faveurs plus grandes, voici de quelle. manière notre mère du ciel exauça les désirs secrets de nos cœurs au sujet des vœux que nous formions pour nos pauvres noirs. À peine fut-il devenu membre de l'archiconfrérie, et eût-il recommandé aux prières de cette puissante association l'état spirituel des âmes qui lui étaient si chères, au moment où sans nous être donné le mot je sollicitais le S[t] Curé de Notre Dame des victoires qui ne se rappelait aucunement de moi, ni de m'avoir ouvert si confidentiellement son cœur cinq mois auparavant, de vouloir bien intéresser d'une manière toute spéciale la commisération des associés en faveur des noirs de S[t] Domingue (ces deux recommandations furent faites avec l'empressement de tout le zèle de M. Desgenettes, et avec tous les détails qui pouvaient servir à

apitoyer le pieux auditoire ; et le bon vieillard m'écrivit même quelques jours après pour me charger de remercier de sa part le Séminariste qui lui avait fourni l'occasion de plaider la cause de ces infortunés) que notre cher confrère se sentit entraîné à s'ouvrir pour la 1re fois au Directeur de sa conscience, M. Gallais [31], professeur de dogme à St Sulpice, homme versé dans les voies spirituelles, et à M. Pinault sur le projet qu'il ne pouvait retenir plus longtemps en lui-même d'aviser aux moyens de venir au secours des pauvres noirs délaissés de Bourbon, Maurice et Madagascar. M. Pinault, Prêtre si dévoué à Marie, fut l'organe que cette dernière choisit pour faire connaître par quelles voies le Seigneur répandrait ses bénédictions les plus abondantes sur le dessein d'évangéliser ces brebis sans pasteur. M. Levavasseur n'avait pas eu l'idée de former une communauté ; M. Libermann destiné par la Ste Vierge à donner commencement à cette œuvre n'avait pas songé non plus à une institution qui eut pour but spécial de s'occuper de ces âmes abandonnées : Marie avait elle même amené ces circonstances afin que son bras seul et non celui de l'homme parût dans ce qui devait donner lieu à l'établissement de cette pauvre petite société qui allait s'élever sous la protection de son St et Immaculé Cœur notre conseiller et notre égide. Le vénérable ecclésiastique dont je viens de parler proposa donc qu'on formât une communauté de Prêtres pour porter aux noirs les secours et les consolations de notre Ste religion. C'est là dit-il à M. Levavasseur ce que Dieu a en vue d'exécuter pour ouvrir les portes du salut à ces pauvres gens auxquels vous vous intéressez si vivement, et l'unique moyen d'opérer un bien stable chez ce peuple ignorant. M. Levavasseur reçut l'avis de M. Pinault avec le même respect et la même reconnaissance que si la Ste Vierge eût parlé elle-même et lui faisant entrevoir que cette réponse était l'effet des prières qui avaient été adressées si vivement et par tant de cœurs réunis à la mère des âmes les plus délaissées ; et il quitta ce St homme plein de joie et de confiance envers le secours de Marie. Un secret pressentiment lui dictait au cœur qu'elle seule commencerait l'œuvre et lui donnerait son achèvement. Quelques jours après il écrivit à M. Libermann pour lui annoncer ce projet, et lui demander ses conseils relativement à l'œuvre proposée. Cette lettre ne pouvant manquer d'intéresser tous les membres de notre

31. **Jean-Baptiste Lucien Galais** [Libermann et ses contemporains écrivaient la plupart du temps : Gallais, mais pas toujours] (sulpicien), né à Rouen le 22 juin 1802. Après avoir terminé son séminaire à Saint-Sulpice, il s'attacha à l'œuvre de ses maîtres et professa d'abord le dogme au séminaire de Bourges. En 1833, M. Garnier l'appela à Saint-Sulpice où il enseigna successivement le dogme, le droit canon et enfin le « Grand Cours » (cours supérieur de théologie dogmatique et morale, accompagné de l'étude du droit canon et de la langue hébraïque). Il dirigea pendant quelques années la maison d'Issy et montra dans tous ces emplois une grande capacité. Il mourut à Saint-Sulpice le 17 janvier 1854, à l'âge de 52 ans (Arch. CSSp).

petite société, j'ai cru entrer dans leurs désirs en la reproduisant ici. On y verra les sentimens qui animaient notre pieux confrère sur la grandeur de l'œuvre qu'il proposait à M. /9 Libermann, sur les hommes à sacrifices qu'elle réclamait ; ce qui en nous donnant matière à réflexions sur nous-mêmes devra nous porter à demander avec instances au cœur de Marie cet esprit de sainteté qui nous est si nécessaire pour que nous puissions nous élever à la hauteur de notre belle vocation. On y lira aussi sans doute avec plaisir les moyens que M. Levavasseur proposait dès lors pour faciliter à chacun des membres de la future compagnie l'acquisition des vertus qu'il doit pratiquer. Cette lettre fut écrite vers la fin de février ou les premiers jours de mars de l'année 1839.

[Lettre de M. Levavasseur à M. Libermann [32]]

« Vive Jésus et Marie…
Très cher frère

« Que l'esprit, de N. S. soit tout en vous.

« M. Pinault m'engage beaucoup à vous écrire au sujet d'une œuvre importante & qu'il croit être dans les desseins de N. S. Vous m'avez souvent entendu parler de l'état déplorable de la Religion à Bourbon & dans les îles environnantes & du délaissement absolu où se trouvent les Noirs les affranchis & les pauvres de ces pays. Les Noirs qui forment plus de la moitié de la population sont surtout dans un état d'ignorance de misère & de corruption, dont on ne peut guères se faire d'idée. Ici il n'y a rien de plus bas vil & méprisable dans la pensée du monde, & tant qu'il n'y aura pas des prêtres assez participants de l'Esprit de N. S. pour descendre jusqu'à eux, se confondre & se faire une même chose avec eux, jamais personne ne songera à sauver leurs âmes & comme leur liberté qu'on attend ne changera pas leur misère morale, mais au contraire l'augmentera, il s'ensuivra qu'ils ne sortiront peut-être jamais de l'état où ils sont. Entreprendre l'Instruction & le soin de cette partie du corps de N. S. (car le plus grand nombre d'entre eux est baptisé), c'est comme se jeter dans une mer sans fond de mépris, d'ignominie, de contradictions & de difficultés que l'Enfer suscitera & que Dieu permettra dans sa bonté de la part des blancs, (malgré leur désir de faire instruire leurs noirs) des noirs & des autres prêtres. Vous voyez donc quels hommes il faut pour une telle œuvre ; il les faut pleins de ce véritable esprit de N. S. qui animait le P. Claver. Il faut des âmes qui ne puissent vivre que de croix de tout genre, extérieures & intérieures qui puissent se tenir plus

32. Les mots abrégés sont en si grand nombre dans cette lettre et de façon qui nous est aujourd'hui si peu évidente, qu'il nous a semblé préférable de rétablir l'orthographe entière dans la plupart des cas, en nous appuyant sur la lecture du P. Cabon dans *ND* I, p. 635-638.

bas que les pauvres noirs dans la pauvreté, le dénuement extérieur l'opprobre & le mépris, afin de pouvoir de là leur prêcher N. S. crucifié & leur faire comprendre tout ce qu'il y a de richesses & de gloire dans la bassesse & la misère où ils sont devant les hommes de même que ce divin maître s'est abaissé au-dessous de tout pour avoir en q.q. sorte le droit de prêcher l'humiliation de même pour prêcher à ces malheureux, il faut être au-dessous d'eux en pauvreté Extér. & en mépris. Vous voyez aussi que c'est l'œuvre la plus sanctifiante que l'on se puisse imaginer & même elle est telle qu'on ne peut y entrer & y persévérer seulement un jour que par des vues & désirs sans limites de Sainteté & de perfection. Mais où trouver & où former de tels hommes ? Il semble que N. S. prépare ici au Séminaire q.q. âmes pour une telle œuvre Il a mis par une autre voie que moi, & sans que je n'en susse rien M. Labrunière [33] à peu près dans les mêmes désirs & les mêmes pensées, M. Senez, M. Tisserant, peut être M. Pradines, peut être deux ou trois aussi à Issy l'embrasseraient certainement de toute leur âme. M. Gallais à qui j'en ai parlé l'approuve beaucoup, mais il. n'a pas cru que je dusse encore m'en ouvrir à d'autres qu'à M. Labrunière. M. Pinault est fâché de cela & voudrait que j'en parlasse. Supposé certaines les vocations dont je vous parle, il me semble & à M. Pinault que nous n'aurions rien de mieux à faire, que de nous joindre à vous autres, dans le sens que vous m'avez dit pendant les vacances ; nous irions prendre naissance à S. Gabriel [34], où serait notre Noviciat, nous adopterions les Constitutions du P. Eudes. avec les modifications que notre œuvre demandera & nous partirions de france comme une branche de votre communauté qu'elle nourrira sans cesse par les sujets que N. S. enverrait à votre noviciat. Toute notre communauté qu'on pourrait appeler les prêtres ou Missionnaires de la S^te^ Croix, ou de tout autre nom qu'on croira être de la volonté de Dieu serait soumise à un supérieur lequel offrira à l'autorité Ecclésiastique du lieu où nous irons, de l'appliquer à aider M. M. les Curés dans ce qu'ils ne peuvent faire à l'égard des noirs & des pauvres libres. Le Préfet apostolique ou l'Évêque ou les Curés désigneront le travail, mais l'application des sujets dépendrait absolument du supérieur qui ne serait obligé par rien de rester dans tel pays plutôt que dans tel autre.

« Tout en s'occupant des Noirs de Maurice & de Bourbon, les Missionnaires **/10** seraient à la disposition de la T. S^te^ providenve pour les desseins de miséricorde qu'elle peut avoir sur Madagascar & supposé que N. S. y ouvre q.q. voies la conversion de ce pays pourrait devenir par la suite œuvre principale.

33. **Maxime Brulley de la Brunière**, du diocèse de Paris, entré en 1840 aux Missions Étrangères de Paris. Parti pour l'Extrême-Orient en 1841. Coadjuteur de Mgr Verroles, vicaire apostolique de Corée. Évêque titulaire de Tréminthus (2 mars 1844), tué par les Kimlis en 1846, sans avoir été sacré (Arch. CSSp).

34. Noviciat des Eudistes à Rennes où se trouve alors Libermann auquel est adressée cette lettre.

« Dans l'Exercice du S. ministère à Bourbon, nous serions tellement les serviteurs de M.M. les Curés & si soumis à eux que nous ne pourrions pas même recevoir sans leur permission un honoraire de Messe ; nous ne leur demanderions que le travail & la peine.

« Pour dépendre en q.q. chose du Gouverneur ou de l'administration coloniale, on ne recevra d'eux que ce que coutera la très pauvre nourriture que sera chargée de préparer & de fournir chaque jour à la communauté une personne qu'elle aura choisie dans le voisinage du lieu où elle se sera fixée. On pourra aussi recevoir une somme modique pour l'habillement des Missionnaires.

« Pour ce qui est de leur logement ils demanderaient une petite maison qui pourrait leur servir de chapelle & autour, on bâtirait de pauvres cases comme celles qu'habitent les noirs, le tout pauvrement environné par q.q. haye ou autrement.

« Les Missionnaires pourraient facilement obtenir pour chacun d'eux un mulet avec q.q. pauvre équipage, & ils ne posséderaient ni recevraient pour eux rien autre chose.

« Tout ce qu'ils pourraient avoir d'argent par aumône ou q.q. autre voie serait consacré à adoucir les misères des noirs et des pauvres.

« Ils ne pourront pas ordinairement vivre en communauté parce qu'il faudra qu'ils se dispersent, mais ils pourront se réunir tous les 15 jours, le pays n'étant pas trop grand, ou tous les mois au moins pour passer un jour entier dans une grande retraite et se renouveler les uns les autres dans la ferveur.

« Voyez devant, le Bon Dieu ce qu'il peut y avoir de lui dans tout ceci, car mille morts plutôt que de rien désirer ou penser q.q. chose hors de cette divine volonté. Vous voyez bien toutes les difficultés d'une telle œuvre, mais les difficultés sont ce par quoi on mérite récompense. Toute la question est de savoir si Dieu le veut. Si vous jugez bon de communiquer cette lettre à M. le Supérieur faites le, mais priez le de n'en pas parler, car M. Gallais veut tenir encore cela dans le secret.

« J'ajoute 3 choses à ce que je vous ai dit de cette œuvre :

« La 1^re^ c'est qu'elle serait acceptée avec un empressement extrême & à Bourbon & à Maurice.

« La 2^e^ c'est qu'elle est indispensable pour relever par la Sainteté et la mortification extérieure de ceux qui l'entreprendront la foi qui a été éteinte ou qui est languissante dans ces pays à cause des scandales ou de la conduite tout humaine du plus grand nombre des prêtres.

« La 3^e^ c'est que cette œuvre ne demande pas de forte santé, on y sera bon si on est pauvre en tout, excepté en désirs de Sainteté. » **/11**

[La réponse de M. Libermann à M. Levavasseur]

M. Libermann, en apprenant la nouvelle du projet qu'avait formé M. Levavasseur, ne put contenir sa joie ; ce qu'il avait entendu raconter durant les vacances dernières à M. Levavasseur sur l'état de détresse où languissaient les âmes de nos pauvres noirs, lui était resté profondément gravé dans l'esprit : aussi bénissant par avance Marie d'avoir réservé l'exécution d'une telle œuvre pour nos temps d'indifférence et d'égoïsme, se hâta-t-il d'encourager notre ami par la lettre suivante [35].

« Vive Jésus et Marie…

Rennes le 8 mars 1839.

« *Viriliter age & confortetur cor tuum* [36], j'espère que N. S. réalisera le projet qu'il vous a inspiré pour sa très grande gloire, poursuivez le avec confiance & amour envers notre Seigneur ; il a de bons desseins sur le salut de ces pauvres âmes abandonnées jusqu'à ce moment. Je vous conseille donc d'entreprendre cette grande œuvre & de vous y employer sérieusement ne comptez pas sur vous ni sur vos industries en cela, ne cherchez à persuader personne, mais laissez agir le maître de la maison, c'est à lui à choisir les ouvriers qu'il y veut envoyer. Votre grande occupation doit être maintenant de vous humilier beaucoup devant lui de ce que vous êtes un grand obstacle aux desseins de miséricorde sur ces pauvres âmes qui lui sont si chères. Entrez cependant dans de grands sentiments de confiance & d'amour envers lui & agissez fortement. Ne vous découragez pas des difficultés qui vous seront mises dans le chemin, des reproches, des faux jugements qu'on fera sur vous & votre conduite en tout ce que vous ferez. On vous traitera de pauvre tête, d'imprudent, d'orgueilleux, et l'on dira cent mille belles choses semblables sur vous & cela non seulement dans votre pays mais même à Paris ; même des hommes respectables vous désapprouveront, vous blâmeront, & traiteront ce dessein d'idée de jeune homme, de folie, et le regarderont comme impossible, car voilà où en sont les hommes les plus sages & les mieux intentionnés ; quand ils voient des difficultés insurmontables selon l'homme ils regardent la chose comme impossible. Mais très cher, ne vous laissez pas décourager ni arrêter même un instant. Si même les hommes les plus pieux & les

35. Les mots abrégés sont en si grand nombre dans cette lettre et de façon qui nous est aujourd'hui si peu évidente, qu'il nous a semblé préférable de rétablir l'orthographe entière dans la plupart des cas, en nous appuyant sur la lecture du P. Cabon dans *ND* I, p. 638-641.

36. Verset 14 du Psaume 27 (26) : « Sois fort et prends courage » (littéralement : « Agis virilement et que ton cœur se réconforte »).

plus sages s'y opposent, persévérez dans votre projet devant Dieu car ceux qui ne sentent pas le mouvement intérieur du Bon Dieu vers une Bonne œuvre semblable, la regardent comme impossible à cause des difficultés. Voilà pourquoi vous avez besoin de vous tenir toujours en N. S. dans un grand esprit d'humiliation & d'amour, le laissant faire plutôt que de faire vous même ; suivez les mouvements qu'il vous donne & les désirs qu'il vous inspire en toute douceur & suavité, paix, amour et dans la plus profonde humilité de votre cœur. Dans toutes les difficultés que vous éprouverez, tenez vous surtout dans la patience, la douceur, l'humilité & la paix devant Dieu & à l'égard de ceux qui vous causeront ces difficultés & ces peines.

« J'ai proposé la chose à M. le Supérieur des Eudistes, il en a eu une très grande joie, il m'a dit qu'il vous recevrait avec le plus grand plaisir et qu'il s'estimerait heureux si la pauvre congrégation de Jésus & de Marie pouvait, entreprendre une œuvre si grande & si agréable à Dieu ; l'avantage pour vous serait très grand & même pour le bien de la chose, il semble presqu'indispensable que ce soit une congrégation qui entreprenne une œuvre semblable. Si vous étiez isolés dans le monde, il n'y aurait pas d'ensemble, l'esprit propre s'en mêlerait bientôt & la chose ne serait pas stable. Il y a en outre une foule d'autres raisons. D'ailleurs il est absolument nécessaire que vous vous prépariez pendant q.q. années dans la retraite à un si grand ministère. Je suis donc fort de l'avis de M. Pinault pour une vie de congrégation ; si le Bon Dieu vous tourne vers la nôtre, ce serait une grande consolation pour moi et un grand bien pour cette pauvre Congrégation si inutile en France ; elle pourrait au moins procurer la gloire de Dieu ailleurs. Du reste, nos constitutions **/12** seront bonnes & vous n'aurez rien à changer pour votre dessein, elles se prêtent parfaitement à ce projet ; notre Esprit n'est rien autre chose que l'Esprit apostolique, & tout dans nos constitutions tend à former un Missionnaire fondé uniquement sur l'esprit de N.S. & nullement sur aucune autre chose. Je vous conseille de ne pas encore vous occuper des détails de la règle à suivre. Il suffit que vous ayez à présent une vue générale de la chose, plus tard si vous venez avec nous, nous réglerons le particulier, selon qu'il nous sera donné d'en haut, si le Bon Dieu vous mène ailleurs, vous le réglerez ailleurs, mais il y aurait du danger à vous en occuper maintenant, le temps n'est pas encore venu pour cela ; visez en ce moment à vous préparer à un si grand ministère dans la paix, la douceur & l'humilité intérieure de votre âme & par une vie d'amour & de Sainteté, tâchant de vous rendre de plus en plus agréable à N. S. et de plus en plus capable d'être un instrument fidèle entre ses mains. Je ne sais pas pourquoi M. Gallais pense qu'il ne faut pas en parler, voilà pourquoi je ne puis rien vous dire là dessus. Je vois bien qu'il ne faut pas se presser dans les œuvres de Dieu et laisser faire Dieu plutôt que d'agir vous même. Cependant, s'il n'y avait pas de raison qui s'y oppose, il n'y aurait pas de mal à en parler, et même en certaine circonstance il le faudrait faire. Mais comme je vous dis M. Gallais aura sans doute des raisons qui me sont inconnues. Si vous mettiez M. Pinault en rapport

avec M. Gallais sur cette matière, ils concluraient ensemble ce qu'il y aurait à faire, si je n'avais pas peur de gâter les choses, j'aurais écrit q.q. mots là-dessus au très cher M. de la Brunière, mais il faut laisser faire le Bon Dieu ; je vais cependant dire deux mots là dessus à M. Pinault & à M. Gallais.

« Ne pensez pas encore même au Patron ou à la dédicace de votre œuvre. laissez la encore tout simplement entre les mains de Jésus et Marie. Je pencherais aussi pour la croix, qui doit être votre partage. Adieu, très cher ; que Jésus soit votre refuge, votre espérance et votre amour. Tout à vous dans le Très Saint amour de Jésus et de Marie.

F. Libermann, acol. » **/13**

Il n'est pas besoin de faire des réflexions sur cette lettre, elles naissent d'elles-mêmes dans l'esprit du lecteur. Elle est remplie d'excellens conseils que chacun d'entre nous fera bien de méditer à loisir devant Dieu, pour s'en faire à lui-même l'application. Notre bon Père disait vrai : quand on entreprend une œuvre qui n'a de point d'appui que sur Dieu, il faut s'attendre que la sagesse humaine réprouvée par Dieu lui-même nous traitera de fous et d'insensés : *Si me persecuti sunt et vos persequentur* [37]*... sic enim persecuti sunt prophetas qui fuerunt ante nos...*

Et pour ce qui regarde le bien de notre âme et assurera les succès de l'entreprise si Dieu la veut, il faut sous le poids des contradictions et de l'adversité que nous soyons fidèles à baiser la main miséricordieuse de notre divin Sauveur en attendant dans une humilité patiente, confiante et paisible, les momens de la Providence qui veille sur nous, et se sert de tout, même de la malice des hommes, pour arriver à ses fins.

[Bourbon et Saint-Domingue]

Cette seconde lettre fut écrite de Rennes le 8 mars. Elle ranima puissamment le courage de M. Levavasseur, qui redoubla ses prières et fit redoubler celles qu'adressait à Marie l'archiconfrérie en faveur de l'œuvre projetée. Quelques jours s'étaient à peine écoulés depuis la réception de la réponse de M. Libermann que M. Levavasseur et moi nous nous sentîmes mutuellement portés à l'insu l'un de l'autre de nous faire confidence de ce qui

37. Citation composite et peut-être légèrement modifiée : « S'ils m'ont persécuté, ils vous persécuteront vous aussi. » (Jean 15 : 20) ; « C'est ainsi en effet qu'on a persécuté les prophètes qui vous ont précédés. » (Mt 5 : 12) [Tisserant semble avoir écrit : « qui *nous* ont précédés »].

se passait en nos cœurs. Nous revenions d'Issy, où les élèves du Séminaire de Paris ont l'habitude de venir faire une petite promenade une fois chaque semaine. M. Levavasseur m'ayant trouvé écrivant dans la loge du portier une lettre à M. le Curé de Notre Dame des Victoires, m'avait bien recommandé de nouveau de ne pas omettre de recommander très spécialement ses noirs, et j'en avais fait autant pour S^t Domingue. Tout à coup ce bon confrère au moment du retour pour Paris me dit qu'il aurait quelque chose à me communiquer, et sans lui laisser le temps d'ajouter autre chose, je lui réponds que je présume bien qu'il va me parler de ses noirs de Bourbon, de même que moi j'allais lui parler de ceux de S^t Domingue ; mais que probablement je ne pourrai me décider ni pour Bourbon, ni pour S^t Domingue, parce que je désire avant tout n'aller dans l'un ou dans l'autre de ces pays qu'en communauté. C'est, précisément cette communauté que je viens vous proposer reprit M. Levavasseur. D'après ce que j'ai dit, plus haut, que tel était mon souhait le plus ardent, je me trouvai de suite au comble de ma joie ; et dès ce moment oubliant S^t Domingue pour voler de préférence à Bourbon, où je serais en communauté, serviteur des Esclaves sous le joug de l'obéissance, je ne pensai plus qu'à rendre grâces à Marie d'avoir ainsi comblé les vœux qu'elle avait mis dans mon cœur. Puis j'écrivis à M. Libermann (18 mars 1839), qui ayant cru que Dieu m'appelait à l'œuvre que M. Levavasseur m'avait proposée, me répondit la lettre suivante (25 mars 1839) que je reproduis encore ici à cause des excellens conseils dont elle est pleine [38].

[Lettre de M. Libermann à M. Tisserant]

« J. & M. Rennes, la fête de l'Incarnation & de l'annonciation de la T. S. V. 1839.

« Mon T. Ch. F.

« Réjouissez-vous de toute votre âme de la bonté divine à votre égard ; qui êtes vous mon Très Cher pour qu'elle daigne jeter les yeux sur vous pour vous employer à une si grande œuvre que celle que sa divine miséricorde veut entreprendre pour les pauvres âmes qui se perdent depuis un temps si considérable ? Humiliez vous sans cesse devant lui, & craignez de mettre obstacle à ses desseins de bonté & de douceur par vos infidélités. Je crois, mon Très cher,

38. Même remarque que pour les deux précédentes lettres en ce qui concerne la suppression des abréviations. *Cf. ND* I, p. 648-649.

que vous devez accepter la mission que la divine bonté veut vous donner, & cela avec toute la joie & tout l'amour de votre âme. Je n'ai pas besoin d'entrer dans des détails & des **/14** explications sur cela. Ceux que vous avez consultés & qui connaissent la chose mieux que moi vous ont donné sans doute des explications sur tout. Il me suffît de vous dire que je crois aussi bien que ces M.M. que la volonté divine est que vous entrepreniez cette œuvre de concert avec les autres que le Bon Dieu suscite pour cela. Je ne sais pas encore tous ceux qui en sont, mais je désire sincèrement & ardemment qu'il plaise à Dieu de vous joindre un grand nombre & surtout de gens fervents & remplis du divin amour. Dites s. v. p. à M. Levavasseur qu'il n'y engage pas des gens lâches & faibles. Il faut des hommes dévoués à la gloire de Dieu, des hommes décidés à quitter tout pour lui, des hommes qui se soient déjà vaincus sur les principaux de leurs défauts ou au moins qui soient en train de se vaincre & pour lesquels on peut espérer beaucoup, en outre il faut des gens capables de souffrir les plus grandes peines & les plus grandes humiliations. Je sais que vous n'en trouverez pas beaucoup qui soient déjà capables de souffrir patiemment les peines et les humiliations mais au moins faut-il qu'ils aient le désir ardent & sincère de souffrir toute sorte de peine, d'affliction & d'humiliation pour l'amour de Dieu & que même ils tâchent dès ce moment de travailler sérieusement à les supporter, à s'humilier & à se vaincre dans ces circonstances ; en outre, il faut que tous ceux qui veulent s'embarquer dans cette S^te^ œuvre aient un esprit docile & souple, qu'ils soient disposés à se soumettre à qui que ce soit qui leur sera donné pour supérieur, & à obéir exactement soit au supérieur qui leur sera donné, soit aux règles qui leur seront prescrites, parce que de q.q. manière que la chose s'exécute, il faut nécessairement que vous viviez en communauté & qu'il y ait un ordre solide établi parmi vous, & alors, s'il y avait un Esprit dur & original chez vous il serait capable d'arrêter tout le fruit que vous pourriez faire. Il vaut mieux être un petit nombre & bien d'accord & bien fervents, que d'être nombreux avec du mélange. Quant à Saint Domingue, je vous conseille de ne pas en parler pour le moment. Le Bon Dieu a tourné les esprits vers Bourbon, c'est là qu'il a donné ouverture, il ne faut pas facilement détourner la vue du 1^er^ objet. Si la volonté de Dieu est favorable à Saint Domingue il saura bien tourner les choses pour ce pays. Parler de cela d'ailleurs, ce serait partager & refroidir les dispositions des Esprits que le Bon Dieu a tournés vers les Noirs de Bourbon. Du reste, ces derniers sont plus misérables & plus abandonnés que ceux de Saint Domingue ; plus tard, s'il plait à Dieu d'envoyer un plus grand nombre d'ouvriers, on pourra penser à S. Domingue mais il n'y faut pas penser pour le moment. J'en ai parlé à M. le Supérieur qui est aussi d'avis de n'y pas penser pour le moment.

« Pour l'Archiconfrérie, vous m'avez causé une grande joie, ainsi qu'à M. le Supérieur qui a lu le manuel avec le plus grand plaisir, il va recueillir les noms dans la Congrégation pour vous les envoyer ; j'ai prêté le manuel à un prêtre

répandu dans le monde, on veut l'avoir partout, envoyez-m'en, ils seront bientôt distribués.

« Soyez toujours tout à Jésus & à Marie & préparez vous avec ferveur à la grande grâce que Dieu vous prépare dans cette Sainte Mission. Tout à vous dans le S. amour de J. & M. » **/15**

[« Il ne faut pas facilement détourner la vue du premier objet. »]

J. M. J.

Dans la lettre que l'on vient de lire et qu'il est inutile de le dire qui me causa une consolation qu'il me serait difficile d'exprimer, puisqu'elle m'assurait que mon attrait pour aller servir les pauvres nègres venait de Dieu, une chose me frappa beaucoup dès que je la parcourus. C'étaient ces mots : « Quant à S^t Domingue, je vous conseille de ne pas en parler pour le moment. Le bon Dieu a tourné les esprits vers l'île Bourbon ; c'est là qu'il a donné ouverture : il ne faut pas facilement détourner la vue du 1^er objet. Si la volonté de Dieu est favorable à S^t Domingue il saura bien tourner les choses pour ce pays. Parler de cela, ce serait partager et refroidir la disposition des esprits pour les pauvres nègres de Bourbon, et pourrait être très nuisible à la chose… Plus tard s'il plaît à Dieu d'envoyer un plus grand nombre d'ouvriers on pourra entreprendre S^t Domingue, mais il n'y faut pas penser pour le moment. » La raison de ma surprise en lisant ces lignes était qu'il me semblait bien qu'elles n'étaient pas motivées par le contenu de la lettre dont elles étaient la réponse. Car je me trouvais si content lorsque je l'écrivis, du bonheur que j'allais avoir d'entrer en communauté que je ne témoignais aucun désir que la Mission de S^t Domingue fût préférée, à celle de Bourbon. Quoique réellement le désir secret de mon âme, avant ma 1^re ouverture avec M. Levavasseur eût été de préférer haïti à Bourbon ; ce qui devait me venir tout naturellement puisque ce n'était qu'à l'occasion du délaissement des noirs de S^t Domingue que N. S. m'avait donné l'attrait de me consacrer à eux, si je pouvais réussir à trouver une société qui voulût s'occuper de ces infortunés ; cependant, comme je l'ai dit plus haut, du moment où M. Levavasseur m'avait nommé le mot de communauté pour Bourbon, de suite abandonnant entièrement mes premières vues j'étais devenu serviteur en désirs des noirs de cette île, sans qu'il me restât aucune arrière-pensée pour S^t Domingue. En lisant ma lettre du 18 mars à M. Libermann on reconnaîtra facilement que lorsque j'écrivais j'étais sous la seule impression du désir d'aller à Bourbon ; et que si j'y parle à la fin d'haïti, ce n'est que pour lui faire connaître en passant et comme chose accessoire à mon but actuellement principal, qu'avant de m'être ouvert à M. Levavasseur j'avais songé aux noirs de S^t Domingue, mais que maintenant je ne souhaitais plus ardemment qu'une

seule chose, la grâce de faire partie de la petite société destinée aux noirs du pays de mon cher confrère. Je fais simplement part à mes frères qui me liront de la surprise que me causa la lecture des lignes que je viens de citer, parce que je pense que bientôt ils apercevront comme moi dans ces paroles une attention particulière de la providence notre mère pour la conduite de notre œuvre : c'est ce qui va ressortir de ce que je vais dire.

Vers la fin de la lettre que j'adressai à M. Libermann en date du 18 mars 1839, je lui faisais part que, pour éviter les poursuites du secrétaire du président d'haïti pour lors à Paris, qui dans l'intérêt de la Religion si déshonorée par le plus grand nombre des Ecclésiastiques de ce pays voulait comme 2 ans avant cette époque, m'attirer à le suivre à S^{t} Domingue, je m'étais bien gardé et me garderais bien de lui rendre une visite, comme la civilité semblerait le demander. Or dans les 1ers jours d'avril il arriva que ce Monsieur qui était venu en France comme ambassadeur de son gouvernement, et ne devait faire qu'y passer tomba dangereusement malade. Ma mère l'amie intime de la femme de ce secrétaire, fit dans cette extrémité ce qu'aurait fait pour lui l'épouse de ce Monsieur, et lui donna tous les soins d'une mère. Lorsque ce Monsieur fut réduit à cet état de langueur qui menaçait de l'emporter, j'allai trouver mon directeur pour savoir de lui si N. S. ne demandait pas de moi en cette circonstance que, ne fût ce que pour décider le malade à recevoir les derniers sacremens, je lui rendisse une visite. J'éprouvais du reste une très forte répugnance à faire cette visite, dans la crainte que ce Monsieur ne me pressa comme avant d'avoir pitié des haïtiens et de venir dans cette île : puisque j'appartenais désormais de cœur à une communauté destinée à Bourbon et qu'à haïti je savais fort bien qu'on ne voulait pas entendre parler de Prêtres réunis en société religieuse. M. Galais ayant exigé que j'allasse consoler le pauvre moribond, je m'y rendis. Ce Monsieur malgré son état de grave maladie, avait l'usage de toutes ses facultés et s'entretint avec moi 3 heures durant, et toujours sur le besoin qu'on avait de bons Prêtres à S^{t} Domingue. Et comme selon mes prévisions il me pressait fort d'y venir lorsque je serais Prêtre, je crus opportun de lui dire que si d'un côté je portais le plus vif intérêt au malheureux sort de ses compatriotes, d'autre part si le Seigneur permettait que je pusse y aller un jour, mon intention **/16** positive motivée par des raisons qu'il n'était pas en mon pouvoir de révéler, serait de ne m'y rendre qu'avec plusieurs Prêtres, hommes remplis de l'esprit de leur état, qui réunis à moi s'occuperaient spécialement des habitans les plus délaissés de l'île et accessoirement seulement des autres. Mais n'oubliant pas qu'avant tout j'appartenais à la petite communauté de Bourbon, j'ajoutai, à plusieurs reprises et en insistant, que quoique j'eusse l'espérance qu'un jour Dieu me fournirait les moyens de mettre à exécution les désirs de mon cœur relativement à S^{t} Domingue, cependant je n'osais rien promettre d'une manière certaine, parce

que je m'étais engagé par avance pour une autre colonie où je me proposais de concert avec d'autres qui se trouvaient dans les mêmes vues que moi, de m'occuper des noirs les plus abandonnés. Ce Monsieur assuré qu'il était des intentions du Président d'haïti et de son gouvernement m'avait fait les propositions les plus avantageuses au sujet de mon projet de venir dans son île en compagnie de plusieurs bons Prêtres pour nous dévouer spécialement aux pauvres du pays. Je le remerciai beaucoup de sa bienveillance ; mais je n'osai faute de connaître la volonté de Dieu sur tout ceci, prendre aucun arrangement avec lui. Je me contentai après lui avoir rendu une 2[e] visite de m'efforcer de le décider en vue du bien spirituel de ses compatriotes, à se montrer favorable à l'entrée des Jésuites que je lui proposai plus propres que tout autres à ramener à haïti les esprits vers la religion. Avant son départ je lui remis pour ce motif un long mémoire, que je savais qu'il ne manquerait pas de montrer au Président Boyer à son retour, dans lequel je m'étendais beaucoup à montrer les avantages qu'il y aurait pour la République à recevoir ces bons Pères. En signalant les 3 principales causes qui après la mauvaise conduite du commun des Prêtres du pays concouraient selon moi à avoir jeté le pays dans l'état de malaise social et religieux où il se trouvait ; c'est-à-dire que les parens tant soit peu riches envoyaient faute de collèges bien organisés, leurs enfants faire leur éducation en France, où ils perdaient leur innocence, et revenaient avec des idées d'indépendance qui la plupart du temps les rendaient à leur tour inutiles ou dangereux au pays ; que la classe aisée du pays était réduite dans une ignorance presque complète de nos dogmes ; que les pauvres surtout, qui forment les 2 tiers peut-être de l'île croupissaient, faute d'être cultivés pour la religion, dans les vices les plus énormes et les plus grossiers et devenaient de jour en jour l'objet des craintes les plus fondées pour la nation ; je proposais pour arrêter ces désordres, qui tendaient si puissamment à plonger l'île dans une boue de maux, les Enfants de S[t] Ignace [39], que je vengeais de mon mieux des attaques que l'impiété avait dirigées contre eux. J'insistais beaucoup de les demander pour la classe la plus pauvre, comme étant celle dont il importait surtout de s'occuper vu son état de dégradation. J'entrais dans quelques détails pour montrer quel serait le genre de ministère que l'on aurait à exercer près de ces pauvres délaissés, et le grand bien qui en résulterait nécessairement pour le bien social et

39. *Un des supérieurs de l'Ordre des Jésuites m'avait fait dire au nom du Supérieur général de la compagnie, dont il interprétait les intentions que je pouvais sans crainte promettre au gouvernement haïtien la formation de suite de 2 collèges dirigés par leurs Pères, et des ouvriers en nombre suffisant pour satisfaire aux plus pressans besoins du pays relativement au ministère que devaient exercer plusieurs des membres de la Compagnie auprès des riches et des pauvres* (E.T.).

la prospérité de la République : mais sans rien promettre, je me contentais d'ajouter vaguement que si j'étais plus tard libre de venir avec des compagnons, ce serait cette sorte de ministère que je viendrais exercer, partageant avec les Jésuites le soin de ces bonnes gens. Tel fut l'incident qui arriva quelques jours après que j'eusse eu connaissance du projet de M. Levavasseur et que je m'y fusse associé de tout cœur. Je ne manquai pas de [le] communiquer à ce dernier ainsi qu'à M. de la Brunière, c'était le nom d'un sous-diacre de S^t^ Sulpice fort pieux, qui avait reçu de N. S. de grands talens et qui s'était joint à M. Levavasseur quelques jours seulement avant que j'eusse connaissance de l'œuvre projetée, à la tête de laquelle il devait se trouver selon nos petits desseins d'alors. Mes deux confrères prirent feu à la chose ; et avec une telle ardeur, qu'après avoir demandé l'avis de M. Pinault, envisageant à S^t^ Domingue un plus vaste théâtre pour leur zèle, leurs cœurs, qui ne regardaient que la plus grande gloire de Dieu à procurer [40] firent le sacrifice de Bourbon. Apprenant que nos pauvres haïtiens étaient bien plus dépourvus de secours religieux que les Esclaves de Bourbon, ils voulaient que l'on sollicitât la faveur d'aller voler au plus tôt au secours de ces infortunés. M. Levavasseur pressa même beaucoup M. Pinault à ce sujet : nous connaissions dès lors un Ecclésiastique, **/17** Prêtre depuis peu de temps [41], mais d'un zèle et d'une expérience déjà consommés. Ces deux Messieurs proposèrent à M. Pinault que puisque le gouvernement haïtien était si bien disposé en ma faveur et prêt à recevoir les Prêtres dont je lui répondrais moi-même, un moyen efficace de tirer du sorte de schisme où il se trouvait, ce pays, et d'y ramener la Religion qui était tombée en si grand oubli et était si déshonorée par la conduite des mauvais Prêtres, serait que nous nous offrissions au Président, et que nous lui proposassions de nous demander au S^t^ Père pour son île, et de faire en sorte d'obtenir l'Ecclésiastique en question pour évêque [42]. M. Pinault adopta avec ardeur le projet. Moi seul, qui avais tant d'intérêt pourtant à ce qu'il réussît, je m'y opposai convaincu que j'étais que Dieu ne le voulait pas encore, et ce serait anticiper sur les momens de sa Providence. Et ce fut alors qu'ayant l'énigme des paroles de la lettre de

---

40. *À ce motif de la plus grande gloire de Dieu à procurer s'en joignait chez M. Levavasseur un autre qui fait bien l'éloge de son désintéressement et qu'il m'avoua ingénuement alors. Il prévoyait qu'à Bourbon la considération dont, jouissait sa famille, et l'estime que tout le monde lui portait à lui-même seraient pour son humilité une occasion de souffrances par les honneurs que cela lui attirerait ; et voyant un nouveau champ s'ouvrir à son zèle, il eut préféré S^t^ Domingue, pensant n'y trouver que croix et y être profondément ignoré* (E.T.).

41. *Il semble qu'il s'agit de M. de Brandt* (A.C.).

42. *Comme on l'aura déjà présumé sans doute, il ne s'agissait pas de partir cette année même, mais lorsque nous serions prêtres, c'est-à-dire dans l'espace de 18 mois ou deux ans* (E.T.).

M. Libermann citée plus haut, et qui m'étaient restées profondément gravées dans l'esprit, Dieu le permettant ainsi, je les rappelai à ces Messieurs. On laissa donc Saint-Domingue pour Bourbon, abandonnant à la Providence à agir seule en cette grande affaire.

[M. Libermann hésite à quitter Rennes]

Pendant les 3 mois qui s'écoulèrent encore jusqu'aux prochaines vacances, il ne se passa rien de nouveau, relativement à la petite œuvre ; sinon que M. Libermann nous écrivit aux uns et autres pour nous encourager à la poursuite de notre vocation de serviteurs de Jésus et de Marie en la personne des pauvres noirs. Vers la fin de cette année, c'est-à-dire, au mois de juin et de juillet 1839, M. Libermann était si accablé de peines et d'afflictions qu'il avait formé le dessein de quitter la Société des Eudistes, sans penser cependant en aucune façon à s'associer à la communauté dont il goûtait si fort le projet ; par la seule raison que Notre Seigneur ne lui en donna pas alors la pensée. Il se remit toutefois un peu de cette peine accablante et résolut de persévérer dans la Communauté de Jésus et de Marie [43] jusqu'à ce que la divine volonté lui fût manifestée. Pendant les vacances, il fit un voyage à Paris : de concert avec lui on s'occupa beaucoup de l'œuvre des nègres, et on s'affermit de plus en plus dans le dessein de venir à leur secours. Quelques uns même se décidèrent à se joindre aux 3 déjà nommés [44]. D'autres se fortifièrent dans le désir qu'ils en avaient déjà conçu auparavant, sans se décider. Avant ce temps, il n'y avait guères que M. Levavasseur et moi qui fussions bien prononcés.

Je ne pensais plus à S^t^ Domingue que dans un lointain dont j'abandonnais la disposition au bon Dieu et à Marie ; quoique les prières de l'archiconfrérie pour cet infortuné pays se continuassent avec une grande ardeur de charité de la part des associés à N. D. des Victoires, où il était de même que Bourbon recommandé à toutes les réunions. Je n'avais pas même songé à informer M. Libermann durant son séjour à Rennes des propositions qui nous avaient été faites au sujet de cette île ; lorsqu'un jour ayant touché un mot de ce qui s'était passé 3 mois auparavant avec le secrétaire du président Boyer, notre bon Père prit lui aussi feu à la chose, et aurait voulu que les circonstances nous permissent d'aller d'abord à haïti. Mais la Providence ne nous destinait

43. *C'est le nom que portent les Eudistes par leur Institut* (E.T.).

44. *Levavasseur, de la Bruniére, Tisserant. Ceux qui se décidèrent, ou inclinèrent vers l'œuvre furent MM. Luquet, Bureau, Bonalgues, Papillon, Oudin et quelques autres* (E.T.).

le bonheur de venir consoler ces pauvres gens que lorsque Bourbon aurait été lui même entrepris : comme nous le montrera la suite de ce petit narré.

Les choses étaient dans cet état lorsque M. Libermann s'en retourna à Rennes vers la fin de 7bre 1839, le cœur navré ; et résolu toutefois de rester là jusqu'à la mort, ayant sous les yeux le spectacle des désordres [45] auxquels Dieu ne lui donnait pas le pouvoir d'obvier, si la Providence, ne lui présentait pas l'occasion d'en sortir.

À peine y fut il huit jours, qu'il fut suivi par un de ceux qui s'étaient destinés pour notre œuvre. C'était le sous-diacre duquel nous avons déjà dit un mot, jeune homme riche, plein de ferveur et. de talens. M. de la Brunière venait de finir sa théologie ; et comme M. Levavasseur n'était alors que minoré, le 1er comme je l'ai indiqué plus haut, devait être à la tête de l'œuvre. Il était d'ailleurs bien difficile que M. Levavasseur fût le Supérieur de tous ceux qui désiraient entrer dans cette association ; il n'attirait pas assez leur confiance, et n'avait en effet pas assez d'expérience pour cela. M. de la Brunière étant arrivé à Rennes passa deux mois environ dans le Noviciat des Eudistes. Il vit bientôt l'état affligeant où se trouvait M. Libermann et les difficultés insurmontables que le démon opposait à ses efforts pour faire régner le bien dans cette Congrégation [46].

[M. Libermann éprouve « un ardent désir de se donner tout entier à l'" Œuvre des Noirs " ».]

Ce dernier de son côté commença à entrer dans un ardent désir de se donner tout entier à l'œuvre des noirs. La 1re vue qu'il plut au Cœur de Marie en donner à notre cher Père fut le 25 octobre de cette année 1839, jour auquel on célèbre dans la Congrégation de Jésus et de Marie la fête du St Cœur de Jésus. 3 jours. après (28 octobre), il fut confirmé dans son désir par une vue plus claire qui le décida entièrement, comme je le tiens de lui-même. **/18**

Ce jour, qu'il regardera toujours comme l'un des plus heureux de sa vie, à cause de la grâce dont Marie daigna le favoriser en lui faisant connaître la place qu'elle lui destinait dans son Église, était celui de la fête des apôtres St Simon et St Jude.

---

45. *Les désordres dont il était parlé ici n'étaient que le défaut d'observation de la règle, l'insubordination et le défaut d'ordre en tout ; le défaut d'esprit de communauté* (F. Lib.).

46. *Je me rappelle que M. Libermann, quand il m'a parlé des difficultés et des peines qu'il a éprouvées à Rennes, a ajouté qu'il a toujours cru qu'il y avait q.q. chose de diabolique dans tout ce qui s'est passé* (I.S.).

J'ai sous les yeux une lettre que M. Libermann adressait ce même jour à M. Levavasseur. Je la place sous les yeux de mes frères, parce qu'ils y trouveront un sujet d'édification et de précieux conseils que tous tant que nous sommes nous ne saurions trop, Marie aidant, graver dans nos cœurs. Ces paroles, ayant été dictées pour le bien de nos âmes, ne pourront manquer de porter fruit pour nous. Le but de cette lettre était de dire à M. Levavasseur de prier et faire prier et pour lui-même afin de reconnaître si l'attrait qu'il éprouvait venait réellement de Dieu, et pour l'œuvre dans la vue d'attirer les lumières de N. S. au sujet du voyage à Rome dont M. Libermann venait d'avoir la 1^re^ idée.

« 28 8^bre^, Vive J. & M. Rennes, S. Simon et S. Jude, 1839 [47].
T. c. f.

« Le Bon M. de la Brunière (disait il donc [dans] cette lettre) est tout Nègre, je m'en réjouis de tout mon cœur devant N. S. & sa T. S^te^ mère. Hier au soir il vint me trouver pour m'engager d'offrir à Dieu la S^te^ Communion à l'intention des pauvres & chers Noirs à cause de la fête des SS. apôtres S. Simon et S. Jude. Nous l'avons fait & le Bon Dieu m'a donné q.q. petite lumière que je ne veux pas encore vous communiquer, aimant mieux laisser mûrir cette vue devant Dieu afin que si cela plait à sa divine bonté & à son T. ch. fils cette petite étincelle s'augmente & devienne une lumière plus claire. Avant de communiquer les choses, il faut qu'elles soient assez claires pour que tout le monde puisse les peser devant Dieu. Priez & faites prier tous nos chers frères, la chose est importante & très grande, nous prierons aussi pour cela d'ici à q.q. temps. Encouragez toujours nos très chers amis de ces pauvres Noirs ; dites à M. Tisserant de me faire parvenir son mémoire. Je vais dans les moments libres penser un peu aux Constitutions. Encore une fois, priez pour cela aussi ; j'aurais mieux aimé attendre à y penser que la chose ait passé par les mains du S. Siège, mais M. M. Gallais & Pinault le désirent & je conçois certaine utilité à les avoir faites avant de se présenter surtout en considérant le pied sur lequel je désire qu'elles soient. Je crois que mon Plan aura des difficultés, je le suivrai cependant, laissant à N. S. le soin de lever tout obstacle. M. de la Brunière m'encourage & est parfaitement de mon avis. Je voudrais q.q. chose de solide, de fervent & d'apostolique : ou tout, ou rien, mais tout sera beaucoup & les âmes faibles n'en voudront pas donner ni faire tant. Cela ne doit que nous réjouir, il ne faut pas d'âmes faibles dans cette Congrégation toute Apostolique ; il ne faut que des âmes ferventes & généreuses qui se donnent tout entières & qui sont prêtes à tout entreprendre & à tout souffrir pour la T. grande gloire de notre très adorable maître. Je crois que tous

47. Dans la transcription, même traitement que les précédentes lettres en ce qui concerne la plupart des abréviations. *Cf. ND* I, p. 661-663.

ceux qui semblent devoir se donner à Dieu dans cette S^te^ œuvre sont disposés à tout & ne feront qu'entrer dans **/19** une plus grande joie spirituelle en voyant des règles qui exigent une plus grande perfection & qui les entretiendront dans une plus parfaite Sainteté & un plus parfait dévouement à leur Dieu. Encouragez les & dites leur de se disposer devant Dieu pour se tenir prêts à tout, à la mort, mais à la mort de la croix ; ce n'est qu'à ce prix qu'on entre en participation de l'esprit & de la gloire apostolique de J. C. le souverain Seigneur & le grand modèle de ses Apôtres. Dites s.v.p. au P. Pinault que je lui en veux presque. Il ne me dit jamais rien sur cette grande & belle œuvre & me laisse faire tout seul. D'ici à une 15^aine^ je pense, je lui écrirai ce que le Bon Dieu voudra bien faire connaître à M. de la Brunière & à moi. Nous avons déjà eu du désappointement & des espérances trompées, qu'on ne se décourage pas, mais qu'on attende que N. S. et sa T. S. mère développent leur œuvre, Dites à tous ceux qui veulent l'embrasser qu'ils ne doivent pas entrer dans une trop grande sensibilité de joie, quand ils verront de la prospérité (comme cela est arrivé quand M. de Brandt semblait se déclarer) & de ne pas s'attrister quand ils verront de l'adversité ou des espérances manquées, mais qu'ils se tiennent sans cesse dans l'humilité la bassesse & la pauvreté devant celui qui est chef & souverain de tous ceux qu'il destine à l'apostolat & qu'ils mettent ainsi en se tenant dans l'humiliation devant lui toutes leurs Espérance en ses bontés & en son amour, ainsi qu'en celui de sa T. S. Mère. M. de la Brunière et moi nous offrirons la S^te^ Communion le jour de la Toussaint pour nos chers Noirs. Unissez vous d'intention ; priez M. Pinault, & M. Galais d'en faire autant si vous le trouvez bon. Tout à vous dans le T. S. Amour de J. & M. »

M. Libermann [48], malgré l'attrait puissant qu'il ressentit, depuis la fête de S^t^ Simon et S^t^ Jude de se dévouer tout entier à l'œuvre des noirs, ne voyait toutefois guères d'assurance dans les garanties que présentaient ceux qui désiraient en faire partie. Il voyait il est vrai, plusieurs jeunes gens réunis en une même pensée, celle de voler lorsque le temps en serait venu au secours des nègres ; mais il ne comptait pas beaucoup sur leur constance ni sur celle de ce jeune sous-diacre dont il prévoyait la défection vers la fin des 2 mois que M. de la Brunière passa à Rennes. Il espérait peu de ma constance, et avec raison car sans Marie j'eusse probablement réalisé ses craintes ; il n'osait même compter sur M. Levavasseur. En effet, à juger humainement, une œuvre hérissée de difficultés en tous genres telle qu'était l'entreprise que nous avions résolue, était chose impossible : les plus habiles eussent tremblé d'en faire les essais,

48. *Comparer les pages suivantes avec la lettre de M. Libermann à M. Desgenettes sur l'origine et les commencements de la petite société* (F.L. ?). Cette longue lettre (4-9 février 1844) que Libermann écrit à M. Desgenettes, curé de Notre-Dame des Victoires, pour lui parler du développement de sa société, se trouve en *ND*, VI, p. 37-48 (N.D.L.R.).

elle demanderait tant de vertus, et des cœurs vraiment apostoliques ; et nous autres jeunes gens sans expérience, pouvant à peine nous soutenir au Séminaire loin des dangers, et y trouvant mille occasions journalières de chutes, nous offrir pour l'entreprendre cette œuvre, n'était il pas à craindre que bien que nos intentions fussent pures, notre zèle ne fût que présomption ? Ces craintes au sujet de ceux qui se présentaient pour 1[ers] champions d'une entreprise aussi **/20** étendue n'étaient pas sans fondement de notre part, et M. Libermann, habitué depuis longtemps à lire dans les secrets de nos cœurs était plus que personne à même d'en sentir la force. Cependant mettant sa confiance unique et entière en celle qui est la force des faibles, et la mère des misérables, *Maria mater pauperum* [49], il osa espérer contre son espérance en la miséricorde du cœur de Marie à l'égard de chacun. d'entre nous, et se résolut après avoir consulté M. Pinault à se joindre à nous, tout en continuant comme il en remplissait avant le charitable office d'être notre conducteur et notre conseiller.

[*Alors qu'il a déjà commencé à raconter le départ de Rennes de M. Libermann et le début de son voyage à Rome pour y présenter le projet commun des candidats de l'Œuvre des Noirs — et dont il ne sera pas question dans ce numéro consacré à Haïti —, M. Tisserant revient en arrière car il a oublié quelque chose d'important concernant précisément Haïti :*]

[Retour « sur une circonstance du passé » concernant M. Tisserant et Saint-Domingue]

[…] Je reviens un moment **/22** sur une circonstance du passé.

M. Libermann, ai-je dit plus haut, en apprenant l'état déplorable de la religion à S[t] Domingue, et la bonne disposition où se trouvait ce peuple égaré par ceux qui devaient devenir ses guides dans la foi, avait été si ému qu'il avait manifesté le désir que l'on pût commencer par porter l'Évangile dans cette île. Comme on le verra plus bas, il n'avait pas perdu le souvenir de l'impression qu'il avait ressentie au sujet de ces infortunés et proposa à la Propagande ce projet comme étant le 1[er] et le principal que nous nous proposions d'accomplir dans ces commencemens.

M. Libermann s'était entouré de tous les renseignemens que nous avions pu lui fournir sur ce pays si digne de pitié : tous les esprits s'étaient tournés

49. « Marie, mère des pauvres. »

vers cette île, tous appelaient de leurs vœux le moment où il leur serait donné d'y voler au secours spirituel de ces âmes si chères au bon Maître ; précisément parce qu'elles sont les plus délaissées du troupeau de la S^te^ Église. J'appris, sur ces entrefaites, je ne sais comment, que M. Libermann de concert. avec MM. Pinault et Galais avait le désir d'envoyer à Rome au nom des membres actuels de la communauté qui devait s'établir lorsque les momens de Marie seraient arrivés, pour proposer au S^t^ Siège le dessein de la petite œuvre, et au cas où le vicaire et représentant de J. C. sur la terre voudrait bien nous encourager à persévérer dans notre résolution, pour recevoir de sa part les conseils qui nous seraient si nécessaires pour commencer l'entreprise. J'écrivis alors à M. Libermann d'après l'avis des deux hommes de Dieu déjà cités pour lui proposer, s'il croyait que ce fût la volonté du Seigneur en cette affaire, que j'adressasse au Président d'haïti par l'entremise de son secrétaire qui nous portait intérêt, un petit mémoire dont le but serait de faire part au chef de cette république qu'ayant à offrir au pays plusieurs Prêtres tels qu'il en désirait pour le bien de la religion dans l'île, je le priais de bien vouloir faire appuyer à Rome auprès du S^t^ Père le projet qu'ils avaient conçu de se réunir pour venir se consacrer au salut des habitans d'haïti.

À ne raisonner ici que d'après la prudence des hommes, cette proposition eût été acceptée avec plaisir par le Président ; et eût pu être accueillie favorablement à Rome où depuis dix années surtout le S^t^ Siège était si désireux de voir s'effectuer un rapprochement entre ce pays et le S^t^ Père [50]. Voici la réponse que fit M. Libermann à cette proposition. Je la reproduis ici dans le même but qui m'a engagé à placer déjà sous les yeux de mes frères quelques autres lettres relatives à notre petite œuvre, parce. qu'elle servira à leur montrer combien dans les entreprises divines il faut que nous prenions garde à ne pas tout gâter, en voulant aller plus vite que Dieu lui même. Cette lettre est datée du 27 9^bre^ 1839, et fut par conséquent, écrite au milieu des plus fortes peines de M. Libermann. Une âme dans l'attente elle-même du secours de la Providence a grâce lorsqu'elle recommande aux autres de ne placer leur confiance qu'en Dieu parceque lui seul n'abandonne jamais celui qui espère en sa miséricorde : *Misericordias Domini fideles* [51].

---

50. *On avait déjà fait bien des démarches de la part de Rome pour rétablir la religion dans ce pays ; et deux ou 3 ans avant l'époque dont il est question pour le moment, le S^t^ Père avait envoyé un légat à haïti, Mgr England Évêque de Charleston aux États-Unis, comme plénipotentiaire du S^t^ Siège pour aviser aux moyens de conclure un concordat avec cette république, lequel au grand déplaisir du S^t^ Père avait échoué complètement* (E. T.).

51. « Ceux qui sont fidèles [reçoivent] les miséricordes du Seigneur. »

« Vive Jésus et Marie.
Très cher Frère.

« J'ai lu vos deux feuilles. Le mémoire [52] m'a paru trop pompeux et sentait un peu la Rhétorique. Cependant, comme je ne connais pas le personnage auquel il est adressé je ne puis pas en juger : il peut être conforme aux idées et à la manière de voir de ce brave homme. Le modèle de celui que vous voulez envoyer maintenant est mieux. C'est plus conforme à la manière d'agir qu'un homme intérieur doit avoir. Je crois qu'on aurait pu l'envoyer quoiqu'il y eût quelques modifications à y faire, mais peu considérables. **/23**

Je désire cependant mon très cher que vous attendiez, et que vous ne fassiez aucune démarche pour le moment. Je voudrais examiner cela quelque temps devant le bon Dieu. Il me semble que toutes ces démarches sont de grande conséquence, et qu'en se pressant trop on court le danger de gâter quelque chose ; tandis qu'en consultant Dieu pendant un certain temps on ne saurait qu'y gagner. Je conçois bien que les démarches peuvent avoir leur utilité et avancer les choses : mais dans une œuvre aussi grande et aussi S[te] que celle-ci, tout doit reposer sur Dieu. Si la divine bonté ne mène pas l'affaire, qu'est-ce que les hommes pourraient faire ? Plus les hommes font de besogne, moins le bien est considérable. Voilà pourquoi je pense qu'il ne faudrait pas trop se presser de faire des démarches pour se rendre les hommes favorables. En temps et lieu cela viendra, et d'une manière très accessoire, et sans y attacher grande importance ; je veux dire sans que votre esprit s'y repose et y compte pour la moindre des choses. Autrement vous établiriez une chose très médiocre pour votre bien, et vous mêleriez du son et quelque fois du sable dans la fine farine dont Dieu vous veut nourrir. Tâchez donc vous et tous vos [53] très chers frères de vous tenir purs et prêts devant Dieu. Soyez dans une grande paix et une grande confiance dans sa bonté divine qui surpassera toute notre attente si nous sommes des hommes dévoués et sacrifiés dans l'esprit de son amour et de sa très grande sainteté si nous ne voyons que lui, que nous ne reposons que sur lui et si nous nous abandonnons entièrement à lui. Ne vous occupez de rien, ni vous ni nos frères bien-aimés qui veulent se consacrer à cette S[te] œuvre. Toute votre occupation et tous vos désirs et tous vos soins doivent être maintenant de vous nourrir en la présence de la divine miséricorde dans son Esprit de Sainteté, d'amour, d'anéantissement, d'humiliation de cœur et de sacrifice de vous-même pour sa très grande gloire et son très saint amour afin de vous consacrer à cette grande mission que sa divine bonté vous réserve. S'il plait à Dieu de me donner quelque pensée sur cela je vous le ferai

52. *Le mémoire envoyé au Secrétaire du Président au mois de mai* (E. T.).

53. *On dit vos très chers frères et non pas nos parce que personne des confrères mêmes ne devait savoir encore la résolution de M. Libermann. Le secret était nécessaire* (F. Lib.).

savoir. En attendant tenez-vous en repos. Pour le mémoire sur le pays pressez en l'exécution. Quand vous l'aurez donnez le à lire à M. Galais et à M. Pinault : je désire que ces Messieurs le lisent avant. Ainsi mercredi prochain portez le à lire à M. Pinault. S'il ne le pouvait pas alors, envoyez le moi par une occasion sure afin qu'il ne se perde pas, mais non par la poste, ce serait une dépense inutile puisque la chose ne presse pas, ne pouvant pas encore m'occuper des constitutions, car il me faudrait un peu plus de temps pour cela. Adieu très cher ; soyez toujours tout à Jésus et Marie en l'amour desquels je suis votre tout pauvre frère.

Libermann
acolythe

Rennes le 27 9bre 1839. »

Cette lettre écrite sous l'impression de la croix que N. S. avait plantée dans le cœur de notre Père en ressentait comme on le voit l'onction divine ; et Marie pour montrer clairement qu'elle seule devait être la directrice de l'œuvre qui allait s'établir, et que les hommes ne seraient pour rien dans son accomplissement, permettait que les conseils qui devaient nous montrer la voie à suivre pour correspondre à la grâce de notre Ste vocation ; que des encouragemens si pressans à persévérer dans les désirs que Dieu avait mis dans nos cœurs, parce que sa bonté infinie surpasserait relativement à la petite œuvre toute notre attente, nous vinssent par le canal d'une âme tentée si fortement elle-même, au moment où elle nous écrivait ces paroles consolantes, de découragement, et de désespérer presque de l'œuvre en voyant des ouvriers si faibles et si imparfaits appelés à l'entreprendre. **/24** Mais le cœur de Marie était là veillant sur cette pauvre petite société qui allait naître, s'établissant par avance sa protectrice et son soutien, et prenant par des voies à Dieu et à elle seule connues les cœurs de ceux qui dans les desseins de la miséricorde éternelle du Seigneur sur les enfants de Cham délaissés étaient appelés à l'honneur d'en faire partie.

Revenons actuellement à ce qui se passa de remarquable durant le séjour de M. Libermann à Rome, par rapport à notre œuvre. [...]

[Pour ce numéro consacré à Haïti, nous arrêtons là notre lecture du Mémoire de M. Tisserant. *Lors de son séjour à Rome, le 27 mars 1840, Libermann présente son* Petit mémoire sur les misions étrangères *dans lequel il expose un projet missionnaire en direction de Saint-Domingue et de Bourbon. De son approbation vont naître les Missionnaires du Saint-Cœur de Marie.]*

Mémoire Spiritaine, n° 19, premier semestre 2004, p. 55 à p. 60.

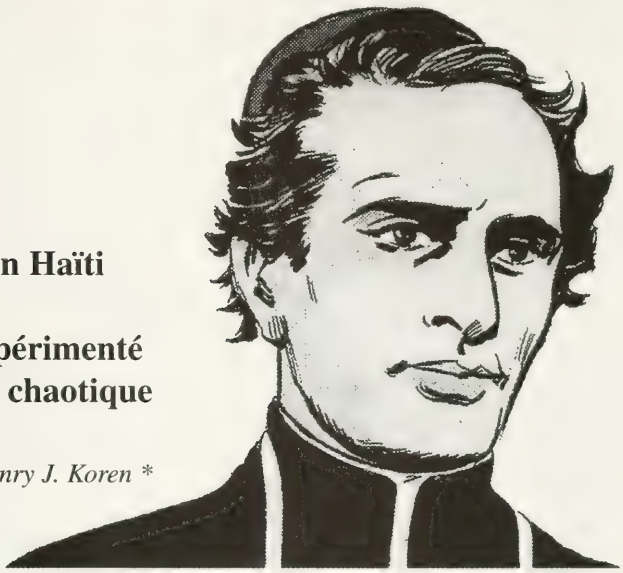

Eugène Tisserant en Haïti (1843-1845) Un diplomate inexpérimenté dans une situation chaotique

Henry J. Koren *

La précédente contribution de ce numéro a établi, sous la plume même de l'un des protagonistes, Eugène Tisserant, quelles furent les origines de la société des Missionnaires du Saint-Cœur de Marie. Ses racines en furent L'Œuvre des Noirs *fondée en 1838-1839 à partir du séminaire de Saint-Sulpice par deux séminaristes originaires des « Îles » : l'un de Bourbon [La Réunion], Frédéric Le Vavasseur, et l'autre de Saint-Domingue [Haïti], Eugène Tisserant. Avec eux, Libermann fonde une société se destinant au départ à la mission dans ces îles. C'est d'Eugène Tisserant et de sa mission en Haïti qu'il s'agit dans la contribution qui suit. Pour ce faire, nous avons repris — avec quelques ajouts et corrections — la synthèse que l'on trouve dans l'histoire générale de la congrégation du Saint-Esprit due au père Henry J. Koren* [1].

---

* Le P. Henry J. Koren, originaire des Pays-Bas où il est né en 1912, a passé la plus grande partie de sa vie aux États-Unis. Il y est décédé le 8 février 2002, à l'âge de 89 ans, après avoir accompli une carrière d'universitaire et de chercheur. Voir l'article que lui a consacré *Mémoire Spiritaine*, dans son n° 15 (premier semestre 2002) : « Henry J. Koren (1912-2002), universitaire et historien de la congrégation du Saint-Esprit », p. 135-150.

1. H. KOREN, *Les Spiritains,* Trois siècles d'histoire religieuse et missionnaire. Histoire de la congrégation du Saint-Esprit, Paris, Beauchesne, 1982, p. 268-273. Toutefois, nous en

Eugène Tisserant était né à Paris d'un père français et d'une mère haïtienne. Celle-ci était la fille du général Louis Bauvais [2], que les Haïtiens mirent à leur tête quand ils se soulevèrent contre leurs oppresseurs français en 1791. Il réussit à transformer cette masse désordonnée en une armée disciplinée et à faire valoir les droits des gens de couleur contre les Blancs. Au bout de deux ans de luttes, l'esclavage était aboli. Mais la libération fut bientôt suivie de la guerre civile. Refusant de prendre parti parmi les factions qui s'entre-déchiraient, il décida de chercher un refuge en France avec sa famille. Son vaisseau s'échoua sur un banc de sable. Il n'y avait pas assez de place dans la chaloupe de sauvetage, il céda à sa femme celle qui lui était destinée, estimant que ses enfants auraient plus besoin de leur mère que de leur père. Plus tard, une de ses filles épousa un pharmacien français et mit au monde Eugène.

Devenu jeune homme, celui-ci entra au Séminaire Saint-Sulpice avec l'intention de se faire missionnaire en Haïti. Mais l'archevêque de Paris refusa obstinément de le laisser partir, à cause de la mauvaise réputation qui s'attachait alors au clergé colonial : « *Pensez-vous,* lui dit-il, *que nous prenons tant de peine pour former de bons prêtres afin de les envoyer se perdre en Haïti ? Tant que je vivrai, je ne vous accorderai jamais cette permission* [3] *!* » On comprendra mieux l'opposition de l'archevêque si l'on considère la situation religieuse de l'île à cette époque. Quand la population française dut partir, la plupart des Dominicains et des Capucins qui y travaillaient se retirèrent aussi. Une sorte d'Église schismatique se constitua en 1804 et, à partir de 1820, Haïti devint le dernier refuge de prêtres en difficulté avec leur diocèse. Là, leur nomination était le fait du Gouvernement local. On peut imaginer combien ce clergé devint corrompu et peu soucieux des intérêts religieux de la population. Les classes supérieures étaient imbues des idées de Voltaire ; le reste du peuple, quoique baptisé, vivait pratiquement dans le paganisme amené d'Afrique [4].

---

avons amélioré la traduction et les notes, à partir de l'édition américaine : Henry J. KOREN, C.S.Sp., *To the Ends of the Earth.* A general History of the Congregation of the Holy Ghost, Pittsburgh, Duquesne University Press, 1983, p. 238-242.

2. Le concernant, voici la notice du *Dictionnaire général de Biographie et d'Histoire...* de Ch. DEZOBRY et Th. BACHELET (Paris, Delagrave, 1883, 9e édition revue) : « BAUVAIS (Louis-Jacques), premier général des affranchis de St-Domingue, né à la Croix-des-Bouquets en 1759, mort en 1800. Élevé en France au collège militaire de la Flèche, il servit comme volontaire sous le comte d'Estaing, dans la guerrre d'Amérique. Lorsqu'éclata la révolution de son pays, il fut mis à la tête de sa classe ; et sa modération le préserva d'excès contre les colons. En 1799, il ne voulut pas prendre part à la guerre civile qui eut lieu entre Toussaint Louverture et Rigaud ; il partit pour la France et périt en mer. »

3. *ND* I, p. 626.

4. *ND* I, p. 654 sv.

Vaines tentatives pour renouer les liens entre Rome et Haïti

En 1821, le Saint-Siège avait essayé d'y remédier en envoyant l'évêque Pierre de Glory en qualité de vicaire apostolique [5]. Boyer, le Président de Haïti, le reçut très cordialement et on put croire que la discipline ecclésiastique et les relations avec le Saint-Siège allaient être bientôt rétablies. Malheureusement cet espoir fut anéanti par la présence inattendue dans l'île du P. Jeremiah O'Flynn, trappiste qui avait été déclaré apostat par son abbé, Dom Auguste de Lestrange, et interdit [6]. Glory et O'Flynn s'étaient déjà heurtés d'une manière spectaculaire à Sainte-Croix, l'une des îles Vierges danoises, quand le premier s'y était rendu en mission régulière en 1815 et avait trouvé la place occupée par le second [7]. Maintenant, ils se trouvaient de nouveau face à face en Haïti, où

5. Pierre Glories — devenu sous Louis XVIII Pierre de Glory — (1778-1821) était un converti du protestantisme qui, devenu veuf, avait été ordonné vers 1810. Après un bref séjour à la Guadeloupe, il fut expulsé en 1815 pour avoir refusé de chanter un *Te Deum* en reconnaissance du départ de Napoléon de l'île d'Elbe. À son arrivée en France, il fut exilé de nouveau pendant les Cent jours, mais reçut de grands honneurs du roi Louis XVIII. En 1820, M. Bertout, alors supérieur général des spiritains, avait exprimé des réserves sur la nomination de cet homme inflexible en Haïti, mais un rapport favorable du nonce à Paris prévalut : « Ce n'est pas signe de sagesse », commenta William Taylor, prêtre éminent de New York, lors d'une visite à Rome (Arch. sulpiciennes de Baltimore : Taylor à Hérard, 20 oct. 1821). Auparavant, la Propagande avait voulu nommer Glory préfet du Sénégal, puis vicaire apostolique de Maurice. (APF, *Lettere et Decreti*, vol. 301, 320v-321v et 509r-510r : « Al S. Bertout et au nonce de Paris, 15 juillet 1820 »). Sur l'homme et sa mission en Haïti, voir : A. CABON, *Notes sur l'Histoire Religieuse d'Haïti*. De la Révolution au Concordat (1789-1860), Port-au-Prince, Petit Séminaire Collège Saint-Martial, 1933, p. 110-136.

6. Archives de la Cathédrale de Baltimore : L'Abbé de Lestrange à Mgr Caroll, 10 oct. 1813. Pour échapper aux prisons napoléoniennes, l'abbé s'était enfui en Prusse et, de là, par la Russie, en Angleterre. En 1813, il aborda à la Martinique, avec une douzaine de moines. Il semble que ceux-ci, peu après leur arrivée, se soient révoltés contre leur abbé. Tous furent arrêtés et expulsés immédiatement. Sans moyens, chacun dut s'ingénier pour regagner l'Angleterre. Deux d'entre eux, les PP. Benoît et O'Flynn, furent à l'origine de schismes aux Antilles. (*cf.* M.C. GAILLARDIN, *Les Trappistes*, Paris, 1844, t. 2, p. 293 sv. ; H. J. KOREN, *Aventuriers de la missions*. Les spiritains en Acadie et en Amérique du Nord, 1732-1839, Paris, Karthala, 2002, p. 146-151 ; Archives de la Cathédrale de Baltimore 8AR3 : Hérard à Mgr Caroll, exposé de la situation, 10 nov. 1815).

7. M. Hérard, le spiritain vice-préfet des îles, s'empressa vainement d'apaiser le conflit, mais O'Flynn refusa de lui obéir. Celui-ci fut enfin délogé par Mgr Neale, l'archevêque de Baltimore, dont la juridiction s'étendait sur ces îles. En 1816, O'Flynn partit pour Rome afin de s'y disculper (*cf.* Arch. de la Cathédrale de Baltimore 12AS1 : Hérard à Tessier, 4 févr. 1816, et 12AF3 : Hérard à Mgr Neale, 10 sept. 1816). Bien que l'archevêque eût écrit à la Propagande une lettre très dure au sujet de O'Flynn, le cardinal Litta releva ce dernier de son interdit et le nomma préfet apostolique de la Nouvelle Hollande, en Australie, pays alors fermé aux prêtres catholiques. (Arch. de la Cathédrale de Baltimore 10K4 : Neale à la Propagande, sans date ; Arch. sulpiciennes de Baltimore : William Taylor à Hérard, Rome, 1er Juill. 1820 : « Le cardinal m'a fait savoir, peu de jours avant sa mort, qu'on l'avait beaucoup trompé au sujet de Flynn »). Durant son séjour de sept mois en Australie, le zèle de O'Flynn fit une impression si profonde sur les

Flynn s'était arrogé les fonctions de curé de la capitale, Port-au-Prince, en 1819. En peu de temps, les deux antagonistes furent aux prises, encore une fois. Environ quatre mois après son arrivée, le 7 août 1821, Mgr de Glory annonça solennellement que le Saint-Siège avait interdit O'Flynn le 18 juillet de l'année précédente et lui avait défendu d'exercer aucun ministère [8]. Puis il condamna la porte de la maison où tous deux avaient été contraints de loger, afin d'empêcher son rival d'y revernir. Bientôt deux factions locales, les « Marionnettes » et les « Gasparites » prirent fait et cause soit en faveur de l'évêque, soit en faveur de l'ancien trappiste. Pour éviter que cela ne dégénérât en un désordre général, le Président Boyer expulsa les deux adversaires [9].

Une douzaine d'années plus tard, le Saint-Siège fit une nouvelle tentative et envoya Mgr John England en qualité de légat pontifical. Après trois missions diplomatiques de 1834 à 1837, Mgr England donna sa démission, convaincu qu'aucun arrangement n'était possible. Dès 1838, le P. Tisserant s'était mis en rapport avec le gouvernement haïtien en vue d'obtenir l'autorisation d'entrer dans l'île. Bien qu'il se prévalût de ses origines haïtiennes et de son glorieux grand-père, elle lui fut refusée. Peu après, cependant, Rome nommait un autre légat, Mgr Joseph Rosati, évêque de Saint-Louis (Missouri) et la Propagande lui recommandait d'entrer en

---

nombreux irlandais, que le lieu où il se tenait caché aux autorités devint un sanctuaire, sur l'emplacement duquel devait s'élever la cathédrale Saint-Patrick de Sydney (*cf.* Éric O'BRIEN, *The Dawn of Catholicism in Australia*, 2 vol. Sydney, 1928 : il y est beaucoup question de O'Flynn). Après son arrestation et son expulsion vers l'Angleterre, il retourna aux Antilles et, en 1819, nous le trouvons curé à Port-au-Prince en Haïti (*cf. A.* CABON, *op. cit.*, p. 131).

8. H. J. KOREN, *Aventuriers de la missions…*, *op. cit.*, p. 152 sv. O'Flynn assurait avoir reçu « une *mission authentique et légitime* » du Souverain Pontife (*cf.* Arch. de la Cathédrale de Baltimore 16V1 : O'Flynn à l'archevêque (*sic*) Moranvilliers (*sic*), 6 juin 1820). Je n'ai pu découvrir, aux Archives de la Propagande, le texte officiel d'un interdit romain. Cependant, le 1er juillet 1820, M. Taylor, dans une lettre citée plus haut, écrivait : « Le *nom de Flynn est inconnu ici, sinon pour son ignorance et ses présentations fausses. Il est maintenant à Saint-Domingue, où il se montre turbulent et ingouvernable.* »

9. Mgr de Glory, avec quatre compagnons, trouva la mort dans un naufrage en se rendant à New York. O'Flynn fit une nouvelle apparition en Haïti en 1822 et fut expulsé une fois de plus. Vers 1824, on le voit en Pennsylvanie, où de nombreux Irlandais travaillaient à creuser des canaux dans le comté de Susquehanna. À la demande de Mgr Henry Conwell, évêque de Philadelphie, il se dévoua à leurs intérêts spirituels, avec tant de zèle qu'il se tua à la tâche au bout de sept années à peine. Il mourut à Danville (Pennsylvanie) à l'âge de 43 ans seulement (*cf.* Catherine FITZGERALD, « Rev. Jeremiah Francis O'Flynn, Founder of Silver Lake Mission », in *Records of the American Historical Society of Philadelphia*, 1889, p. 121 sv.). Sa vie parmi ses compatriotes irlandais corrige beaucoup le portrait du moine apostat et du prêtre interdit du temps de ses séjours à la Trappe, à Sainte-Croix et en Haïti. Peu cultivé et naturellement méfiant à l'égard des étrangers, il lui était psychologiquement impossible de s'entendre avec eux.

relations avec Libermann. À Paris, Mgr Rosati rencontra Tisserant et, peu après, le Saint-Siège demanda à Libermann d'envoyer des prêtres en Haïti [10].

La première mission de Tisserant

Avant que cette demande pût être satisfaite, l'île fut secouée par un violent tremblement de terre. Dans le chaos qui s'ensuivit, les négociations qui avaient été entamées en vue d'un concordat, lequel était même déjà signé, furent interrompues. Néanmoins, Tisserant se rendit aux Antilles — à Sainte-Lucie, puis à Grenade — pour étudier la situation et tâcher de pénétrer dans l'île dès qu'une occasion s'offrirait. Quand, en août 1843, celle-ci se présenta, une révolution venait juste de renverser le Gouvernement. Après avoir obtenu du gouvernement provisoire la permission de prêcher et d'administrer les sacrements, Tisserant entama des démarches en vue d'arriver à une solution de la crise religieuse. Quand il parut sur le point de réussir, Rome, en 1844, le nomma préfet apostolique, mais la situation était encore si délicate qu'il n'osa pas rendre publique sa nomination.

Bientôt, Libermann lui envoya trois confrères [11], mais lorsqu'ils débarquèrent, une nouvelle révolution venait d'éclater : la partie orientale de l'île, de langue espagnole, voulait se séparer de la partie occidentale, de langue française, et celle-ci était en proie à des partis rivaux qui se disputaient le pouvoir. Malgré ces troubles, Tisserant parvint à obtenir la création d'un comité pour l'examen du problème religieux. Il fut même reconnu officiellement comme « le Chef de l'Église catholique d'Haïti ». La situation commençait à s'éclaircir [12].

Sur ces entrefaites, la fièvre jaune décima l'île. Tisserant et ses confrères se dévouèrent auprès des malades et furent eux-mêmes longuement atteints (7 semaines pour Tisserant). En août 1844, il se rendit en Europe pour y refaire sa santé et pour chercher aussi une solution au problème du personnel. Pendant son absence, un des prêtres, Pierre Cessens, qui nourrissait l'ambition de devenir le « Chef de l'Église d'Haïti », commença à comploter plus ouvertement contre lui et réussit à lui susciter une forte opposition. Les journaux s'en mêlèrent et se livrèrent à une vigoureuse campagne de presse contre Tisserant et ses confrères [13].

---

10. CABON, *op. cit.*, p. 199-275 (Mgr England) ; Peter GUILDAY, *The Life and Times of John England*, New York, 1928, t. 2, p. 270 sv ; *ND* III, p. 3 sv, texte du *Mémoire Tisserant* publié dans la première contribution de ce numéro de *Mémoire Spiritaine*, au passage concernant Mgr Rosati.

11. M. Lossedat, le frère Pierre et l'abbé Pierre Cessens.

12. *ND* III, p. 23 sv ; *ND* V, p. 392, p. 400 sv, p. 92 (Décret de nomination de Tisserant comme Préfet), p. 471 sv, p. 480, p. 492. CABON, *op. cit.*, p. 310 sv, p. 327 sv ; *Annales de la Propagation de la Foi*, vol. 14 (1842) : Lettre de Mgr Rosati, « Paris, 14 avril 1842 », p. 402-406.

13. *ND* V, p. 504, p. 576 sv, p. 532 sv, p. 637 sv ; CABON, *op. cit.*, p. 339 sv.

La deuxième mission de Tisserant et son échec

Au commencement de février 1845, deux nouveaux missionnaires de Libermann arrivent en Haïti : MM. Briot et Maurice Bouchet. Quand Tisserant débarque le 1er mars à Jacmel, en compagnie de MM. Arragon, Lamache et M. Paddington, de nouveaux troubles politiques avaient éclaté. Encore une fois, il y avait un autre gouvernement ; celui-ci était défavorable et exigeait, sur les affaires ecclésiastiques, un contrôle tout à fait inadmissible (par exemple, en nommant les curés). Malheureusement, Tisserant manqua de tact. Il eût fallu éviter de provoquer une brutale déclaration de principe. Or, il poussa ses adversaires à une position extrême et sans issue. Au lieu de chercher un dialogue, dans lequel chacun est amené à des concessions, il écrivit des lettres officielles sur un ton cassant. Les positions se durcirent irrémédiablement. Du moins aurait-il pu laisser une ouverture avec le Saint-Siège. Celui-ci aurait repris les pourparlers grâce à un vice-préfet que Tisserant aurait désigné. Il préféra quitter l'île avec tous ses confrères [14].

Faute de mieux et en désespoir de cause, la Propagande lui donna comme successeur l'intrigant Cessens, qui jouissait de la faveur du Gouvernement. Libermann ne pouvait y croire ! Quand il fit observer que ce prêtre était un ivrogne et un concubinaire, le cardinal Fransoni se contenta de répliquer qu'autrement il n'y aurait eu personne pour conférer une juridiction valide [15]. Ce ne fut qu'en 1860 qu'un concordat put être conclu entre le Saint-Siège et Haïti.

Par la suite, Tisserant fut envoyé à la nouvelle mission d'Afrique comme Préfet apostolique des Deux-Guinées. Il n'y parvint jamais, car le *Papin* qui l'emportait fit naufrage, le 7 décembre 1845, non loin de la côte. Dans un effort désespéré pour gagner celle-ci, il sauta par-dessus bord mais alla s'écraser contre la coque du navire. Il n'était âgé que de 31 ans [16].

---

14. *ND* V, p. 551 sv (échange de lettres entre Tisserant et le Gouvernement) ; *ND* VIII, p. 171-172 : Dans une lettre du 4 juin 1846 à Frédéric Le Vavasseur, Libermann analyse les trois erreurs commises, selon lui, par Tisserant ; CABON, *op. cit.*, p. 350 sv.

15. *ND* IX, p. 127 : Lettre de Libermann au cardinal, « Amiens, le 26 avril 1847 » ; p. 396 : Réponse du cardinal à Libermann, en latin, 29 mai 1847 ; CABON, *op. cit.*, 375 sv.

16. Libermann apprit le naufrage et la mort de Tisserant sans doute par *L'Univers*, du mardi 30 décembre 1845 (« Perte du bateau à vapeur *Le Papin* », p. 2-3). Il y eut 75 morts et 76 rescapés : « [...] les Arabes ont montré, dans cette déplorable circonstance, autant de courage que d'humanité. En moins de deux heures ils ont ramené 44 personnes à terre, les portant sur leurs épaules et nageant par une tempête encore affreuse. » Le même journal devait publier, dans son numéro du 5 février 1846, une lettre du préfet apostolique du Sénégal, l'abbé Maynard, rapportant tout ce qu'une enquête auprès des survivants lui avait appris de ce drame, notamment la conduite exemplaire de Tisserant : « M. l'abbé Tisserant ne désespéra ni de la vie ni du salut de personne. Selon l'énergique expression d'un marin, il prit en brave le commandement du bateau à vapeur en ruines, pour sauver les âmes s'il ne pouvait sauver les corps. »

Mémoire Spiritaine, n° 19, premier semestre 2004, p. 61 à p. 73.

Un fondateur oublié de l'Église haïtienne
Le père Pascal (1860-1865)

Philippe Delisle *

Le catholicisme s'est implanté en Haïti dès l'époque de la colonisation française, alors que l'île s'appelait encore Saint-Domingue. Certains religieux, et notamment les jésuites, se sont d'ailleurs distingués, aux XVII^e^ et XVIII^e^ siècles, par un élan prônoncé pour la mission des esclaves. Cependant, le manque de prêtres, la piètre qualité d'un certain nombre d'entre eux, et enfin le mauvais vouloir de planteurs souvent incrédules ont freiné les avancées de l'évangélisation [1]. Les luttes qui aboutissent en 1804 à l'indépendance de la partie française de la grande île se traduisent par le départ définitif des colons blancs, mais aussi de la plupart des curés. L'Église

* Philippe Delisle est agrégé d'histoire et docteur ès Lettres. Il a vécu à la Réunion pendant cinq ans et effectué différents séjours dans les Antilles (Martinique, Porto Rico). Sa thèse, dirigée par Claude Prudhomme et soutenue à Lyon III, en 1995, s'intitule : *Renouveau missionnaire et société esclavagiste : La Martinique 1815-1848.* Elle a été publiée, sous le même titre, en 1997, aux éditions Publisud (Paris), 404 p. Après avoir été à la Réunion, professeur en lycée et chargé de cours à l'université, de 1991 à 1996, il est maintenant maître de conférences à l'Université Lyon III. A publié récemment : — *Histoire religieuse des Antilles et de la Guyane françaises.* Des chrétientés sous les tropiques ? 1815-1911, Paris, Karthala, 2000, 347 p., ill. (Coll. « Mémoire d'Églises ») ; *Le catholicisme en Haïti au XIX^e^ siècle.* Le rêve d'une « Bretagne noire » (1860-1915), Paris, Karthala, 188 p., ill. (coll. « Mémoire d'Églises »).

1. Voir par exemple : Pierre PLUCHON, *Vaudou, sorciers, empoisonneurs, de Saint-Domingue à Haïti*, Paris, Karthala, 1987, p. 35-49.

catholique haïtienne entre alors dans une longue période d'anémie. Le recrutement du clergé paroissial devient plus difficile que jamais, les liens avec l'ancienne métropole ayant été distendus. Les prêtres constitutionnels venus sur place avec l'assentiment de l'abbé Grégoire et les quelques curés renvoyés d'Amérique du Nord par leurs évêques ne peuvent suffire à la tâche. En outre, les chefs d'État de la jeune République indépendante, à l'image du président Boyer dans les années 1820-1830, entendent contrôler étroitement le clergé, suscitant la défiance du Saint-Siège [2].

Même s'il paraît déplacé de parler, comme ont pu le faire certains observateurs catholiques, de « schisme » à propos de cette période de difficultés, la conclusion d'un concordat avec Rome en 1860 constitue une césure importante. En effet, dans les années qui suivent, l'encadrement ecclésiastique se renforce nettement, avec la mise en place de plusieurs diocèses subventionnés par l'État, l'arrivée de nombreux prêtres bretons, et enfin la création d'un réseau d'écoles congréganistes. Dans la mémoire collective, les deux premiers archevêques de Port-au-Prince, Monseigneur du Cosquer et Monseigneur Guilloux, demeurent les principaux artisans de cette « renaissance » de l'Église haïtienne. Le second a d'ailleurs fait l'objet à la fin des années 1920 d'une biographie détaillée, et a donné son nom à l'une des plus importantes artères de la capitale [3].

Nous avons choisi de revenir ici sur un autre acteur de la réorganisation ecclésiastique en Haïti, beaucoup moins connu, mais qui nous semble avoir joué en peu de temps un rôle déterminant : le père Pascal, membre de la congrégation du Saint-Esprit.

Lorsqu'il débarque dans la « République noire » à la fin de l'année 1860, ce dernier a déjà effectué un parcours riche en expériences. Né à Toulouse en avril 1814, il est entré douze ans plus tard au petit séminaire diocésain, puis a été ordonné prêtre en décembre 1840. Après quelques années de ministère dans sa région d'origine, il manifeste le désir de passer dans les « vieilles colonies » françaises. L'époque est favorable, puisque le gouvernement a lancé un programme d'évangélisation en profondeur des esclaves, dans le but de préparer à long terme leur émancipation. Jean-Baptiste Pascal noue alors ses premiers contacts avec la communauté du Saint-Esprit. En effet, la congrégation, qui s'est timidement reconstituée après les épisodes révolution-

2. Micial NÉRESTANT, *Religions et politique en Haïti (1804-1990)*, Paris, Karthala, 1994, p. 61-78.

3. Adolphe CABON, *Monseigneur Alexis-Jean-Marie Guilloux, deuxième archevêque de Port-au-Prince*, Lampaul Guimiliau-Port au Prince, grand séminaire-archevêché, 1929, 626 p.

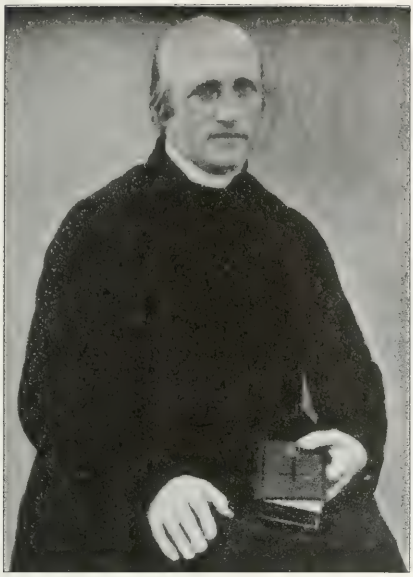

P. Jean-Baptiste PASCAL
(1814-1865)

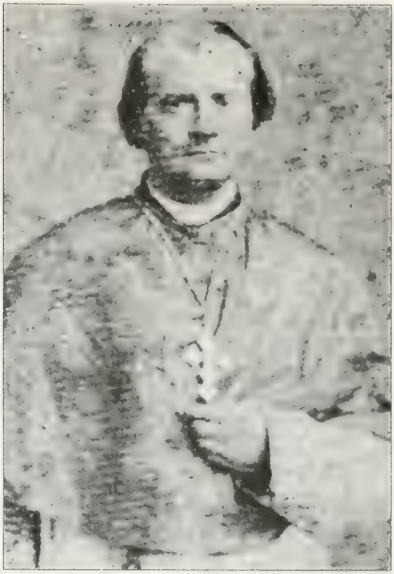

Mgr Martial Testard
DU COSQUER (1820-1869)

Port-au-Prince, 1885. Vue sur le palais présidentiel. (Arch. photos CSSp)

naires, a été officiellement chargée de centraliser le recrutement du clergé colonial. Comme de nombreux prêtres affectés dans les possessions d'outre-mer, l'abbé Pascal reçoit quelques mois de formation dans la maison du Saint-Esprit, avant de s'embarquer à la fin de l'année en 1846 pour l'île Bourbon.

Rappelons que, contrairement à ce qu'écrivent souvent des analystes peu au fait des spécificités ecclésiastiques, ce rapide contact avec le séminaire parisien ne lui confère en rien le titre de « spiritain ». Il reste un simple membre du « clergé colonial », lié plus par la reconnaissance que par une réelle obligation envers le supérieur du séminaire du Saint-Esprit. Cependant, à l'île Bourbon, Jean-Baptiste Pascal retrouve un cadre cher aux spiritains. C'est en effet dans cette colonie que certains des premiers compagnons du père Libermann, qui « régénérera » en quelque sorte l'ancienne communauté du Saint-Esprit, ont expérimenté leur vocation missionnaire.

L'abbé Pascal obtient des charges honorifiques, puisqu'il reçoit les pouvoirs, bien théoriques, de vice-préfet apostolique de l'île Bourbon, puis est nommé curé de la cathédrale. Mais il change souvent d'affectation, signe des difficultés de gestion d'un personnel métropolitain toujours trop peu nombreux, et peut-être aussi de tensions au sein même du monde ecclésiastique. Quoi qu'il en soit, peu après son retour en Europe en 1857, l'abbé Pascal manifeste la volonté d'intégrer la congrégation du Saint-Esprit. Il est admis au noviciat et prononce ses premiers vœux en août 1860.

Moins de trois mois plus tard, il part pour Haïti. Le moment est décisif pour l'Église catholique locale. Le concordat venant d'être signé, il convient en effet de régler divers problèmes pratiques, en attendant la nomination et l'arrivée du premier archevêque de Port-au-Prince. Le père Pascal accompagne Monseigneur Monetti, prélat italien délégué par le Saint-Siège pour négocier les arrangements nécessaires avec le gouvernement haïtien. Après le départ de ce dernier, il reste sur place avec le titre de vicaire général administrateur. C'est donc lui qui préside aux destinées du catholicisme dans la jeune « République noire », jusqu'au débarquement de Monseigneur Testard du Cosquer, premier archevêque de Port-au-Prince, au mois de juin 1864 [4].

Loin de se résumer à un simple intermède, l'administration de Jean-Baptiste Pascal se présente à bien des égards comme une esquisse des stratégies développées dans les décennies suivantes. En soulevant rapidement un certain nombre d'oppositions, elle montre par ailleurs que l'édification d'une chrétienté dans la grande île se heurtera nécessairement à de lourds obstacles…

4. Arch. CSSp : Biographies, *Le R. P. Pascal*, Versailles, Imprimerie Beau, s. d., p. 1-19.

Un projet global de reconquête

Sans doute influencé par le type idéal de la chrétienté médiévale, issu en tout cas d'une Église française qui bénéficie du soutien des pouvoirs publics, et arrivant dans le cadre du tout récent concordat, le père Pascal entend bien s'appuyer sur l'administration haïtienne. Dès son débarquement, un soir de décembre 1860 à Jacmel, il note avec satisfaction avoir été accueilli par la « garde nationale », portant l'arme à l'épaule et munie pour l'occasion de bougies [5]. En juillet 1861, il n'hésite pas à écrire directement au président Geffrard, pour se plaindre d'avoir été critiqué dans un article de journal. Il brandit des menaces à peine voilées, puisqu'il avance que de telles manifestations d'anticléricalisme dissuaderont certainement les « bons prêtres » de venir en Haïti [6]. Jean-Baptiste Pascal obtient rapidement gain de cause. Quelques jours plus tard, il note en effet que le chef de l'État a réuni les principaux directeurs de journaux et les a rappelés à l'ordre. L'auteur de l'article incriminé aurait même été menacé de se voir privé de son poste d'enseignant [7].

En septembre 1861, le vicaire général administrateur adresse au ministre des Cultes un rapport assez détaillé sur les moyens à employer pour « moraliser et civiliser la République haïtienne ». Un tel texte montre bien que, loin de se considérer comme un simple intérimaire, le père Pascal souhaite initier sans plus attendre la reconquête religieuse du pays. Il manifeste d'ailleurs une grande ampleur de vue, évoquant successivement la question du divorce, celle du vaudou, culte local inspiré par les croyances africaines, puis le problème de la nudité dans les lieux publics, celui de l'instruction religieuse des enfants, et enfin celui des entraves aux mariages. Les questions de moralité tiennent une place essentielle, ce qui traduit le maintien d'un certain rigorisme au sein du catholicisme français au milieu du XIX^e siècle, mais aussi l'association établie dans le cadre des missions extérieures entre « civilisation » et normes de conduite européennes. Ainsi, le père Pascal ne manque pas de souligner que se baigner « dans un état de nudité complète sur les promenades publiques », fait partie des pratiques qui « ne sont en vigueur que chez les sauvages ». Fidèle au projet d'une « république très catholique », il engage le pouvoir temporel à donner des gages de sa bonne volonté. Il réclame tout d'abord la suppression du divorce, « cause principale de toutes [...] ces immoralités qui désunissent les

5. Arch. CSSp : 221-B-IV, lettre du père Pascal, Jacmel, 8 décembre 1860.

6. Arch. CSSp : 817-A-I, copie d'une lettre du père Pascal au président de la République, juillet 1861.

7. Arch. CSSp : 817-A-I, lettre du père Pascal au supérieur général, Pétionville, 22 juillet 1861.

époux et scandalisent la société ». Il remarque ensuite que dans la lutte à mener contre le vaudou, il faut recourir à des moyens spectaculaires, tels que le refus de sépulture chrétienne, et donc bénéficier du « concours du pouvoir séculier ». Il propose par ailleurs, pour pallier le manque de structures d'évangélisation, de « moraliser » les jeunes gens lors de leur passage sous les drapeaux, en créant une « messe militaire ». Il suggère enfin de favoriser les unions légitimes, en réduisant les frais d'enregistrement perçus par les municipalités [8].

Mais le père Pascal ne se contente pas de simples projets ou encore de sollicitations. Il souhaite aussi agir, afin de parer au plus pressé. Il entend notamment faire respecter à la lettre les préceptes de l'Église catholique. En mai 1861, évoquant l'épidémie qui « enlève beaucoup de monde » à Port-au-Prince, il observe que les malades n'ont guère l'habitude de faire appel à un prêtre, si bien que « plusieurs meurent sans sacrements ». Il stigmatise une « négligence diabolique », mais fait observer qu'il « ne cesse d'insister dans les instructions sur ce point si important » [9]. Quelques jours plus tard, Jean-Baptiste Pascal démontre à nouveau qu'il entend rompre avec tout esprit de compromis, même avec les élites. Il rapporte en effet qu'il a refusé de porter en terre l'épouse d'un général tuée alors qu'elle était avec son amant, tout comme il n'a pas voulu baptiser à domicile un enfant dont le parrain devait pourtant être le ministre de la Police [10]. Une telle rigueur paraît produire quelques effets, puisqu'en septembre 1861, le vicaire général administrateur annonce avec une certaine fierté que « les concubinages tendent à disparaître, surtout parmi les généraux ». Rappelons au passage qu'en Haïti l'essentiel des charges administratives est confié à des militaires, si bien que le corps très nombreux des officiers supérieurs se confond avec celui des hauts fonctionnaires. Toujours dans la même lettre, le père Pascal se réjouit de constater que l'église de Port-au-Prince est trop petite pour accueillir tous les fidèles au moment de la messe dominicale. Il regrette seulement de n'avoir pas encore pu mettre en place de séances de catéchisme pour les enfants [11]. La reconquête de la jeunesse représente évidemment un préliminaire indispensable à tout programme de société chrétienne. Le spiritain s'emploie donc à combler au plus vite cette lacune. Au début du mois de février 1862, il rapporte avoir organisé à Port-au-Prince une procession qui rassemblait un

8. Arch. CSSp : 221-B-III, rapport du père Pascal au ministre des Cultes, septembre 1861.

9. Arch. CSSp : 817-A-I, lettre du père Pascal au supérieur général, Port-au-Prince, 6 mai 1861.

10. Arch. CSSp : 221-B-III, lettre du père Pascal à Monseigneur Monetti, Port-au-Prince, 21 mai 1861.

11. Arch. CSSp : 221-B-III, lettre du père Pascal à Monseigneur Monetti, Port-au-Prince, 4 septembre 1861.

millier d'enfants. Préparés par des séances de catéchisme et par une initiation à la confession, ceux-ci ont été bénis puis consacrés à Jésus-Christ lors de la cérémonie. Le vicaire général ne peut dissimuler sa satisfaction lorsqu'il évoque des enfants portant un « petit oriflamme à la main » et « faisant retentir les rues de la ville de leurs chants naïfs » [12]. Son enthousiasme est d'autant plus grand que cette cérémonie marque une double avancée : la reprise en main de la jeunesse, mais aussi l'occupation de l'espace municipal...

Une certaine méconnaissance des réalités

Mais il convient cependant de ne pas cultiver une image trop idéale de l'action du père Pascal. Il ne s'agit pas ici de discuter des qualités de l'homme ou du missionnaire, mais plutôt de souligner que l'administrateur ecclésiastique, qui devra abandonner ses fonctions en 1864, n'a pas disposé du temps nécessaire pour appréhender des réalités haïtiennes fort complexes, et qu'il n'a guère pénétré le monde rural, qui constitue un pan essentiel de la société et de la culture créoles. D'après sa correspondance, Jean-Baptiste Pascal semble avoir vécu la plupart du temps dans la capitale, s'accordant quelques excursions sur les hauteurs de Pétionville, bourg choisi pour être le centre d'une mission spiritaine. Or, il faut souligner que la ville de Port-au-Prince, qui abrite une bourgeoisie aisée et francophile ou des commerçants étrangers, représente un univers bien différents des « mornes », montagnes peuplées de petits paysans vivant dans la précarité. Les premiers dirigeants de la « République noire » ayant cherché à contraindre la main d'œuvre à rester sur les plantations héritées de l'époque coloniale, les cultivateurs ont en effet fui vers les hauteurs isolées. Ils ont constitué peu à peu une société à part, surnommée « Haïti-Thomas », fondée sur des exploitations autarciques toujours plus morcelées, sur l'oralité, la langue créole et un vaudou qui stimule la cohésion familiale [13]. On notera que, dans le mémoire qu'il adresse au gouvernement en septembre 1861, le père Pascal fustige les « immoralités » ou les « concubinages », mais qu'il ne parle pas du « plaçage », union coutumière très répandue dans les campagnes, en particulier parce qu'elle permet à un homme d'entretenir une épouse sur chacune des parcelles cultivées. Pourtant, le phénomène est bien loin de se

12. Arch. CSSp : 221-B-III, lettre du père Pascal à Monseigneur Monetti, Port-au-Prince, 7 février 1862.

13. Voir à ce sujet : Gérard BARTHÉLÉMY, *L'univers rural haïtien.* Le pays en dehors, Paris, L'Harmattan, 1990, p. 103-109.

réduire à un simple libertinage, puisqu'il suppose une demande effectuée dans les règles, une cérémonie conviant les esprits vaudou, et une fidélité du chef de famille envers ses différentes femmes [14].

Le discours du père Pascal sur le vaudou révèle les mêmes ambiguïtés. Le spiritain se contente en effet de colporter certaines rumeurs, ou de reprendre les accusations lancées par des auteurs avides de démontrer la « barbarie » du peuple haïtien. Dans le rapport adressé au gouvernement en septembre 1861, il stigmatise des « réunions diaboliques », et avance que le « sang humain, obtenu par l'assassinat secret » est utilisé « pour arroser les objets » du culte. Il concède toutefois ne pas avoir de certitudes, se référant aux propos de « plusieurs personnes très dignes de foi » [15]. De la même manière, évoquant avec le supérieur de sa congrégation le rythme prétendument saisonnier du vaudou, il fournit comme référence l'ouvrage de Gustave d'Alaux, *L'empereur Soulouque et son empire* [16]. Or, ce livre est un véritable brûlot contre la nation haïtienne, destiné à prouver, à l'époque où l'Europe renoue avec la fièvre colonisatrice, que les Noirs sont incapables de se diriger par eux-mêmes [17]. À la décharge du père Pascal, les observateurs extérieurs raisonneront pendant longtemps à partir de rumeurs et de témoignages très indirects, à l'instar du voyageur français Texier qui remarque en 1891 qu'il est impossible d'assister à une cérémonie vaudou, mais n'en affirme pas moins que quarante personnes sont immolées chaque jour [18].

Le manque d'expérience conduit par ailleurs Jean-Baptiste Pascal à ne pas prendre en compte l'étroite imbrication des rites et des symboles catholiques avec le vaudou. Une telle union trouverait ses origines dans la nécessité pour les croyances africaines de se dissimuler derrière des pratiques chrétiennes durant l'époque coloniale. Gérard Barthélémy va jusqu'à parler de « catho-vaudouisme » pour désigner le système religieux vécu dans les campagnes haïtiennes. Il observe en effet que la masse paysanne fait appel aux esprits vaudou pour gérer le quotidien, mais qu'elle se tourne vers les sacrements chrétiens dans les grands moments de l'existence [19]. À son époque, Le père Pascal ne dispose bien sûr pas

14. Serge-Henri VIEUX, *Le plaçage.* Droit coutumier et famille en Haïti, Paris, Publisud, 1989, p. 68-71.

15. Arch. CSSp : 221-B-III, rapport du père Pascal au ministre des Cultes, septembre 1861.

16. Arch. CSSp : 817-A-I, lettre du père Pascal au supérieur général, Port-au-Prince, 21 septembre 1861.

17. Sur les accusations portées contre Haïti, voir : Laënnec Hurbon, *Le barbare imaginaire*, Paris, cerf, 1988, p. 94-95.

18. C. TEXIER, *Au pays de généraux. Haïti*, Paris, Calmann Lévy, 1891, p. 202-210.

19. Gérard BARTHÉLÉMY, *Créoles-Bossales : conflit en Haïti*, Petit-Bourg, Ibis Rouge, 2000, p. 181-185.

de l'outillage intellectuel nécessaire à la compréhension de tels phénomènes. Il pourrait en revanche recenser certains signes de « contamination » du catholicisme par le vaudou. Mais, alors que la réorganisation de l'encadrement ecclésiastique vient juste de s'amorcer, il paraît beaucoup trop convaincu de la victoire inéluctable du catholicisme sur les « superstitions » pour accorder une quelconque importance à de telles manifestations. En juillet 1861, le vicaire général administrateur note avoir aperçu des Haïtiens parcourant l'église de Port-au-Prince avec des bougies à la main, et s'arrêtant devant les tableaux des Saints pour leur « faire des grimaces ». Loin de conclure à une pratique déviante, il en déduit que la population manifeste « une grande dévotion pour les bougies » [20].

Des blocages annonçant les tensions futures

Si elles annoncent très largement la stratégie à venir de l'épiscopat haïtien, les années d'administration du père Pascal révèlent aussi l'ampleur des blocages et des oppositions. La signature du concordat est loin d'apporter une solution immédiate au manque de personnel, et le vicaire général doit composer avec les moyens à sa disposition. En mars 1861, il souligne que « les mauvais prêtres de l'île ne partiront que quand de bons prêtres arriveront pour les remplacer ». Mais il s'empresse d'ajouter que, pour lors, « il vaut encore mieux » que les curés de piètre qualité demeurent sur place, « pour empêcher les habitants de se jeter dans le protestantisme » [21]. Six mois plus tard, le père Pascal remarque que « des plaintes très graves [...] sont portées contre plusieurs prêtres qu'il faudrait expulser immédiatement, et qui peut-être ne sont pas prêtres ». Mais il laisse échapper son désarroi, en soulignant qu'il ne dispose d'aucun personnel de remplacement [22]. De telles difficultés sont évidemment transitoires. Les problèmes rencontrés avec l'administration haïtienne paraissent beaucoup plus profonds. Les exigences du nouveau vicaire général suscitent en effet de rapides réactions de rejet. Au mois de novembre 1863, le secrétaire d'État aux Cultes reproche au père Pascal d'avoir osé écrire au président de la République pour se plaindre d'un article du journal officiel soi-disant trop favorable à l'Église anglicane. Le ministre

20. Arch. CSSp : 817-A-I, lettre du père Pascal au supérieur général, Port-au-Prince, 6 juillet 1861.

21. Arch. CSSp : 817-A-I, lettre du père Pascal au supérieur général, Port-au-Prince, 11 mars 1861.

22. Arch. CSSp : 221-B-III, lettre du père Pascal à Monseigneur Monetti, Port-au-Prince, 4 septembre 1861.

se demande comment « un simple prêtre du clergé haïtien » peut se permettre de critiquer les actes du gouvernement, et fait observer que « tous les fonctionnaires » doivent respecter le principe de la liberté de culte, « énoncé depuis nombre d'années dans la constitution » [23]. Un tel coup de semonce traduit bien la divergence fondamentale qui existe entre des élites nourries des idées libérales européennes et un clergé désireux de reconstruire une société chrétienne. D'ailleurs, le père Pascal assiste, impuissant aux premiers assauts contre le concordat. En juillet 1862, il rapporte que « les députés [...] ont attaqué le principe même de la convention », et « ont vomi des injures atroces contre le souverain pontife » [24]. Il convient évidemment de ne pas céder à l'emphase. L'intransigeance du père Pascal le porte à considérer la moindre atteinte à la suprématie ecclésiastique comme un scandale insupportable. En septembre 1862, il précise que « l'opposition » réclamait, et a obtenu, que le pouvoir civil puisse nommer autant de membres dans les conseils de fabriques que le pouvoir spirituel [25]. La concession est loin de saper les bases du catholicisme ! Il n'en reste pas moins qu'en novembre 1863, Jean-Baptiste Pascal se déclare persuadé que, « si le concordat n'était pas déjà signé, on n'en voudrait pas aujourd'hui » [26].

Une dernière question peut être abordée ici. Après l'arrivée du premier archevêque de Port-au-Prince, en juin 1864, Jean-Baptiste Pascal abandonne ses fonctions d'administrateur et est envoyé comme simple missionnaire dans la localité isolée de Saletrou, où il décédera très rapidement. Est-il tombé en disgrâce ? Le prélat a-t-il voulu se débarrasser d'un collaborateur trop encombrant ? La notice nécrologique du père Pascal précise qu'au printemps 1864 celui-ci était tombé gravement malade et avait donc dû quitter ses responsabilités. Monseigneur du Cosquer a par ailleurs expliqué qu'il avait voulu nommer à Saletrou un religieux expérimenté, afin de créer un centre de rayonnement dans une région encore peu évangélisée [27]. Cependant, il convient de noter qu'après le décès de Jean-Baptiste Pascal, les relations entre l'archevêque de Port-au-Prince et la congrégation du Saint-Esprit se tendent quelque peu. En février 1866, le Conseil de la communauté fait observer que Monseigneur Testard du Cosquer avait promis de confier aux spiritains la cure de Jacmel, mais qu'il a finalement envoyé les pères Pascal

23. Arch. CSSp : 817-A-I, lettre du secrétaire d'État aux Cultes au père Pascal, Port-au-Prince, 12 novembre 1863.

24. Arch. CSSp : 817-A-I, lettre du père Pascal au supérieur, Port-au-Prince, 28 juillet 1862.

25. Arch. CSSp : 817-A-I, lettre du père Pascal au supérieur, Port-au-Prince, 8 septembre 1862.

26. Arch. CSSp : 817-A-I, lettre du père Pascal au supérieur, Port-au-Prince, 22 novembre 1863.

27. Arch. CSSp : Biographies, *Le R. P. Pascal*, Versailles, Imprimerie Beau, s. d., p. 19-22.

et Chesnay dans la paroisse de Saletrou, où tous deux ont succombé presque immédiatement. Le prélat, qui réclame de nouveaux renforts, accuserait désormais les congréganistes de mépriser des postes trop mal rétribués [28].

Un curieux « renversement »

De manière assez étonnante, le père Pascal se retrouve au centre de polémiques sur la place du catholicisme en Haïti, plus de dix ans après sa mort. Le contexte a alors quelque peu évolué. La stratégie très offensive du deuxième archevêque de Port-au-Prince, Monseigneur Guilloux, a en effet déclenché une véritable vague d'opposition. Les anticléricaux reprochent en particulier au prélat de mépriser la législation haïtienne, en encourageant la conclusion de mariages purement religieux. La presse libérale s'empare alors de la figure de Jean-Baptiste Pascal, pour la magnifier et l'opposer à celle, honnie, de Monseigneur Guilloux. En mai 1877, dans le journal *Le Spectateur*, un auteur hostile à « cet ultramontanisme réfractaire aux idées modernes » professé par l'archevêque de Port-au-Prince, rappelle qu'une souscription a été organisée dans les bureaux de la rédaction, « pour la translation des restes des vénérés pères Pascal et Chesnay ». Il remarque que « la mémoire de ces dignes apôtres de l'ordre du Saint-Esprit est et sera honorée de génération en génération », et ajoute regretter que Monseigneur Guilloux et son clergé aient tendance à oublier que ce sont ces deux religieux qui ont jeté les bases de l'Église haïtienne. Pour finir, il ne peut résister au plaisir de faire savoir aux lecteurs que le prélat boude la souscription [29]. Le même journal revient à la charge en septembre 1877. Un long article condamne le manque de respect manifesté par Monseigneur Guilloux pour la législation sur le mariage. L'auteur remarque pour conclure que des débordements aussi peu acceptables ne se seraient jamais produits « au temps, temps heureux !, où les pères Chesnay et Pascal [...] prêchaient la parole du Christ et [...] donnaient un exemple si parfait de toutes les vertus qu'ils [...] enseignaient » [30]. De tels compliments ne sont évidemment pas du goût de l'archevêque de Port-au-Prince, qui écrit en juin 1877 au supérieur de la congrégation du Saint-Esprit, afin de dénoncer l'empressement mis par

28. Arch. CSSp : 222-A-II, délibérations du Conseil de la congrégation du Saint-Esprit, 27 février 1866.

29. Arch. CSSp : 222-A-VI, *Le Spectateur*, 2 mai 1877.

30. Arch. CSSp : 223-A-I, *Le Spectateur*, 5 septembre 1877.

certains religieux pour s'assurer « la bienveillance des différents pouvoirs, même hostiles à l'Église » [31].

En tout cas, par un étrange « renversement », le père Pascal, dont l'intransigeance ne fait aucun doute, et qui aurait certainement épaulé les projets de reconquête de Monseigneur Guilloux, devient à la fin des années 1870 une référence pour la presse libérale. Peut-être la relative tolérance de l'ancien vicaire général à l'égard de la franc-maçonnerie explique-t-elle en partie l'hommage que lui rendent les élites haïtiennes. En effet, au mois d'avril 1863, le père Pascal note que le Saint-Siège ne devrait pas condamner l'association occulte comme il le fait en Europe. Il souligne, avec un certain sens de l'exagération, que « tous les Haïtiens sont francs-maçons », et ajoute, qu'à première vue, les loges de la grande île ne paraissent « avoir rien extérieurement d'anti-catholique » [32]. Cependant, la récupération de la mémoire de Jean-Baptiste Pascal par la presse libérale opposée à Monseigneur Guilloux nous paraît tenir avant tout à un autre phénomène. Contrairement à son homologue français, l'anticléricalisme haïtien ne concentre pas ses attaques sur les congrégations enseignantes. La désorganisation politique et économique de la jeune nation ne permet guère de songer à organiser un réseau d'écoles laïques suffisamment efficace. Dans ces conditions, les élites locales, qu'elles soient au pouvoir ou dans l'opposition, n'hésitent pas à critiquer violemment le clergé paroissial, mais évitent de s'en prendre aux congréganistes, qui ont souvent assuré leur formation et soutiendront celle de leurs enfants. De façon tout à fait significative, l'article du *Spectateur* cité précédemment présente la souscription organisée en faveur des pères Pascal et Chesnay comme le moyen de rendre hommage aux spiritains qui enseignent alors au séminaire-collège de Port-au-Prince. L'auteur prend bien soin de rappeler que les congréganistes « dirigent la première maison d'éducation de la République », un établissement « auquel chaque année ils ajoutent quelque chose », et qui se trouve dans une « telle voie de prospérité qu'il n'a pas pu satisfaire cette année à plus de 150 demandes d'admission ». Il signale enfin que, soucieux du bien commun, les spiritains ont fondé au collège un corps de pompiers qui permet de maîtriser les incendies qui ravageaient autrefois une capitale construite surtout en bois [33].

31. Arch. CSSp : 222-A-VI, lettre de Monseigneur Guilloux au supérieur général, Port-au-Prince, 26 juin 1877.

32. Arch. CSSp : 817-A-I, lettre du père Pascal au supérieur général, Port-au-Prince, 24 avril 1863.

33. Arch. CSSp : 222-A-VI, *Le Spectateur*, 2 mai 1877.

Conclusion

Malgré une présence de quelques années seulement dans la grande île, le père Pascal peut être considéré comme un de ceux qui ont participé à l'organisation de l'Église haïtienne contemporaine. Il a fait preuve de dynamisme et d'une certaine hauteur de vue, en proposant assez vite quelques grands axes de reconquête, mais il a aussi manifesté, comme la plupart des missionnaires de son temps, une forte intransigeance. Les premiers bras de fer que le vicaire général administrateur engage avec le pouvoir civil préfigurent les dissensions qui suivront, et qui iront jusqu'à une suspension théorique du concordat au début des années 1880. De même, la méconnaissance de certaines réalités de terrain, concernant notamment le culte vaudou, annoncent les déceptions et les tentatives de croisade qui alterneront au moins jusqu'au milieu du XX^{e} siècle [34]. Toutefois, l'influence historique du père Pascal dépasse largement son court temps d'exercice en Haïti. Plus de dix ans après sa disparition, le spiritain est récupéré par la presse libérale, qui le présente comme l'antithèse de l'archevêque de Port-au-Prince. Une telle appropriation conduit à s'interroger sur les liens qui unissent « l'histoire » et la « mémoire ». La figure historique du père Pascal, tout à fait représentative d'un catholicisme intransigeant, paraît en effet avoir été doublement trahie par la mémoire collective haïtienne. Son œuvre de réorganisation a été largement occultée par celle accomplie ensuite par un Alexis Guilloux, tandis que cet administrateur rompu au combat était présenté par certains journaux comme le symbole d'un christianisme moderne et ouvert…

34. Sur ces débats et polémiques, nous nous permettons de renvoyer à notre étude : *Le catholicisme en Haïti au XIX^{e} siècle.* Le rêve d'une « Bretagne noire » (1860-1915), Paris, Karthala, 2003, p. 83-98 et p. 123-145.

En haut : Port-au-Prince, le séminaire collège Saint-Martial, en 1878.
En bas : Les spiritains, directeurs du séminaire collège, en 1875.
(Arch. photos CSSp)

Mémoire Spiritaine, n° 19, premier semestre 2004, p. 75 à p. 89.

Les spiritains formateurs des élites antillaises Le cas du séminaire collège Saint-Martial en Haïti au XIX^e siècle

Philippe Delisle *

Communauté missionnaire, la congrégation des pères du Saint-Esprit et du Saint-Cœur de Marie est aussi une communauté enseignante, qui administre outre-mer des séminaires collèges ou des écoles professionnelles. Une telle orientation est particulièrement visible dans la Caraïbe, où, pendant le XIX^e siècle, les spiritains, qui n'ont pas encore assumé la direction des diocèses, fournissent une aide ponctuelle aux évêques. La communauté prend peu à peu en charge tous les établissements secondaires catholiques établis dans des îles françaises, ou à forte population francophone. Durant les années 1850, les pères du Saint-Esprit se voient confier les deux séminaires collèges de la Martinique et de la Guadeloupe. En 1863, ils acceptent d'administrer

* Philippe Delisle est agrégé d'histoire et docteur ès Lettres. Il a vécu à la Réunion pendant cinq ans et effectué différents séjours dans les Antilles (Martinique, Porto Rico). Sa thèse, dirigée par Claude Prudhomme et soutenue à Lyon 3, en 1995, s'intitule : *Renouveau missionnaire et société esclavagiste : La Martinique 1815-1848.* Elle a été publiée, sous le même titre, en 1997, aux éditions Publisud (Paris), 404 p. Après avoir été à la Réunion, professeur en lycée et chargé de cours à l'université, de 1991 à 1996, il est maintenant maître de conférences à l'Université Lyon 3. A publié récemment : — *Histoire religieuse des Antilles et de la Guyane françaises.* Des chrétientés sous les tropiques ? 1815-1911, Paris, Karthala, 2000, 347 p., ill. (Coll. « Mémoire d'Églises ») ; *Le catholicisme en Haïti au XIX^e siècle.* Le rêve d'une « Bretagne noire » (1860-1915), Paris, Karthala, 188 p., ill. (coll. « Mémoire d'Églises »).

l'établissement secondaire Sainte-Marie dans l'île britannique de Trinidad. Enfin, en 1871, ils reprennent la direction du petit séminaire établi quelques années plus tôt dans la république indépendante d'Haïti [1].

Nous avons choisi de revenir sur la création et le fonctionnement de ce dernier établissement. Placé sous l'invocation de Saint-Martial, le séminaire collège de Port-au-Prince devient rapidement l'un des plus prestigieux de la région, se distinguant par des réalisations annexes assez spectaculaires, comme la compagnie de pompiers ou encore l'observatoire météorologique. La gestion d'une telle structure pose évidemment la question de l'articulation entre stratégie d'évangélisation et formation profane des élites. Les très nombreux documents conservés dans les archives centrales de la congrégation permettent de suivre avec précision la croissance de l'établissement. Expulsés d'Haïti en 1969, les spiritains ont en effet rapatrié à Chevilly-Larue les dossiers concernant la gestion interne du collège. En outre, le fait que plusieurs responsables des archives générales aient auparavant enseigné à Port-au-Prince a sans doute favorisé un traitement privilégié [2].

Un intérêt particulier pour la « République noire »

Lorsqu'elle prend en charge le séminaire collège Saint-Martial, la communauté du Saint-Esprit possède déjà des liens assez étroits avec la république haïtienne. En effet, les fondateurs de la société du Saint-Cœur de Marie, qui fusionne en 1848 avec la congrégation créée par Poullart des Places, portaient un intérêt tout particulier au sort de la « première République noire ». Un des inspirateurs et premiers compagnons de François Libermann, Eugène Tisserant, était originaire d'Haïti par sa mère. Il s'embarque d'ailleurs pour la grande île, obtient confidentiellement de Rome le titre de préfet apostolique en 1844, mais ne parvient pas à trouver un terrain d'entente avec le gouvernement local. Malgré ce revers, François Libermann continuera à se préoccuper du sort de la « République noire »,

1. À la fin de sa synthèse sur la congrégation, Henri Koren dresse un tableau des implantations à travers le monde et évoque au passage les nombreux collèges pris en charge (*Les spiritains*. Trois siècles d'histoire religieuse et missionnaire, Paris, Beauchesne, 1982, p. 593-622). Voir H. J. KOREN et Jean ERNOULT, « Les spiritains, l'enseignement et les œuvres d'éducation. Quelques aperçus de 1703 à 1982 », *Mémoire Spiritaine*, n° 17, premier semestre 2003, p. 101-126.

2. Adolphe Cabon, qui organisa les archives centrales, et Bernard Noël, qui les dirigea pendant une trentaine d'années, avaient tous deux été professeurs à Saint-Martial.

comme en témoigne sa sollicitude pour l'abbé Percin, jeune mulâtre de Sainte-Lucie devenu vicaire de Port-au-Prince en 1846 [3].

La signature d'un concordat entre Haïti et le Saint-Siège au début de l'année 1860 permet aux spiritains de s'implanter définitivement dans l'île. L'un d'entre eux, le père Pascal, est même chargé de gérer la situation ecclésiastique en attendant la venue du premier archevêque de Port-au-Prince. Une fois arrivé sur place, ce dernier, qui peine pour trouver des collaborateurs, confie plusieurs tâches aux spiritains. Il leur demande d'administrer la paroisse de Pétionville, qui rassemble quelque 10 000 personnes dispersées dans des zones escarpées, de servir d'aumôniers aux Sœurs de Saint-Joseph de Cluny, et enfin de se livrer à des missions itinérantes [4]. En 1864, le prélat renforce ses liens avec les pères du Saint-Esprit en choisissant d'établir son grand séminaire dans leur maison mère, située au 30 de la rue des Postes à Paris. L'établissement servait déjà de lieu de formation pour les prêtres se destinant aux possessions françaises. Le contrat de fondation de la nouvelle structure précise d'ailleurs que les élèves destinés à Haïti seront soumis aux mêmes règles que ceux du « séminaire colonial » [5].

Un collège fondé avec l'appui du gouvernement

L'archevêque de Port-au-Prince songe à fonder un petit séminaire collège en Haïti dès 1861. Un premier projet d'installation à Pétionville n'ayant pu aboutir, l'établissement est finalement ouvert en 1865, sur un terrain donné par le gouvernement à proximité de la capitale. Placé sous la direction d'un ancien aumônier de Marine, l'abbé Dégerine, le nouveau collège accueille seulement une quarantaine d'élèves durant l'année 1866 [6]. Cependant, les inscriptions augmentent rapidement, au point que les locaux deviennent trop exigus. Le président Nissage-Saget propose à l'archevêque un terrain près de la cathédrale et des travaux sont lancés. En octobre 1870, alors que les spiritains sont pressentis pour reprendre la direction de l'établissement, le bâtiment secondaire est achevé, les fondations du corps principal sont posées,

3. Paul COULON et Paule BRASSEUR (dir.), *Libermann 1802-1852*. Une pensée et une mystique missionnaires, Paris, Cerf, 1988, p. 271-272.

4. Arch. CSSp : 223-B-III, rapport du père Simonet au vicaire général, Pétionville, 25 décembre 1867.

5. Arch. CSSp : 221-B-VIII, contrat fondant le grand séminaire, Paris, 1er juin 1864.

6. Arch. CSSp : 223-A-II, historique de la fondation du petit séminaire collège.

et le gouvernement s'engage à salarier un supérieur, un économe et quatre professeurs [7].

L'intervention des pouvoirs publics, qui fournissent gracieusement des terrains et prennent en charge le salaire des enseignants, ne doit pas surprendre. Depuis ses débuts, la « République noire » manque cruellement d'écoles et de personnel pour les animer. Un lycée public avait été créé à Port-au-Prince au début du siècle, mais il semble avoir rapidement périclité. Dans l'ouvrage qu'il consacre en 1843 à la situation haïtienne, Victor Schoelcher dépeint en effet « une école misérable, dans laquelle trois professeurs mal rétribués sont obligés de suffire à tout [8] ». Bien qu'Haïti ait conquis son indépendance en éliminant les colons blancs, les élites locales demeurent profondément attachées aux valeurs européennes et en particulier à la culture française [9]. En l'absence de structures d'enseignement satisfaisantes, elles ont dû se résoudre à envoyer à grands frais leurs enfants étudier outre-Atlantique. Un jésuite qui traverse Haïti en 1860 observe que « la plupart des bonnes familles », et en particulier le président Geffrard, confient leur progéniture à des pensions ou à des collèges français. Il précise que les jeunes filles sont généralement éduquées « à Nantes dans quelques communautés religieuses » [10].

L'installation à Port-au-Prince d'un collège catholique comble donc les attentes des classes dirigeantes. L'implication de la congrégation du Saint-Esprit, qui administre déjà les petits séminaires des Antilles françaises, apparaît certainement comme un gage de réussite. En septembre 1871, alors que la communauté a repris la gestion de l'établissement, une petite brochure publicitaire rappelle que « les familles ne voyaient pas sans anxiété s'éloigner du pays natal [...] leurs enfants qui allaient loin d'elles chercher une instruction plus complète ». Elle souligne ensuite que, loin d'être réservé aux jeunes gens qui souhaiteraient devenir prêtres, le petit séminaire Saint-Martial est largement ouvert à la jeunesse locale, et que l'enseignement dispensé « comprend tous les cours suivis dans un collège régulier et

7. Arch. CSSp : 223-A-III, information sur le petit séminaire collège proposé à la congrégation, communauté d'Haïti, 15 octobre 1870.

8. Victor SCHOELCHER, *Colonies étrangères et Haïti. Résultats de l'émancipation anglaise*, t. II : *Colonies danoises, Haïti, [...]*, Paris, Pagnerre, 1843, p. 197.

9. À propos de la francophilie de la bourgeoisie haïtienne, voir par exemple : David NICHOLLS, *From Dessalines to Duvalier. Race, Colour and National Independence in Haiti*, Cambridge University Press, 1979, p. 70-71.

10. Arch. CSSp : 227-A-III, quelques petits souvenirs de voyage sur Haïti, par un père jésuite qui a passé par cette île en revenant de Cayenne, 1860.

L'observatoire météorologique au séminaire collège de Saint-Martial, à Port-au-Prince. *Babastro et Arango Photographes.* (Arch. photos CSSp)

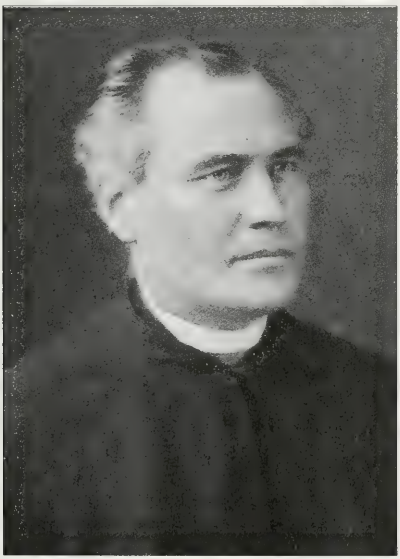

Le P. Daniel WEIK, spiritain

Né à Hilsbach, grand duché de Bade, en 1843, décédé à Fribourg-en-Brisgau, en 1887.

Arrivé en Haïti en 1871, au petit séminaire collège Saint-Martial, il y fut économe, professeur de grammaire, de physique et de chimie.

Organisateur, parmi les grands élèves, d'une compagnie de pompiers qu'il dirigeait lui-même, devenue très célèbre dans la ville de Port-au-Prince en proie à de fréquents incendies.

Constructeur d'un musée et d'un observatoire météorologique, où les astronomes français vinrent observer le passagage de Vénus sur le soleil de 1882.

Créateur de la Société haïtienne de géographie.

(Photographe : J. Jungmann, à Baden-Baden, en juin 1885. Arch. photos CSSp)

complet » [11]. Le recours à une congrégation permet de disposer d'un personnel suffisant et adapté aux différentes tâches. En avril 1873, le collège Saint-Martial emploie 6 pères du Saint-Esprit, 4 Frères et un postulant. Ces derniers, qui ne possèdent pas le même bagage intellectuel que les prêtres, s'occupent notamment de deux cours préparatoires. L'établissement regroupe 170 enfants, mais les effectifs sont bien répartis, puisque la classe de sixième compte 26 élèves et celle de troisième seulement 10 [12]. Dans un pays miné par d'incessantes révolutions, la présence d'enseignants congréganistes assure par ailleurs une stabilité qui fait souvent défaut aux structures publiques. En décembre 1883, l'archevêque de Port-au-Prince observe par exemple que, durant la guerre civile qui vient de se dérouler, le séminaire collège et les établissements dirigés par les Frères de Ploërmel sont les seules écoles pour garçons qui n'ont pas interrompu leurs cours [13].

Le pari de la modernité

Désireux de s'attirer les bonnes grâces des élites locales et de conserver le soutien de l'administration, les spiritains choisissent de développer un enseignement de qualité et surtout de jouer la carte de la modernité. En mai 1875, engageant le gouvernement à promulguer une loi qui augmentera les subventions, le journal d'inspiration catholique *Le peuple* souligne que le petit séminaire de Port-au-Prince est « un véritable collège [...] ayant le même programme que celui des lycées de Paris ». Il ajoute que l'établissement possède « une bibliothèque à l'usage des élèves », tente de constituer « un cabinet d'histoire naturelle », et bénéficie même d'un « immense bassin où les enfants peuvent [...] apprendre la natation » [14]. Un peu à l'image des missionnaires jésuites dans la Chine du XVI^e^ siècle, les spiritains cherchent à attirer l'attention des élites en promouvant la science européenne. En novembre 1875, le journal *Le peuple* rend hommage au père Weik, qui a organisé deux ans plus tôt une compagnie de pompiers avec les élèves du séminaire collège. L'organe de presse rapporte que les jeunes soldats du feu viennent de se doter d'une pompe à vapeur

11. Arch. CSSp : 811-B-II, *Petit séminaire collège Saint-Martial*, Port-au-Prince, 8 septembre 1871, 4 p.

12. Arch. CSSp : 223-B-V, fonctions des pères, scolastiques et frères de la communauté Saint-Martial, Port-au-Prince, 23 avril 1873.

13. Arch. CSSp : 227-B-II, lettre de l'archevêque de Port-au-Prince au supérieur de la congrégation, Port-au-Prince, 17 décembre 1883.

14. Arch. CSSp : 223-A-I, *Le peuple*, 15 mai 1875.

et évoque avec émerveillement la démonstration spectaculaire effectuée dans la rue des Fronts-Forts [15]. À la fin de l'année 1881, le même journal remarque incidemment que, lors de la distribution des prix au collège Saint-Martial, le père Weik a « réjoui » l'assistance « avec la lumière électrique », véritable « soleil qui ne brûle pas » [16].

Les témoignages élogieux se multiplient. En septembre 1876, le secrétaire d'État à l'Instruction publique observe dans le journal officiel que le petit séminaire collège dispense un enseignement de qualité croissante à plus de 300 élèves, alors que le lycée public instruit difficilement et à lourds frais une centaine d'enfants [17]. Quelques mois plus tard, le président Boisrond Canal écrit au supérieur général de la congrégation pour le remercier des « éminents services » rendus par les spiritains. Évoquant l'importance du collège et de la compagnie de pompiers, il conclut que « l'œuvre du Saint-Esprit [...] est évidemment l'un des plus puissants éléments de civilisation » [18]. Les diplomates ou les voyageurs étrangers témoignent eux aussi de la réussite de l'établissement. Ainsi, dans son célèbre ouvrage *Haïti ou la République noire*, traduit en français en 1886, l'ancien consul britannique Spenser Saint-John, tout en confondant, volontairement ou non, les spiritains avec les jésuites, affirme que le séminaire collège constitue « la meilleure école » du pays [19]. De même, dans un récit de voyage publié en 1887, Paul Deléage mentionne la « prospérité croissante » de l'établissement, visible au grand nombre d'élèves qui s'en échappent après les cours [20].

Les réalisations annexes frappent les esprits et ébranlent même les défenseurs de l'enseignement public. Dans un ouvrage publié en 1906, un ancien député qui s'était battu pour réhabiliter le lycée national, concède que les professeurs du séminaire collège ont apporté à Haïti plusieurs « fondations d'une utilité réelle et incontestable ». Il cite d'abord la compagnie de pompiers fondée par le père Weik, soulignant que ce dernier s'est toujours distingué lors des incendies par « une intrépidité sans égale ». Il observe ensuite qu'en 1878, les enseignants de Saint-Martial ont créé une

15. Arch. CSSp : 223-A-I, *Le peuple*, 13 novembre 1875.

16. Arch. CSSp : 223-A-I, *Le peuple*, 17 décembre 1881.

17. Arch. CSSp : 223-A-I, *Le Moniteur*, n° 37 bis, 14 septembre 1876.

18. Arch. CSSp : 223-B-II, lettre du président Boisrond Canal au supérieur général, Port-au-Prince, 7 février 1877.

19. Spenser SAINT-JOHN, *Haïti ou la République noire*, traduit de l'anglais par J. West, Paris, Plon, 1886, p. 253.

20. Paul DELÉAGE, *Haïti en 1886. Vu par un Français (Notes de voyage)*, Paris, E. Dentu, 1887, p. 22.

Ci-dessus : Pompe à vapeur de la compagnie des pompiers du séminaire Saint-Martial, à Port-au-Prince, en 1876.
(Arch. photos CSSp)

Ci-dessous : Exercice de la compagnie des pompiers du séminaire Saint-Martial, à Port-au-Prince, à la même époque.
(Arch. photos CSSp)

station météorologique. Un observatoire a été installé dans un ancien fortin situé à l'angle Nord-Ouest de l'établissement. Enfin, l'auteur indique qu'au début des années 1880, le père Weik a décidé d'exposer à l'intérieur du collège « des curiosités naturelles et des souvenirs historiques ». Il remarque que cette initiative a donné naissance au seul musée du pays jusqu'en 1904 [21].

Des liens privilégiés avec les élites

Éduquant les enfants de la bourgeoisie urbaine, les spiritains nouent rapidement des relations privilégiées avec les milieux dirigeants. En janvier 1876, le père Aludrin observe avec satisfaction que les élèves qui se présentent en grand nombre appartiennent aux « premières familles du pays ». Il ajoute que le général Prosper Dicre, ministre de la Guerre, a inscrit « six de ses neveux » dans le séminaire collège et est devenu le « grand apologiste » de la congrégation [22]. Le développement d'institutions annexes d'utilité publique, comme la compagnie de pompiers, renforce encore les liens établis avec les autorités civiles. En juin 1882, le chef de l'État adresse ses remerciements au père Weik, qui a informé le gouvernement que les fontaines du Bel Air n'étaient pas en mesure de fournir de l'eau en cas d'incendie [23]. Le fondateur de la compagnie de pompiers semble entretenir des relations étroites avec le président Salomon. En mars 1884, l'épouse de celui-ci remercie le père Weik pour les images pieuses qu'il lui a offertes, et déclare qu'elle appuiera les vues des spiritains dans un litige en cours [24]. Un an plus tard, le président Salomon n'hésite pas à écrire au supérieur général de la congrégation, afin de réclamer le retour en Haïti de celui auquel « Port-au-Prince doit la formation de 2 corps de pompiers [25] ». Le temps s'écoulant, les liens avec les élites dirigeantes deviennent d'autant plus forts que les élèves des spiritains accèdent aux responsabilités. Ainsi, en août 1903, le père Bertrand observe que deux jeunes gens formés au séminaire collège sont

21. Fleury FÉQUIÈRE, *L'éducation haïtienne*, Port-au-Prince, imprimerie de l'Abeille, 1906, p. 346-347.

22. Arch. CSSp : 223-A-III, lettre du père Aludrin au supérieur, séminaire collège, 28 janvier 1876.

23. Arch. CSSp : 227-B-II, lettre du général Salomon au père Weik, Port-au-Prince, 19 juin 1882.

24. Arch. CSSp : 227-B-II, lettre de Madame Salomon au père Weik, Port-au-Prince, 19 mars 1884.

25. Arch. CSSp : 817-A-III, lettre du président Salomon au supérieur général, Port-au-Prince, 23 mai 1885.

devenus respectivement ministre de l'Intérieur et ministre de l'Instruction publique. Il précise que le premier est particulièrement « dévoué » à la congrégation du Saint-Esprit et qu'il pourrait permettre à celle-ci d'obtenir la direction de l'évêché des Gonaïves [26].

Les congréganistes mettent à profit leur connaissance des milieux dirigeants pour négocier des aides financières plus conséquentes. Les subventions accordées au séminaire collège sont en effet périodiquement discutées devant les assemblées avant d'être entérinées par le gouvernement. En août 1872, le père Simonet se réjouit par exemple de voir que « les Chambres ont voté 30 bourses pour le petit séminaire [27] ». Les spiritains n'hésitent pas à entrer directement en contact avec ceux qui détiennent le pouvoir de décision. En mars 1875, le père Taragnat rapporte qu'il a réussi à convaincre le député Danel, pourtant plutôt anticlérical, que les professeurs du séminaire collège étaient trop peu rétribués. Il ajoute avoir fait visiter l'établissement à plusieurs membres de l'Assemblée constituante et dit espérer la prise en charge de 15 professeurs avec un salaire presque triplé [28]. Les congréganistes essayent de profiter de leurs bonnes relations avec le pouvoir pour négocier des aides toujours renforcées. En décembre 1887, soulignant que l'administration est « très bien disposée » à l'égard de la communauté, le père Jaouen déclare être « à peu près certain d'obtenir une augmentation de traitement pour les professeurs, dont le nombre serait porté à 20 » [29]. De même, en juillet 1890, le père Bertrand rapporte qu'après une visite sur place, le président de la République s'est laissé convaincre de subventionner les réparations de l'observatoire météorologique. Sûr de son influence, le congréganiste déclare qu'il va « tenter de faire passer une ordonnance dans ce but [30] ».

Mais il ne faudrait pas imaginer que les spiritains bénéficient, grâce à leurs appuis politiques, d'une position matérielle de plus en plus florissante. Leur volonté d'obtenir un renforcement constant des aides publiques s'explique par la croissance du nombre d'élèves, mais aussi et surtout par le délitement progressif de l'économie haïtienne. À partir des années 1870, pour

26. Arch. CSSp : 227-B-III, lettre du père Bertrand au supérieur, Port-au-Prince, 10 août 1903.

27. Arch. CSSp : 817-A-II, lettre du père Simonet au supérieur, Port-au-Prince, 24 mais 1871.

28. Arch. CSSp : 223-A-IV, lettre du père Taragnat au supérieur, séminaire collège, 13 mars 1875.

29. Arch. CSSp : 817-A-III, lettre du père Jaouen au supérieur, Port-au-Prince, 9 décembre 1887.

30. Arch. CSSp : 817-A-III, lettre du père Bertrand au supérieur, Port-au-prince, 24 juillet 1890.

solder ses dettes ou financer de grands travaux, le pays entre dans la spirale d'emprunts extérieurs très défavorables. L'État ne perçoit qu'une partie des fonds qu'il doit rembourser et est contraint mettre ses ressources en gage. Les tensions politiques et la corruption achèvent de désorganiser les finances publiques [31]. En novembre 1875, le père Simonet remarque que le gouvernement n'a plus réglé la pension des boursiers depuis près de cinq mois. Il ajoute que de nombreux parents d'élèves, qui sont fonctionnaires et sont momentanément privés de traitement, se trouvent eux aussi dans l'incapacité de payer leur dû [32]. En octobre 1902, revenant sur la situation passée, le père Bertrand indique que le séminaire collège, qui avait joui d'une assez bonne santé financière entre 1884 et 1896, a été depuis frappé de plein fouet par la crise économique. Il précise que la monnaie haïtienne a subi une très forte dépréciation et que le gouvernement a décidé de ne plus entretenir de boursiers dans l'établissement [33]. La situation devient d'autant plus préoccupante que la croissance de l'établissement impose d'importants travaux. À la fin de l'année 1909, le père Cabon informe en effet l'archevêque de Port-au-Prince que le séminaire collège manque d'une enceinte solide, d'un système d'adduction d'eau et enfin d'une chapelle pouvant contenir les quelque 400 élèves. Il souligne au passage que l'établissement ne fait plus aucun bénéfice depuis bien longtemps [34].

Une œuvre épargnée par les attaques anticléricales

À partir des années 1870, à la fois en réponse aux exigences du clergé et en adéquation avec l'évolution politique française, un vigoureux anticléricalisme s'affirme au sein des élites locales. La presse prend notamment pour cible le second archevêque de Port-au-Prince, Monseigneur Guilloux, accusé de bafouer les lois haïtiennes en célébrant des mariages uniquement religieux. En septembre 1877, le journal *Le spectateur* affirme que le prélat « prêche dans son mandement de carême [...] la rébellion » contre les règlements publics. Pour parer aux présumés débordements, l'organe de

31. Pour plus de détails sur les difficultés économiques, voir par exemple : Jacques BARROS, *Haïti de 1804 à nos jours*, Paris, L'Harmattan, 1984, t. I, p. 212-225.

32. Arch. CSSp : 817-A-II, lettre du père Simonet au supérieur, Port-au-Prince, 22 novembre 1875.

33. Arch. CSSp : 227-B-III, lettre du père Bertrand au supérieur, Port-au-Prince, 28 octobre 1902.

34. Arch. CSSp : 223-B-VI, lettre du père Cabon à Mgr Conan, décembre 1909.

presse n'hésite pas à proposer la résiliation du concordat négocié en 1860 avec le Saint-Siège [35].

Sans doute parce qu'ils concourent à former les élites et manifestent un certain goût pour la modernité scientifique, les professeurs du séminaire collège semblent relativement épargnés par les attaques anticléricales. Ainsi, toujours en septembre 1877, le même *Spectateur* oppose l'esprit de domination manifesté par le clergé paroissial à l'œuvre éclairée conduite par les spiritains [36]. Les critiques à l'égard du collège Saint-Martial restent fort ponctuelles. En janvier 1876, le président Domingue déplore par exemple que le petit séminaire collège n'ait pas réussi à susciter un nombre important de vocations sacerdotales parmi la jeunesse haïtienne [37]. Deux ans plus tard, après avoir souligné la réussite de la récente cérémonie de distribution des prix, le journal officiel haïtien s'étonne que la commission publique d'examen ne soit pas autorisée à évaluer la qualité de l'enseignement dispensé [38]. Les vœux de l'administration seront comblés quelques années plus tard, puisqu'à partir de 1886, le séminaire collège, qui dépendait de l'administration des Cultes, est rattaché au ministère de l'Instruction publique, et donc soumis à la visite périodique d'inspecteurs publics. Huit ans plus tard, l'établissement adopte même les programmes officiels haïtiens [39]. Le temps passant, les attaques se font plus vives. Mais la « République noire » ne dispose toujours pas d'enseignants laïcs en nombre et en qualité suffisante pour remplacer rapidement les congréganistes. Les spiritains peuvent donc parer les coups en faisant appel à leur réseau d'influence. En septembre 1897, le père Bertrand rapporte que, sous la pression de la presse anticléricale, le ministre de l'Instruction publique avait récemment décidé de supprimer les traitements alloués aux professeurs du séminaire collège. Ayant été informé de ce projet par quelques « amis » sénateurs, le congréganiste a « remué ciel et terre » pour obtenir le rétablissement de l'allocation avant la fin de la session parlementaire. Il a même été trouver le président de la République, qui n'était apparemment pas au courant [40].

L'impunité relative dont jouissent les spiritains suscite l'acrimonie du clergé paroissial. En juin 1877, Monseigneur Guilloux écrit au supérieur général de la congrégation afin de se plaindre des « soins exagérés de certains pères pour capter [...], par l'intermédiaire des laïcs, la bienveillance des différents

35. Arch. CSSp : 223-A-I, *Le spectateur*, n° 33, 5 septembre 1877.
36. Arch. CSSp : 223-A-I, *Le spectateur*, 19 septembre 1877.
37. Arch. CSSp : 223-A-I, *Le moniteur*, 15 janvier 1876.
38. Arch. CSSp : 223-A-I, *Le moniteur*, 5 janvier 1878.
39. Arch. CSSp : 223-A-II, un cinquantenaire, 1871-1921.
40. Arch. CSSp : 817-A-III, lettre du père Bertrand au supérieur, Port-au-Prince, 15 septembre 1897.

pouvoirs, même hostiles à l'Église ». Le prélat observe que les spiritains ont réussi à obtenir des émoluments beaucoup plus élevés que les curés, qu'ils ont été négocier directement avec les pouvoirs publics afin d'obtenir la direction d'écoles agricoles, et enfin qu'un journal « impie », *Le spectateur*, a poussé la provocation jusqu'à organiser une souscription en faveur des pères Pascal et Chesnay, décédés quelques années plus tôt [41]. Un an plus tard, l'abbé Léonard, vicaire général du diocèse de Port-au-Prince, revient à la charge. Il s'étonne que le père Weik ait jugé bon d'admettre à la première communion le général Tanis, un franc-maçon, mais aussi « un rebelle, un traître sous le coup de la loi ». L'administrateur conclut que les spiritains cherchent à s'attirer les faveurs de tous les courants politiques, et note que déjà en 1875, ils avaient entretenu des contacts à la fois avec Domingue et Bazelais [42].

Les professeurs du séminaire collège se trouvent finalement pris entre deux feux. Pour conserver le soutien des élites locales, ils doivent promouvoir un enseignement profane et moderne. En décembre 1881, lors de la distribution des prix, le supérieur de l'établissement observe que des « amis » ont reproché à la formation dispensée son caractère trop peu « pratique ». Tentant de trouver un juste milieu, il réaffirme l'importance des langues mortes et des connaissances religieuses, mais souligne que les « sciences exactes et naturelles » ou encore « les langues modernes indispensables dans les relations de la vie sociale » ne doivent pas être négligées [43]. À l'inverse, le clergé paroissial reproche aux congréganistes de sacrifier la piété et d'entretenir des relations trop étroites avec les autorités civiles. Les responsables diocésains attachent d'autant plus d'importance au rôle missionnaire des écoles qu'ils redoutent la concurrence d'enseignants protestants [44]. Les spiritains doivent donc témoigner de leurs dispositions évangélisatrices. En octobre 1886, le supérieur local croit opportun de démontrer à l'archevêque de Port-au-Prince que les professeurs du séminaire collège s'attachent avant tout à diffuser parmi la jeunesse « une solide piété ». Il souligne que des statues de la Vierge et de Saint-Joseph seront bientôt

41. Arch. CSSp : 222-A-IV, lettre de Mgr Guilloux au supérieur général, Port-au-Prince, 26 juin 1877.

42. Arch. CSSp : 222-A-VII, lettre de l'abbé Léonard au père Douarin, Port-au-Prince, 13 juin 1878.

43. Arch. CSSp : 223-A-I, *Le peuple*, 17 décembre 1881.

44. En juillet 1876, l'abbé Kersuzan, curé de la cathédrale à Port-au-Prince, cherche à convaincre les spiritains de demeurer envers et contre tout à la tête du séminaire collège, en affirmant que les protestants mettent un véritable « acharnement » à « s'emparer de la jeunesse par l'éducation » (Arch. CSSp : 223-A-III, lettre de l'abbé Kersuzan au supérieur, Paris, 20 juillet 1876).

placées dans la cour de l'établissement et qu'une nouvelle chapelle est à l'étude [45]. Six ans plus tard, le supérieur général de la congrégation écrit à l'administrateur du diocèse de Port-au-Prince pour lui faire observer que les professeurs du séminaire collège doivent nécessairement entretenir des liens étroits avec les autorités civiles, « sous peine de trahir les intérêts de l'établissement [46] ».

Conclusion

Reprenant à partir de 1871 la direction du petit séminaire collège de Port-au-Prince, les spiritains en ont rapidement fait un établissement de prestige, très prisé par la bourgeoisie locale et choyé par les gouvernements successifs. En jouant la carte de la modernité et en s'investissant dans des projets annexes d'utilité publique, comme la compagnie de pompiers, ils s'exposent aux critiques du clergé paroissial, mais ils parviennent aussi à échapper aux attaques anticléricales. Les congréganistes bénéficient évidemment d'un contexte assez particulier. Dans une « République noire » de plus en plus désorganisée économiquement, la réhabilitation des lycées nationaux demeure à l'état de projet.

Aux Antilles françaises, la donne est bien différente. Les élites de couleur qui accèdent aux responsabilités politiques dans les années 1870 en s'appuyant sur le retour du suffrage universel professent elles aussi un vigoureux anticléricalisme. Mais, contrairement aux dirigeants haïtiens, elles peuvent compter sur le soutien de la métropole pour développer rapidement un enseignement laïc. L'exemple de la Martinique est tout à fait significatif. Le séminaire collège administré par les spiritains, qui avait jusqu'alors joui d'une véritable situation de monopole, doit subir à partir de 1881 la concurrence d'un lycée public solidement organisé. Les élèves de couleur et les boursiers délaissent immédiatement l'établissement religieux, qui perd le soutien financier administratif. Le petit séminaire collège de Saint-Pierre se recentre donc sur les enfants blancs, à la grande joie des colons, qui supportaient très mal la mixité raciale [47]. Une telle évolution alimente les critiques anticléricales, les spiritains étant accusés de mépriser les jeunes

45. Arch. CSSp : 811-B-I, lettre du supérieur local à l'archevêque, 5 octobre 1886.

46. Arch. CSSp : 222-B-V, lettre du supérieur général à l'administrateur du diocèse de Port-au-Prince, Paris, 12 avril 1892.

47. Philippe DELISLE, *Histoire religieuse des Antilles et de la Guyane françaises.* Des chrétientés sous les tropiques ? 1815-1911, Paris, Karthala, 2000, p. 274-277.

gens de couleur. Le mulâtre martiniquais Virgile Savane, qui rédige en 1909 un ouvrage intitulé *Trente ans de Saint-Pierre*, évoque les années passées au petit séminaire en dénonçant de manière classique un enseignement obscurantiste. Mais il affirme par ailleurs que les professeurs étaient toujours attristés lorsque les élèves blancs n'obtenaient pas de meilleurs résultats que leurs congénères noirs [48].

Le cas de la caraïbe francophone démontre donc que la stratégie des congrégations missionnaires n'est pas monolithique et que les situations de terrain imposent de profonds aménagements. Devenus en Haïti les formateurs relativement « progressistes » des élites noires, les spiritains sont considérés dans d'autres îles comme les défenseurs d'un certain conservatisme blanc…

48. SALAVINA, *Saint-Pierre, la Venise tropicale (1870-1902)*, réédition : Paris, éditions caribéennes, 1986, p. 49-71.

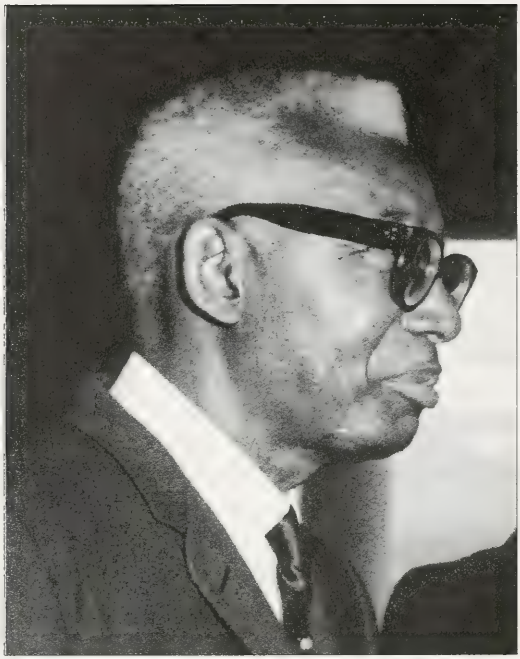

Ci-contre :
Le président
François DUVALIER
en décembre 1967.
(Arch. photos CSSp)

Ci-dessous :
Le P. Émile JACQUOT cssp
lisant le journal
diocésain *La Phalange*
en Haïti
où il est arrivé en 1951 ;
d'où il est expulsé en 1969 ;
où il revient en 1986 ;
qu'il quitte en 1993…
(Arch. photos CSSp)

Mémoire Spiritaine, n° 19, premier semestre 2004, p. 90 à p. 128.

Les spiritains en Haïti sous le régime du docteur François Duvalier Tribulations et expulsion (1957-1969)

Émile Jacquot *

« Décolonisation » ou Domestication ?

En 1956, la tentative du général Magloire de prolonger son mandat présidentiel arrivé à son terme, alors que la Constitution haïtienne ne lui permettait pas de se représenter, provoque une crise politique majeure dans le pays. Il doit se démettre et partir pour l'exil, le 13 décembre 1956. Une série de gouvernements provisoires tentent de lui succéder sans pouvoir s'imposer. Des élections sont alors prévues pour le 22 septembre 1957.

---

* Émile Jacquot fait sa profession religieuse spiritaine à Orly en 1939. Mobilisé aussitôt, il passe cinq années en captivité. Ordonné prêtre en 1950, il est affecté au district d'Haïti en 1951. Pendant onze ans, il travaille dans une maison qui accueille des enfants pauvres, puis il est aumônier au séminaire-collège de Saint-Martial jusqu'à l'expulsion des spiritains en 1969. Passé en Guadeloupe, son séjour est interrompu par des ennuis de santé, qui l'obligent à rentrer en France : à l'école de Saint-Ilan (1972-1975) puis comme supérieur régional de l'Ouest (1973-1976). Demandé par l'équipe spiritaine de Brooklyn, aux USA, il vit là une expérience très enrichissante auprès des immigrés haïtiens, aux côtés du père Antoine Adrien (1976-1986). La chute de Duvalier permet le retour des Spiritains en Haïti après 17 années passées en exil. Là, de 1986 à 1993, Émile Jacquot est témoin des efforts que fait le père Antoine Adrien pour tenter de sauver le pays du chaos. Rentré en France, à Bordeaux, puis à Piré-sur-Seiche depuis 1996.

Parmi les candidats, un homme fait campagne. Il se présente comme un petit médecin de campagne, ayant passé vingt années de sa vie au service des humbles, alors qu'en réalité il a surtout travaillé dans les services de santé de l'OMS ; c'est le docteur François Duvalier. Selon ses dires, il est un homme d'études, effacé, sans grande ambition politique. Il se veut le représentant des « classes moyennes » qui, dans son langage, rassemblent tous les Noirs qui se disent exploités par la classe dirigeante mulâtre et qui n'ont pas la place qui leur revient dans la société haïtienne. Il utilise la question de couleur pour obtenir le soutien de la majorité de la population [1]. Avec l'appui de quelques militaires acquis à sa cause, il sort vainqueur des élections. Lors de sa prestation de serment, il déclare :

« Je me suis engagé, par le serment solennel que je viens de prêter, à obéir aux lois et à la Constitution… Mon gouvernement protégera scrupuleusement l'honneur et les droits civils qui font la joie de tous les peuples libres. Mon gouvernement garantira au peuple haïtien la liberté et lui permettra en même temps de bénéficier de la protection nécessaire à son bien. Je prends l'engagement de maintenir la liberté pour tous… »

Jamais déclaration solennelle ne fut plus outrageusement bafouée. Duvalier ouvre une ère de dictatures, qui, passant à son fils, Jean-Claude, puis à celle des gouvernements militaires qui lui succéderont, vont plonger Haïti dans la plus profonde misère et le chaos, jusqu'en 1991.

Mise en place d'une dictature

Avec une habilité perverse, Duvalier sait tirer le meilleur parti des événements. Il utilise les fautes de ses adversaires pour écraser impitoyablement toute velléité d'opposition et mettre en place progressivement le régime qui lui permettra d'assouvir sa soif aiguë de pouvoir. Sans scrupule,

1. Dans un livre récent, le sociologue haïtien Laënnec Hurbon écrit : « Venu du courant littéraire indigéniste apparu en réaction contre l'occupation américaine et ses prétextes de libérer Haïti de la barbarie, Duvalier avait la confiance de nombreux intellectuels. Néanmoins, candidat à la présidence en 1956, il était considéré par la hiérarchie catholique comme son principal ennemi, à cause des recherches qu'il avait faites sur le vaudou et surtout d'une polémique qu'il avait eue avec le P. Joseph Foisset [spiritain], porte-parole des évêques en faveur de l'éradication du vaudou de la société haïtienne. » (L. HURBON, *Religions et lien social.* L'Église et l'État moderne en Haïti, Paris, Le Cerf, 2004, p. 219).

François Duvalier modifie la Constitution selon sa convenance. Élu en 1957 pour six ans, sans possibilité de réélection, il se fait réélire par anticipation, après quatre années au pouvoir. Puis en 1964, il se fait plébisciter président à vie [2]. Il fait alors amender la Constitution pour pouvoir désigner son successeur, et le 22 janvier 1971, un prétendu référendum avalisera pour lui succéder, le choix de son fils Jean-Claude.

François Duvalier savait que l'armée, traditionnellement commandée par des officiers supérieurs mulâtres, ne lui était guère favorable, et qu'il ne pouvait pas compter sur de nombreux militaires qui désiraient se tenir en dehors de la politique. L'occasion lui fut donnée de procéder à une totale restructuration de l'armée. Le 28 juillet 1958, trois officiers de l'armée d'Haïti avec le soutien de deux mercenaires, tentent de renverser Duvalier en s'emparant des casernes proches du Palais présidentiel. D'abord, c'est la panique chez les duvaliéristes. Puis apprenant que les assaillants sont en si petit nombre, ils se ressaisissent et engagent un combat qui dure plusieurs heures. Les cinq insurgés finiront par succomber sous le nombre. Duvalier profite de cette révolte pour éliminer les officiers dont la fidélité ne lui est pas assurée. Les uns sont assassinés ou disparaissent, les autres sont mis en retraite anticipée. Ils seront remplacés par une promotion d'inconditionnels du régime sortis du rang. Mais ces derniers ne seront pas pour autant à l'abri de la suspicion du pouvoir : le 8 juin 1967, dix-neuf d'entre eux, pourtant tous duvaliéristes notoires, seront fusillés par un peloton d'exécution formé d'officiers supérieurs, bien conscients de l'innocence de leurs camarades. Mais derrière eux, se tenait un second peloton prêt à exécuter les défaillants. Assassinat tout à fait dans la manière de Duvalier.

Après l'attaque des casernes, pour neutraliser définitivement l'armée, Duvalier crée une milice armée, les « Volontaires de la Sécurité Nationale » (V.S.N.) auxquels le peuple donnera très vite le surnom sinistre de *tontons-macoutes* [3]. Ceux-ci quadrillent le pays et font régner la terreur à la ville

2. Voir l'illustration « messianique » parue, lors de la campagne pour les élections, en première page du journal *Œdipe* du lundi 6 avril 1964... (Arch. CSSp : 290-B-III).

3. « *Tonton-macoute* : Personnage du folklore, se dit de l'oncle (tonton) qui se promène la nuit, portant une « macoute » (sac) dans laquelle il met les enfants qui ne sont pas " sages ". Le tonton-macoute est censé " manger " les enfants qu'il emmène avec lui. Vers les années 1958-60, les tonton-macoutes sont des cagoulards qui rentrent de nuit chez les opposants à Duvalier, pour les piller, les torturer et les tuer. Jusqu'à la chute de Jean-Claude Duvalier, ils constituaient un corps de police parallèle pour défendre le Président. » (Laënnec HURBON, *Comprendre Haïti*. Essai sur l'État, la nation, la culture, Paris, Éditions Karthala, 1987, 174 p. Citation : p. 170).

Dans le journal haïtien *Œdipe* du lundi 6 avril 1964, illustration d'un article intitulé « Chapeau bas, Président Duvalier », faisant campagne pour la présidence à vie de ce dernier. (Arch. CSSp 290-B-III)

comme à la campagne. Personne n'échappe à leur surveillance. Ceux qui sont soupçonnés d'être des opposants au régime, sont emprisonnés, battus, torturés. Des dizaines de milliers d'hommes et de femmes de toutes les classes sociales disparaissent à jamais dans les cachots de Fort-Dimanche qui devient une zone de mort dont personne n'ose approcher. Dans l'Haïti de Duvalier, devenir suspect c'est déjà être coupable.

Un des plus importants chefs de « macoutes », Clément Barbaud, pour une raison inconnue, tenta d'enlever le fils de Duvalier lorsque celui-ci sortait de son collège et tua son garde du corps. Duvalier soupçonna à tort celui qui était un des meilleurs tireurs de l'armée, le capitaine François Benoit, d'être l'auteur de ce forfait, alors qu'il s'était réfugié dans une ambassade quelques jours auparavant. Un commando de « macoutes » fut dépêché au domicile du capitaine, assassina toutes les personnes qui s'y trouvaient, ses parents, les membres de sa famille, ses amis, ses domestiques et incendia sa maison. Le fils de François Benoit, un bébé en bas âge, fut intentionnellement épargné par les tueurs qui l'emportèrent et le confièrent à des familles complices. Mais dans quel but ? Pour pouvoir le sauver, dans le plus grand secret, le père Antoine Adrien, aidé de quelques amis, tenta de suivre l'enfant dans ses différents gîtes, jusqu'au jour où un contretemps lui en fit perdre la trace.

Un jeune spiritain haïtien, le père Jean-Claude Bajeux se trouvait alors dans la république voisine de Saint-Domingue où il aurait célébré une messe pour les victimes du régime Duvalier. La riposte fut implacable. Une nuit, les sbires de Duvalier envahirent la maison des parents du père. On entendit des cris, les voisins apeurés n'osèrent intervenir. Puis ce fut le silence. Le lendemain on découvrit la maison vide et pillée. Les parents du père Jean-Claude Bajeux furent sans nul doute emprisonnés, torturés, violés et tués. Bien plus tard, à la fin de son recueil de poèmes *Texture* (1998), il témoignera de façon déchirante de cette blessure intérieure.

Duvalier poursuivait de sa vengeance, même la dépouille de ses ennemis vaincus. Le 6 août 1964, treize hommes armés débarquèrent à l'extrême pointe de l'île, pensant provoquer dans la population le sursaut qui libérerait le pays de la dictature. Pendant plusieurs semaines ils résistèrent aux forces duvaliéristes, mais ne recevant pas l'appui de la population, ils succombèrent sous le nombre. Pendant plusieurs jours le cadavre de l'un d'eux fut exposé en plein soleil, vêtu d'un simple slip, amarré sur une chaise, sur le trottoir d'une avenue très fréquentée de la ville... On l'en retira à la demande des diplomates présents en Haïti. Deux autres membres du groupe, faits prisonniers, furent exécutés au cimetière de Port-au-Prince,

devant les enfants des écoles convoqués pour ce spectacle. Les deux hommes refusèrent le ministère d'un prêtre catholique venu pour les assister. Pendant plusieurs jours la télévision rediffusa leur exécution. À Jérémie, une famille vaguement alliée à l'un de ces combattants fut décimée, des enfants en bas âge furent tués à coups de baïonnettes et des vieillards furent amenés dans leur chaise roulante sur le lieu de leur exécution.

Personne ne trouvait grâce devant Duvalier. La police poursuivait même les enfants dont les parents étaient recherchés. À plusieurs reprises, le père Antoine Adrien et quelques-uns de ses confrères durent transporter dans leur voiture, cachés sous leurs soutanes, des enfants en danger, afin de leur trouver un abri plus sûr dans une autre maison religieuse, Saint-Martial ne leur offrant plus une totale sécurité.

Le 21 novembre 1960, les étudiants protestent contre l'arrestation arbitraire de l'un des leurs et se mettent en grève. Duvalier y répond en faisant proclamer la loi martiale. Les associations d'étudiants et les mouvements d'Action catholique sont interdits. Devenue Université d'État, l'ancienne université est entièrement soumise au pouvoir duvaliériste qui l'a infiltrée d'étudiants « macoutes ».

Comme l'opposition la plus cohérente provient de la gauche haïtienne c'est au nom d'un anticommunisme primaire que les crimes les plus inhumains sont commis, leurs auteurs étant assurés de l'indulgente compréhension des USA, inquiets de la progression du communisme en Amérique latine.

Les sympathisants de Duvalier eux-mêmes, durent apprendre à leurs dépens à déchiffrer les ténébreux calculs du Maître. À la fin d'une cérémonie à la cathédrale, où l'on avait rendu grâce pour la prise de pouvoir de Duvalier, le père Angénor, alors Administrateur du diocèse après l'expulsion de l'archevêque, termina l'homélie de circonstance en émettant le vœu que le Président mette un comble à la joie de toute la nation, en libérant quelques prisonniers politiques. Mal lui en prit, le père Angénor paya cet écart de langage de six mois de résidence surveillée, à Pétionville.

Désormais, le pays tout entier est tombé sous le joug d'une impitoyable tyrannie qui exige de tous une soumission sans égale. Chacun apprend ainsi au cours des mois qui s'écoulent, à respecter les élémentaires règles de prudence, à taire ses sentiments, à courber l'échine devant l'oppression omniprésente. La survie est à ce prix. Un tel climat va expliquer les inévitables compromissions des uns, les défaillances des autres et la lâcheté de plusieurs. Désormais Duvalier règne en maître.

L'Église mise au pas

Il reste à Duvalier une dernière force à réduire : l'Église. Il ne va pas l'attaquer de front, mais peu à peu, il va se débarrasser des membres du clergé, haïtiens ou étrangers, susceptibles de s'opposer à son projet. Puis il invitera les autres, plus dociles, à composer avec lui. De cette manière, il pourra utiliser l'influence de l'Église pour renforcer son pouvoir personnel, car, affirme-t-il « il n'en veut pas à l'Église mais aux mauvais prêtres gangrenés par des idées subversives. »

Un des premiers prêtres dont Duvalier tient à se débarrasser, c'est le supérieur de Saint-Martial, le père Étienne Grienenberger. Duvalier connaissait son influence et savait qu'il n'était pas un homme à transiger avec son devoir. Était-ce une imprudence ? Le père crut pouvoir rendre service à l'UNMES, une organisation d'enseignants, suspecte à Duvalier, en mettant à sa disposition quelques salles de Saint-Martial pour qu'elle puisse y tenir son congrès annuel, alors que, de peur de représailles, partout on lui refusait un lieu pour se réunir. Pour Duvalier une telle complaisance à l'égard d'un opposant, méritait une sanction exemplaire. Il trouva facilement un prétexte pour expulser le supérieur des spiritains en l'accusant d'être un des commanditaires d'un attentat à la bombe qui avait fait plusieurs victimes dans le quartier de Saint-Anne. Le père Grienenberger fut expulsé le 17 août 1959, avec le père Marec, des Pères de Saint Jacques, curé de Saint-Marc, expulsé lui aussi pour un motif aussi imaginaire [4].

Devant ce coup de force contre ces deux prêtres si estimés, les diverses associations catholiques réagirent aussitôt. Elles convoquèrent les fidèles à la cathédrale pour une réunion de prière. Huit cents personnes répondirent à cet appel. Mais la police intervint et les dispersa à coups de bâton. Des hommes furent assommés jusque sur le banc de communion. La foule prise de panique courut chercher refuge à l'archevêché et à Saint-Martial. Il y eut une quarantaine d'arrestations.

Puis ce fut le tour de l'Archevêque de Port-au-Prince, un Français, Mgr François Poirier. Il fut accusé d'avoir incité les étudiants à se rebeller

4. Le quotidien national catholique *La Phalange*, du mercredi 19 et jeudi 20 août, annonce l'expulsion sur 7 colonnes à la une qui comporte également un communiqué de protestation de l'archevêque de Port-au-Prince, Mgr Poirier, qui ne perdait rien pour attendre… (Arch. CSSp 290-A-II).

La Phalange

L'AVENIR APPARTIENT A CEUX QUI SAVENT LE CONQUERIR

QUOTIDIEN CATHOLIQUE & NATIONAL

Fondateur : Mgr J. Le Gouaze — Directeur-Gérant : Franck E. St-Victor

AU MILIEU DES FACTIONS DE TOUTE ESPECE NOUS N'APPARTIENDRONS QU'A L'EGLISE ET A LA PATRIE — L'UNION FAIT LA FORCE

21ème ANNEE — No. 5815 PORT-AU-PRINCE, HAITI, 143 RUE DANTES DESTOUCHES, 143 — Boite Postale 416 — Tél. : 3768

Mercredi 19 et Jeudi 20 Août 1959

Les Rév. P.P. E. GRIENENBERGER et J. MARREC EXPULSES

Le Père Grienenberger

Lundi le journal officiel «Le [illegible] P. E. Grienenberger, Supérieur de Montauban, paroissien [illegible] de St Marcel, avait à cette époque réfuté énergiquement [illegible] Révérends Pères Etienne Grienenberger et Joseph Marrec [illegible] de son pasteur.

[illegible] on peut démontrer les [illegible] membres du corps [illegible] apostolique en Haïti est [illegible] et apprécié de tous.

Aussi cette nouvelle a [illegible] Le P. Grienenberger [illegible] St Marcel pour paroissien [illegible] le P. Grienenberger [illegible] Pères de St Esprit. Après cette éducative apparition [illegible] entre pour ce pasteur [illegible] à l'éducation de notre [illegible] jeunesse haïtienne et [illegible] dans les cures [illegible] leurs vicaires.

O

Né le 27 Avril 1912, ordonné prêtre en Août 1939 le R. P. Etienne Grienenberger a passé ses premières années de sacerdoce sur le front. En 1942 il devenait son [illegible] pour Haïti où dès le début de la guerre il se [illegible] et [illegible] de novembre [illegible] 1945. Bon temps durant dans la banlieue de Paris, supérieur d'une institution de 800 garçons, il dirigeait aussi retraites de jeunesse sous la direction de Mgr Genelin.

Arrivé en Haïti [illegible] 1951, il [illegible] ses premières expériences [illegible] Mission [illegible] Mgr Le Gouaze [illegible] Dieu [illegible] Mgr Marrec [illegible] Dieu [illegible] Mgr Marrec [illegible] Dieu [illegible] Mgr Marrec

contre le gouvernement et d'avoir versé une somme de 7 000 dollars à des groupes communistes. Il fut expulsé le 24 novembre 1960.

L'archidiocèse éditait un journal *La Phalange*. Ce moyen d'information fut mis sous scellés, le 9 janvier 1961. La nuit suivante, le premier évêque haïtien, Mgr Rémy Augustin, Administrateur du diocèse, en l'absence de Archevêque expulsé, fut arrêté sans aucun ménagement. Le pouvoir lui reprochait sa trop grande indépendance. Il fut incarcéré au Fort-Dimanche, il en sortit le lendemain pour prendre le chemin de l'exil. Avec lui, furent expulsés, le père Jean-Baptiste Bettembourg, Supérieur par intérim de Saint-Martial, et le père Bellec, Vicaire général du diocèse. L'administration du diocèse de Port-au-Prince était décapitée.

Le 4 novembre 1961, en la fête de Saint Charles Borromée, patron du diocèse des Gonaïves, l'évêché de cette ville fut mis à sac par des émeutiers. Les réserves du Secours catholique furent pillées. Sous prétexte d'assurer la sécurité de l'évêque du lieu, Mgr Paul Robert, un Français, les autorités l'assignèrent à résidence dans une propriété de Pétionville. Il n'en sortit que pour prendre la route de l'exil avec deux autres prêtres de Saint-Jacques.

Un autre bastion d'opposants potentiels devait disparaître, la communauté des pères Jésuites. Ceux-ci avaient à Port-au-Prince, une maison de retraite très fréquentée, proche du Grand séminaire, Duvalier venait parfois y assister à la messe. Se fiant aux bonnes relations qu'ils semblaient avoir avec le président, les Jésuites ne virent pas le risque qu'ils couraient à vouloir augmenter la puissance de leur émetteur radio de telle sorte qu'il puisse être capté sur toute l'étendue du territoire haïtien. C'était oublier que Duvalier n'était pas un homme à laisser hors de son contrôle, un moyen d'information aussi puissant. Prétextant un obscur complot contre la sûreté de l'État, il fit expulser les dix pères Jésuites. Le Grand séminaire de Port-au-Prince dont ils avaient la direction fut fermé, les 53 séminaristes qui y résidaient, furent dispersés, et leurs professeurs astreints à résidence. La maison de retraite construite à grands frais par les Jésuites fut saccagée et pillée.

Depuis son accession au pouvoir, François Duvalier avait expulsé 3 évêques et 46 prêtres. Puis deux autres évêchés devinrent vacants, l'un par le décès, l'autre par la démission de leur titulaire. Au lendemain de Vatican II, l'Église d'Haïti n'avait plus d'évêques ! Duvalier avait désormais les mains libres pour procéder à une nouvelle étape de sa politique.

Le choix de François Duvalier

Alors commença une partie de bras de fer entre Haïti et le Saint-Siège, où Duvalier alternait promesses et chantages. De guerre lasse, pour ne pas laisser l'Église d'Haïti sans pasteurs, Rome se résigna à ordonner des évêques qui, aux termes du Concordat de 1860, furent choisis et nommés par le Chef de l'État, le Saint-Siège leur donnant l'institution canonique. Le 15 août 1966, un protocole d'accord fut signé entre le Saint-Siège et la République d'Haïti. L'État haïtien s'engageait à accorder une protection spéciale à l'Église catholique et à assurer aux évêques et aux prêtres la pleine liberté d'exercer leur ministère… De leur côté, les évêques promettaient de « garder obéissance et fidélité au Gouvernement établi par la Constitution d'Haïti, et de ne rien entreprendre, ni directement, ni indirectement, qui soit contraire aux lois et aux intérêts de la République. »

Le 6 octobre 1966, le Délégué Pontifical, Mgr Samoré, procéda à l'ordination de cinq évêques, tous haïtiens, dans la cathédrale de Port-au-Prince : Mgr François-Wolf Ligondé, pour l'archidiocèse de Port-au-Prince ; Mgr Claudius Angénor, pour le diocèse des Cayes ; Mgr Emmanuel Constant, pour le diocèse des Gonaïves ; Mgr Jean-Baptiste Décoste, coadjuteur de Port-au-Prince ; Mgr Carl-Edward Peters, coadjuteur des Cayes. Bien qu'il ait été expulsé par le gouvernement, Mgr Rémy Augustin était autorisé à rentrer en Haïti pour prendre en charge le diocèse de Port-de-Paix.

Duvalier assistait à la cérémonie, savourant sa victoire. La cathédrale était archicomble. On avait inspecté l'autel pour s'assurer qu'aucune bombe n'y avait été déposée. Les forces de l'ordre étaient omniprésentes. Les tontons-macoutes étaient partout. On en voyait même juchés sur les confessionnaux, et dans le sanctuaire ; quatorze d'entre eux, le chapeau enfoncé sur les yeux, armés de fusils automatiques, veillaient sur le bon déroulement de la cérémonie. À la communion, l'ordination des évêques terminée, Mgr Samoré eut un malaise cardiaque. On l'allongea à terre auprès de l'autel et le Président Duvalier demanda fort civilement s'il y avait un médecin dans l'assemblée ? Puis la cérémonie continua et s'acheva dans la liesse générale, sans qu'on fit grand cas du malade, toujours allongé à terre.

Duvalier avait obtenu ce qu'il cherchait depuis neuf ans : placer à la tête de l'Église d'Haïti des hommes de son choix. Par eux, il pourra contrôler la vie de l'Église et utiliser à son profit l'influence qu'elle avait auprès du peuple. Quant au protocole d'accord qu'il avait signé avec le Saint-Siège, Duvalier ne s'en préoccupera guère.

Dans de telles circonstances, il aurait fallu à la tête de l'Église d'Haïti des lutteurs intrépides comme saint Athanase en son temps. Elle n'eut que des hommes sans grand caractère, nullement préparés à une telle charge, trop faibles, pas assez unis pour résister à la pression du gouvernement, et désemparés par un climat de répression qui ne se relâchait pas. Le cas n'est pas unique dans l'Église... Ce n'est pas à nous d'ouvrir leur procès.

Les sombres machinations de Duvalier portent leurs fruits. Tout en travaillant à vassaliser l'Église, à en faire un instrument docile entre ses mains, il se glorifie d'être le champion de sa « décolonisation ». Il affirmera que, grâce à ses efforts, l'Église d'Haïti, jusque-là administrée par des prêtres venus de l'étranger, a obtenu son « Indépendance ». Elle est maintenant dirigée par « un clergé issu du pays ». C'est bien ce que préconisait, en 1846, le père Libermann, après l'échec du père Tisserant [5]. Malheureusement le choix des évêques fait par Duvalier, n'était pas celui qu'aurait souhaité le Saint-Siège. Il avait été en quelque sorte imposé à l'Église par le plus funeste tyran qu'ait jamais connu Haïti.

Avec les hommes qu'il a placés à la tête de l'Église d'Haïti, Duvalier va pouvoir accroître son emprise sur le peuple et l'archevêque de Port-au-Prince va se conduire comme il l'avait espéré, en inconditionnel du régime. Dans ses *Mémoires d'un leader du Tiers-Monde* [6], Duvalier avait écrit : « Je connais personnellement le Père Ligondé. Je sais que, ni la Révolution duvaliériste, ni moi-même n'aurons à rougir de lui. » Effectivement, jamais l'archevêque de Port-au-Prince n'élèvera la voix pour condamner les atrocités commises par le régime. Au contraire, à maintes occasions, il apportera son soutien à la politique poursuivie par le gouvernement. Ainsi, à la fête nationale du 1er janvier 1972, il ira même jusqu'à proposer Jean-Claude Duvalier comme modèle à la jeunesse haïtienne, et sa mère,

5. Voir l'extraordinaire lettre de Libermann, du 2 novembre 1846, à M. Percin, jeune prêtre de Sainte-Lucie (Caraïbes) en partance pour Haïti : « Dans l'état actuel des choses, Haïti est obligé d'accepter des étrangers pour administrer les affaires spirituelles et même les fonctions. C'est une situation anormale qui jette l'Église haïtienne dans le malaise, et la tient dans une fausse position où elle se trouve, n'ayant pas un homme dans son sein qu'on puisse élever à l'épiscopat, ne pouvant pas non plus fournir le personnel nécessaire pour environner l'évêque, et l'aider dans la haute administration du diocèse, ni pour remplir les principales cures pour le détail de l'administration particulière des paroisses, étant obligé de recourir aux étrangers pour remplir ces fonctions importantes. » (P. COULON, P. BRASSEUR, *Libermann 1802-1852.* Une pensée et une mystique missionnaires, Paris, Le Cerf, 1988, p. 276).

6. François DUVALIER, *Mémoires d'un leader du tiers-monde, ou Mes négociations avec le Saint-Siège*, Paris, Hachette, 1969.

Simone-Ovide, comme modèle à toutes les mères d'Haïti. On connaît encore le soutien qu'il apportera à la tentative de coup d'État du 7 janvier 1991.

Son auxiliaire, Mgr Décoste, s'alignera sans trop d'états d'âme sur la position de son archevêque. Les pères de Saint-Martial en furent les témoins consternés à la Pentecôte 1968. À l'occasion de leur fête patronale, ils avaient invité Mgr Décoste à venir célébrer l'Eucharistie dans la chapelle du Collège. C'était l'époque où un petit groupe d'opposants armés, avait franchi la frontière dominicaine et occupait quelques mornes fort éloignés de la capitale. Un avion, un vieux B 17, avait semé le trouble en survolant la capitale et avait tenté de larguer quelques bombes artisanales sur le Palais National sans faire de victimes, ni causé de dégâts notables. Mais cette tentative de rébellion armée, pourtant vouée à l'échec, avait ranimé une timide lueur d'espoir dans le cœur de la population tout entière.

À l'homélie, les assistants furent absolument stupéfaits d'entendre Mgr Décoste condamner en des termes les plus violents « ces apatrides qui, assurait-il, assassinent les femmes et les enfants et mettent le pays à feu et à sang ». L'assemblée qui, dans sa grande majorité était antiduvaliériste, était blême de colère et de honte, et plusieurs spiritains qui concélébraient avec l'évêque étaient sur le point de quitter l'autel. La messe terminée, Mgr Décoste se retrouva seul dans la sacristie et personne ne vint lui adresser la parole. Mais on apprit plus tard, que ce même jour, à la cathédrale, l'archevêque, Mgr Ligondé, dans les mêmes termes et avec la même violence, avait condamné cette "invasion". Il était clair que dans cette circonstance, les deux évêques s'étaient pliés à une demande expresse du gouvernement.

Dans les autres diocèses, les évêques se rangeront, mais moins ouvertement, à cette politique de collaboration étroite avec le pouvoir. Et par prudence, pour sauvegarder ce qui était encore possible de sauver, ils se garderont bien de manifester ouvertement leur réprobation devant les crimes que le régime commettait dans leur diocèse. Mais, cela est à souligner, il aurait fallu aux évêques d'Haïti, un courage peu commun pour s'écarter de la ligne officielle dictée par le pouvoir, et revendiquer au nom de l'Évangile, un espace de liberté, dussent-ils pour cela manquer à leur serment d'obéissance et de fidélité au gouvernement établi. Il faudra attendre 1990, pour voir l'évêque de Jérémie, Mgr Romélus, président de la commission "Justice et Paix", se lever et condamner au péril de sa vie, la répression implacable qui s'abattait encore sur le pays.

Un laborieux supériorat

Après l'expulsion du père Grienenberger, en 1959, suivie de celle du père Bettembourg en 1961, il fallait trouver un supérieur pour Haïti. Le choix était délicat parce que tous les spiritains présents en Haïti étaient suspects aux yeux de Duvalier. Il fallait donc trouver un homme neuf, à l'abri de tout soupçon. Le Conseil général de la congrégation du Saint-Esprit crut bon de proposer cette charge au père Lucien Rozo. Les nombreuses responsabilités qu'il avait remplies avec conscience — dont celles de supérieur provincial de France —, semblaient l'avoir préparé à être supérieur du district spiritain d'Haïti. Le père accepta, sans enthousiasme. Mais il semble que le Conseil général n'avait pas encore pris la mesure de la pression qu'exerçait sur le pays, le machiavélique François Duvalier.

Le père Lucien Rozo débarqua en Haïti à la fin de l'année 1962, et se mit peu à peu au courant des servitudes de sa nouvelle charge. Ainsi ses confrères l'avertirent qu'à l'occasion de la nouvelle année, il ne pouvait éviter d'aller présenter ses vœux au Président de la République, François Duvalier, celui-là même qui, plusieurs mois plus tôt, s'était si lestement débarrassé de ses deux prédécesseurs. Le père se résigna à accomplir cette humiliante corvée et alla donc au Palais National avec tous les autres supérieurs religieux d'Haïti, présenter ses vœux à François Duvalier. Mais par la suite, il fut bien vexé de voir la télévision haïtienne retransmettre plusieurs soirs de suite son geste de déférence envers le Président Duvalier, et son sourire de circonstance qui avait dû lui coûter beaucoup [7].

En une autre occasion, le père Rozo dut faire une démarche qui lui fut autrement éprouvante. Chaque année, le 22 septembre, le gouvernement fêtait par de grandes festivités la venue au pouvoir du président Duvalier. Pour être certain de rassembler des foules immenses pour cet événement, tous les camions de la République étaient réquisitionnés pour aller chercher dans l'arrière-pays, des « volontaires » pour assister à cette célébration. Les chefs de section avaient pour tâche de remplir ces camions « manu militari », puis cette cargaison humaine était débarquée dans les établissements scolaires de la capitale où rien n'était sérieusement organisé pour son hébergement, ni dortoirs, ni nattes, et où les installations sanitaires étaient totalement insuffisantes. Seule une chiche nourriture leur était préparée. Saint-Martial avait coutume de recevoir pendant deux jours environ deux mille de ces pauvres gens.

7. Nous reproduisons dans cet article une photo officielle de cet événement.

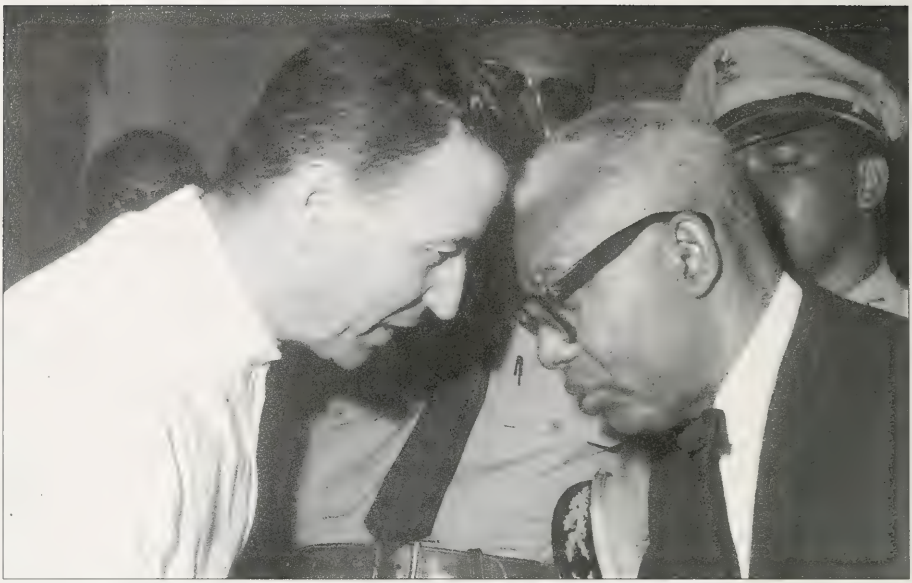

Haïti 1965. Le P. Lucien ROZO, supérieur des spiritains, présente ses vœux d'anniversaire au président Duvalier. Cette photo sera exploitée pendant plusieurs jours à la télévision. (Arch. photos CSSp)

Le collège Saint-Martial, avec sa chapelle, à gauche. Au fond, avec ses deux tours, la cathédrale de Port-au-Prince. (Photo Lucien Heitz)

Les fêtes terminées, comme la plupart des camions n'étaient plus disponibles pour reconduire ces malheureux chez eux, beaucoup de ceux-ci étaient laissés pour compte sur le macadam de la capitale et se résignaient à retourner chez eux à pied. Mais ils laissaient les locaux qui leur avaient servi de cantonnement dans un état épouvantable. À Saint-Martial, il fallait faire appel aux sapeurs-pompiers qui utilisaient leurs puissantes lances à incendie pour laver les classes, les escaliers, les cours abominablement souillés, d'où se dégageait une puanteur insupportable.

Pour éviter que Saint-Martial ne soit à nouveau recouvert d'immondices, la communauté pressa le père Rozo de demander au ministre de l'Intérieur la faveur d'être exemptée de cette corvée. Le père se rendit donc chez le ministre pour lui présenter sa requête. Il fut reçu par un « macoute » en armes qui l'introduisit dans une salle qui fut aussitôt verrouillée. Après une attente pénible qui semblait être au père l'annonce de sa future incarcération, il fut conduit auprès du ministre de l'Intérieur. Celui-ci, le revolver à portée de la main, l'apostropha grossièrement en créole : *« Sa ou vlé ? »* (Qu'est-ce que tu veux ?) L'ancien provincial de France n'était guère préparé à un tel accueil, qui en aurait déstabilisé plus d'un. Le père fut profondément bouleversé, mais il eut néanmoins assez de courage pour présenter sa requête qui fut agréée. Mais il sortit de cette entrevue étrangement pâle et muet. Quelques jours plus tard, il se rendit au Cap-Haïtien pour y prêcher une retraite, mais il ne put l'achever. Très éprouvé nerveusement, il dut quitter le pays pour se reposer en France. Le père Gabriel Berthaud assura l'intérim.

Des prêtres pris au piège

Ayant l'épiscopat d'Haïti bien en main, Duvalier dans un deuxième temps, va demander à l'archevêque de placer à la tête des paroisses de Port-au-Prince des prêtres haïtiens dont la soumission lui sera assurée. Ainsi par clergé interposé, il maintiendra sous son contrôle la population de la capitale qui, si souvent dans le passé, avait été à l'origine de troubles politiques.

Pris dans cette ambiance de démission généralisée, ces curés, trop isolés, se crurent obligés, eux aussi, de prêcher l'obéissance au pouvoir établi, puisque Saint Paul lui-même affirme dans sa lettre aux Romains que *« toute autorité vient de Dieu »* (Rom. 13,1) et ils se garderont bien de prendre ouvertement position devant les exactions et les disparitions dont ils étaient chaque jour les témoins. Par peur, plus que par esprit courtisan, ils chanteront

des *« Te Deum »* en l'honneur du Président, non seulement aux dates fixées par le Concordat, mais encore à celles demandées par le gouvernement pour célébrer solennellement l'anniversaire de la prise de pouvoir de Duvalier ou pour fêter une de ses victoires politiques. Pour ne pas encourir les représailles du pouvoir, ces prêtres s'abstiendront en chaire de faire la moindre allusion à l'Encyclique *« Pacem in terris »* du Pape Jean XXIII sur les droits de l'homme, qui venait de paraître, et à d'autres écrits « subversifs » comme certaines pages de l'Évangile. Les fidèles ne seront pas dupes, ils chercheront auprès de certains religieux, des spiritains entre autres, la lumière libératrice qui leur viendra de la Parole de Dieu.

Mais un motif autre que la crainte expliquait la docilité excessive de certains prêtres à se plier aux exigences du pouvoir. Pour le comprendre il faut prendre en compte la situation assez particulière de l'Église d'Haïti à cette époque. Les postes les plus importants dans l'Église étaient toujours confiés dans presque leur totalité à des prêtres venus de l'étranger, qui s'en acquittaient d'ailleurs avec une compétence et un dévouement remarquables, mais qui jugeaient trop souvent que les prêtres haïtiens n'étaient pas encore prêts pour assumer leurs responsabilités. Ces prêtres n'avaient pas pris la mesure du sentiment de frustration qui en résultait chez bon nombre de membres du clergé haïtien. Ce cas n'est pas unique. Dans tous les pays où ils ont travaillé à fonder l'Église, les missionnaires venus de l'étranger se sont trouvés devant le même défi, et il leur a fallu beaucoup de clairvoyance et une grande humilité pour prendre la place de serviteur, s'écarter, pour remettre leurs responsabilités à des prêtres autochtones, sachant bien que leur action dans un premier temps, sera moins efficace et marquée par une culture différente.

Cette souffrance fut brusquement révélée au grand jour, à la surprise de beaucoup, le 27 octobre 1966, la veille de la prestation de serment des nouveaux évêques. Le curé de la paroisse Sainte-Bernadette, à Port-au-Prince, un prêtre estimé de tous, le père Alexandre, exprima sans détour, à la radio la souffrance qui avait été la sienne, ainsi que celle de beaucoup de ses confrères, de sentir que leur valeur, selon eux, n'avait pas été reconnue jusque-là, et que trop souvent on les avait jugés encore incapables d'exercer des responsabilités plus importantes dans l'Église. Griefs que le père Adrien — spiritain haïtien dont il sera question plus loin —, avec tout le respect de l'autorité ecclésiastique qui était le sien, reconnaissait fondés en certains cas.

Aussi ces prêtres ont vu dans le coup de force opéré par François Duvalier, mettant à la tête de l'Église d'Haïti un épiscopat haïtien, comme une « décolonisation » de celle-ci. C'était pour ces prêtres, une étape, certes trop

brutale dans la manière dont elle avait été effectuée, mais qu'ils jugeaient inéluctable pour que l'Église d'Haïti soit définitivement constituée [8]. Et dans un tel contexte où la passion se mêlait à la raison, il était difficile pour certains de garder la tête froide pour apprécier avec sérénité tous les éléments de la crise qui frappait l'Église d'Haïti. De son côté Duvalier savait se montrer généreux envers ceux dont il appréciait la docilité. Il récompensait la fidélité « de son clergé » par des cadeaux, des honneurs, des privilèges. Quant à ceux qui se montraient réfractaires à cette collaboration, qui ne savaient pas reconnaître « les bienfaits de l'ère duvaliériste », ils étaient relégués par l'archevêque dans des paroisses de l'arrière-pays, où ils étaient épiés par les « macoutes » du lieu et exposés à leur vindicte.

Une communauté au service de l'Évangile

La pénible situation qui régnait en ville fit comprendre aux spiritains la grâce qui était la leur de vivre en communauté. Se soutenant mutuellement, ils étaient plus forts pour rester fidèles à leur vocation. Dans les premiers mois de la crise, les spiritains qui travaillaient en Haïti, étaient presque tous des étrangers. Français, Suisses, Hollandais, Canadiens, étaient fraternellement unis dans l'accomplissement de leur tâche commune. Puis vers les années soixante, constatant le nombre croissant de prêtres étrangers expulsés par Duvalier, les responsables de Saint-Martial se demandèrent si celui-ci ne projetait pas de se défaire de tous les prêtres non originaires du pays, pour « haïtianiser » complètement le clergé d'Haïti. Pour faire face à cette éventualité et maintenir la présence spiritaine dans le pays, les Supérieurs firent revenir en Haïti les spiritains haïtiens qui travaillaient en Afrique et en Europe. L'arrivée de ces « jeunes » fut bénéfique mais cela ne fut pas évident de suite pour les « anciens ». La venue des jeunes pères haïtiens créait une situation nouvelle à laquelle, il faut le reconnaître, la communauté n'avait pas été suffisamment préparée. Pour certains ce fut une véritable épreuve.

8. N.D.L.R. : On rapprochera ce qu'écrit ici le père Émile Jacquot — témoin sur le terrain pendant de si nombreuses années — de ce que dit, dans son livre déjà cité (et postérieur au texte d'Émile Jacquot), le sociologue haïtien, Laënnec Hurbon : « Il s'agissait pour Duvalier d'exploiter avec finesse les contradictions existant au cœur même de l'Église entre prêtres français ou étrangers en général et prêtres haïtiens traditionnellement écartés du pouvoir dans l'Église. Aux yeux de ces derniers, Duvalier ne passait guère pour un tyran ou un fou : il accomplissait une œuvre " providentielle ", en faveur de l'Église et de la nation, en cherchant à créer une hiérarchie catholique indigène. »

Ces jeunes spiritains haïtiens venaient en Haïti avec leurs richesses, leur enthousiasme, mais aussi leurs différences. Ils interpellèrent les anciens par la vigueur de leurs réactions devant la tragique situation de leur pays. Tous les spiritains étaient bien conscients du drame que vivait le pays, mais les Haïtiens avec leur patriotisme, leur sensibilité particulière, le ressentaient plus profondément. Ils s'efforcèrent d'amener leurs confrères étrangers à reconsidérer des positions que ceux-ci croyaient définitivement établies, ainsi que leurs options pastorales trop limitées au cercle de Saint-Martial. Ils demandèrent que l'on définisse clairement le sens de la présence spiritaine au milieu d'un peuple de pauvres complètement désemparé, afin de mieux répondre à ses appels.

C'est alors qu'intervint le père Antoine Adrien [9]. Avec sa discrétion coutumière, sachant à qui parler et comment le faire, en utilisant le moment opportun, il sut apaiser les tiraillements parfois bruyants qui menaçaient l'unité de cette nombreuse communauté. Grâce à lui, les uns et les autres reconnurent que la diversité culturelle était une richesse que tous devaient prendre en compte. Les spiritains haïtiens apportaient un regard nouveau et l'ardeur de leur jeunesse, les anciens amenaient la sagesse de l'expérience et la prudence que ces quelques années passées sous le régime duvaliériste leur avaient enseignée. Et très vite de cette confrontation, la communauté spiritaine sortit plus unie, plus forte, pour affronter un quotidien chargé de menaces.

La communauté spiritaine comprit que, nombreuse en personnel et riche en compétences, elle devait élargir le champ de ses activités, tout en tenant compte que le régime dictatorial de Duvalier ne lui laissait qu'une étroite marge de liberté. Jusqu'où pouvait-elle aller sans mettre en cause sa présence en Haïti, alors que tout autour d'elle, nombreux étaient les prêtres et les religieux qui courbaient la tête pour laisser passer l'orage et tenter de sauver leurs œuvres ? Où commençait l'imprudence qui pouvait ruiner tout le travail accompli par les spiritains depuis un siècle ? Mais elle savait aussi qu'il y avait des valeurs plus précieuses à sauvegarder que la survie de ses œuvres et même la sécurité de ses membres.

---

9. C'est à cet endroit qu'il faudrait insérer quelques développements pour présenter la personne du père Antoine Adrien, qui a tenu une si grande place en ces années. Puisqu'il est décédé en 2003, nous lui avons consacré une contribution particulière que l'on trouvera plus loin dans ce numéro : « Antoine ADRIEN (1922-2003), spiritain haïtien. Une vie de résistance et de service. »

Il fut alors décidé que les spiritains continueraient à être présents là où leur présence était déjà acceptée, en évitant de heurter la suspicion ombrageuse du pouvoir, tout en se gardant de toute compromission. Équilibre difficile à garder ! Ainsi, ils continuèrent ainsi à assurer à la radio la retransmission de la messe célébrée le dimanche à la chapelle de Saint-Martial. Ils le faisaient depuis des années. C'était l'unique messe radiodiffusée du pays, et la population de la ville tout entière en écoutait les chants et la prédication. Mais des journalistes à l'affût du moindre faux pas des spiritains, prirent prétexte de quelques phrases tirées de leurs homélies, qu'ils sortaient de leur contexte, pour les accuser de critiquer le régime.

Rendue plus consciente des besoins des populations délaissées des campagnes, la communauté comprit qu'elle devait augmenter le nombre des pères travaillant en paroisses. Peu à peu l'effectif de ceux qui enseignaient à Saint-Martial, diminua au profit de ceux qui se mettaient au service des populations rurales. En quelques années le nombre des spiritains enseignant à Saint-Martial passa de 30 à 19. Poursuivant cet effort de désengagement, la communauté envisagea de modifier profondément le sens de sa présence à Saint-Martial en confiant des responsabilités et des cours à une Congrégation enseignante de Frères, une petite équipe de spiritains se réservant la direction et l'animation spirituelle du Collège. Dans ce but, elle engagea des pourparlers avec la Congrégation canadienne des Frères du Sacré-Cœur. Ce projet était en voie de réalisation en 1969 : deux Frères de cette Congrégation occupaient des postes importants dans le Collège.

En attendant que ce projet puisse être réalisé plus complètement, les spiritains de Saint-Martial rénovèrent l'animation spirituelle des jeunes qui leur étaient confiés. Des cercles d'études furent créés pour les éveiller aux problèmes du monde qui était le leur. Pour parfaire leur ouverture, le père Jean-Yves Urfié organisa un camp de vacances à Laborde, dans le diocèse des Cayes, où un père de Saint-Jacques, Robert Ryo, formait les paysans au développement communautaire. À leur contact, les jeunes citadins de Saint-Martial, la plupart issus de milieux aisés, prirent conscience des difficultés de la vie paysanne.

S'inspirant des pèlerinages des Étudiants de Paris cheminant par groupe vers Chartres, quelques pères de Saint-Martial organisèrent les « pèlerinages de Laboule », au-delà de Pétionville, où tout en marchant, les étudiants de Port-au-Prince pouvaient rencontrer des prêtres et de leur poser librement leurs questions sur l'Évangile et la vie de l'Église.

Deux protagonistes des événements de 1969,
revenus en Haïti et photographiés ici en 1994 :
Ci-dessus : Le P. Max DOMINIQUE répondant à une interview. (Photo Lucien Heitz)
Ci-dessous : Le P. Jean-Yves URFIÉ, au journal *Libété*. (Photo Lucien Heitz)

À cette époque, il n'y avait pas à Port-au-Prince, de librairie où les étudiants pouvaient consulter, ou se procurer, des ouvrages concernant la religion et les problèmes d'actualité. Avec l'aide de plusieurs autres prêtres dont le père William Smarth, une équipe de spiritains ouvrit dans une dépendance de Saint-Martial, une bibliothèque, la « Bibliothèque des Jeunes ». Ce lieu devint un lieu de rencontre pour une jeunesse avide de savoir et d'action.

Courage ou imprudence ?

Les années 1965-1968 furent des années de forte tension. Saint Martial avait un nouveau supérieur, le père Jean Le Gall, qui avait déjà travaillé à Brazzaville, au Congo, à la direction d'un journal. Nouveau venu dans le pays, il encouragea les initiatives des uns et des autres et sut comprendre la gravité des enjeux de l'heure. Sous sa direction la communauté de Saint-Martial s'ouvrit plus largement à l'accueil des prêtres étrangers. Ceux-ci étaient heureux de s'asseoir à la table commune car Mgr Ligondé montrait peu d'empressement à les recevoir dans son archevêché.

Le père Le Gall ayant terminé son mandat, le père Antoine Adrien fut appelé à lui succéder. Depuis plusieurs années déjà, il avait été question de lui confier cette responsabilité, mais il avait écarté cette nomination, sentant bien que sa nationalité haïtienne ne lui serait d'aucun secours en cas de difficulté.

En 1967, le district spiritain d'Haïti comprenait 30 pères et 2 Frères. Les pères Antoine Adrien, Jean-Claude Bajeux, Gabriel Berthaud, Eugène Brisson, Paul-Jean Claude, Max Dominique, Romain Eschrich, Pierre Fertin, Joseph Gasser, Alphonse Gilbert, Antoine Gisler, Alphonse Gossé, Laurent Henninger, Émile Jacquot, Charles Jaffré, Jean Le Gall, Lucien Lorber, Henri Monnin, Émile Poulard, Paddy Poux, Bernard Potvin, Ambroise Schippers, Antoine Schmitt, Victor Schneider, Ernst Schumacher, René Soler, Christian Spaans, Gilbert Trochet, Jean-Yves Urfié, Ernst Verdieu, et les Frères Jean-Marie Alliot et Bénilde Le Roux.

Duvalier n'ignorait pas que les lieux spiritains constituaient un des rares espaces de liberté que sa politique n'arrivait pas pénétrer. Il savait aussi qu'il ne comptait guère de partisans parmi les parents d'élèves du Collège. Pour lui, Saint-Martial était un repaire d'opposants, de « camoquins » comme on les appelait alors. Les spiritains avaient bien conscience d'être étroitement surveillés, mais pouvaient-ils rester comme des « chiens muets » lorsque des faits exigeaient d'eux qu'ils sortent de leur silence, ou demeurer les bras

croisés à contempler les injustices et les exactions qui se commettaient devant leurs yeux ? Mais comme ils étaient les seuls à réagir, leurs interventions, même timides, ne passaient pas inaperçues.

Le père Jean-Yves Urfié avait écrit un petit article à l'occasion de la fête de Noël sur le feuillet que l'on distribuait à la messe aux habitués de la chapelle. Il voulait rappeler que cette fête avait été instituée pour célébrer la naissance du Fils de Dieu parmi les hommes, et que donner de l'importance au passage d'un imaginaire père Noël apportant des cadeaux, pouvait détourner les enfants du vrai sens de la fête. Pour frapper les esprits, le père Urfié avait choisi pour son article un titre provocateur : « Assassinons le Père Noël ! » Le père fut convoqué par l'archevêque qui lui fit part du mécontentement du président qui avait vu dans son article un appel au meurtre contre sa personne.

L'article écrit quelques jours plus tard par le père Paul-Jean Claude provoqua davantage de remous. À quelques jours de Noël, sur l'ordre de la police, des bulldozers avaient rasé une partie du bidonville de la Saline, près du bord de mer, sans avoir au préalable averti les habitants, ni prévu un lieu pour les reloger. Dans son article, le père protesta contre cette injustice et cette injure faite aux pauvres qu'il comparait « à Marie et à Joseph qui n'avaient pu trouver à Bethléem de place pour se loger. » Mais le père comprit par la suite qu'il était plus prudent qu'il s'abstienne désormais d'aborder publiquement de tels sujets. Pourtant lui et ses confrères n'avaient-ils pas pour vocation de se faire *« les avocats, les soutiens et les défenseurs des faibles et des petits » ?*

Vers les débuts de 1969, le père Ernst Verdieu crut devoir intervenir à l'occasion d'un article paru dans un journal. On y rapportait que « le Président se félicitait de voir son clergé réuni pour la retraite annuelle. » Ernst Verdieu répondit alors à l'auteur de l'article : « Il vous est loisible de trouver une coïncidence entre les vues de l'État et les actions de l'Église. Il s'agit là en effet d'une optique personnelle… vous semblez dire que l'Église attend les ordres de l'État pour son action pastorale. Personnellement je trouve que ce mélange constant du religieux et du politique est plutôt malsain. » Il était certes important de faire cette mise au point, mais elle ne fut guère appréciée en haut lieu.

Le ministère de l'Éducation nationale avait fait paraître une circulaire recommandant aux élèves des écoles l'achat du « catéchisme duvaliériste », le « petit livre rouge » de Duvalier qui venait de paraître. Tous les établissements scolaires publics et privés de la capitale s'empressèrent d'exiger de tous leurs élèves sans exception, l'achat de cet opuscule. Quand les employés du Palais National vinrent déposer à Saint-Martial leur

cargaison de « catéchismes », ils voulurent en percevoir immédiatement le paiement, comme ils le faisaient partout ailleurs. Sans hésiter, Antoine Adrien leur répondit qu'il ne pouvait pas imposer un livre qui était simplement « recommandé » par l'Éducation nationale et que le montant des livres vendus leur serait payé dès que les élèves auraient fait leur choix. Autre signe d'indépendance qui sera mal reçu.

Les spiritains avaient bien conscience que la situation ne cessait de se dégrader et qu'il fallait redoubler de prudence. Duvalier qui avait un compte à régler avec Antoine Adrien et Ernst Verdieu, leur montra qu'il ne reculait devant aucun moyen pour se débarrasser de ceux qui se mettent en travers de sa route, fussent-ils des prêtres.

Un après-midi, Antoine Adrien et Ernst Verdieu furent arrêtés sans qu'il leur en soit révélé le motif et conduits directement au Fort-Dimanche, une prison qui n'avait pas la réputation de restituer ceux qui y étaient incarcérés. Après quelques heures de détention, les deux pères furent relâchés par le commandant du fort, sans qu'aucune explication ne leur soit donnée. Il était évident qu'un officier n'aurait jamais pris la liberté de les libérer de sa propre autorité. Cette libération se faisait donc d'après des consignes précises émanant de la présidence.

Mais il était près de minuit. Les pères exigèrent alors de se faire escorter par un soldat qui assurerait leur sécurité, car à circuler pendant le couvre-feu, ils risquaient d'être abattu sans sommation. Le soldat les accompagna quelques minutes, puis les abandonna en pleine nature. Les deux pères se trouvèrent sans protection. Il était clair que Duvalier avait machiné ce moyen pour se débarrasser d'eux en les faisant abattre pendant le couvre-feu. Assassinat qu'il pourrait toujours déguiser en bavure policière. Antoine et Ernst ne durent leur salut qu'en se réfugiant à la dernière minute, dans le couloir d'une maternité resté entrouvert. Presque aussitôt passait la voiture de police chargée de les abattre. Ce n'est que le lendemain que les deux pères purent rejoindre Saint-Martial.

En 1969, des troubles éclatèrent. Duvalier y répondit en multipliant les arrestations et en fermant les écoles. Saint-Martial avait accueilli trois hommes recherchés par la police : l'un était caché dans la maison des Sœurs, un autre nichait dans la tribune de la chapelle, et le troisième était installé dans une chambre inoccupée, proche du dortoir des petits séminaristes. Survint un capitaine avec des soldats pour faire une perquisition à Saint-Martial. Les militaires inspectèrent toute la maison, mais en vain, ils ne trouvèrent personne. Ils assistèrent au départ des petits séminaristes qui, n'ayant plus de cours, quittaient Saint-Martial, chargés de leurs valises, pour rentrer chez eux. L'homme qui avait trouvé refuge près du dortoir des séminaristes, se glissa dans leur file, la valise sur son épaule dissimulant son

visage. Il échappa ainsi à son arrestation. Cet homme, le Dr Lainé, mourut quelque temps après, à Martissant, à la tête d'un groupe armé, dans un affrontement avec les commandos antiterroristes de Duvalier.

La perquisition terminée, le père Antoine Adrien s'adressa au capitaine et lui fit cette remarque : « Ne saviez-vous pas que depuis de nombreuses années, Saint-Martial jouit d'un droit d'asile qui a toujours été respecté par les différents gouvernements ? – Le Président veut y mettre un terme », répondit l'officier. Et le père Adrien de lui dire : « Mon petit Dominique, (ils avaient été autrefois condisciples au lycée des Cayes) je vais te dire une chose : en Haïti l'Histoire tourne et tourne vite. » Elle tourna vite pour ce capitaine. Il fut exécuté par Duvalier quelques semaines plus tard.

Il aurait été naïf de penser que le décret de Duvalier de novembre 1960 qui avait supprimé les mouvements d'Action catholique, (JEC, JUC, JOC, Scouts) avait réussi à renvoyer sagement les étudiants à leurs chères études. Un certain nombre d'entre eux n'avait pas repoussé à d'autres temps la poursuite de l'idéal qui les animait. Ils étaient déterminés dans l'immédiat, à se dresser contre la dictature de Duvalier, et pour l'avenir, à préparer la société plus juste qu'ils rêvaient pour Haïti.

À qui ces jeunes, premiers éléments d'une résistance organisée pouvaient-ils se confier ? Auprès de qui pouvaient-ils demander conseil pour faire progresser leur projet, tout en évitant les imprudences qui leur auraient été fatales ? – Certainement pas auprès des curés de la capitale, peu sûrs puisqu'ils avaient été choisis à cause de leur docilité au gouvernement ! Un lieu pouvait les accueillir en toute sûreté : « la Bibliothèque des Jeunes ». Là, ils savaient pouvoir trouver une équipe de prêtres auxquels ils pouvaient faire confiance. Auprès d'eux, ils trouvaient soutien, encouragements, formation, et quand cela était nécessaire, appels à la prudence.

Ces jeunes cherchaient une voie dans le bouillonnement des idées de l'époque. Ils se voulaient chrétiens, fidèles à l'Évangile, mais ils aspiraient à une réforme en profondeur de la société haïtienne que les partis démocrates chrétiens se montraient incapables de réaliser. Pour eux, il ne s'agissait pas d'un retard à rattraper pour ranger Haïti au rang des nations développées, mais de libérer le pays des structures qui engendrent l'injustice, de lutter contre la violence en ayant recours à la *Théologie de la libération* [10].

10. Deux « Instructions de la Doctrine de la foi » ont paru avec l'approbation du Pape Jean-Paul II, sur la *Théologie de la libération*. La première du 12 mars 1968, fut une mise en garde contre cette théologie, identifiée à une « réduction marxiste de la foi chrétienne ». La seconde « Instruction » vint nuancer les aspects trop abrupts de la première, suite à la protestation de

Ainsi se constitua un vaste réseau de cellules appelées *Haïti Progrès* dont le journal *Le Progrès* assurait la liaison. Pour plus d'efficacité, ce mouvement de résistance s'étendit au milieu syndicaliste, puis eut quelques contacts avec les communistes du P.U.C.H. À l'étranger, il s'exprima surtout dans un numéro spécial de la revue franciscaine de Bordeaux *Frères du Monde* (N° 43-44), intitulé « Haïti enchaîné », auquel collaborait le père Max Dominique, ainsi que plusieurs intellectuels venus d'horizons politiques divers.

En 1969, ces contacts étaient devenus nécessaires pour plus d'efficacité, mais ils serviront de base au ministre Chalmers pour inculper Max Dominique de collusion avec des communistes, sans qu'il lui soit possible d'étayer ses accusations par une preuve quelconque. Risques insensés, diront certains ! Mais inévitables dans un tel contexte. Cette action clandestine ouvrira la voie à tout un mouvement qui travaillera à préparer l'avènement de la démocratie en Haïti.

Mais après avoir montré les courageuses prises de position de la communauté spiritaine, ses engagements divers, que certains pourraient juger de « téméraires », voire même « d'irresponsables », il faut préciser que le procès intenté par le ministre Chalmers et l'expulsion qui en sera la conséquence, n'auront pas pour but de condamner tel ou tel spiritain passible de sanctions au regard de la légalité duvaliériste, mais de débarrasser le pays d'un groupe de prêtres spiritains et diocésains, rebelles à tout accommodement avec le régime, « incapables (comme cela sera reproché par le ministre Chalmers au père Max Dominique) de s'élever à la hauteur de l'œuvre historique de nationalisation de la Hiérarchie catholique, réalisée par le gouvernement Duvalier, grâce à la compréhension du Pape Paul VI ».

Les autres spiritains le comprendront bien ainsi, eux qui manifesteront une solidarité sans faille avec leurs confrères expulsés, parce qu'ils seront convaincus de l'injustice qui frappait ces prêtres. Ils sauront discerner

---

plusieurs Conférences épiscopales de l'Amérique latine. Plus tard Jean-Paul II ne concédera pas seulement que certaines de ces théologies puissent être acceptables, mais qu'une telle théologie est « opportune et nécessaire ». Mais il insistera pour que l'on évite des « réductions et des ambiguïtés ». Il s'agit de « veiller de manière incessante à ce que cette théologie de la Libération se développe en Amérique latine de manière homogène, en relation avec la théologie de tous les temps, dans la pleine fidélité à la doctrine de l'Église, attentive à un amour préférentiel, ni excluant, ni exclusif, pour les pauvres ». (Aux Évêques du Brésil, *Documentation Catholique*, 1968, 538).

FM

CHRONIQUES

La Chine

La guerre d'Espagne

"Le paysan de la Garonne"

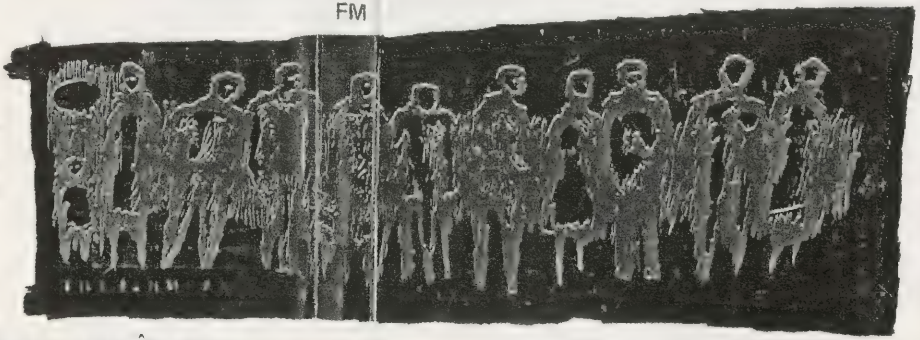

HAÏTI ENCHAÎNÉE

Préface (p. 1)
Le Saint-Siège et l'Amérique latine
La société haïtienne
Une génération à redécouvrir
Pour une culture paysanne haïtienne
Rupture révolutionnaire en Haïti ?
La signification de son drame
Le Saint-Siège et le gouvernement haïtien
Prêtres haïtiens

Gilbert MAILLARD
Jacques ANCIAUX
Dominique DORMANN
Pierre VALEIX
Jean WARNIER
M. CANDOU, F. LEBRET
Michel SAINTE

HAÏTI ENCHAÎNÉE

FRÈRES du MONDE

SPIRITUALITÉ - RÉSONANCES - CINÉ-CLUB - LIVRES

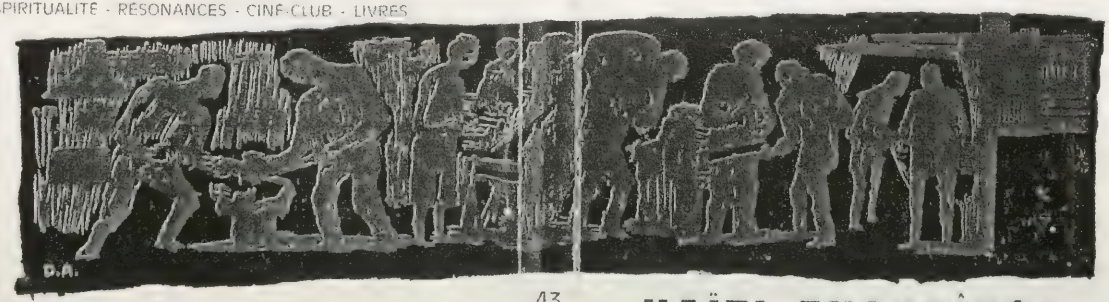

7 F

V.VI - 1966

43
44

HAÏTI ENCHAÎNÉE

derrière toutes les tentatives du gouvernement pour inculper tel ou tel spiritain, ce qui était au centre du débat : un combat pour l'homme et pour l'Église, face à un pouvoir qui écrasait l'un et voulait asservir l'autre.

Le processus d'expulsion

Les douze années passées sous la dictature de François Duvalier avaient appris aux spiritains d'Haïti qu'il était un homme tenace dans la poursuite de ses ténébreux desseins et qu'il ne lâcherait pas prise tant que certains membres du clergé lui manifesteraient de l'opposition. De multiples signes avaient averti la communauté spiritaine que l'été ne se passerait pas sans qu'il frappe à nouveau. Mais elle n'imaginait pas qu'il agirait avec une telle brutalité. Le Gouvernement avait bien choisi son moment : le long week-end du 15 août 1969. La ville était calme, les magasins fermés et les étudiants dispersés. Tout pouvait se jouer sans bruit, sans protestation [11].

Une convocation pour le 15 août est envoyée à 9 prêtres et un laïc, tous haïtiens, leur demandant de se rendre au début de l'après-midi, au ministère des Cultes. Parmi eux, il y a 5 spiritains : les pères Antoine Adrien, Supérieur du district d'Haïti, Jean-Paul Claude, Max Dominique, Ernst Verdieu et Paddy Poux [12]. Les autres prêtres convoqués sont des prêtres diocésains, tous très proches des spiritains, que l'on rencontrait souvent à la « Bibliothèque des Jeunes ». Le laïc est un chrétien engagé, Me Cauvin, qui n'a pris aucune part aux activités de ces prêtres. Duvalier probablement le mêle à cette affaire pour se débarrasser de lui.

Antoine Adrien et Paddy Poux ne purent évidemment pas se rendre à cette convocation puisqu'ils se trouvaient à cette époque en France. Antoine Adrien était le délégué d'Haïti au Chapitre général de la Congrégation du Saint-Esprit qui se tenait à Chevilly, près de Paris. Le père Gabriel Berthaud va le remplacer avec beaucoup de courage dans les négociations qui vont s'engager avec le Gouvernement haïtien.

---

11. Les pièces d'archives de l'ensemble des événements des mois d'août et de septembre 1969 se trouvent pour l'essentiel aux Arch. CSSp 5P1.29/A, dossier 0336/71.

12. Arch. CSSp 5P1.29/A, dossier 0336/71, pièce 5 : Photocopie de la convocation envoyée au père Verdieu, supérieur par intérim, et aux pères de Saint-Martial, le 13 août. On appréciera le paragraphe suivant : « Le Secrétaire d'État des Affaites Étrangères et des Cultes n'ignore point que le 15 août est un jour férié et s'excuse de déranger à cette date le Révérend Père et ses dévoués collaborateurs. »

À ces prêtres qui se retrouvent ensemble, ignorant tout du motif de leur convocation, le ministre des Cultes, René Chalmers, fait lecture du décret du Gouvernement qui les concerne : ils sont tous expulsés de leur propre pays. Il leur est signifié qu'ils ne quitteront les locaux du ministère que pour prendre l'avion qui les amènera à Paris. Ils ne pourront sortir ni pour saluer leurs parents, ni pour prendre leurs affaires personnelles, pas même leurs papiers d'identité. De nouveaux passeports leur seront délivrés sur place. Le Gouvernement est soucieux de garder cette affaire secrète.

Le 16 août, un télégramme est envoyé au père Lécuyer, supérieur général de la Congrégation du Saint-Esprit :

« Le Gouvernement haïtien a le regret d'informer la Congrégation des Pères du Saint-Esprit qu'il s'est vu dans la pénible obligation de faire partir définitivement d'Haïti par le vol du vendredi 15 août courant d'Air France, à destination de Paris et transitant par Pointe-à-Pitre, les Pères Ernst Verdieu, Paul J. *(sic)* Claude, Max Dominique, spiritains et professeurs au Collège St Martial et d'interdire le retour en Haïti des Pères spiritains Antoine Adrien et Paddy Poux déjà rendus en France.
« Ces décisions du Gouvernement haïtien sont suffisamment justifiés *(sic)* par le fait de l'alliance des cinq pères plus haut cités avec des partis politiques clandestins prônant des idéologies subversives de la foi et de la morale chrétiennes, cela dans le but de renverser l'ordre établi.
« Le Gouvernement haïtien, en témoignage de particulière estime pour la Congrégation des Pères du Saint-Esprit et en souvenir des services rendus dans le domaine de l'éducation, lui propose le contrôle de l'Observatoire du Collège St Martial, et de bien vouloir envisager après entente avec l'Archevêque de Port-au-Prince, d'affecter les dix Pères spiritains se trouvant encore au collège St Martial, à des paroisses où le manque de prêtres se fait réellement sentir.
« Dans l'attente d'une prompte réponse de la Congrégation, j'ai l'honneur de vous présenter, Très Révérend Supérieur Général, les assurances de la haute considération du Gouvernement Haïtien.

(signé) René Chalmers,
Secrétaire d'État des Cultes [13]. »

Ces expulsions s'inscrivent dans une offensive générale qui, avant la visite du vice-président des États-Unis, Rockfeller, vise à l'élimination physique de tout militant ou sympathisant supposé du parti communiste haïtien, opération qui, en quelque sorte, va s'institutionnaliser et fonctionner jusqu'en 1986, à

13. Original : Arch. CSSp : 5P1.29/A, dossier 0336/71, pièce 6.

Ci-dessus : À Saint-Martial, le P. Gabriel BERTHAUD — en soutane blanche —, supérieur par interim lors des événements de l'été 1969. (Arch. photos CSSp)

Ci-contre :
Le P. Joseph LÉCUYER
(1912-1983)
supérieur général
des spiritains (1968-1974).
Élu comme successeur
de Mgr Marcel Lefebvre
à la première session
du Chapitre général
d'aggiornamento
(Rome, été 1968),
il est à Chevilly-Larue
durant l'été 1969
pour la seconde session
de ce même Chapitre général
lorsqu'il doit partir
pour Haïti appelé
par les événements…
(Arch. photos CSSp)

travers des arrestations, des interrogatoires, des tortures aux casernes Dessalines pour se terminer en extermination lente ou rapide au Fort-Dimanche. Dans ce contexte, le ministre Chalmers présentera ces expulsions comme une mesure de clémence de sa part : ces prêtres expulsés, en effet, « tombaient sous le coup de la loi anticommuniste du *** 1969 ». Et le ministre de continuer : « Ils auraient été condamnés à mort et il n'est pas sûr que la peine n'eut pas été suivie d'exécution. C'est grâce à mon intervention, à ma modération que les choses se sont passées de façon si bénigne et l'on a reproché à la Chancellerie sa trop grande modération [14]. »

Dans les explications qu'il donnera après l'expulsion, le ministre se posera en champion de l'orthodoxie : « Ces prêtres ont voulu s'attaquer à la Hiérarchie catholique, aux principes d'autorité, de respect et d'obéissance qui sont à la base de la foi catholique. » Puis parlant des pères qui résidaient à Saint-Martial, il précisera : « Les autres pères n'étaient pas communistes, mais ils étaient au courant des activités pro communistes du père Dominique, et se sont montrés complices, en gardant un silence coupable. En conséquence le Gouvernement ne peut donc laisser l'éducation de la jeunesse aux mains des spiritains. »

Mais assurer des relevés météorologiques à l'observatoire, ou travailler dans certaines paroisses reculées comme semblait l'autoriser le Gouvernement, c'était en quelque sorte avaliser la spoliation du petit séminaire-collège, accepter que le Gouvernement intervienne dans l'administration de l'Église, et surtout approuver la sanction dont étaient injustement frappés les spiritains haïtiens. Trois raisons qui demandaient de refuser les propositions du Gouvernement.

Le 18 août, le Supérieur général, le père Jean Lécuyer, vient sur place juger de la situation. Il voit les évêques qui lui conseillent de demander une entrevue avec le Gouvernement. Celle-ci ne lui est pas accordée par « manque de temps », mais il lui est répondu que le ministre des Cultes a tout pouvoir pour régler cette affaire. Par peur, les évêques ne réagissent pas. Ils avaient d'abord décidé de protester publiquement, mais ils ne feront aucune mise au point, aucun rectificatif au sujet des accusations portées contre ces prêtres expulsés. Pourtant l'affaire les concernait au premier chef : ils étaient privés du groupe de prêtres les plus engagés dans le renouveau de l'Église

14. Arch. CSSp Arch. CSSp : 5P1.29/A, dossier 0336/71, pièce 12 : « Entrevue de M. Chalmers avec les Pères Henri Monnin et Gabriel Berthaud, le samedi 23 août 1969 ». Compte rendu très résumé des 62 minutes d'entrevue.

demandé par le Concile Vatican II, et ils savaient pouvoir trouver en eux les serviteurs les plus attachés au progrès de l'Église d'Haïti.

Conseil de District

Le 28 août, le père Lécuyer réunit les spiritains encore présents en Haïti et leur rend compte du résultat de ses démarches. Nous citons le compte rendu de cette réunion rédigé immédiatement par un des assistants, joint par la suite en annexe au rapport du supérieur général et conservé aux archives [15] :

« [...] Puis j'ai été reçu par MM. CHALMERS et RAYMOND. Je leur ai dit que je ne suis pas venu pour régler une affaire diplomatique, ni pour les questions du Concordat, mais pour traiter des affaires spiritaines, le reste concernant les Évêques. Le Ministre a fait le procès des Pères bannis, surtout de Max [DOMINIQUE]. Il dit que les activités des Pères étaient connues des autres Pères qui sont donc tous coupables. Il va jusqu'à dire que Max est le fondateur de *Haïti-Progrès* et qu'il servait d'agent de liaison des Communistes. Dans leur prédication, ces Pères faisaient des critiques ouvertes du Gouvernement. J'ai répondu : si ce que vous dites est vrai, cela m'intéresserait moi aussi, puisque je suis leur Supérieur. Mais il faut prouver tout cela : or, vous ne m'avez donné aucune preuve. Il m'a dit : les évêques ont reconnu la culpabilité des Pères puisqu'ils n'ont pas parlé. Un des évêques aurait même dit : « C'est indéfendable ». J'ai répondu : il me semble que cela ne correspond pas à ce qu'ils ont dit. »

Un peu plus loin, le P. Lécuyer continue :

« Deux points semblent clairs. Je les ai transmis aux évêques, ce matin : 1) Saint-Martial est confié à la Congrégation en vertu d'une disposition du Concordat qui dit que c'est aux évêques à désigner la direction. Donc nous conservons la Direction tant que l'Épiscopat ne nous aura pas dit de partir. Le Gouvernement n'a pas le droit de le faire. J'ai dit aux évêques : c'est vous qui, juridiquement, devez prendre cette décision. Je suis décidé à faire appuyer cela par le Saint-Siège. Si le Gouvernement nous met à la porte de force, il viole le Concordat. Les évêques étaient très ennuyés. Mais nous sommes sur un terrain juridique très sûr. [...] 2) Le District [spiritain

15. « Rapport sur la visite du P. Lécuyer à Haïti », Arch. CSSp : 5P1.29/A, dossier 0336/71, pièce 19, Annexe V : « Réunion du district du 28 août 1969 ».

d'Haïti] n'est pas une Province : il est confié à la Province de France. Les biens de Saint-Martial sont des biens de la Province. Le Gouvernement français doit donc intervenir pour défendre nos biens parce que la Province française est une personnalité juridique ayant droit de posséder. J'irai au Quai d'Orsay, lundi. Nous ne nous acharnerons pas à retirer nos biens, sauf si c'est le Gouvernement qui prend le Collège. Nous ne sommes pas venus ici pour gagner de l'argent. Mais laisser tous ces biens au Gouvernement actuel qui persécute l'Église, mieux vaudrait donner cela aux Églises pauvres. »

Le père Lécuyer ajoute :

« En arrivant ici, je pensais déjà ceci : le ministère des Paroisses est en accord avec le but de la Congrégation. Mais, actuellement, demeurer peut être interprété aussi comme un compromis, et puis, quel travail pourrait-on faire ? Le Gouvernement attend de nous un travail de pure sacramentalisation, mais on ne peut plus pratiquement annoncer l'Évangile. Sur ce point, le Président et le Vice-Président de l'Amicale [des Anciens du Collège] sont nets : nous devrions tous partir, parce que l'Église n'a rien à gagner à se montrer favorable au Gouvernement. Sans doute, priver les fidèles de prêtres est douloureux, mais ce serait maintenir un malentendu sur le rôle de l'Église et des prêtres. Notre départ pourrait aider les fidèles et provoquer un sursaut de conscience. Les Anciens ont été d'une grande netteté. J'ai senti partout que vous êtes très estimés : vos amis attendent de vous quelque chose. De même, les Religieux et Religieuses. Nous reviendrons d'ailleurs quand les circonstances le permettront pour reprendre les paroisses. Les évêques l'ont d'ailleurs demandé. »

Le P. Lécuyer terminait en précisant que les Frères de Ploërmel avaient préparé une adresse très ferme aux Évêques et que le Saint-Siège avait demandé aux Évêques d'intervenir et d'envoyer leur réponse au président…

« En résumé, concluait-il, si nous quittons Saint-Martial, tous les Pères du Collège s'en vont. Dans les paroisses, il faut aussi poser en principe que nous partons tous. Si certains désirent rester, ils peuvent toujours en faire la demande. Je ne prendrai pas de décisions, sans vous consulter, ainsi que les Pères expulsés et le Conseil général. »

Après consultation, sur les dix pères travaillant en paroisse, encore présents, huit manifesteront leur intention de partir. Les deux autres se rangeront à leur décision [16].

16. Le compte rendu se termine par la notation : « La réunion a eu lieu de 14 à 16 heures, au Collège Saint-Martial. Les évêques devraient voir le Président à 17 heures. Le P. Lécuyer s'en va demain. »

Décision du Conseil général

À son retour à Paris, le 2 septembre 1969, le supérieur général, et son Conseil prennent la décision suivante :

« Considérant qu'après enquête sur place par le R. P. LÉCUYER, Supérieur général de la Congrégation du Saint-Esprit, il n'a pas été possible d'obtenir même un début de preuve du bien-fondé des griefs qui prétendent motiver l'expulsion par le Gouvernement d'Haïti de cinq spiritains haïtiens, à la date du 15 août 1969, soit en ce qui concerne la participation de ces prêtres à des activités communistes, soit en ce qui concerne " leur alliance avec des partis politiques clandestins, prônant des idéologies subversives de la foi et de la morale chrétiennes, dans le but de renverser l'ordre établi " ;

— Considérant que le R. P. Général, dans ses conversations avec l'épiscopat d'Haïti, n'a reçu des Évêques aucune confirmation des accusations portées contre les pères ;

— Considérant que Niclerc CASSÉUS, l'un des prétendus témoins à charge, a été porté pour mort dans un communiqué du Gouvernement haïtien, en date du 3 juin 1969, date bien antérieure au 10 juin, jour où Casséus est censé avoir été confronté avec le Père DOMINIQUE, et que par conséquent, il est difficile d'admettre qu'il ait pu jouer le rôle qu'on lui prête ;

— Considérant que le Petit Séminaire-Collège St Martial a un statut bien défini par le Concordat de 1860, signé entre le Saint-Siège et le Gouvernement haïtien ; et que selon ce statut, l'Archevêque de Port-au-Prince est seul habilité à désigner les dirigeants du Petit Séminaire-Collège St Martial ;

— Considérant que les mesures prises par le Gouvernement haïtien et la campagne menée par la presse gouvernementale rendent impossible aux Spiritains présents en Haïti l'exercice normal de leur ministère ;

— Considérant que les Spiritains possèdent en Haïti des biens qu'ils ont acquis durant plus de cent ans de travail dans le pays ;

Le Supérieur général et son Conseil ont arrêté ce qui suit :

1 — Ils rejettent les accusations portées contre les Pères Antoine ADRIEN, Jean-Paul CLAUDE, Max DOMINIQUE, Paddy POUX et Ernst VERDIEU.

2 — Ils protestent contre l'injustice que constituent les mesures prises contre ces prêtres haïtiens, et contre la décision gouvernementale d'écarter du Séminaire S[t] Martial les autres Spiritains.

3 — Ils demandent aux Spiritains du Petit séminaire-Collège Saint-Martial, actuellement en Haïti, de quitter le poste qui leur a été confié, dès que leurs successeurs à la Direction de l'institution auront été officiellement désignés par l'autorité ecclésiastique compétente.

4 — Ils décident de rappeler aussi les Spiritains travaillant dans les paroisses et de remettre ces dernières à l'autorité diocésaine,

5 — Ils maintiennent les droits de la Congrégation sur les biens meubles et immeubles qui lui appartiennent en Haïti.

Fait à Paris, le 2 septembre 1969,
J. Lécuyer, Supérieur Général [17] »

Pendant ce temps en Haïti, le gouvernement haïtien brûle les étapes pour expulser des autres spiritains de Saint-Martial. Le 3 septembre, par décret, il annule la loi du 2 juillet 1920, qui reconnaissait à la Congrégation du Saint-esprit, la cession faite par le Conseil d'État, du terrain où s'élèvent les bâtiments de Saint-Martial [18]. Celle-ci se trouve ainsi dépossédée injustement de ses droits sur ce terrain. Il s'agit bien d'une spoliation que la plupart des évêques reconnaîtront en 1986, lorsque les spiritains reviendront d'exil.

Le 4 septembre, le ministre Chalmers remet le petit séminaire-collège à l'archevêché. Le notaire de la communauté spiritaine, M[e] Kénol, consulté, précise que c'est un archevêque qui, en 1870, a confié son petit séminaire aux spiritains ; c'est l'archevêque seul qui peut aujourd'hui leur notifier d'avoir à quitter les lieux, et leur dire à quel moment le faire.

Mais les événements se précipitent encore. Le gouvernement veut en finir avec l'affaire de Saint-Martial, car la rentrée scolaire est proche. Le 5 septembre, dans la matinée, le ministre Chalmers, accompagné du Commissaire du Gouvernement et de plusieurs « macoutes » en armes, se rend à Saint-Martial et signifie aux spiritains qu'ils doivent quitter les lieux, le jour même, à 1 h 30. C'en est fini de la présence séculaire des spiritains à Saint-Martial !

Puis le ministre demande au père Berthaud à voir les livres de comptes de la maison. Le père lui répond que d'après le Concordat, il ne peut le permettre qu'en présence de l'Archevêque. Or ce dernier est introuvable. Après une longue attente, le père cède à la demande du ministre qui ordonne au père économe, Antoine Schmitt, d'ouvrir le coffre-fort de la maison pour se faire remettre l'argent qui y est déposé. Le père Berthaud intervient encore et demande qu'une partie de cet argent lui soit remise pour les besoins des jours à venir, et pour payer les professeurs qui pendant les vacances reçoivent régulièrement leur

17. La signature du supérieur général est suivie par celle des assistants : D. O'Sullivan, 1[er] assistant, L. Ledit, 2[e] assistant, J. Stocker, R. Eberhardt, Q. Houdijk, J. Sanches.

18. Lettre de René Chalmers, Secrétaire d'État des Cultes, au révérend Père Berthaud, supérieur a. i. des Pères du Saint-Esprit, « Port-au-Prince, le 4 septembre 1969 », lui communiquant le texte de la Loi du 3 septembre, ainsi qu'un exemplaire du *Moniteur* la promulguant et la publiant (« numéro exceptionnel de la même date ») : Arch. CSSp 5P1.15.

salaire. – « Inutile de les payer, répond le ministre, ils sont tous révoqués car ils sont tous communistes. » En réalité, certains d'entre eux seront maintenus dans leur poste pour ne pas désorganiser complètement la marche du Collège. Puis le ministre se fait remettre les clés des différentes voitures de la maison.

Sans tarder, les pères avertissent la Nonciature, puis se mettent à la recherche de l'archevêque pour le mettre au courant de ce nouveau coup de force. Mais en dépit des recherches faites pendant toute la matinée, celui-ci est toujours introuvable.

À 1 h 30, les derniers spiritains, le cœur gros, chacun portant sa valise, se résignent à quitter Saint-Martial sous la surveillance de la police. Les passants silencieux et tristes, regardent ces prêtres qui, sur le bord du trottoir, semblent attendre un éventuel moyen de transport. C'est alors que les Frères de Ploërmel, qui avaient été avertis, viennent les prendre à bord de leur camionnette et les conduisent à leur juvénat de Pétionville, en attendant leur départ pour le France.

Dans la précipitation et l'émotion du départ, le père Berthaud crut avoir oublié son passeport dans la chambre qu'il occupait à Saint-Martial. Alors qu'il n'était guère éloigné du Séminaire, il fit arrêter la camionnette où il avait pris place, en descendit et revint à pied au séminaire pour le récupérer. À sa grande stupéfaction, il y trouva l'Archevêque qui, jusque-là était introuvable, sablant le champagne avec les officiels du régime et installant dans la liesse générale le nouveau directeur de Saint-Martial, un prêtre diocésain haïtien, le père Joseph Attis. Apercevant le père Berthaud qu'il croyait déjà loin, Mgr Ligondé accusa un moment la surprise, puis s'avança pour lui tendre la main. Mais le père Berthaud, pourtant guère rancunier de nature, lui refusa la sienne et passa outre. Il alla dans sa chambre, escorté par un « macoute », pour y chercher ce passeport… qu'il avait déjà sur lui !

Le lendemain, tous les spiritains de Saint-Martial quittaient Haïti pour la France. Le père Gabriel Berthaud et le père Romain Eschrich projetaient de rester encore quelques jours à Port-au-Prince pour régler les problèmes posés par cette expulsion précipitée. Mais à la demande pressante de la Nonciature et du Consulat de France, ils durent avancer leur départ. On craignait en effet que le gouvernement haïtien qui s'était emparé des archives de Saint-Martial, ne les utilise contre certaines familles haïtiennes et contraigne ces deux pères à demeurer en Haïti pour être impliqués, à quel titre que ce soit, dans d'éventuels procès.

Par la suite la belle entente entre l'Archevêque et le nouveau Supérieur de Saint-Martial ne dura guère. Tous les deux étalèrent leur querelle devant le grand public par journal interposé, s'accusant mutuellement de malversations. Le père Athis pouvait se permettre de défier ainsi l'autorité de l'Archevêque, il était le filleul de Madame Simone Ovide Duvalier, l'épouse du Président.

À l'aéroport de Port-au-Prince, le 19 septembre 1969, réunis au salon des ambassadeurs en compagnie de salésiens et de Frères de l'Instruction chrétienne (fic), les derniers spiritains quittant Haïti, de gauche à droite : P. Mésidor, salésien ; P. Nolel, salésien ; P. Henri Monnin, cssp ; F. Anatole, fic ; F. Ménard, fic ; F. Michel, fic ; F. Éric, fic ; P. Eugène Brisson, cssp ; P. Émile Poulard, cssp ; P. Gilbert Trocher, cssp ; P. Alphonse Gossé, cssp.

Ultimes témoignages

À Pétionville, la population fut profondément attristée par le départ des spiritains, relate le père Henri Monnin, curé de la paroisse :

« Sans qu'on ait été obligé de le dire, très vite les paroissiens apprirent que nous allions quitter le pays, *relate le père Henri Monnin, curé de Pétionville*. Ce fut un défilé ininterrompu des Fidèles au presbytère, du lundi au vendredi 19 septembre, jour fixé pour le départ. Spectacle émouvant et pénible pour les uns et pour les autres ! On a été vraiment touché d'un tel attachement et d'une telle sympathie. Les fidèles avaient beaucoup de chagrin de nous voir partir, mais ils étaient la plupart conscients qu'une telle décision s'imposait pour affirmer notre solidarité avec nos Confrères de St Martial et mettre au pied du mur et le Gouvernement et l'Autorité religieuse. Beaucoup nous font fait cette réflexion : " Votre ferme attitude et la décision de vos supérieurs nous réconcilient avec l'Église. " [19] »

Mais grande fut la stupéfaction de ces pères, quand, deux jours avant qu'ils ne quittent définitivement la paroisse de Pétionville, ils virent venir au presbytère, Mgr Tabeth, secrétaire de la Nonciature et l'Archevêque, Mgr Ligondé, pour leur demander de retarder leur départ jusqu'à la soirée du 22 septembre afin qu'ils puissent chanter un *Te Deum* d'action de grâce pour le 12e anniversaire de l'élection du Président Duvalier… ! ? ! Comment expliquer cette démarche sinon par l'inconscience désarmante du premier et l'audace arrogante du second ? Pour ne pas se prêter à cette indigne et avilissante comédie, les pères décidèrent au contraire, de précipiter leur départ.

À l'aéroport, ces derniers spiritains encore présents en Haïti furent pris en charge par un officiel du ministère des Cultes, qui les fit passer directement dans le salon des ambassadeurs, afin de les soustraire aux manifestations de sympathie de leurs amis, venus très nombreux pour leur redire encore leur attachement. Puis ils furent conduits, deux par deux, jusqu'à l'avion, sous les applaudissements de la foule.

Et ce fut pour tous les spiritains d'Haïti, une dispersion que chacun pensait ne pas devoir durer longtemps, car le bruit courait que François Duvalier était gravement malade et que son régime ne lui survivrait pas. Il

19. Arch. CSSp 5P1.29/A, dossier 0336/71, pièce 42 : « Rapport du Père Monnin, curé de Pétionville (Haïti), sur le départ des derniers Spiritains d'Haïti (sept. 1969) ».

mourut en effet le 21 avril 1971. Son fils Jean-Claude, un personnage sans envergure, lui succéda. Il laissa les grands barons du régime gouverner à sa place et ruiner totalement l'économie du pays. Il confia le ministère de l'Intérieur à un tortionnaire psychopathe, Roger Lafontant.

Tous les spiritains d'Haïti tenaient à revenir prendre leur place dans le pays, mais en attendant cette heure tant souhaitée, certains allèrent travailler au loin, au Congo, au Gabon, en Centrafrique, d'autres restèrent à proximité d'Haïti, en Guadeloupe, en Martinique, d'autres attendirent en France, les yeux et les cœurs des uns et des autres toujours tournés vers Haïti.

Cette expulsion fut pour tous une lourde épreuve. Ils abandonnaient le fruit de tant d'efforts, tout ce qui jusque-là avait donné un sens à leur vie. Ils laissaient sans prêtres des populations auxquelles ils étaient profondément attachés, et pour les spiritains originaires d'Haïti, des parents et des amis qu'ils ne pourraient revoir avant longtemps. À ces souffrances, s'ajoutait le sentiment combien douloureux de ne pas avoir été défendus par le Hiérarchie de l'Église d'Haïti.

Pour certains spiritains plus profondément touchés, cette expulsion fut une épreuve insoutenable et leur confiance en l'Église en fut ébranlée. Quelques-uns d'entre eux recommencèrent une nouvelle vie et choisirent de servir leurs frères autrement. Leurs confrères partagèrent leur déchirement et prirent part à leur profonde souffrance.

Certaines santés ne résistèrent pas à ce choc. Le père Émile Poulard mourut trois ans plus tard, après une longue et douloureuse maladie, en offrant ses souffrances pour ces paysans haïtiens de Kenscoff, dont il avait été si proche, et dont le souvenir ne le quittait pas. Huit mois plus tard, décédait le père Jean-Baptiste Bettembourg qui, sur son lit de mort, offrit sa vie pour ce pays d'Haïti qu'il avait servi avec tout son dévouement pendant de longues années. Tous les deux ajoutèrent leur nom à la longue liste des 69 spiritains qui, depuis 1860, reposent en terre haïtienne pour qu'enfin ce pays vive !

En 1986, les spiritains revenus d'exil, ont vainement recherché au cimetière de Port-au-Prince, l'emplacement où reposaient leurs confrères décédés. Pendant leur absence, la concession, assez vaste, qu'ils possédaient, avait été vendue à d'autres personnes, et les restes de nos confrères, jetés avec ceux des pauvres dans une fosse commune, comme il advint à ceux du fondateur de leur Congrégation, Claude-François Poullart des Places, décédé à Paris en 1709.

Mémoire Spiritaine, n° 19, premier semestre 2004, p. 129 à p. 138.

Antoine ADRIEN (1922-2003), spiritain haïtien
Une vie de résistance et de service

Émile Jacquot *

En avril 1985, à Brooklyn où les spiritains travaillaient avec la communauté des immigrés haïtiens, le père Antoine Adrien [1] fut atteint d'une grave affection cardiaque. Pendant plusieurs semaines, il dut être suivi par un médecin. Au retour d'une de ces visites, Antoine proclamait à qui voulait l'entendre : « Le médecin m'a dit que j'ai le cœur d'un athlète de vingt ans ! » Était-ce une boutade pour se donner du courage et se permettre de reprendre ses nombreuses activités ? Cette déclaration certes, traduisait le

* Émile Jacquot fait sa profession religieuse spiritaine à Orly en 1939. Mobilisé aussitôt, il passe cinq années en captivité. Ordonné prêtre en 1950, il est affecté au district d'Haïti en 1951. Pendant onze ans, il travaille dans une maison qui accueille des enfants pauvres, puis il est aumônier au séminaire-collège de Saint-Martial jusqu'à l'expulsion des spiritains en 1969. Passé en Guadeloupe, son séjour est interrompu par des ennuis de santé, qui l'obligent à rentrer en France. À l'école de Saint-Ilan (1972-1975) puis comme supérieur régional de l'Ouest (1973-1976). Demandé par l'équipe spiritaine de Brooklyn, aux USA, il vit là une expérience très enrichissante auprès des immigrés haïtiens, aux côtés du père Antoine Adrien (1976-1986). La chute de Duvalier permet le retour des Spiritains en Haïti après 17 années passées en exil. De 1986 à 1996, Émile Jacquot est alors témoin des efforts que fait Antoine Adrien pour tenter de sauver le pays du chaos. Rentré en France, à Bordeaux, puis à Piré-sur-Seiche depuis 1996.

1. Cette présentation de la figure d'Antoine Adrien s'inspire des différents témoignages reçus à l'occasion de ses obsèques, particulièrement de ceux de Max Dominique, William Smarth, Jean-Claude Bajeux et Laënnec Hurbon, parus dans le journal de Port-au-Prince *Le Nouvelliste* du 27 juin 2003.

Ci-dessus : En 1954, le jeune père Antoine ADRIEN, déjà au petit séminaire collège Saint-Martial, au milieu de ses confrères spiritains. *De g. à dr.*, Armand LUX, Romain ESCHRICH, Antoine ADRIEN et Alphonse GOMMENGINGER.

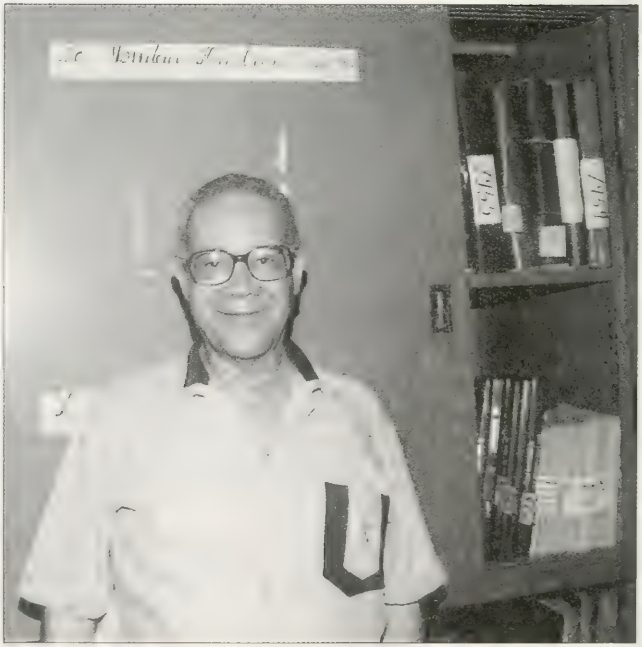

Ci-contre :
40 ans plus tard, en 1994, les spiritains, expulsés en 1969 du collège Saint-Martial, y reviennent. Rayonnant, Antoine ADRIEN, retrouve les archives et la bibliothèque historiques.

(Photos : Arch. CSSp et Lucien Heitz)

naturel de cet homme généreux, dynamique, optimiste, qui pensait qu'il n'y avait pas de limites à ses forces physiques, « mais, ajoute William Smarth, son fidèle ami de 40 années, mieux que cela, un cœur de vingt ans, n'était-ce pas le don que l'Esprit-Saint avait donné en partage à Antoine Adrien, un don qui le rendait toujours passionné de connaissances nouvelles, toujours capable d'adaptation, infatigable à l'action, même dangereuse, pour pouvoir mieux comprendre et mieux servir ses frères, et qui faisait de lui, à 75 ans, le contemporain des jeunes de son temps. »

Antoine Adrien était né le 22 janvier 1922, aux Cayes, une petite ville de la côte sud d'Haïti. Attiré par la vocation religieuse, il choisit d'entrer chez les spiritains. La guerre ne lui permettant pas de se rendre en France, c'est au Canada, au Lac-au-Saumon, qu'il fait profession, en 1945. Puis à la fin des hostilités, il fait sa théologie en France, à Chevilly, près de Paris. Là, il rencontre le père Adolphe Cabon [2] : il en devient comme le fils spirituel. Ordonné prêtre en 1948, et il est envoyé, l'année suivante, en Haïti, pour être professeur au Petit séminaire-Collège Saint-Martial, à Port-au-Prince.

À Saint-Martial, une énergie débordante

Mais alors que toute sa formation le préparait à enseigner les lettres, il se voit chargé d'enseigner l'histoire d'Haïti. En effet, un récent décret du gouvernement haïtien exigeait que l'enseignement de cette matière soit assuré par un Haïtien. Passionné par l'enseignement, Antoine Adrien approfondit sans cesse ses connaissances sur l'histoire de son pays et sur le rôle que l'Église y a joué. Il s'imprègne de l'esprit des premiers spiritains arrivés en 1860, en Haïti ; il en fait ses modèles. Leur influence ne sera pas sans conséquences sur ses futures prises de position.

2. Adolphe Cabon, né à Quimper, le 1er mai 1873, fit profession dans la congrégation du Saint-Esprit le 15 août 1895 et reçut la prêtrise le 21 septembre suivant. Un mois plus tard, il s'embarqua à Bordeaux pour Haïti où il resta 24 ans, jouant un rôle important au Petit séminaire-Collège Saint-Martial comme enseignant, supérieur et historien. En septembre 1919, il fut rappelé en France, comme conseiller général de la congrégation (il le restera jusqu'en 1950), cumulant cette charge avec celle de secrétaire général jusqu'en 1934. À l'époque, le secrétaire général était en même temps archiviste, activité à laquelle le P. Cabon était très attaché et qu'il exerça pendant de longues années encore. Exploitant la documentation réunie aux archives par ses prédécesseurs, le P. Cabon fit paraître, à partir de 1929, les 13 volumes (d'environ 500 pages chacun, plus deux *Appendice* et un *Compléments*) des *Notes et documents relatifs à la vie et à l'œuvre du Vénérable François-Marie-Paul Libermann*. Retiré à l'abbaye Notre-Dame de Langonnet, maison de retraite spiritaine, il n'y passa que quelques mois, avant sa mort, le 21 août 1961.

Son énergie débordante et ses nombreux talents trouvent à s'exprimer en de nombreuses activités. Il dirige la chorale du collège ; il est aumônier de la troupe scoute. Chargé des activités sportives, il inculque à ses élèves le sens de la dignité, insiste sur le *fair play,* et le respect de l'adversaire. Les petits séminaristes dont il partageait la responsabilité avec le père Gabriel Berthaud, ont trouvé en lui un « accompagnateur spirituel de qualité, respectueux, patient mais ferme, toujours très humble dans l'approche du mystère de l'autre, ennemi de la médiocrité, les dirigeant avec une alliance de fermeté et de tendresse, de convictions et d'écoute compréhensive. Tous ceux qui ont eu recours à ses conseils ont senti combien Antoine Adrien était proche d'eux. Ils avaient une très grande confiance en lui, car par expérience, ils savaient qu'il ne les laisserait jamais tomber… Chacun se sentait important pour lui, unique pour lui [3]. »

Cependant, au milieu de ses multiples occupations, Antoine Adrien se réservait un temps pour une activité qui lui tenait particulièrement à cœur : la visite des pauvres du bidonville du Bois-de-Chêne, dans le quartier de Turgeau, à Port-au-Prince.

Antoine Adrien avait reçu au séminaire de Chevilly la formation théologique de tous les clercs de son temps. Il n'a jamais suivi les cours d'une université. Il ne s'en est jamais senti frustré ou complexé. Mais cet homme passionné de connaissances continuait à se former au contact de solides théologiens comme Scheeben, Rahner, Chenu, Congar. Fils de Libermann, il avait une foi si profonde en Dieu qui mène l'histoire des hommes vers son achèvement, qu'il devint très attentif aux signes que Dieu lui donnait à travers les événements.

Engagements dangereux dans la ligne du Concile

Un premier signe lui fut donné par le Concile Vatican II. Antoine l'accueille avec enthousiasme. Il repense alors toute sa théologie en l'ouvrant aux réalités terrestres. Il en assimile la doctrine. Dans les articles qu'il écrira plus tard dans la revue *Sèl,* il ne craindra pas de prendre la défense de certaines valeurs culturelles du vaudou, et s'en prendra à ceux qui prêchent que, pour être catholique en Haïti, il faut déraciner de son cœur tout ce qui est africain [4]. À une époque de démission généralisée, où chacun se taisait et baissait la tête de peur de provoquer un froncement de sourcil de la part de François Duvalier, Antoine a le courage de prêcher une retraite sur les droits

3. Témoignage de Maryze Talleyrant, des Sœurs de la Sagesse.
4. *Sel,* n° 40, p. 25.

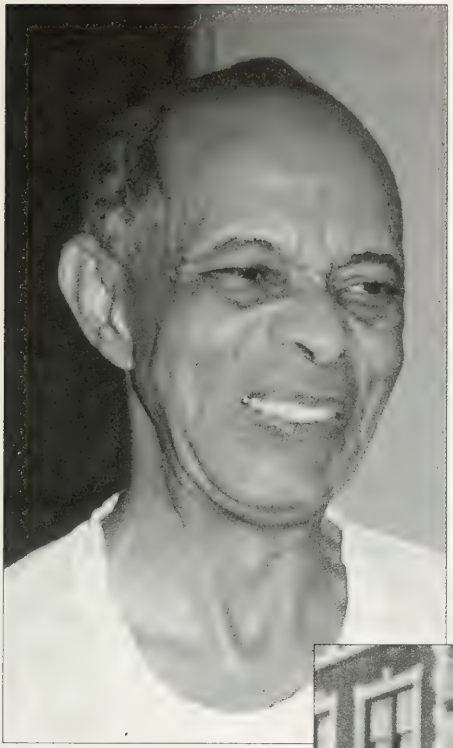

William SMART,
prêtre diocésain,
« fidèle ami de 40 années »
d'Antoine ADRIEN,
membre de l'équipe
de Brooklyn,
s'occupant
des immigrés haïtiens
à New York.

(Photo Lucien Heitz, 1994)

Le
333 Lincoln Place
dans le quartier
de Brooklyn,
à New York,
où vivait
la communauté
spiritaine
chargée
des immigrés
haïtiens.

de la personne humaine, non sans provoquer quelques remous dans l'assistance, en s'inspirant de l'encyclique *Pacem in terris* (Jean XXIII) qui venait de paraître et que beaucoup s'empressèrent de ranger dans leur tiroir.

Il n'hésitait pas à porter secours à ceux qui étaient pourchassés par la police de Duvalier en leur offrant un asile à Saint-Martial. Chacun, quelle que soit son opinion politique, savait pouvoir s'adresser à lui quand il était la cible des sbires de Duvalier.

Ce dernier n'ignorait pas que les Spiritains constituaient un des rares foyers de résistance à sa politique. Malgré son attitude toute de prudence, Antoine Adrien avait bien conscience que Saint-Martial était particulièrement visé. Un premier avertissement lui en avait été donné lorsque, sans explication, il fut arrêté avec le Père Ernst Verdieu, et emprisonné au sinistre Fort Dimanche. Puis, sans autre explication, Antoine Adrien et Ernst Verdieu furent relâchés, tard dans la nuit, pendant le couvre-feu. Les deux Pères ne durent leur salut qu'en se réfugiant à la dernière minute, dans le couloir resté entrouvert d'une maternité, avant que passe la voiture de police chargée de les abattre. Assassinat programmé tout à fait dans le style de Duvalier.

En 1968, Antoine est nommé supérieur du district spiritain d'Haïti, et à ce titre participe au chapitre général de la Congrégation qui a lieu à Chevilly durant l'été 1969. C'est là qu'il accueille ses quatre confrères haïtiens qui lui apprennent qu'il est, comme eux, expulsé de son pays par Duvalier, avec interdiction d'y retourner.

Aux côtés des émigrés à Brooklyn

On retrouve Antoine pour quelques mois au séminaire Saint Paul de Bangui, en République centrafricaine où se trouve également un autre « expulsé » haïtien, le père Max Dominique. Puis, avec une petite équipe comprenant William Smarth, Jean-Yves Urfié et Émile Jacquot, il est chargé de se mettre au service des nombreux émigrés haïtiens à New York, dans le quartier de Brooklyn.

Les Haïtiens de ce quartier, fuyant la dictature de Duvalier, représentaient la dernière des nombreuses vagues d'immigrants venus aux États-Unis avec l'espoir d'y trouver une vie meilleure. Ils occupaient à Brooklyn, la place la plus basse sur l'échelle sociale à cause de leur couleur, de leur manque de qualification et de leur ignorance de l'anglais. Leur pauvreté faisait d'eux un groupe ethnique facilement exploité.

Cet appel à se mettre au service des Haïtiens va transformer la vie d'Antoine et de ses confrères car on ne sort jamais indemne d'un contact vrai avec les pauvres. À Brooklyn, Antoine découvre comment sont exploités les pauvres et les « sans droits » par une société qui s'enrichit de leur misère. Il

va tenter de les aider avec toutes les ressources de son cœur. Il va être guidé et encouragé dans son action par les travaux des Évêques de l'Amérique latine rassemblés à Medellin, en Colombie.

À Medellin, ces évêques ont pris conscience que la misère profonde dont souffrait la grande partie de leur continent était « un affront fait à Jésus-Christ, mystérieusement présent dans la personne du pauvre », qu'« un cri profond jaillissait du milieu de millions d'hommes demandant à leurs pasteurs une libération qui ne venait de nulle part. » À Medellin, les évêques ont reconnu que les pauvres étaient au cœur de la Bible et que la Bonne Nouvelle était en priorité pour eux. Les Églises d'Amérique latine faisaient définitivement le choix de se ranger du côté des pauvres en tant qu'ils sont victimes des injustices, d'un système de société qui les opprime ; elles prenaient conscience des exigences de la libération apportée par Jésus-Christ.

Antoine Adrien reçoit cette assemblée de Medellin comme un autre signe que Dieu lui donne sur ce qu'il attend de lui et de ses confrères. Il comprend qu'« opter pour le pauvre, c'est s'intégrer à la classe exploitée, au monde de ses valeurs et de ses catégories culturelles, c'est se solidariser avec ses intérêts et ses combats » *(Gutierrez)*. La ligne de conduite d'Antoine est désormais clairement tracée. Elle va l'amener à prendre des engagements jusque-là inédits dans la vie de l'Église des États-Unis et qui seront plus tard source d'incompréhension et de déboires. Mais toujours Antoine et son équipe auront la consolation d'être soutenus par leurs confrères des États-Unis et par l'appui sans équivoque du père Timmermans, leur supérieur général d'alors.

Pour s'engager en vérité au service des Haïtiens, Antoine Adrien et ses confrères vont donc « s'intégrer à la classe exploitée », en vivant très modestement dans la partie du ghetto noir où les Haïtiens sont les plus nombreux et en s'exposant à subir les agressions qui sont le quotidien de ce quartier.

Les combats pour la culture créole et pour les sans-droits

Dès le départ, Antoine se donne comme priorité, la formation religieuse et humaine des Haïtiens : les faire sortir d'une religion de résignation pour leur faire découvrir l'Évangile de Jésus-Christ libérant l'homme de tout ce qui l'empêche d'être pleinement homme. Tout est donc mis en œuvre pour faire de ces hommes et de ces femmes de bonne volonté, des chrétiens adultes dans leur foi, ayant une relation personnelle avec Jésus-Christ, capables de se prendre en charge et de s'engager au service de leurs frères dans la dure société américaine.

Mais la libération qu'apporte Jésus-Christ ne se limite pas à faire sortir l'homme d'une religion aliénante ; il s'agit de le libérer de tout ce qui le

déshumanise. Elle concerne l'homme tout entier, et en particulier sa culture. Antoine Adrien veut redonner sa dignité à l'Haïtien, si longtemps humilié, en accordant à sa langue, le créole, la place qui lui revient. Première conséquence : le créole devient tout naturellement la langue que parle quotidiennement la communauté.

Antoine Adrien entame ensuite un long combat pour que le créole devienne la langue liturgique des Haïtiens. Il compose des cantiques en créole. Pour faire connaître la richesse du répertoire haïtien, il édite un recueil de cantiques dont il enregistre lui-même les 360 cantiques sur des cassettes. Puis, toute l'équipe s'attellera à l'énorme tâche de traduire en créole tous les livres liturgiques. Cette traduction — qui n'avait jamais été faite —, sera alors utilisée dans plus de 700 églises et chapelles en Haïti. Grâce à elle, l'esprit du Concile et de Medellin va se répandre en Haïti à une époque où la population du pays est plongée dans la désespérance. Elle va lui donner le courage de relever la tête.

Antoine Adrien acheva enfin de donner au créole toute sa valeur par la revue *Sèl.* Ce bimensuel, rédigé par l'équipe de Brooklyn, entièrement écrit en créole, traitait des sujets les plus divers concernant la vie haïtienne et le monde : sociologie, histoire, linguistique, poésie, etc. La chronique *Je klere* (« Les yeux ouverts ») où Antoine faisait régulièrement une analyse très poussée des problèmes d'Haïti était particulièrement appréciée. Certains numéros de cette revue devinrent des articles de référence pour les chercheurs et certaines universités américaines.

La société américaine est impitoyable pour les minorités pauvres, incapables de se défendre elles-mêmes. Nombreux étaient les Haïtiens qui s'adressaient à Antoine Adrien pour qu'il les aide à régulariser leur situation, obtenir des papiers, une couverture médicale, une aide d'urgence. La libération voulue par Jésus-Christ exigeait que ces entraves à une vie décente soient brisées. Pour répondre à ces besoins, Antoine ouvrit un bureau où travaillaient à plein temps trois personnes, conseillées par un avocat américain bénévole. Pour plus d'efficacité, dirigé par cet ami, Antoine utilisa tous les moyens que lui offrait la Constitution américaine pour faire respecter les droits des Haïtiens opprimés par la société. Et l'on vit Antoine Adrien à la tête de manifestations dans les rues de Brooklyn, devant le siège des Nations Unies, à Manhattan, et même sur les trottoirs de la Maison Blanche, à Washington. Son action était répercutée jusque dans les couloirs du Congrès des États-Unis par un spiritain américain, docteur en droit. La considération dont jouissait Antoine auprès des Haïtiens, lui permettait d'organiser de telles manifestations. Tous savaient qu'elles ne seraient pas détournées à des fins politiciennes et qu'elles étaient inspirées par un amour vrai de ses frères. En Europe, on pourrait s'étonner de voir un membre du clergé descendre dans la rue pour défendre ses paroissiens, mais aux États-Unis, c'est un droit que donne à chacun la Constitution américaine.

Le retour en Haïti sur le dangereux devant de la scène

En 1986, la chute de Jean-Claude Duvalier ouvre aux spiritains la route du retour en Haïti. Antoine Adrien retrouve un pays économiquement moribond où le peuple tente désespérément de survivre. Le duvaliérisme n'est plus au pouvoir mais il reste toujours une menace pour la liberté.

Dans ce contexte, Antoine va être amené par des circonstances exceptionnelles, à prendre une place de plus en plus importante dans la vie de son pays. Mais cet homme courageux, dynamique, ne se laisse pas emporter par la recherche d'avantages personnels ou par un certain goût du pouvoir. Il en était protégé par sa vie spirituelle qu'il vivait dans la discrétion. Ses amis les plus proches peuvent témoigner qu'en vrai disciple de Libermann, il a vécu quotidiennement l'« union pratique » où l'action de Dieu rencontré dans la prière, se poursuit pendant toute la journée. Et l'on va voir Antoine tenter de rassembler des hommes de bonne volonté, de toutes les classes sociales, pour obtenir d'eux le sursaut qui sauvera le pays du chaos. Il est choisi ensuite par la société civile pour être son porte-parole, et à ce titre, malgré les menaces et l'insécurité toujours présente, il intervient à la télévision, reçoit les journalistes étrangers. Il marque de sa personnalité la vie politique de son pays. Ce qui lui vaut de figurer parmi « les personnes à abattre sans qu'il subsiste de témoins » sur une liste destinée aux tueurs duvaliéristes, en compagnie de William Smarth, de Jean-Claude Bajeux et de plusieurs autres.

Le soutien à Aristide première manière

Puis vinrent les élections présidentielles de 1990. Le peuple cherche un leader capable de rassembler sur sa personne toutes les voix de ceux qui veulent une Haïti nouvelle. Son choix se porte sur le Père Aristide. Celui-ci accepte de se présenter. Malgré ce que certains ont pu affirmer, il semble qu'Antoine Adrien ne soit pas intervenu dans la décision de Jean-Bertrand Aristide. Antoine était trop respectueux des personnes et de leur cheminement pour l'encourager ou le dissuader dans son choix. Cependant, Antoine a dû suivre avec sympathie son entrée en campagne. Lui, si attentif aux signes des temps, a pu se demander si ces élections, telles qu'elles se présentaient, n'étaient pas une voie qui s'ouvrait aux chrétiens et aux hommes de bonne volonté, pour tenter l'expérience d'un gouvernement d'un type nouveau qui serait habité par l'esprit de service, et qui aurait comme premier souci d'améliorer la situation des pauvres… La venue au pouvoir d'un tel gouvernement ne pourrait-elle pas être un moyen de faire avancer le

Royaume de Dieu sur la terre d'Haïti ? Et Antoine Adrien, qui croyait profondément dans les valeurs vécues par le peuple ; des pauvres, pensait que toute dérive de pouvoir personnel serait, grâce à elles, rendue impossible.

L'enjeu était trop important pour qu'Antoine ne se sente pas engagé par le résultat des élections. Aussi, pendant des mois, aidera-t-il de ses conseils Jean-Bertrand Aristide, devenu président en exercice, et le soutiendra-t-il pendant les trois années de son exil. Et si l'homme qui portait l'espoir de tout un peuple, après un temps de fidélité, a fini par trahir, il est trop facile, après coup, de dire qu'Antoine Adrien s'est trompé en encourageant sa candidature. Tous, par contre, assureront que, s'il s'est trompé, c'est de bonne foi, par amour pour Dieu et ses frères haïtiens.

L'ultime combat

Après la grave affection cardiaque qui l'avait frappé à Brooklyn en 1985, la santé d'Antoine Adrien demandait des soins attentifs et des précautions. Mais la situation politique de son pays, l'organisation du district spiritain d'Haïti, la rénovation de Saint-Martial remis en 1994 aux spiritains après 26 ans d'absence, ne lui permirent pas de se ménager autant que son état l'imposait. En 1996, il fut frappé d'une hémiplégie qui le laissa complètement paralysé. Il perdit l'usage de la parole. Cet homme si actif, si dynamique, devint totalement dépendant.

On le déplaçait comme un enfant sur une chaise roulante. Mais sa nature profonde n'en fut pas touchée. Jamais il n'a donné de signes d'impatience et il a supporté ses limites sans jamais se plaindre. Lui qui avait tant de choses à nous dire, ne communiquait que par quelques rares signes discrets. Pendant sept ans, il resta ainsi enfermé dans son univers. Dieu vint l'en délivrer le 12 mai 2003.

Nous qui avons vécu près de lui pendant de longues années, qui avons été témoins de sa vie toute donnée au Seigneur et à ses frères, nous ne pouvons que reprendre le mot de Pierre Schouver, notre supérieur général, à son sujet : *« Nous remercions Dieu de nous l'avoir donné. »*

Mémoire Spiritaine, n° 19, premier semestre 2004, p. 139 à p. 149.

Les spiritaines en Haïti : une histoire en deux temps Une vigoureuse fondation, des épreuves, une renaissance (1976-2004)

Sœur Paul Girolet *

Deux appels sont à l'origine de la présence des Sœurs du Saint-Esprit en Haïti, deux appels qui vont converger. Au cours des années 1970-1976, une communauté spiritaine composée de trois Sœurs est établie à Strasbourg. Parmi elles, Sœur Paulette Deschamps [1], travaille comme assistante sociale. Un prêtre haïtien qui préparait un doctorat à Strasbourg également, le père François Gayot [2], ancien provincial des Montfortains, a l'occasion de visiter la communauté. Il sensibilise les Sœurs à la situation de son pays et parle des projets d'animation rurale qui commencent à se mettre en place dans le nord de l'île. C'était en 1973.

---

* Arrivée au Cameroun en 1946, la Sœur Paul Girolet y fut supérieure de la congrégation des Filles de Marie (Yaoundé), de 1955 à 1962. Elle a ensuite, pendant trois ans, été supérieure principale des spiritaines du Cameroun. De 1965 à 1971, en France, elle fut assistante générale de sa congrégation. Après un nouveau séjour au Cameroun, elle réside en France depuis 1978.

1. Sœur Paulette Deschamps a passé cinq années en Centrafrique, treize en Haïti et quatre en Allemagne. Responsable du District de France de 1996 à 2002, elle travaille actuellement au Sénégal.

2. François Gayot, né le 17 juillet 1924 à Port-de-Paix ; prêtre le 7 février 1954 ; nommé évêque de Cap-Haïtien, le 11 novembre 1974.

De retour au pays l'année suivante, le père Gayot est nommé évêque de Cap-Haïtien et sacré le 2 février 1975. Il écrit à Sœur Paulette pour lui proposer de venir dans son diocèse où elle participerait à la mise en route d'une « Caritas diocésaine [3] ». Le projet est discuté par l'ensemble des responsables régionales spiritaines réunies en conseil et l'accord est donné.

Une piste s'ouvre à Cap-Haïtien

Sœur Paulette part pour Haïti le 5 mars 1976. Accueillie par Mgr Gayot, elle habite avec une autre religieuse dans une petite maison appartenant à l'évêché. Elle commence sa mission à l'intérieur d'une équipe nommée par l'évêque, une équipe comprenant : prêtre, religieuses et laïcs. Elle s'organise peu à peu. Écoutons-la nous décrire l'action qu'elle s'efforce de mener :

L'éducation des enfants dans les écoles presbytérales : « Il faut savoir qu'en ce pays, la scolarisation est payante, sauf dans les établissements nationaux. Dans les écoles du nord de l'île, on compte 120 écoles fondées par les curés des paroisses. Elles regroupent environ 12 000 enfants. Toutes ces écoles sont pratiquement situées dans les milieux ruraux, très éloignés des centres. Nous cherchons surtout à former instituteurs et institutrices pour hausser leur niveau. Par ailleurs, nous étudions la question d'un programme plus adapté aux besoins de la communauté locale. »

La promotion féminine : « Nous assurons la coordination des activités dans 33 centres sur le diocèse et tenons régulièrement des sessions de formation pour les monitrices. Beaucoup reste encore à faire notamment avec les femmes mariées. »

La pastorale familiale : « La réalité familiale n'est pas simple : beaucoup d'enfants sans père, des familles désunies ou disloquées par le chômage, le manque de terre ou le départ d'un parent à l'étranger « pour chercher la vie ». Tout cela représente une grande souffrance pour les familles. Quelques couples acceptent de partager leur expérience. Nous trouvons chez les gens une très grande soif de mieux vivre leur amour et de mieux remplir leur rôle de parents chrétiens. »

En 1984, Sœur Paulette rejoindra la communauté de Milot dont nous parlerons plus loin.

---

3. Caritas diocésaine : organisme catholique d'action charitable et sociale dépendant de l'Evêque du lieu.

Départ en tournée apostolique. Au milieu, Sr Laly ; à droite, Sr Lucilina.

Sœur Geneviève MIRLAND à la rivière.
(Arch. photos Sœurs spiritaines)

Vivre au milieu du peuple : Balan

En Martinique, Sœur Anna Gottar exerce comme infirmière dans un dispensaire appartenant à la ville de Fort-de-France et situé en pleine cité. Un jour, dans une revue, elle découvre la situation du peuple haïtien : elle souhaite répondre à un appel vivement ressenti en faveur des pauvres. Elle voudrait planter sa tente en milieu rural là où il n'y a pas encore de prêtre résident et partager la vie des paysans tout en répondant aux demandes venues de diverses communautés humaines. En juillet 1976, elle participe à un stage « Foi et développement » à Madian, dans le diocèse de Cayes en Haïti. Elle passe ensuite un mois à Cap-Haïtien, ce qui lui fournit l'occasion de dialoguer avec Mgr Gayot. Celui-ci désire avoir des religieuses qui ne soient pas prisonnières de leurs œuvres, des religieuses qui apportent au diocèse un souffle missionnaire.

Avant de retourner en Martinique, Sœur Anna élabore un projet *« La vi nan mitan mas pèp la » (la vie au milieu du peuple).* Elle le présente à Monseigneur qui l'approuve et dit *« Je vous verrais bien à Balan ».* Balan est à 18 kilomètres de Cap-Haïtien, en pleine campagne. Le conseil général des spiritaines donne le feu vert et la supérieure des communautés de Martinique accepte d'assumer la responsabilité de cette nouvelle fondation.

Sœur Anna arrive en Haïti le 26 août 1977. Sœur Marie-Louise Travailleur, spiritaine martiniquaise et aide-soignante, la rejoint fin octobre et effectue, elle aussi, un premier stage à Madian. Puis toutes deux se retrouvent à l'évêché du Cap-Haïtien en attendant la rénovation du presbytère inoccupé de Balan où l'évêque veut les installer puisqu'il n'y a pas de prêtre résident. Une salle polyvalente est ajoutée pour les diverses activités.

Le 26 février 1978, sous des trombes d'eau, Mgr Gayot présente les deux Sœurs à la paroisse. Aux chrétiens rassemblés, il explique la différence existant entre un ministère sacerdotal et celui qu'exerceront les religieuses. À ces dernières, il remet solennellement le livre de la parole de Dieu. *« Les gens nous accueillent à bras ouverts, tout en étant sceptiques... Nous étions si petites ! »*

Les deux missionnaires commencent par visiter les quartiers et les familles, dans la campagne, au bord de la mer, et sur le morne (montagne) appelé *« Port-Français ».* La population, très disséminée, compte environ 7 000 à 8 000 habitants. Un seul chemin de terre relie Balan à la route nationale ; il est praticable en saison sèche. Quelques camionnettes assurent le transport public et s'arrêtent à la ravine, car il n'y a pas de pont. Il reste encore un bon kilomètre à franchir pour arriver chez les Sœurs.

Les gens sont accueillants... sur fond de méfiance : il faut du temps pour se connaître ! À chaque détour du sentier — et il y en a ! — un « tonton-macoute » apparaît, chargé de surveiller la zone et surtout les étrangers ! La

paroisse n'a pas très bonne réputation : à cause de la forte présence du vaudou [4]. La nuit, à l'approche des principales fêtes liturgiques, le tambour bat jusqu'à cinq heures du matin !

Dans le cadre du Synode, les Sœurs vont s'investir dans la formation et le développement des C.E.B. (communautés ecclésiales de base). Très vite, dans les quartiers, quelques familles proches les unes des autres se réunissent chaque semaine autour de la Parole de Dieu pour l'approfondir et la confronter aux multiples situations de leur vie. Une grande solidarité s'organise dans les C.E.B. Ces rencontres sont aussi des moments intenses d'échanges sur la dictature que vit le pays et la conscientisation provoque chez beaucoup de courageuses prises de position suivies d'engagements.

Les Sœurs ouvrent le dispensaire et accueillent les malades deux matinées par semaine. Elles rassemblent les enfants et préparent l'assemblée dominicale. Après quelques années de formation, les célébrations de la Parole ou de l'Eucharistie sont très belles. Un prêtre vient de temps en temps le dimanche mais les Spiritaines assurent les baptêmes, la catéchèse et la préparation aux sacrements.

La majorité de la population est analphabète. En 1983, les Sœurs commencent l'alphabétisation avec des enfants non scolarisés. Pour s'y préparer, elles suivent d'abord une session présentant une méthode très simple, adaptée aux paysans. Avec le concours des enfants, elles montent, dans le jardin du presbytère, plusieurs « kay payi » (cases pays) : quelques poteaux, des bois tressés, les murs enduits de boue mêlée à la paille, le sol en terre battue et le toit en tôles. Plus de 150 enfants viendront régulièrement et profiteront de ce temps de conscientisation-alphabétisation qui les préparera à la vie. Les premiers participants deviendront des moniteurs. À travers leurs activités, les Sœurs ont toujours le souci de former des collaborateurs tant au niveau de la pastorale que du développement. Toute une génération grandit et prend ses responsabilités.

De 1978 à 1989, la communauté reste composée de deux Sœurs qui jouissent maintenant de la confiance de toute la population. Mais comment vivent-elles financièrement ? Elles ne touchent aucun salaire. Ce sont les amis, les bienfaiteurs qui, par leurs dons, permettent la réalisation de cette belle expérience Il faut préciser que la vie était simple à Balan et parfois même à la frontière de la pauvreté.

4. Vaudou : le vaudou haïtien est né dans l'ancien royaume du Dahomey. Il désigne croyances et rites africains introduits en Haïti par les esclaves.

Milot : une communauté qui durera peu

En 1984, un projet, resté longtemps en attente, se réalise : une deuxième communauté s'ouvre à Milot. Le but de cette fondation est de permettre à Sœur Paulette Deschamps de vivre en communauté et de favoriser les échanges avec les Sœurs de Balan. À 18 kilomètres au sud-est de Cap-Haïtien, Milot est une petite ville de 25 000 habitants y compris les quartiers voisins. C'est une population rurale et pauvre humainement et spirituellement. Le prêtre est seul. Les Frères du Sacré-Cœur ont là tout un complexe : école professionnelle, ateliers, école normale, plus une petite maison disponible. Bonne affaire pour les spiritaines qui cherchent un logement et ne sont pas riches ! Moyennant quelques cours à l'école normale, un toit va leur être assuré.

La communauté est internationale, composée de quatre Sœurs. Deux sont françaises dont Geneviève Mirland, responsable des Antilles ; une est hollandaise et l'autre capverdienne. Dès leur arrivée, les spiritaines ont la chance de participer à une session d'inculturation de quatre semaines : session intensive de créole [5], connaissance de l'histoire, initiation à la culture haïtienne, problèmes sociaux, familiaux, économiques, histoire de l'Église en Haïti et situation actuelle. À travers ce qui n'est qu'une année d'adaptation, les Sœurs participent déjà à l'œuvre de promotion et d'évangélisation de l'Église locale avec ses deux priorités : les communautés de base (elles n'existent pas encore à Milot) et l'alphabétisation (priorité commune aux sept diocèses d'Haïti).

En 1989, des difficultés éclatent à Milot. Elles débutent par la contestation de groupes de paysans « sans terre » qui n'ont pas accepté la modalité d'achat de terres par les Frères. L'armée intervient en faveur de ces derniers. C'est gâté ! Le soir, le curé de la paroisse vient proposer aux Sœurs. de dormir dans le bourg, ce qu'elles acceptent car le campus est déjà encerclé… Solution provisoire : des décisions plus radicales s'imposeront bientôt. La détérioration du climat, plusieurs changements de Sœurs — notamment la nomination de Sœur Paulette pour l'Allemagne —, suscitent une réflexion qui amènera la fermeture de cette seconde communauté le 14 mai.

Sœur Paulette quitte Haïti. Qu'en est-il de la pastorale familiale qu'elle a lancée ? L'effort va-t-il se poursuivre ? Voici ce qu'elle déclare à la veille de son départ : « *J'ai la joie de me voir remplacée par un jeune couple haïtien qui travaille à plein temps dans le même sens. Pour aider ce couple, une dizaine de personnes dont un médecin, deux prêtres, une religieuse, trois jeunes et deux autres couples : une belle équipe convaincue, solide et active…* »

5. Créole : langue maternelle de tous les haïtiens qui n'a obtenu son statut de langue officielle que par la loi du 18 septembre 1979.

À Milot, Sœur Denise HEBINGER en route pour visiter les malades.
(Arch. photos Sœurs spiritaines)

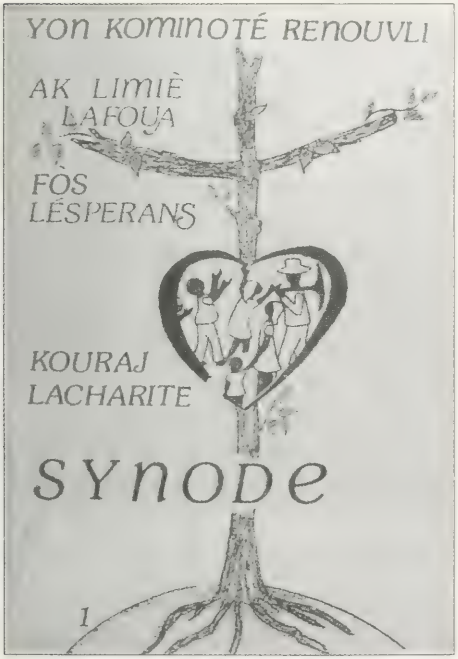

La Croix du Synode haïtien :
La Communauté renouvelée.

« Dans le cadre du Synode, les Sœurs vont s'investir dans la formation et le développemen des C.E.B. (Communautés Ecclésiales de Base). »

À Balan, la vie continue, mouvementée parfois…

Les années 1985-1986 ont été politiquement difficiles et ont abouti le 7 février 1986 au départ du président Duvalier, signe de la chute de la dictature. C'est l'euphorie jusqu'au fond des campagnes. En 1987, à l'occasion de l'élaboration d'une nouvelle Constitution et d'un référendum qui aura lieu en cours d'année, spiritaines et moniteurs participent activement à la formation civique de la population : qu'est-ce qu'une Constitution ? En quoi consiste un référendum ?

Jusqu'en novembre 1990, la période est plutôt calme. Bientôt, la campagne présidentielle bat son plein. Elle aboutit, le 16 décembre, à l'élection du père Aristide qui prête serment le 7 février suivant. Mais les militaires et les « macoutes » sont toujours là. En mai 1991, ils font irruption dans les campagnes pour arrêter les gens, histoire de semer la terreur !

La situation politique se dégrade progressivement. Le 29 septembre 1991, un coup d'État fomenté par l'armée contraint Aristide à l'exil. C'est la consternation dans tout le pays ! Fin octobre, le gouvernement français rappelle ses ressortissants et met deux avions à leur disposition. Les Sœurs ne se laissent pas ébranler : *« Nous décidons de rester, en solidarité avec la population ! »*

À Balan, qui compte maintenant quatre spiritaines, Monseigneur a nommé un prêtre résidant à la paroisse. Un commando militaire attaquera plusieurs fois le presbytère : par prudence et jusqu'à Noël, les spiritaines iront alors passer la nuit chez les religieuses salésiennes, à 8 kilomètres de leur communauté. Le 15 mai 1992, meeting à l'école nationale de Balan, en face de l'église. Le presbytère est encerclé. Finalement, c'est la déroute des assaillants grâce à de gros nuages qui déversent sur eux des trombes d'eau.

Le 2 juin 1992, une escouade fait irruption dans la cour des Sœurs : *« Perquisition-arrestation »*. Les militaires fouillent la maison, écrasent la ronéo et les machines à écrire… Dans la maison du Père, c'est un spectacle indescriptible ; en fin de compte, les militaires repartent, emmenant le prêtre, devant la population stupéfaite. L'évêché est prévenu. Venant de l'étranger, Monseigneur arrive le soir à Port-au-Prince. Il pourra intervenir dès le lendemain auprès du ministre des Cultes. Quelques jours après, le Père est expulsé.

L'année 1993 amène un autre genre de préoccupation : trouver un prêtre disponible et qui accepte de venir célébrer à Balan, le dimanche, une ou deux fois par mois, si possible. Compte tenu des pluies torrentielles qui écrasent la ravine et transforment le chemin en rivière, compte tenu aussi des voitures souvent en panne et de la rareté du carburant, ce n'est pas une petite affaire ! Cependant, la vie continue ! Le journal de la communauté précise : 80 enfants à la première communion en juin et 49 jeunes à la confirmation en juillet. En

octobre, la tension monte dans le pays, il est question du retour du Président Aristide mais le complot échoue !

L'année 1994 est éprouvante pour la population à cause de l'embargo, de la montée des prix et de la chute de la gourde [6]. Au mois d'août, le père Jean-Marie Vincent, montfortain, est assassiné, du fait de son engagement auprès des paysans. Le 12 septembre, le bruit court d'un éventuel débarquement des Américains dans le but de faire tomber le gouvernement militaire et de réinstaurer la démocratie avec Aristide. La population est d'abord inquiète à la vue des navires de guerre américains qui ont débarqué à Cap-Haïtien, des chars d'assaut dans la ville, des hélicoptères qui tournent et des patrouilles dans les rues. Mais dès le lendemain, les gens se reprennent et préparent la fête.

Le retour d'Aristide est prévu pour le 15 octobre. Ce jour-là, en effet, son avion arrive sous haute surveillance. À la suite de son discours transmis à la radio, les gens chantent et dansent. En un clin d'œil, la cour du presbytère est envahie et les Sœurs ont droit à une manifestation de joie et de grande satisfaction. Mais à Balan, les choses vont rapidement se gâter. Un conflit local éclate entre l'abbé nommé par Monseigneur comme administrateur de la paroisse et le prêtre exilé par les militaires qui réapparaît avec le retour d'Aristide. Les partisans de ce dernier préparent une manifestation pour refuser le prêtre nommé. Des graffitis contre les Sœurs se lisent sur les murs de l'église…

La situation s'aggrave. Sœur Annick Uzel, supérieure des Antilles, alertée par Mgr Gayot, prévient la Maison-Mère des spiritaines et le 15 novembre, les Sœurs de Balan reçoivent un message de la supérieure générale : « *Les Sœurs doivent quitter Balan et rejoindre l'Évêché de Cap-Haïtien.* » La nouvelle se répand comme un éclair. Dès le lendemain, la cour est envahie de pauvres qui pleurent : « *Nos enfants vont mourir !* »

L'évêque propose un autre poste à l'intérieur du diocèse mais dans l'immédiat les Sœurs préfèrent rentrer en Martinique (l'une d'elles rejoindra la France en janvier). Elles mettent par écrit le récit des derniers événements et réfléchissent, avec Sœur Annick, aux raisons qui pourraient motiver un retour à Balan, maintenant ou un peu plus tard.

Les spiritaines en Haïti : le retour

Les mois passent. La mission d'Haïti reste présente au cœur des Sœurs missionnaires qui ont œuvré là-bas. Faut-il envisager de reprendre une

6. Gourde : unité monétaire principale d'Haïti.

activité en Haïti ? Le Chapitre général de 1995 et le Conseil général élargi de 1997 posent la question à l'assemblée réunie. Timidement, un accord est donné. Cependant, la situation qui a provoqué la fermeture de Balan n'étant pas clarifiée, il faut chercher un autre point de chute. On le trouve au diocèse de Jacmel, au sud-ouest de l'île : c'est Montagne-Lavoûte. L'évêque, Mgr Poulard et le curé, le père Simon, nous demandent d'être là début octobre.

La population est composée de paysans durs au travail. Ils désirent des religieuses qui accepteraient de partager leur vie. Sœur Laly Nieto Cabrera et Sœur Agnès Simon-Perret sont pressenties et acceptent avec enthousiasme. En attendant leur venue, Sœur Geneviève Mirland et Sœur Marie-Louise (nous les avons déjà rencontrées) arrivent de Martinique afin de préparer une maison mise provisoirement à la disposition de la nouvelle communauté. Nous sommes en septembre 1998.

À la mi-novembre, l'effectif est au complet. Après avoir pris le temps de visiter les quartiers, Sœur Agnès, pédiatre, et Sœur Marie-Louise commencent un dispensaire car Montagne-Lavoûte n'a aucune structure de santé. Sœur Laly prend contact avec les enfants, les jeunes, les couples. Sœur Geneviève s'engage dans l'alphabétisation.

La première année passe très vite. En octobre 1999, c'est la bénédiction de la nouvelle maison… mais un problème de taille subsiste pour tous : le manque d'eau. Un couple français résidant en Martinique depuis longtemps entreprend une action humanitaire pour obtenir l'eau à Lavoûte en captant une source. Letizia chante et vend cassettes et C.D. Son mari, François, réalise une vidéocassette destinée à alimenter les finances.

Sœur Agnès nous parle de son travail : « Lundi et jeudi, Sœur Malou et moi recevons les malades… Le prix modique de la consultation est accessible à tous. Ceux qui n'ont pas d'argent nous apportent des fruits ou un gallon d'eau de source… Ceux à qui nous avons fait crédit viennent nous régler dès qu'ils le peuvent. L'honnêteté, la dignité, le goût de participer sont les traits marquants des gens… Le mercredi, Sœur Malou reçoit les enfants malnutris. Pendant ce temps, je descends à Dufo à dos de mulet. Une heure trente de chemin superbe et rocailleux. Je reçois les malades dans une chambre-débarras… L'après-midi, chaleur, fatigue et pente raide ralentissent mon retour. »

Et quand on demande à Sœur Agnès ce qui la touche le plus dans la vie des gens, elle répond : « Leur humilité. Le paysan de Lavoûte sait, dans sa chair, que sa vie ne lui appartient pas. Il travaille beaucoup et s'en remet à Dieu… » Et elle ajoute : « Notre présence sécurise les gens. Ils constatent que nous ne sommes pas venues avec des projets préfabriqués. Ils apprécient

de nous voir respecter leur façon de vivre et tenir compte de leur avis. Eux aussi ont leurs projets et aiment venir nous les partager… »

Question enseignement, formation : Sœur Iolanda, nouvellement arrivée, a lancé un cours de couture depuis longtemps demandé par les jeunes filles. Commencé dans l'enthousiasme, le cours s'est heurté aux difficultés liées au manque de bases scolaires. Apprendre à se servir d'un centimètre a exigé beaucoup d'efforts !

L'ouverture récente d'un lycée — qui correspond à un collège chez nous — répond à un double objectif : d'abord, donner aux enfants la possibilité de poursuivre leur scolarité au-delà du certificat d'études dans des conditions acceptables, ensuite permettre à Lavoûte de bénéficier de sa jeunesse qui, jusque-là, devait s'éloigner pour continuer à étudier. Ouvert avec l'approbation de l'État, le lycée accueille 40 jeunes de moins de 18 ans… Sœur Laly accompagne ce projet depuis le début : elle est tour à tour directrice (en collégialité avec un Pasteur), professeur d'espagnol, de géographie, voire de français. Cela signifie beaucoup de présence, mais aussi la joie de connaître bien des jeunes et leur famille.

Sœur Lucilina débute une formation de maîtres en préscolaire, sous la forme de sessions de deux jours et d'une supervision. Elle leur fait découvrir la beauté du travail qui leur est demandé. Là encore, cette innovation répond à un immense besoin.

Et nous voici en 2004. De nouveau, Haïti vient de connaître des jours sombres. Dans la région de Jacmel, au sud de l'île, assez loin de la capitale, les récents événements politiques se sont répercutés moins violemment qu'au nord. La population se sent plus sécurisée. Néanmoins, elle vit douloureusement les perturbations actuelles et les conséquences d'une lamentable économie. En solidarité avec les Haïtiens, les spiritaines s'efforcent d'apporter leur part à la reconstruction du pays. Leur présence agissante voudrait être pour tous un motif d'espérance.

Martyrologe

35 missionnaires catholiques tués en 2003

L'agence FIDES de la congrégation pour l'évangélisation des peuples a publié les noms de ceux qui ont été tués en annonçant l'évangile pendant l'année 2003.

Le 24 mars, anniversaire de l'assassinat de Mgr Oscar Romero, archevêque de San Salvador, a été la douzième journée de prière et de jeûne à la mémoire des missionnaires martyrs.

Lors de cette commémoration les spiritains se sont tout particulièrement souvenus des deux derniers martyrs spiritains : le P. Jean Guth tué au Congo-Brazzaville, en août 2002, et le P. Felim McAllister, Irlandais tué à Kenema (Sierra Leone), le 12 mars 1994.

Le nombre de missionnaires tués depuis 1994 est de : 26 en 1994, 33 en 1995, 48 en 1996, 29 en 1997, 40 en 1998, 32 en 1999, 31 en 2000, 33 en 2001, 25 en 2002, 35 en 2003.

En 2003, c'est en Afrique qu'on a le plus dénombré de victimes, spécialement au Soudan et en Ouganda, où les rebelles continuent de combattre le gouvernement en place, et au Congo Kinshasa. À noter, au Burundi, le meurtre du nonce apostolique, Mgr Michel Courtney.

Ceux qui ont perdu la vie en 2003 sont : 1 archevêque, 20 prêtres, 5 religieux, 3 séminaristes, 1 catéchiste, 5 laïcs. Ils étaient originaires : 15 d'Afrique (7 du Congo-Kinshasa, 5 Ougandais, 1 Kényan, 1 Soudanais, 1 Nigerian), 10 d'Amérique (6 de Colombie, 2 d'El Salvador, 1 du Venezuela, 1 du Guatemala), 8 d'Europe (3 Italiens, 2 Irlandais, 1 Espagnol, 1 Allemand, 1 Polonais), 2 d'Asie (1 Pakistanais, 1 Indien).

Mémoire Spiritaine, n° 19, premier semestre 2004, p. 151 à p. 155.

Bruno HÜBSCH (1933-2003)
Prêtre *Fidei Donum* à Madagascar
universitaire, historien

Charles Raymond Ratongavoa *

Le père Bruno Hübsch [1] nous a quittés brusquement le vendredi 27 juin 2003, vers 19 heures 30, à la clinique d'Ankadifotsy (Tananarive). Il est mort la veille de la fête de saint Irénée, évêque de Lyon, un patron qu'il n'a jamais cessé de faire connaître. Nous avons appris sa mort avec consternation, car on le voyait quelques jours avant sillonner à bicyclette [2] les rues de Tana pour participer à des réunions de travail — à l'Institut Catholique de Madagascar (ICM) d'Ambatoroka, au Centre National de Formation Catéchétique d'Antanimena, au Théologat de Faliarivo — ou voir des amis.

---

* Professeur d'histoire de l'Église à l'Institut Catholique de Madagascar d'Ambatoroka. Intervention, lors des obsèques, le 30 juin 2003, au nom des membres du Conseil Académique, du Corps professoral, du personnel administratif et de tous les étudiants de l'Institut Catholique de Madagascar.

1. NDLR : Le liminaire de ce numéro a rappelé les liens qui unissaient Bruno Hübsch à notre revue : il était membre du conseil de rédaction et y avait déjà publié. L'histoire (le deuxième centenaire) et l'actualité (le départ du président Aristide) nous ayant obligés à consacrer l'essentiel de ce numéro à *Haïti*, nous reportons au prochain numéro la publication d'un long article que Bruno Hübsch était venu préparer aux archives spiritaines de Chevilly-Larue : « L'huître et les deux plaideurs : le conflit de deux évêques et la naissance du diocèse d'Ambaja à Madagascar (1903-1949). »

2. On trouvera ci-après la photo du « *père en vélo* » que sa famille a diffusée parmi ses amis.

Bruno Lucien Joseph avait 70 ans : il était né le 29 mars 1933, année du jubilé de la Rédemption. De ses parents Étienne Émile Henri Hübsch et Marcelle Marie Louise Combe, il hérita la foi chrétienne.

Licencié ès lettres (option Histoire et géographie), à l'université Lyon-II, en 1953, il passa à l'université catholique de Lyon et y étudia la philosophie, puis la théologie, études réussies avec succès et couronnées par une Licence en Philosophie thomiste et un doctorat en Théologie.

Prêtre du diocèse de Lyon, ordonné en 1961, il voulait être missionnaire, travailler au service d'une jeune Église. Chose inhabituelle dans la sphère du clergé diocésain, car ce genre de vocation était pendant longtemps réservé aux membres de certaines congrégations religieuses. Bruno a eu la chance de bénéficier de la porte ouverte par l'encyclique *Fidei Donum* (« Le Don de la foi ») de Pie XII, avril 1957, pour réaliser son projet. Un prêtre peut être envoyé en mission au sein d'une Église locale ou particulière, pendant une période déterminée, après l'accord entre les deux évêques.

Une vie au service de l'Église malgache

Après quelques années de ministère auprès des communautés chrétiennes de la ville de Lyon, il partit pour Madagascar et vint travailler dans le diocèse de Fianarantsoa, en tant que prêtre *Fidei Donum*. La région, il la connaissait déjà. Car il avait eu l'occasion d'y séjourner, en tant que jeune coopérant, pendant deux ans (1956-1957), peu de temps après ses études philosophiques.

Il enseigna l'histoire et la géographie au petit séminaire de Kianjasoa Fianarantsoa, tout en étant en même temps vicaire dominical à Alakamisy-Ambohimaha. Ce ministère auprès des paysans lui était une occasion pour approfondir sa connaissance de la langue et des coutumes malgaches.

Et, dans le contexte de la création du clergé diocésain, en pays betsileo, il a pris la place de *zoky* (l'aîné), pour donner une image de prêtre diocésain. Par la suite, il participa à beaucoup de sessions et de conférences dans le sens de la vie et du ministère des prêtres, au lendemain du concile Vatican II.

Appelé ensuite pour renforcer l'équipe professorale du Grand Séminaire, Ambatoroka, il vint à Tananarive, en 1969-1970. Il assura le cours d'histoire de l'Église, de mouvements des idées et d'Écriture Sainte et participa activement, à la fin des années soixante-dix et au début des années quatre-vingt, au démarrage du Centre National de Formation Catéchétique, dont il fut le Directeur pendant quelques années. Il collabora avec l'actuel Cardinal de Tananarive, avec le Père Gilles Gaide (bénédictin), et le regretté Léonard Ramaroson. Il assura en même temps la responsabilité de la paroisse de Fenomanana (Tananarive) et le rôle de conseiller des évêques au niveau de la conférence épiscopale.

Bruno Hübsch à Madagascar.
« On le voyait [...] sillonner à bicyclette les rues de Tana... »

Il participa aussi à la fondation du Grand Séminaire Paul VI d'Antsiranana (1985-1989), avec Jean-Pierre Ranga et Jean-Marie Aubert. Il revint ensuite enseigner à Ambatoroka, à l'Institut Supérieur de Philosophie et de Théologie, dont il fut pendant un certain temps le *praeses*. Il retourna ensuite à Lyon, en 1992. Il y continua l'enseignement de l'histoire du christianisme et la missiologie, à l'université catholique de Lyon, tout en étant membre de l'équipe formatrice au Séminaire Saint-Irénée. Il ne faut pas oublier aussi la responsabilité qui lui fut confiée aux OPM (Œuvres Pontificales Missionnaires). On le nomma ensuite vicaire dans une paroisse. Il a alors demandé de revenir à Madagascar, pour être de nouveau au service de l'Église malgache.

Revenu à Madagascar, en 1998, il bénéficia de l'accueil de la communauté des frères des Écoles chrétiennes à Mahamasina où il résida jusqu'à sa mort. Il assura plusieurs cours dont la patrologie, l'Écriture sainte, la missiologie, l'ecclésiologie… et dirigea plusieurs travaux de mémoire, ici à Ambatoroka, au théologat de Faliarivo, au Centre national de formation catéchétique, en acceptant de temps en temps de donner une session ou de faire une conférence, de participer à un colloque ici et là.

Les travaux de l'enseignant et de l'universitaire

Une bonne partie de la vie de Bruno Hübsch a été consacrée à l'enseignement et aux travaux de recherche. La preuve en est les nombreuses publications qu'il a produites, dans *L'Aspect du Christianisme à Madagascar* (ACM), ou dans d'autres revues telles que *Omaly sy Anio* (publié par le Département d'Histoire, Université d'Antananarivo), la Collection ISTA (ICM, Ambatoroka), etc. Il a fait aussi des traductions d'ouvrages de l'allemand en français : il faut signaler plus particulièrement *Les Paraboles* de JÉRÉMIAS. On lui doit surtout la parution de *Madagascar et le Christianisme*, ouvrage collectif, publié sous sa direction : manuel d'histoire œcuménique des Églises à Madagascar, paru en 1992 et 1993, en version malgache et française [3]. C'est un ouvrage unique en son genre dans toute l'Afrique subsaharienne. On lui doit aussi *Nampihavaniny aminy isika* (« Il nous a réconciliés avec lui »), ouvrage fondamental pour la catéchèse, en deux volumes, 1976 et 1977. Bruno y a collaboré. Ses apports se remarquent à travers le style et la richesse théologique

3. *I Madagasikara sy ny Fivavahana Kristianina*, Antananarivo, ÉditionsAmbozontany, 1992, 518 p. ; *Madagascar et le Christianisme*, Paris / Antananarivo, ACCT / Éditions Ambozontany / Karthala, 1993, 518 p.

de ce document. L'ouvrage se lit facilement grâce aux nombreux proverbes malgaches qui ponctuent les réflexions théologiques. C'est un véritable travail d'inculturation, — appropriation des valeurs culturelles malgaches par l'Évangile — et, à la fois, un témoignage de connaissance parfaite de la langue et des coutumes malgaches. Bruno excellait dans ce domaine. C'est pour cette raison que l'État malgache lui a décerné le grade de Commandeur de l'Ordre National, en 1999 et de Grand Officier le 30 juin 2003, sur proposition de l'Académie malgache. Il était membre correspondant de cette institution depuis 1986, dans la section Sciences morales et politiques.

Nous savons que ces derniers temps, il préparait une communication sur la laïcité de l'État et les Églises à Madagascar (un sujet d'actualité), à présenter dans le cadre du colloque pour la clôture du centenaire de l'Académie malgache, le 29 et 30 juillet 2003, à Antananarivo. Au début du mois d'Août, il devait animer une session sur la mission, à Toliara. Il était aussi en train de travailler sur l'histoire du catholicisme au XX^{e} siècle à Madagascar, ouvrage qu'il pensait publier dans quelques années.

Un homme hors du commun

En dehors des activités universitaires et de ses relations, il faut signaler sa fidélité à aider les pauvres d'une manière ou d'autre. Il parlait souvent de ses « danseuses », pour évoquer ceux et celles qu'il aidait.

Malgré ses nombreuses occupations dans des travaux de recherche et en maison de formation, Bruno était toujours un homme particulier, je dirais : hors du commun. Voici comment un de ses amis décrit ses traits de caractère : « Lecteur infatigable et insatiable, immense générosité : toujours prêt à rendre un service. Prompt à admirer les qualités des autres, la valeur d'un ouvrage. Prompt à s'enthousiasmer. Ardent et tenace au travail. Il se faisait une très haute idée du Prêtre : ce qui l'aurait porté à être exigeant sur la conduite du prêtre. Grand attachement à Madagascar, tout en fréquentant assez assidûment les expatriés. Il entretenait la forme physique en faisant de la bicyclette, quitte à subir d'assez nombreux accidents. Très attaché aux membres de sa famille, avec lesquels il correspondait régulièrement et auxquels il adressait volontiers des visiteurs malgaches. »

En terminant, les prêtres professeurs malgaches qui ont commencé à enseigner à l'Institut Catholique de Madagascar doivent témoigner de leur gratitude. Bruno Hübsch a permis aux jeunes prêtres malgaches de s'ouvrir à l'Université de Lyon, à sa famille et à plusieurs relations, afin de se préparer à leur charge. En le perdant, aujourd'hui, nous perdons une mémoire de l'Église malgache.

À la mission de Sibiti (Congo), Robert Metzger visite les malades.
(Arch. photos CSSp)

Mémoire Spiritaine, n° 19, premier semestre 2004, p. 156 à p. 164.

Robert METZGER (1940-2003) Missionnaire au Congo Enseignant Gestionnaire Archiviste

Guy Pannier *

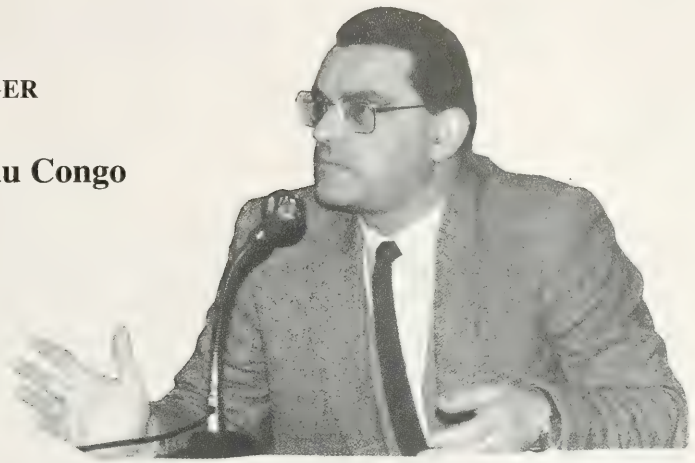

Au début de l'année dernière, Robert Metzger me disait avec une certaine joie toute simple : « Pour la première fois, mon nom figure dans une publication en tant qu'auteur d'un article ». Il s'agissait du numéro 16 de *Mémoire spiritaine* [1] et l'article était consacré au père Lucien Deiss cssp et à son œuvre liturgique [2]. Hélas ! ce fut la seule fois puisque Robert nous a quitté le 11 novembre 2003, à l'âge de 62 ans... Pourtant son parcours spiritain et missionnaire vaut la peine d'être connu des lecteurs de *Mémoire spiritaine* tant il a contribué à sa manière à la rédaction des différents numéros.

---

* Présentation de l'auteur à la fin de l'article. *Ci-dessus* : Robert Metzger, conférencier à Chevilly-Larue, le 25 avril 1986 (photo : Hubert Demange).

1. « Trois siècles d'histoire spritaine. Préliminaires au Colloque de Paris 14-16 novembre 2002 », *Mémoire Spiritaine*, n° 16, / deuxième semestre 2002, 184 p.

2. « Le P. Lucien Deiss et le renouveau de la liturgie. Les mots de Dieu et la joie du musicien », *op. cit.*, p. 149-156.

Robert Metzger est né le 2 décembre 1940, à Colmar, en Alsace, en plein début de l'occupation allemande. Quelques mois après, il perdait sa maman. Élevé en même temps que ses frères et sœurs, par la deuxième épouse de son père à laquelle il vouait une affection très grande et qu'il appelait toujours sa « maman », il fit ses études primaires à Colmar et ses études secondaires dans les écoles apostoliques spiritaines de Blotzheim et de Saverne.

Les années de formation

Il continue dans cette voie et, après une année de noviciat sans histoire, il prononce des premiers vœux, le 8 septembre 1959, à Cellule, aux côtés de trente-neuf autres jeunes spiritains. Il étudie la philosophie à Mortain (1959-1962), puis passe un an comme surveillant à l'école apostolique d'Allex (Drôme). En 1964, il se retrouve au Congo-Brazzaville, au titre de la coopération, comme professeur au petit séminaire de Mbamou, non loin de Brazzaville. Ce sera sa première expérience congolaise. À la fin de sa troisième année de théologie à Chevilly, il est ordonné prêtre, le 17 juin 1967, à Blotzheim, puis fait sa consécration à l'apostolat, à Chevilly, en juin 1968.

Les observations de ceux qui l'ont accompagné pendant cette formation montrent bien l'évolution de son caractère à travers toutes ces années. De « Timide, généreux, appliqué, tendance au pessimisme » des années du premier cycle (Mortain), on arrive à « Robert a passé une vraiment très bonne année, très sérieux, pieux et travailleur ; élément de valeur, bon confrère » de son dernier responsable, à Chevilly, le P. Georges-Henri Thibault qui s'y connaissait, en passant par l'appréciation « Très bons témoignages à son sujet, même si les circonstances étaient difficiles » des responsables du séminaire de Mbamou.

Ayant été jugé apte à l'enseignement, il va passer trois années d'études à l'université de Strasbourg pour une licence d'histoire-géographie, qui vont lui permettre de concrétiser son goût pour tout ce qui concernait l'histoire.

Le premier séjour congolais : Loango et Brazzaville

Et c'est encore comme professeur qu'il repart au Congo, en 1971 ; cette fois, au petit séminaire de Loango, au bord de la mer, non loin de Pointe-Noire. Au bout de trois mois il écrit :

« Il est grand temps, je pense, que je donne quelques nouvelles. Après un trimestre passé au petit séminaire, je peux vous dire que ça ne marche pas trop mal pour moi. Je me suis fait petit à petit à ma nouvelle vie. Il est clair que l'enseignement me prend la plus grande partie de mon temps. Ce n'est pas que j'ai beaucoup de cours, mais l'histoire et la géographie demandent de longues préparations, car les programmes sont, somme toute, tous nouveaux pour moi [...] Je n'ai aucune difficulté — bien au contraire — de trouver de l'embauche dans une paroisse de Pointe-Noire (Sainte-Bernadette) où je me rends tous les samedis et dimanches [...] j'ai la joie de participer au ministère paroissial. Un seul point noir : la langue… je me suis laissé absorber par le séminaire, mais je crois que maintenant je pourrai me mettre sérieusement à l'apprentissage du Munukutuba. »

À plusieurs reprises il va donner ainsi de ses nouvelles, racontant la vie du séminaire, ses divergences parfois avec ses confrères sur quelques orientations, ses voyages à travers le Congo pendant les vacances, le camp itinérant qu'il a organisé avec les séminaristes… On le sent heureux de cet apostolat. Et c'est pourquoi, à une première demande de rentrer en France pour la formation, il supplie ses supérieurs d'attendre encore trois ans, ce qui lui fut accordé.

En 1976, de profonds bouleversements ont lieu dans le diocèse de Pointe-Noire. Très mal à l'aise, en désaccord, comme bien d'autres, avec de nouvelles orientations, il accepte de venir à Brazzaville, à la paroisse Saint-François ou il rempli les fonctions de vicaire, et d'où il part presque chaque jour pour enseigner l'histoire de l'Église à tous les séminaristes du Congo regroupés au Grand Séminaire de Brazzaville. J'ai entendu certains de ses anciens élèves devenus prêtres, lors de leur passage à Chevilly, lui redire toute leur reconnaissance pour ce que ces cours leur avaient apporté.

À partir de 1978, il quitte Saint-François et réside à la Maison Libermann de Brazzaville où il gère la Procure du District tout en continuant son enseignement. C'est là qu'il accueillera les premiers scolastiques théologiens de la toute jeune Fondation spiritaine d'Afrique Centrale.

Des chiffres et des lettres en France

En 1982, il est temps d'accepter un temps de service dans la Province, en France. Après un temps de recyclage spirituel qu'il a un peu négocié pied à pied auprès de ses supérieurs, on lui demande de se partager en deux domaines bien différents : la comptabilité de l'Économat provincial et

l'enseignement de l'histoire aux étudiants du premier cycle de formation spiritaine, le Centre Missionnaire Laval, à Chevilly ! C'est dans la première de ces fonctions qu'il commença à s'initier à l'informatique, sans d'ailleurs se passionner pour elle ; pour lui, c'était un moyen rébarbatif, peu humain, mais nécessaire. Les supérieurs lui avaient laisser entrevoir qu'il pourrait bien, par la suite, avoir des responsabilités dans la gestion économique et financière de la Province, mais là aussi, tout en accomplissant son travail avec une très grande conscience, il savait que cela n'était pas sa voie.

Retour au Congo : en paroisse

Il sentait que ni l'enseignement, ni la gestion ne devaient être le but de sa vie de prêtre, et c'est pourquoi, au terme de ses six années de mandat, en 1988, il demanda à repartir au Congo. Pendant sept ans, il va vivre la vie de la paroisse de Sibiti — une vraie mission « de brousse » où la diminution du personnel a entraîné la fermeture des deux autres résidences de la région —, et cela, en véritable équipe avec ses confrères prêtres et les religieuses de l'Immaculée Conception de Saint-Méen-le-Grand : présence à la mission, longues tournées dans des villages de plus en plus pauvres, gérance de la pharmacie… Il était aussi conseiller épiscopal et, comme tous, bien d'autres choses encore ! Ses circulaires nous montrent Robert heureux de cette vie, surtout dans la formation de laïcs responsables de la vie chrétienne de leurs villages et de leur paroisse… De Brazzaville où je résidais alors, j'étais allé à Sibiti, et j'avais été heureux de rencontrer cette équipe pleinement et intelligemment donnée à sa mission d'évangélisation.

Les événements sont nos maîtres

En 1995, il revient pour une année de recyclage à Paris, puis, la guerre civile sévissant au Congo et la mission de Sibiti étant pratiquement détruite, il rejoint Saverne où on lui a demandé d'organiser et d'animer le Centre Libermann. Il retrouve Saverne avec plaisir et tente de donner à ce centre un rayonnement spirituel pour les paroisses et groupes de la région. Il rénove complètement le musée Libermann, anime diverses récollections, et suit le groupe des « amis de Libermann » avec lesquels il va organiser plusieurs voyages-pèlerinages, le dernier même quelques mois avant sa mort.

À l'occasion du centenaire de la naissance du Père Libermann, il entre pleinement dans le projet de la ville de Saverne qui organise au Palais des Rohan, une grande exposition sur sa vie et son œuvre ; même après son départ pour Chevilly, il va continuer à y collaborer et il y mettra toute la note spirituelle et historique qui ne pouvait venir que d'un spiritain historien et que nous sommes heureux de retrouver en parcourant ces tableaux de notre histoire. Ce fut un peu son chef-d'œuvre, et il pouvait légitimement en être fier.

Lorsque en 1999 la maison généralice a besoin d'un confrère pour aider l'archiviste général, à Chevilly, elle pense à Robert, qui accepte. Il va faire là un travail ingrat de rangements, de classements, de dépouillement de dossiers, travail physique fatigant, remuant la poussière et transportant des cartons, même au début de sa maladie. Mais tout est rangé avec soin, étiqueté et prêt à la consultation des chercheurs qu'il sait aussi aider de toute son érudition. L'informatique même commence à entrer et il sait l'utiliser à bon escient.

L'homme Robert Metzger

Visage un peu austère que je vous livre ainsi ? C'était un des traits du caractère de Robert. Au premier abord, il paraissait froid. Il le savait et lorsque on lui avait demandé ce service aux archives, il avait répondu :

« La tâche spécifique qu'on attend de moi, c'est " l'accueil des chercheurs et les relations avec eux de manière générale, que ce soit directement ou par correspondance " ; or, tout le monde sait que je suis, la plupart du temps, d'un abord difficile et que l'accueil n'est pas toujours ma qualité première… On attend de moi, à Chevilly, la mise en œuvre de qualités, qui justement semblent m'avoir manqué à Saverne [au centre Libermann]. »

Homme d'une science qui se veut précise et pourtant pleine de diversités, il n'aimait pas beaucoup la fantaisie et l'à-peu-près dans l'action. Et c'est pourquoi, j'ai toujours admiré qu'il ait pu vivre sa période de mission en brousse, pleinement donné à des gens qui parfois profitaient plus de lui matériellement que de son ministère de prêtre. Ce fut certainement une période éprouvante à bien des points de vue, mais supportée avec l'aide de confrères et des religieuses qui formaient avec lui une véritable équipe apostolique.

Visage austère ? Pourtant, quand il commençait à raconter tous les détails des faits et gestes d'Astérix, de Tintin, de Lucky Luke et des Dalton et autres Thierry Le Luron, Robert n'avait plus rien d'austère : il émanait alors de lui

une passion pour la fantaisie de toutes ces histoires qu'il connaissait par cœur ! Il savait aussi se distraire : timbres-poste, livres et films le passionnaient au point que, ne voulant pas en être esclave, il n'a accepté un poste de télévision dans sa chambre que lorsqu'il a été gravement malade. Il faisait partie du groupe des « amis du vieux Chevilly » qu'il aimait à fournir en photos ou documents du vieux temps du séminaire ; avec lui, les temps de détente n'étaient jamais banals.

Être religieux spiritain aujourd'hui

Il était aussi un homme de règle ; religieux spiritain exigeant pour lui-même, il savait aussi être très libre dans les jugements qu'il pouvait porter sur certains aspects de l'Église ; il était apprécié de ceux et celles pour lesquels il animait des retraites. Sa formation historique lui avait montré la relativité de certaines pratiques ecclésiales dans des périodes différentes ; sa formation missionnaire aussi le portait au respect de toutes les coutumes. De ce fait, avec lui, les discussions étaient toujours animées, et parfois même passionnées : il savait parfois être un peu provocateur pour que la discussion aborde de vraies questions.

Lorsque son affectation aux Archives générales spiritaines à Chevilly lui a été proposée, il a longuement réfléchi, et, par écrit, dans une note envoyée à son supérieur Provincial, il a donné le fond de sa pensée sur le service de l'autorité :

« Nous ne sommes plus au temps de l'obéissance et du commandement aveugles. Je pense, toutefois, que les Supérieurs ont le droit de présenter et de demander les choses fermement. Si la charge à remplir est réellement importante et capitale, les responsables ont le droit, et sans doute le devoir, de se rendre insistants : " Il faut que tu le fasses ". »

Et c'est pour cela qu'il a accepté.

Il est assez caractéristique que les appréciations le concernant, telles que connues au moment de sa disparition, soient assez semblables :

« Autant que nous tous, Robert a voulu que sa vie soit utile aux autres, tout en étant lui-même heureux et épanoui dans ce qu'il entreprenait. Mais, d'un autre côté, il a toujours tenu à rester disponible aux appels qui lui étaient adressés, sans jamais en repousser systématiquement aucun. Il aimait les études, mais il les entreprend pour rendre service à la Congrégation. S'il part en Afrique, c'est parce qu'il sait qu'on a besoin de lui au Congo : il revient en France quand on fait appel à lui. »

Ou encore, de la part des confrères de la Maison généralice :

« Robert ne s'engageait pas à la légère dans une service qui lui était proposé ; mais une fois ce service accepté, il s'en acquittait toujours de façon consciencieuse. Collaborateur dévoué, mais aussi confrère toujours serviable, aux amitiés fidèles… c'est l'image que nous gardons de lui. »

Difficile épreuve de la maladie

J'avais connu Robert au temps de son enseignement à Loango, nous avions eu l'occasion de faire plusieurs voyages ensemble ; puis, à l'économat provincial, où je l'avais aidé à s'insérer ; puis, de nouveau, au Congo ; enfin, ici à Chevilly. Malgré notre différence d'âge, j'étais très proche de lui. Lorsque la maladie a commencé à faire son apparition, puis a progressé, j'ai pu voir combien il a été très dur pour lui de constater la progression de ce cancer, qu'il a eu du mal finalement à accepter comme inéluctable, ce qui fut rappelé en ces termes lors de ses obsèques :

« Depuis longtemps, il sentait que son corps le trahissait. Souffrance de ne plus pouvoir être aussi disponible qu'on le voudrait, souffrance d'éprouver l'absence de Dieu et de ne plus pouvoir prier : il ne pouvait plus que demander qu'on lise avec lui quelques invocations écrites de sa main et qui étaient sur sa table de chevet… ; souffrance de se sentir inutile, voire plus que cela : d'être un poids pour soi-même et pour les autres… »

C'est là aussi que nous avons vu la profondeur de sa foi et ses réflexes de chrétien. Je crois qu'il a été sensible à l'appui de son entourage, confrères et religieuses, famille et amis.

Ses derniers travaux aux archives portaient sur le classement des dossiers des confrères spiritains disparus ; il était un peu caustique devant les hommages funéraires, tels qu'ils sont rédigés quand on disparaît ; il les appréciait à leur relative valeur, car, dans ces dossiers il voyait le meilleur et le pire. Il savait pourtant leur importance pour l'Histoire, car on y trouvait là l'histoire vécue par les membres de la congrégation, avec ses ombres et ses lumières, chacun ayant essayé de vivre le mieux possible l'intuition des Fondateurs. J'espère que d'auprès du Seigneur, Robert accepte ce résumé de sa vie de prêtre et de missionnaire : il vient s'ajouter comme une nouvelle pièce versée dans l'immense trésor humain et

missionnaire d'une congrégation comme la nôtre. Pour nous, cela est nécessaire et nous aide à accepter son départ et avoir confiance en l'avenir *.

L'équipe pastorale spiritaine de Sibiti, de 1988 à 1993. De gauche à droite : Georges Laloux, Johannes Berndsen, Robert Metzger, Jacques Dubourg.

* Guy Pannier, missionnaire spiritain, né en 1923, est arrivé à Pointe-Noire (Congo-Brazzaville) en 1951. Il y a exercé les fonctions de vicaire de patoisse, économe diocésain, directeur des écoles du diocèse et vicaire général jusqu'en 1976. Rentré en France où il a exercé divers ministères, il est reparti à Brazzaville et à Libreville de 1987 à 1993 pour la formation des jeunes spiritains d'Afrique centrale. En 1999, il a publié aux éditions Karthala (Paris), dans la collection « Mémoire d'Églises » : *L'Église de Pointe-Noire (Congo-Brazzaville).* Évolution des communautés chrétiennes de 1947 à 1975, 378 p. Il réside actuellement à Chevilly-Larue.

Mémoire Spiritaine, n° 19, premier semestre 2004, p. 165 à p. 168.

Pierre SOUMILLE (1926-2003)

Oissila Saaida *
Claude Prudhomme **

Pierre Soumille n'était pas un inconnu des lecteurs de Mémoire Spiritaine. *Grand ami du père Ghislain de Banville, qu'il avait connu à Bangui, dans le n° 11 (premier semestre 2000), il avait travaillé à un dossier « En mémoire de Ghislain de Banville » (p. 86-128) comprenant des extraits de deux travaux concernant la part prise par les religieuses dans la mission de l'Oubangui-Chari. Plus récemment, dans le n° 17 (premier semestre 2003, p. 163-171), il avait rendu compte de la soutenance de thèse, à Aix-en-Provence, d'Olivier Ouassongo sur « Monseigneur Augouard au Congo français (1878-1921) ». Sa mémoire sera ici évoquée à deux voix, celles de chercheurs qui l'ont bien connu. Le texte de Oissila Saadia est emprunté à* Chrétiens et sociétés, XVI^e^-XX^e^ siècles, *Bulletin du Centre André Latreille (Université Lumière-Lyon 2) et de l'Institut d'Histoire du Christianisme (Université Jean Moulin-Lyon 3), n° 10 (2003). Celui de Claude Prudhomme est extrait de la* Préface *qu'il a donnée à l'ouvrage : Colette DUBOIS et Pierre SOUMILLE,* Des chrétiens à Djibouti en terre d'Islam (XIX^e^-XX^e^ siècles), *Paris, Karthala, 2004, paru après le décès de Pierre Soumille .*

* IUFM de Strasbourg, RESEA-UMR 5190, LARHA (CNRS), Institut d'Histoire du Christianisme Lyon 3.

** Professeur à l'université Lumière-Lyon 2, Équipe RESEA (Religions, société et acculturation) de l'UMR LARHA (CNRS), Centre André Latreille.

Pierre SOUMILLE (à gauche) assis à côté de Philippe Delisle,
lors de la session d'août 2002 du CRÉDIC à Chevilly-Larue,
dans la crypte des martyrs aux Missions Étrangères de Paris,
sous le tableau de Théophane Vénard.
(Photo : Annie Bart)

Pierre Soumille, né le 11 décembre 1926 à Tarare, est décédé à Marseille, le 1er novembre 2003. C'est à Lyon qu'il a fait ses études primaires, secondaires et universitaires. Il obtint sa licence d'histoire et de géographie en 1946, son diplôme supérieur d'histoire en 1948 et il devint professeur certifié d'histoire et de géographie en 1952. À partir de cette date, il enseigna dans divers établissements du secondaire en France, mais aussi en Tunisie où il exerça de 1967 à 1973. Ce séjour tunisien lui permit d'entreprendre sa thèse, sous la direction de Jean-Louis Miège (Université de Provence), sur les catholiques dans la Régence pour laquelle il consulta et classa les archives de l'archevêché ainsi que celles de nombreuses paroisses. Il devint docteur en histoire en 1973 et continua son enseignement dans le secondaire à Salon-de-Provence jusqu'en 1978, année où commença sa carrière de maître de conférences en histoire contemporaine à l'Université de Bangui (Centrafrique). Il y resta jusqu'en 1988, puis poursuivit son activité à Limoges jusqu'en 1991, année de sa retraite.

Ses recherches ont porté sur des questions d'histoire religieuse — notamment sur le catholicisme en Tunisie, puis en Afrique centrale, spécialement la République centrafricaine —, qui l'ont amené à explorer de nouvelles pistes de recherche. Ses liens étroits avec l'Afrique se concrétisèrent dans un sens de l'hospitalité jamais démenti pour tous les étudiants africains mais aussi pour les autres étudiants et pour ses collègues. Sa capacité à susciter de vraies amitiés avec les plus jeunes d'entre nous, avec ceux qui sont d'ici et d'ailleurs, traduit un respect profond pour toutes les personnes qu'il rencontrait, mais aussi sa gentillesse et son dévouement pour tous. Ses engagements au sein de nombreux mouvements (sa discrétion naturelle en laissait peu de traces) se conjuguaient avec un refus constant des barrières entre les générations et entre les cultures.

Pierre Soumille a aussi été un chercheur infatigable dont la contribution importante reste en partie méconnue car il avait renoncé à toute ambition de carrière. Membre de nombreux groupes de recherche comme le Centre André Latreille, le CRÉDIC, l'Institut d'études africaines, il ne ménageait pas sa peine au sein d'autres entités non universitaires en assumant le rôle social de l'historien.

De son activité récente, on retiendra au moins quelques publications :

— « Barthélemy Boganda, un acteur important de la décolonisation en Afrique centrale », dans *Études africaines,* Paris, L'Harmattan, 1995, p. 207-248.

— Colette DUBOIS, Pierre SOUMILLE, *Des chrétiens à Djibouti en terre d'islam (XIXe-XXe siècles),* Paris, Karthala, 2004, 373 p. (Collection Mémoire d'Églises).

— « Les multiples activités d'un prêtre français au Maghreb : l'abbé Bourgade en Algérie et en Tunisie de 1838 à 1858 », dans *Histoires d'Outre-Mer, Mélanges Jean-Louis Miège,* Aix-en-Provence, IHPOM, Université de Provence, 1992, t. 1, p. 233-272.

— « La mémoire du protestantisme à Tunis d'après les monuments du cimetière anglican de Bab-Carthagène (depuis le milieu du XVII^e siècle jusqu'à la fin du XIX^e siècle) », dans *Les monuments et la mémoire,* Cahiers CRLH-CIRAOI, numéro 8, 1993, Université de la Réunion, L'Harmattan, Paris, p. 51-69.
— « La représentation de l'islam chez les chrétiens de Tunisie pendant le protectorat français (1881-1956) et après l'indépendance », dans F. JACQUIN et J.-F. ZORN (dir.), *L'altérité religieuse, un défi pour la mission chrétienne,* Paris, Karthala, 2001, p. 87-119.
— « L'Église catholique et l'État tunisien après l'indépendance : le " modus vivendi " du 9 juillet 1964 », dans P. DELISLE et M. SPINDLER (dir.), *Les relations Églises-État en situation postcoloniale.* Amérique, Afrique, Asie, Océanie, XIX^e-XX^e siècles, Paris, Karthala, 2003, p. 155-201.

Oissila Saaidia

La publication de cet ouvrage [1] témoigne enfin d'une collaboration universitaire entre des équipes basées à Aix-en-Provence et à Lyon qui ont à cœur de sortir des cloisonnements institutionnels. De cette coopération, Pierre Soumille a toujours été un partisan actif. Un décès brutal, survenu alors que ce volume était sous presse, ne lui a pas permis de voir l'aboutissement de son dernier travail universitaire. Que ce soit un ouvrage réalisé en collaboration avec Colette Dubois, professeur à l'université de Provence, en concertation avec l'Institut d'études africaines d'Aix-en-Provence et le Centre d'histoire religieuse de Lyon manifeste bien sa personnalité. Enseignant chercheur, il a toujours signifié son goût pour les entreprises collectives plutôt que les plans de carrière individuels. Très représentatif de cette génération d'historiens issus du catholicisme mais profondément attachés à la laïcité, il a contribué, par ses travaux personnels et par les conseils qu'il prodiguait inlassablement aux jeunes chercheurs, français ou africains, à promouvoir une histoire critique du christianisme en Afrique. Spécialiste de la Tunisie où il avait été professeur, puis de la République centrafricaine où il enseigna à l'université de Bangui de 1978 à 1988, il profitait d'une retraite studieuse pour achever les travaux restés inachevés. Mais sa curiosité intellectuelle le poussait à continuer dans le même temps à explorer de nouveaux espaces et à ouvrir de nouveaux fonds d'archives comme en témoigne cette étude. Sa publication est donc l'occasion pour ses anciens étudiants et ses collègues d'exprimer leur gratitude envers un historien qui a su assumer son rôle social et mettre sa pratique enseignante en conformité avec ses convictions.

Claude Prudhomme

1. Avec Colette DUBOIS, *op. cit.* supra.

Sigles et abréviations

AN	Archives nationales, Paris.
Ann. Prop. Foi	*Annales de la Propagation de la Foi.*
ANSOM	Archives nationales, section outre-mer (Aix-en-Provence).
APF	Archives de la sacrée congrégation « de Propaganda Fide ».
Arch. CSSp	Archives de la Congrégation du Saint-Esprit à Chevilly (b. pour boîte).
Arch. Srs. sp.	Archives des Sœurs spiritaines.
BG	*Bulletin général de la Congrégation du Saint-Esprit.*
BPF	*Bulletin de la Province de France* (Congrégation du Saint-Esprit).
CS	*Cahiers spiritains*, Maison généralice, Rome.
CSJ	F. LIBERMANN, *Commentaire de Saint-Jean* (1895 ou 1988).
DC	*La Documentation catholique.*
Écr. (1959)	*Les Écrits spirituels de M. Claude-François Poullart des Places.* Ed. français-anglais, Duquesne University, Pittsburg, 1959, 297 p. (Ed. Henry J. KOREN).
Écr. (1988)	*Claude-François Poullart des Places, (1679-1709). Écrits,* Centre spiritain, Rome, 1988, 88 p. (Ed. Joseph LÉCUYER).
ES	*Écrits spirituels du Vénérable Libermann*, Paris, Duret, 1891.
ES Supp.	*Écrits spirituels du Vénérable Libermann,* Supplément, Paris, maison mère, 1891.
Jal ***	*Journal de communauté* (Nom de la communauté).
LS I, II, III	*Lettres spirituelles du Vénérable Libermann* 3e édition, Paris, Poussielgue, [1889], 3 volumes.
LS IV	*Lettres spirituelles de notre Vénérable Père aux membres de la congrégation*, Paris, maison mère, [1889].
MC	*Les Missions catholiques.*
NB	Notice biographique.
ND I à XIII	*Notes et Documents relatifs à la vie et à l'œuvre du Vénérable François-Marie-Paul Libermann* (Ed. A. Cabon) Paris, maison mère (30, rue Lhomond), 1929-1941.
ND IX *App.*	*Appendice* au t. IX des *ND,* Paris, 1939.
ND XIII *App.*	*Appendice* au t. XIII des *ND*, Paris, 1941.
ND Compl.	*Notes et Documents. Compléments*, Paris, 1956.
NDH	*Notes et Documents relatifs à l'histoire de la Congrégation du Saint-Esprit sous la garde de l'Immaculé Cœur de la B.V. Marie, 1703-1914*, Paris, 30, rue Lhomond, 1917.

Dans ce numéro 19 de *Mémoire Spiritaine*, 1er semestre 2004

Liminaire

Paul Coulon : Aux origines, les îles

Haïti et les spiritains de 1843 à nos jours

Haïti : petite chronologie avec cartes 1804-2004

Eugène Tisserant
Les îles de Bourbon [La Réunion] et de Saint-Domingue [Haïti] aux origines des missionnaires du Saint-Cœur de Marie (1842)

Henry J. Koren
Eugène Tisserant en Haïti (1843-1845) : un diplomate inexpérimenté dans une situation chaotique

Philippe Delisle
Un fondateur oublié de l'Église haïtienne : le père Pascal (1860-1865)

Philippe Delisle
Les spiritains formateurs des élites antillaises au XIXe siècle : le cas du séminaire collège Saint-Martial en Haïti

Émile Jacquot
Les spiritains en Haïti sous le régime du docteur François Duvalier Conflits et expulsion (1957-1969)

Émile Jacquot
Antoine Adrien (1922-2003), spiritain haïtien : une vie de résistance et de service

Sœur Paul Girolet
Les spiritaines en Haïti : une fondation en deux temps (1976-2004)

In Memoriam

Charles Raymond Ratongavao : Bruno Hübsch (1933-2003)
Guy Pannier : Robert Metzger (1940-2003)
Oissila Saaidia, Claude Prudhomme : Pierre Soumille (1926-2003)